

STATISTIQUE RELIGIEUSE

DU

DIOCÈSE DE PARIS

MÉMOIRE

SUR L'ÉTAT PRÉSENT DU DIOCÈSE

PAR M. G. DARBOY

VICAIRE GÉNÉRAL DE PARIS

PROTONOTAIRE APOSTOLIQUE [illegible]

PARIS

MORIZOT, LIBRAIRE-ÉDITEUR

RUE PAVÉE-SAINT-ANDRÉ, 3

1856

Paris. — Imprimerie de Gustave GRATIOT, 30, rue Mazarine.

STATISTIQUE RELIGIEUSE

DU

DIOCÈSE DE PARIS

MÉMOIRE

SUR L'ÉTAT PRÉSENT DU DIOCÈSE

PAR M. G. DARBOY

VICAIRE GÉNÉRAL DE PARIS

PROTONOTAIRE APOSTOLIQUE (*ad inst. partic.*)



PARIS

MORIZOT, LIBRAIRE-ÉDITEUR

RUE PAVÉE-SAINT-ANDRÉ, 3

1856

STATISTIQUE RELIGIEUSE

DU

DIOCÈSE DE PARIS

AVANT-PROPOS

Le pape Sixte V a réglé, dans ses deux constitutions *Romanus Pontifex* et *Immensa æterni Dei*, que les évêques, archevêques, primats et patriarches, en visitant le tombeau des saints apôtres, feraient connaître au souverain pontife l'état général de leur diocèse, l'état matériel des églises, l'état religieux des fidèles et du clergé, enfin tout ce qui intéresse le salut des âmes confiées à leur sollicitude pastorale.

Monseigneur l'archevêque de Paris a voulu se conformer aux intentions du saint-siége, non pas en envoyant à sa place un délégué, comme il pouvait le faire, mais en portant lui-même au vicaire de Jésus-Christ l'hommage de sa vénération affectueuse et de son dévouement. Il a saisi, pour visiter le tombeau des saints apôtres, l'occasion qui lui était offerte à la fin de l'année 1854, Sa Sainteté Pie IX l'ayant invité nommément, et par lettre autographe, à prendre

part aux fêtes qui devaient se célébrer à Rome pour la promulgation du dogme de l'Immaculée conception. Quant au rapport sur l'état de son diocèse, Monseigneur l'Archevêque l'a présenté dans la forme exigée par la congrégation du concile, c'est-à-dire que, suivant l'instruction rédigée à cet effet d'après les prescriptions du pape Benoît XIII, il a ramené à quelques chefs principaux et exposé dans l'ordre voulu les détails si multipliés et si pleins d'intérêt qu'il avait à transmettre au saint-siége touchant l'illustre Eglise de Paris.

Il ne nous appartient pas de rappeler l'accueil si distingué que Monseigneur l'Archevêque a reçu partout à Rome, la noble et gracieuse hospitalité dont Pie IX a daigné l'honorer, la joie que sa visite et son rapport sur le diocèse de Paris ont causée au Saint-Père. Mais nous pouvons du moins citer les paroles que le vénérable prélat a fait entendre à ses diocésains après son retour de Rome.

« Nous compterons désormais, nos très-chers Frères, parmi les moments les plus heureux de notre vie, ceux où il nous a été donné d'entre-

tenir librement Pie IX de nos peines, de nos travaux, de nos consolations et de nos espérances. Ce bon et très-Saint-Père nous a admis dans sa familiarité la plus tendre. Avec quel intérêt il écoutait les détails que nous lui donnions sur la situation morale d'un pays dont l'influence s'étend si loin, et qui est comme le cœur du monde! Quelle était sa joie, quand nous lui racontions les progrès de la religion, l'amélioration de l'esprit public, le calme profond dont nous jouissons, la liberté de l'Eglise dans notre pays, les sentiments religieux du Prince que la Providence a placé à la tête de nos destinées, et dont la sagesse a su sitôt apaiser les tempêtes qui grondaient dans le sein de la société, la tendre charité de son illustre compagne, et les salutaires tendances de son gouvernement!

« Nous lui montrions notre Diocèse comme un vaste champ de bataille où le mal et le bien se rencontrent et se livrent des combats, mais où le bien a fait d'immenses progrès. Il applaudissait à tous nos efforts, nos très-chers Frères, et surtout à l'exemplaire régularité de notre clergé, à toutes ces vertus héroïques qui se dé-

vouent au service de la société dans les corporations religieuses, dans les maisons d'éducation, dans les hospices, partout où il y a un besoin à secourir, des plaies à panser. Il ne se lassait pas d'admirer la fécondité merveilleuse et les industries de votre charité. Ce côté, par lequel la religion se manifeste de préférence au milieu de nous, cette forme touchante qu'elle revêt et qui la rend plus accessible à tous, allait droit à son cœur, qui est, avant tout, un ardent foyer de charité. Il voyait avec joie ces troupes de jeunes hommes enrôlés sous la bannière de Vincent de Paul, ces patronages nombreux, ces associations d'ouvriers. Il bénissait avec effusion tant d'œuvres de bienfaisance, tant d'institutions utiles, tant de moyens ingénieux et délicats d'adoucir la souffrance, et cette séve de piété qui circule parmi vous et qui anime tant d'efforts[1]. »

Ce compte-rendu que le Saint-Père accueillait avec bonheur a de même produit une vive impression sur les cardinaux qui composent la congrégation du concile. Ils l'ont loué dans une

[1] *Lettre pastorale de Monseigneur l'Archevêque de Paris, au retour d'un voyage* Ad Limina, ...*et Mandement pour le carême de* 1855.

réponse officielle dont Monseigneur l'Archevêque a déjà publié quelques lignes fort honorables pour le diocèse de Paris.

« Si toutes les lettres, y est-il dit, écrites par les évêques de France sur l'état de leurs Eglises, conformément à la constitution de Sixte V, sont extrêmement agréables au très-Saint-Père et aux Eminentissimes cardinaux de la congrégation du concile, bien plus agréable encore leur a été la lettre qu'ils ont reçue de Votre Grandeur, à la fin de décembre (1854), et où vous exposez la situation de l'Eglise de Paris et les travaux de votre ministère épiscopal. En effet, comme cette cité est la capitale et la métropole de tout le glorieux pays de France, toutes les choses bonnes et louables qui s'y font et qui en viennent, exercent, à raison de sa prééminence, beaucoup d'empire sur les habitants des provinces et les entraînent puissamment à imiter de pareils exemples....

« ... Entre tant et de si grandes richesses (qui distinguent l'Eglise de Paris), ce qui a ravi d'une sorte d'admiration l'esprit des Eminentissimes cardinaux, c'est le nombre étonnant des œuvres

de charité, qui fait, comme vous le dites si bien, que les misères de tout genre trouvent leur soulagement et leur remède; on voit clairement par là tout ce que peuvent dans le cœur des Parisiens le zèle et l'ardeur de la charité[1]. »

Or, il a paru qu'ayant mérité de si hauts éloges, cet exposé de la situation du Diocèse ne pouvait qu'intéresser vivement le public religieux. Ce n'est pas que les pages suivantes soient la reproduction du rapport soumis au saint-siége; elles en sont plutôt le développement et le complément. Elles présentent les choses, non pas sous un autre jour, mais dans un autre ordre et avec d'importantes additions. Quelques renseignements s'y trouvent qui ne pouvaient avoir leur place dans la relation officielle de Monseigneur l'Archevêque; de même cette relation renfermait plusieurs détails qu'il serait sans à propos de placer ici sous les yeux du lecteur. Mais les mêmes éléments ont servi de base pour composer l'un et l'autre travail.

[1] *Lettre de Monseigneur l'Archevêque de Paris à MM. les curés de son Diocèse à l'occasion d'une réorganisation de la commission des œuvres, et de la création, dans son sein, d'une caisse de charité.* 1855.

Ces éléments ont été, sur l'ordre de Monseigneur l'Archevêque, préparés et fournis par les personnes les plus sûrement renseignées, par MM. les curés, les aumôniers des établissements divers, les supérieurs des communautés religieuses, les présidents et les secrétaires des œuvres charitables. Nous avons pu trouver aussi dans les archives de la chancellerie archiépiscopale des pièces propres à compléter les renseignements venus d'ailleurs. Ces matériaux, réunissant tous les caractères qui peuvent leur donner de la valeur et motiver la confiance, ont été l'objet d'une étude attentive d'où est sorti le mémoire que l'on offre au public, sous le titre de *Statistique religieuse du Diocèse de Paris* [1].

On veut donc décrire ici la véritable situation du Diocèse, et donner le moyen d'apprécier exactement le bien qui se fait et le bien qui reste à faire dans l'Eglise de Paris, les éléments favorables que le zèle du clergé y rencontre, enfin

[1] Il n'est pas inutile d'observer que la plupart de ces documents ont été recueillis dans le courant de l'année 1854, et que, sauf indication contraire, ils répondent à l'état des choses tel qu'il existait à cette époque.

les obstacles qui peuvent s'opposer encore à son action. Ce tableau ne sera peut-être pas inutile au clergé des autres diocèses, qui sans doute ne connaît qu'imparfaitement l'état de la religion dans Paris; il ne sera pas inutile non plus aux fidèles de toute la France, en qui les bons exemples de la capitale ne peuvent qu'exciter une émulation généreuse.

Assurément on ne dira pas que tous les détails de cette *Statistique* sont propres à réjouir les hommes de foi; au contraire, il s'y trouve plus d'une chose qui les attristera, et l'on y a regret. On regrette d'avoir à témoigner qu'un trop grand nombre d'âmes résistent, ou du moins échappent à l'action directe de l'Eglise, et se placent, pour vivre et pour mourir, en dehors des croyances et des habitudes chrétiennes.

Mais, à côté de ce mal qu'il faut déplorer amèrement, le lecteur admirera le spectacle des plus hautes vertus. Il verra les fidèles ornant les sanctuaires où leur piété vient intéresser le ciel au progrès de la religion dans le monde et à la prospérité matérielle et morale de notre pays. Il verra l'enfance entourée de soins, recueillie,

vêtue, instruite et protégée par des âmes charitables, qui y mettent, avec une sainte abnégation, leur fortune, leur liberté, leur temps, leurs forces, leur vie. Il verra les secours de toute sorte prodigués, sous toutes les formes, aux prisonniers, aux pauvres, aux vieillards, aux malades, qu'un tel dévouement émeut et ramène ou attache plus fortement à l'Eglise.

Ici, ce sont des jeunes gens du plus noble cœur, des hommes jouissant d'une complète indépendance, de pieuses femmes dans tout l'éclat de la jeunesse et de la fortune, qui vont porter aux malheureux des consolations avec des aumônes, monter l'escalier du pauvre, remuer la paille de son grabat, relever son espérance en lui montrant le ciel, provoquer au besoin la réhabilitation de son mariage, lui rendre le respect de lui-même avec la vertu, et, à force de charité, lui faire aimer et remercier ses semblables, qu'il était peut-être tenté de maudire.

Là, ce sont des religieuses de divers ordres qui se consument dans les œuvres de charité, dans la prière et la pénitence, et qui, par la sainteté et l'immolation de leur vie, appellent

les bénédictions de Dieu et des familles indigentes sur la France et sur l'Eglise; des religieux qui, s'attachant à l'esprit de leur institut et à leurs obligations sacrées, combattent, par des exemples encore plus persuasifs que leurs leçons, les vices et les passions qui troublent et inquiètent la société; enfin, des prêtres qui s'occupent sans cesse de remplir les fonctions laborieuses de leur ministère, d'apprendre aux enfants les vérités élémentaires de la religion, d'instruire et de diriger les âmes dans la voie du salut; qui savent maintenir et développer l'esprit chrétien au sein des paroisses, fortifier les croyants, ramener les pécheurs à Dieu, et qui, par l'ensemble de leurs qualités sacerdotales, ne sont point au-dessous de la vieille et glorieuse renommée du clergé français.

Si le présent mémoire, tout informe qu'il est, peut inspirer aux lecteurs les sentiments les plus favorables pour le clergé de Paris, ce ne sera ni contre la justice, ni contre les intentions de celui qui écrit ces lignes. Non pas qu'il ait entrepris de composer un éloge; il n'a voulu que citer des faits. Mais ces faits trournant à la gloire

d'un clergé qui se recommande par d'éminentes qualités d'esprit et de cœur, il est heureux d'avoir à les rappeler, et d'exprimer ainsi son admiration sympathique pour ses frères dans le sacerdoce, et sa vive et profonde reconnaissance soit pour l'illustre Eglise de Paris dont il est le fils adoptif, soit pour le vénérable prélat qui a bien voulu, dans son appréciation indulgente, l'attacher à son administration par les liens les plus honorables.

Paris, 12 mars 1856.

STATISTIQUE RELIGIEUSE

DU

DIOCÈSE DE PARIS

Le présent Mémoire est divisé en quatre chapitres.

Dans le premier chapitre, on trouvera des renseignements sur l'état matériel du Diocèse de Paris. Il a paru convenable de marquer tout d'abord l'origine et l'étendue du Diocèse, de rappeler en peu de mots la gloire du siége épiscopal, de présenter enfin un état général des paroisses avec leur population respective, en y ajoutant quelques observations sur les églises les plus considérables et sur les revenus des fabriques.

Au deuxième chapitre, qui traitera du personnel, nous indiquerons les principales forces dont la religion dispose pour faire le bien dans le Diocèse de Paris. Nous signalerons les travaux pleins de zèle et d'intelligence par lesquels se distinguent le clergé séculier, les Communautés ecclésiastiques et les maisons religieuses; nous constaterons aussi, puisqu'il s'agit des personnes, l'utile concours que Monseigneur l'Archevêque trouve dans les fidèles pour le maintien et le développement de tout ce qui importe à la gloire de l'Église.

Le troisième chapitre offrira le tableau des formes

si multiples sous lesquelles s'opère le bien et s'exerce le dévouement des prêtres et des fidèles, dirigés et soutenus dans leurs inspirations et leurs efforts par les lumières et la charité de leur Archevêque. Ainsi nous décrirons ce qu'on entreprend et ce qu'on accomplit, dans le Diocèse, pour le soulagement de toutes les misères physiques, intellectuelles et morales, surtout au moyen des bonnes œuvres qui font de Paris, si on peut le dire, la capitale de la charité.

Enfin, dans le quatrième chapitre, nous mettrons sous les yeux du lecteur quelques-uns des résultats produits par le zèle et le dévouement du clergé et des fidèles. Pour cela, nous citerons certaines institutions et certains faits, entre beaucoup d'autres, qui montrent comment les âmes se purifient, s'élèvent et se transforment sous l'influence de la charité chrétienne, et nous dresserons, autant que cela peut se faire, la statistique de la religion dans le Diocèse. Ce sera comme le tableau de l'Église spirituelle et invisible après celui des églises matérielles et visibles, et il ne peut que faire un grand honneur au Diocèse de Paris.

CHAPITRE PREMIER.

ORIGINE ET ÉTENDUE DU DIOCÈSE. — LES ÉVÊQUES ET ARCHEVÊQUES DE PARIS. — NOMBRE ET ÉTAT DES PAROISSES. — POPULATION DU DIOCÈSE ET DE CHAQUE PAROISSE. — LES ÉGLISES DU DIOCÈSE. — DESCRIPTION DES PRINCIPALES ÉGLISES. — RESSOURCES GÉNÉRALES DES FABRIQUES.

—

ARTICLE Ier.

Origine et étendue du Diocèse.

La critique n'a pas réussi à mettre hors de toute contestation l'époque précise où naquit l'Église de Paris. On peut croire que l'Évangile fut annoncé à Paris dès les temps apostoliques ; mais, si la fondation du siége épiscopal date de cette époque, l'histoire ne nous a pas transmis les noms des évêques qui y sont montés jusqu'au milieu du troisième siècle. Ce n'est donc qu'au milieu du troisième siècle, selon le sentiment de quelques auteurs, que saint Denis vint, sinon faire connaître l'Évangile à Paris, au moins y fonder une Église dont il fut le premier évêque ; et c'est vers l'an 272, ou peut-être un peu plus tard, qu'il couronna, par le martyre, les travaux de son glorieux apostolat.

Quoi qu'il en soit, le Diocèse de Paris ne semble pas avoir subi de modifications considérables, du jour où toute la contrée se trouva convertie au Chris-

tianisme jusqu'aux premières années du dix-septième siècle. A cette dernière époque, il était divisé en trois Archidiaconés : Paris, Josas et Brie. Dans l'Archidiaconé de Paris se trouvaient l'Archiprêtré de Sainte-Madeleine et les doyennés ruraux de Montmorency et de Chelles, autrefois de Montreuil; l'Archidiaconé de Josas comprenait l'Archiprêtré de Saint-Séverin et les doyennés de Châteaufort et de Montlhéry; enfin, l'Archidiaconé de Brie n'avait que les doyennés du Vieux-Corbeil et de Lagny. Le Diocèse comptait en tout 492 paroisses et 7 annexes, 31 abbayes, 16 collégiales, et un très-grand nombre d'autres bénéfices.

Paris n'était alors qu'un Évêché se rattachant à la Métropole de Sens. Il fut érigé en Archevêché par le pape Grégoire XV, en 1622, et devint la métropole des trois siéges de Chartres, Orléans et Meaux, auxquels on ajouta, soixante-dix ans après, le siége épiscopal de Blois, démembré de Chartres. Toutefois, ce changement n'affecta point le territoire du Diocèse de Paris, qui resta, comme auparavant, borné au nord par les diocèses de Rouen, de Beauvais et de Senlis; à l'est, par le diocèse de Meaux; au midi, par celui de Sens; à l'ouest, par celui de Chartres.

Tout le monde sait la douloureuse épreuve que les Églises de France eurent à traverser, il y a soixante ans. Le Diocèse de Paris ne fut reconstitué qu'avec un territoire considérablement amoindri : il se trouve entouré de toutes parts et resserré dans d'étroites limites par le diocèse de Versailles, créé en vertu du

Concordat de 1801. Du reste, l'Évêque de Versailles fut donné comme suffragant à l'Archevêque de Paris, dont la juridiction métropolitaine s'étend aussi sur les quatre siéges qui lui étaient déjà soumis avant la révolution, à savoir : Meaux, Chartres, Orléans et Blois.

ARTICLE II.

Les Évêques et Archevêques de Paris.

Il est assez remarquable que le Diocèse de Paris n'ait jamais eu, dans l'organisation ecclésiastique des Gaules et ensuite de la Monarchie française, un titre et des priviléges correspondant à l'importance qu'il avait sous d'autres rapports. Cela tient-il à ce que la foi n'aurait d'abord fait à Paris que des progrès peu éclatants? ou bien à ce que, sous l'administration romaine, la division des provinces civiles servant de base à la division des provinces ecclésiastiques, Paris devait rester au second rang? Mais cette règle a souffert plus d'une exception, et, d'ailleurs, elle ne s'appliquait plus à Paris, dès que les Rois de France y faisaient leur séjour.

Quoi qu'il en soit, l'Église de Paris a toujours été l'une des plus illustres de la chrétienté, et ses Évêques ont souvent exercé, dans les affaires civiles et religieuses, une grande influence. En général, leur ascendant tenait à la présence des Rois, qui, presque tous, firent de Paris la capitale du royaume, y appelant ainsi les affaires; il pouvait encore s'accroître

par leur mérite personnel, qui était quelquefois très-considérable, et par leurs richesses et par leurs priviléges, qui ne l'étaient pas moins.

Au treizième siècle, l'Évêque de Paris semble avoir surpassé en dignité les plus hauts barons de France, qui devaient le porter sur leurs épaules jusqu'à sa cathédrale, le jour de son inauguration. Il paraît que plusieurs rois, considérant l'importance de la ville, son titre de capitale, son Université célèbre, le grand nombre de ses églises et de ses établissements religieux, et sans doute voulant honorer un siége dont les titulaires s'étaient montrés presque tous des hommes supérieurs, avaient eu la pensée de l'ériger en Archevêché. Louis XIII réalisa cette pensée en 1622. Puis, pour relever encore le siége de Paris, Louis XIV y attacha, en 1674, la dignité de Duché-Pairie, sous le titre de Saint-Cloud. L'Archevêque de Paris était, avant 1789, conseiller d'honneur né au Parlement, président de l'Administration des hôpitaux, président de la Chambre supérieure ecclésiastique de Paris, qui avait dans son ressort dix-huit diocèses. Ses revenus furent longtemps de 300,000 livres; en 1790, ils montaient à plus de 366,000 livres, sans compter les revenus des biens situés hors de l'enceinte de Paris.

De saint Denis à Henri de Gondy, mort en 1662, 112 Évêques, ou, selon d'autres critiques, 107 seulement ont occupé le siége de Paris, où sont montés ensuite 15 Archevêques, avant que Mgr Sibour

fût appelé au gouvernement de notre illustre Église. Ces prélats, en très-grand nombre, ont relevé l'éclat de leur dignité par la vertu, la science, le talent ou le caractère.

Ainsi beaucoup ont bien mérité de la religion, à force de bons exemples et de bonnes œuvres. Plusieurs même ont laissé un grand renom de sainteté et obtenu les honneurs d'un culte public; tels sont en particulier : saint Denis, saint Marcel, saint Germain, saint Céran, saint Landry et saint Hugues.

D'autres se sont distingués par leur science, comme le vénérable évêque Paul, auteur d'un traité de la Pénitence, que l'on a cité avec éloges; Énée, qui écrivit un livre célèbre contre les erreurs des Iconoclastes; Pierre Lombard, ce maître des sentences, qui eut une si grande influence sur l'enseignement théologique du moyen âge; Maurice de Sully, illustre entre tous nos Archevêques; Guillaume d'Auxerre ou de Seignelay, un des grands prélats de son temps; Guillaume d'Auvergne ou de Paris, le compatriote et presque l'égal de Gerbert, depuis Sylvestre II; Jean de Courtecuisse, grand prédicateur, et surnommé dans l'école de Paris le docteur sublime; enfin Étienne Poncher, un des hommes les plus éminents dont il soit parlé dans les Annales de la France chrétienne.

Plusieurs se sont rendus célèbres par le courage et les qualités distinguées qu'ils ont fait paraître au service de l'Église et de leur pays; ce sont, entre

autres : Gozlin, défendant, le casque en tête et la hache à la ceinture, sa ville épiscopale, assiégée par les Normands; Étienne de Senlis, renonçant à la faveur de Louis VI, pour soutenir les intérêts et les libertés de son Église; Eudes de Sully, dont le mérite et la vertu furent loués par tous ses contemporains; Étienne Tempier, que sa prudence fit admettre au conseil du roi saint Louis; Jean de Meulent, Étienne de Paris, Aimery de Magnac, Pierre d'Orgemont, Girard de Montaigu, Jean de Rochetaillée et Guillaume Chartier, qui tous gouvernèrent avec une sagesse remarquable le Diocèse de Paris dans des temps difficiles où la France était envahie par l'ennemi, déchirée par les factions, et où l'Église tout entière était durement éprouvée par le grand schisme d'Occident.

Plus près de nos temps, c'est Christophe de Beaumont qui a donné un si noble exemple de fermeté épiscopale; c'est M. de Quélen, dont le nom est encore présent à toutes les mémoires; c'est M. Affre, dont le sang vient de donner un si grand lustre au siége archiépiscopal de Paris.

Enfin bon nombre de ces prélats ont rempli, sous le titre de Chancelier de France, une des premières charges de l'État, et onze d'entre eux, revêtus de la pourpre romaine, ont occupé les premiers rangs dans l'Église.

ARTICLE III.

Nombre des paroisses.

Depuis cinquante ans, la population de Paris a presque doublé[1], et en augmentant, elle s'est déplacée; de là étaient résultés deux inconvénients fort graves. D'abord le nombre des paroisses était devenu trop peu considérable pour celui des fidèles, et la population, au lieu de se trouver groupée autour de l'église, en était souvent très-éloignée; le service religieux avait donc à en souffrir. Ensuite il s'était produit entre les diverses paroisses des inégalités regrettables sous le triple rapport de l'étendue, de la population et des revenus destinés soit aux frais du culte, soit au soulagement des pauvres; en sorte que toute proportion était rompue et que les ressources ne répondaient pas aux besoins[2].

Cet état de choses si anormal et si préjudiciable au salut des âmes avait excité déjà de vives réclamations et ému le zèle des Archevêques de Paris. Mais, soit que le temps leur ait manqué, soit que les circonstances les aient mal servis, ils se bornèrent à étudier quelques projets de modification partielle, et entreprirent d'ériger successivement deux ou trois nouvelles paroisses, dont les plans se trouvaient au

[1] En l'an XI, Paris ne comptait que 667,740 habitants.

[2] Voir le rapport de la Commission chargée d'un projet de remaniement des circonscriptions paroissiales de Paris, *Annexe* A, à la fin du présent Mémoire.

secrétariat de l'Archevêché à la fin de l'année 1848.

En prenant possession de son siége, il y a sept ans, Monseigneur l'Archevêque de Paris a pensé que l'intérêt spirituel de ses diocésains devait l'emporter sur toute autre considération, et que le temps était venu d'entreprendre hardiment et d'accomplir d'un seul coup une œuvre importante, qui sera certainement l'acte le plus grand et le plus fécond de son épiscopat, nous voulons dire la multiplication des églises et le remaniement des circonscriptions paroissiales de Paris. Il a compté sur le concours des pouvoirs publics et sur les sympathies d'un clergé toujours si remarquable par le désintéressement et la piété; le succès a pleinement répondu à son attente, les Fidèles recueillent déjà les fruits de sa sollicitude pastorale et bénissent les effets de son zèle.

Grâce à cette énergique initiative, la ville de Paris compte neuf paroisses nouvelles; les irrégularités des anciennes circonscriptions ont disparu; les inégalités qui existaient entre les diverses paroisses ont été corrigées en partie; enfin chaque église se trouve placée, autant que la force des choses l'a permis, au centre de la population qui lui est attribuée.

Ainsi il n'y avait dans Paris que 39 paroisses, en y comprenant Saint-Louis-des-Invalides, lorsque Monseigneur l'Archevêque a pris en main le gouvernement du Diocèse. Il y en a maintenant 48.

Malgré cette augmentation, Paris est encore loin d'offrir à ses habitants toutes les ressources spiri-

tuelles qu'il lui offrait autrefois, lorsqu'on y voyait, comme aux treizième et quatorzième siècles, 40 paroisses pour 200,000 âmes environ, ou bien comme en 1789, 71 églises paroissiales pour une population de 600,000 à 700,000 âmes, sans compter les églises conventuelles où l'office était public[1]. Mais le nombre des paroisses pourra s'élever encore, car nous savons que Monseigneur l'Archevêque désire vivement poursuivre, à mesure que le besoin s'en fera sentir, l'œuvre si bien commencée, et qu'en attendant, Sa Grandeur se propose d'établir des chapelles vicariales dans les paroisses les plus populeuses.

Les intérêts spirituels de la banlieue n'ont pas été négligés. Déjà les éléments du travail qui concerne la partie du Diocèse comprise entre le mur d'octroi et les fortifications sont préparés, et huit nouvelles paroisses ne tarderont pas à y être érigées; de la sorte, le nombre des paroisses de la banlieue, qui est maintenant de 85, serait porté jusqu'à 93.

Mais, laissant de côté ce qui n'existe encore qu'en projet, nous présentons, dans les tableaux suivants, tel qu'il se comporte aujourd'hui, l'état général des 133 paroisses du Diocèse.

ARTICLE IV.

État général des paroisses.

L'état suivant des paroisses urbaines est celui qu'un décret impérial vient de créer, en conséquence

[1] Voir, à la fin du Mémoire, l'*Annexe* B.

du remaniement des circonscriptions proposé par l'autorité ecclésiastique d'accord avec l'autorité civile, et agréé par le conseil municipal de Paris[1]. L'état des paroisses de la banlieue est celui qui existe depuis cinquante ans, sauf les modifications rares et partielles qu'on y a faites.

§ 1.

ÉTAT DES PAROISSES DE LA VILLE[2].

RIVE DROITE.

NOTRE-DAME (CURE DE 1re CLASSE).

Cette basilique date du douzième siècle. Elle contient vingt autels et présente une superficie de 5,236 mètres, plus 1,155 mètres dans les tribunes. La partie abandonnée aux fidèles est de 5,652 mètres. — Les fonctions de curé y sont remplies par un chanoine archiprêtre : il y a en outre quatre vicaires et trois prêtres habitués. — La circonscription territoriale de la paroisse est de 23 hectares 76 ares; elle forme l'une des plus petites paroisses de Paris.

SAINT-GERVAIS (CURE DE 2e CLASSE).

Reconstruite en 1212, sous Philippe-Auguste, l'église de Saint-Gervais contient dix-sept autels et présente une superficie de 2,057 mètres 92 centimètres, dont 1,710 à l'usage des fidèles. — Clergé : le curé, quatre vicaires et trois prêtres habitués. — Circonscription territoriale de la paroisse : 21 hectares 46 ares.

SAINT-LOUIS-EN-L'ILE (SUCCURSALE).

Cette église date de 1664. Elle contient quatorze autels avec une superficie de 1,185 mètres 56 centimètres, dont 937 à l'usage des fidèles. — Clergé : le curé, cinq vicaires et un prêtre habitué. — Circonscription territoriale : 14 hectares 72 ares.

[1] Voir l'*Annexe* C.

[2] Les * servent à désigner les paroisses nouvellement établies, et les † les paroisses dont les églises doivent être remplacées.

SAINT-PAUL-SAINT-LOUIS (SUCCURSALE).

Cette église, bâtie en 1628, contient dix autels, une superficie de 1,059 mètres, plus 156 mètres dans les tribunes. La partie mise à la disposition des fidèles est de 862 mètres. — Clergé : le curé, six vicaires, un diacre, un sous-diacre d'office et quatre prêtres habitués. — Circonscription territoriale de la paroisse : 49 hectares 95 ares.

SAINT-EUSTACHE (CURE de 1re CLASSE).

C'est en 1532 qu'on a commencé la reconstruction de l'église de Saint-Eustache ; elle est, pour la grandeur, la troisième de Paris ; elle contient dix-neuf autels et une surface de 3,855 mètres, dont 3,286 à l'usage des fidèles. — Circonscription territoriale de la paroisse : 34 hectares 60 ares. — Clergé : le curé, huit vicaires, un diacre, un sous-diacre d'office et un prêtre habitué.

NOTRE-DAME-DES-VICTOIRES (SUCCURSALE).

Bâtie en 1629, l'église de Notre-Dame-des-Victoires renferme onze autels et une superficie de 905 mètres, dont 544 à la disposition des fidèles. — Clergé : le curé, cinq vicaires, un diacre d'office et quatre prêtres habitués. — Circonscription paroissiale : 26 hectares 66 ares.

NOTRE-DAME-DE-BONNE-NOUVELLE (SUCCURSALE).

Cette église, reconstruite en 1823, renferme onze autels et une superficie de 839 mètres 89 centimètres, dont 638 à la disposition des fidèles. — Clergé : le curé, huit vicaires, un diacre d'office et cinq prêtres habitués. — La circonscription territoriale de cette paroisse est de 31 hectares 9 ares.

SAINT-GERMAIN-L'AUXERROIS (CURE DE 1re CLASSE).

C'est du treizième au quinzième siècle que l'église actuelle de Saint-Germain-l'Auxerrois a été construite sur les ruines d'une église plus ancienne. Elle comprend seize autels et une superficie de 2,460 mètres, dont 2,026 à l'usage des fidèles. — Clergé : le curé, six vicaires, un diacre

d'office, un directeur de la maîtrise et deux prêtres habitués. — Le territoire de cette paroisse est de 73 hectares 27 ares.

SAINT-LAURENT (CURE DE 1re CLASSE).

Reconstruite sous Henri II, l'église de Saint-Laurent renferme onze autels et une superficie de 1,320 mètres 92 centimètres, dont 1,103 mètres à la disposition des fidèles. — Clergé : le curé, onze vicaires, un diacre et un sous-diacre d'office, et un prêtre habitué. — Son territoire est de 81 hectares 17 ares.

SAINT-VINCENT-DE-PAUL (SUCCURSALE).

Cette église, commencée en 1824 et achevée il y a peu de temps, renferme dix autels, une superficie de 1,757 mètres, plus 240 mètres dans les tribunes, ce qui permet d'affecter aux fidèles 1,687 mètres. — Clergé : le curé, huit vicaires, un diacre et un sous-diacre, et trois prêtres habitués. — Territoire de la paroisse : 82 hectares 97 ares.

* **SAINT-JOSEPH** (SUCCURSALE).

Érigée par décret du 4 mai 1852, cette paroisse, dont l'église a été construite par les soins du curé, au moyen de souscriptions, est desservie par le curé, quatre vicaires, un diacre et un sous-diacre d'office. — Son territoire est de 103 hectares 67 ares.

* **SAINT-MARTIN** (SUCCURSALE).

Cette nouvelle paroisse, établie dans le quartier du Château-d'Eau, et dont l'église a été bâtie par les soins du curé, comprend un territoire de 45 hectares 3 ares.

LA MADELEINE (CURE DE 1re CLASSE).

Le titre curial de la Madeleine, attaché d'abord à l'église de l'Assomption, a été transféré plus tard à l'église actuelle, dont la propriété fut concédée à la ville par ordonnance du 23 mars 1842, à la charge d'achever le monument, partie à ses frais, partie avec le concours de l'État. (D'après un décret du 2 décembre 1806, ce monument, construit sur les dessins de Vignon, devait s'appeler temple de la

Gloire. Une ordonnance du 14 février 1816 le consacra au culte, sous le vocable de Sainte-Madeleine.) — L'église présente sept autels, une surface totale de 1,614 mètres, plus 180 mètres dans les tribunes; la portion affectée aux fidèles est de 1,405 mètres. Elle n'est donc, pour la grandeur, que la douzième des églises de Paris, bien qu'elle soit incomparablement la plus riche en revenus. — Clergé : le curé, dix vicaires, un prêtre catéchiste, un diacre et un sous-diacre d'office, et quatre prêtres habitués. — Le territoire de la paroisse est de 108 hectares 4 ares.

SAINT-PIERRE-DE-CHAILLOT (CURE DE 2e CLASSE).

Cette église, rebâtie dans le dix-septième et le dix-huitième siècle, contient trois autels et une superficie de 555 mètres 43 centimètres, dont 371 à la disposition des fidèles; c'est, après Saint-Louis-d'Antin et l'Assomption, la plus petite église de Paris. — Clergé : le curé, quatre vicaires, un diacre d'office et un prêtre habitué. — Le territoire est de 135 hectares 84 ares.

SAINT-LOUIS-D'ANTIN (CURE DE 2e CLASSE).

L'église, qui n'est autre que celle des Capucins de la Chaussée-d'Antin, présente une surface totale de 507 mètres 65 centimètres, dont 376 seulement à l'usage des fidèles; c'est l'une des plus petites de Paris; les autels y sont au nombre de quatre. — Clergé : le curé, sept vicaires, un diacre d'office et cinq prêtres habitués. — Le territoire de cette paroisse est de 34 hectares 72 ares.

* **SAINT-AUGUSTIN** (SUCCURSALE).

Érigée par décret du 2 septembre 1851, cette paroisse comprend 74 hectares 57 ares. — L'église, située place de Laborde, a été construite par les soins du curé, au moyen de souscriptions; elle n'est que provisoire. — Clergé : le curé, cinq vicaires, un diacre et un sous-diacre d'office, et trois prêtres habitués.

SAINT-PHILIPPE-DU-ROULE (SUCCURSALE).

L'église, commencée en 1769, contient cinq autels et une superficie totale de 1,202 mètres 45 centimètres, dont

1,067 à l'usage des fidèles. — Clergé : le curé, huit vicaires, deux catéchistes, un diacre d'office et un sous-diacre d'office. — Le territoire de cette paroisse est de 118 hectares 17 ares.

* **L'ASSOMPTION** (SUCCURSALE).

L'église, bâtie en 1672, et à laquelle a été longtemps attaché le titre curial de la Madeleine, n'était plus depuis quelques années que la chapelle des catéchismes de cette paroisse ; elle vient d'être tout récemment érigée en succursale. — Le territoire de cette nouvelle paroisse est de 31 hectares 34 ares.

SAINTE-MARGUERITE (CURE DE 1re CLASSE).

L'église, bâtie au dix-septième siècle et agrandie dans le dix-huitième, contient huit autels et une superficie de 1,333 mètres, dont 1,066 pour les fidèles. — Clergé : le curé, neuf vicaires et trois prêtres habitués. — La circonscription de cette paroisse présente un territoire de 126 hectares.

† **SAINTE-ANTOINE** (CURE DE 2e CLASSE).

Le titre de cette paroisse est attaché, depuis l'an XI, à l'église des Quinze-Vingts, que la ville tient à loyer. On se propose de le transporter à une église nouvelle qui serait plus au centre de la vaste circonscription de cette paroisse. — Clergé : le curé, trois vicaires, un diacre d'office et un prêtre habitué. — Le territoire de cette paroisse est de 109 hectares 52 ares.

SAINT-AMBROISE (SUCCURSALE).

L'église, bâtie en 1659, rue Popincourt, contient quatre autels et une superficie de 705 mètres 75 centimètres, dont 565 mètres à la disposition des fidèles. — Clergé : le curé, cinq vicaires et un prêtre habitué. — Le territoire de cette paroisse est de 131 hectares 50 ares.

* **SAINT-ÉLOI** (SUCCURSALE).

Cette nouvelle paroisse, qui vient d'être créée dans le haut du faubourg Saint-Antoine, comprend un territoire de 168 hectares 90 ares.

SAINT-MERRY (CURE DE 1re CLASSE).

L'église de Saint-Merry, bâtie de 1480 à 1526, renferme vingt-quatre autels et une superficie de 1,769 mètres 68 centimètres, dont 1,381 à la disposition des fidèles. — Clergé : le curé, neuf vicaires, un diacre et un sous-diacre d'office, et deux prêtres habitués. — Le territoire de cette paroisse est de 27 hectares 94 ares.

NOTRE-DAME DES BLANCS-MANTEAUX (SUCCURSALE).

Cette église, fondée en 1685, contient sept autels et une superficie de 751 mètres 74 centimètres, dont 541 mètres à la disposition des fidèles. — Clergé : le curé, quatre vicaires, un diacre d'office et trois prêtres habitués. — Le territoire de cette paroisse est de 20 hectares 37 ares.

SAINT-JEAN-SAINT-FRANÇOIS (SUCCURSALE).

L'église, située rue du Perche, a porté, longtemps encore après l'an XI, le titre de *Saint-François-d'Assise*. Bâti sous Louis XIII, cet édifice contient quatre autels, une superficie de 651 mètres, plus 90 mètres dans les tribunes; 521 mètres sont à la disposition des fidèles. — Clergé : le curé, cinq vicaires et un diacre d'office. — La circonscription territoriale de la paroisse est de 26 hectares 45 ares.

SAINT-DENIS-DU-SAINT-SACREMENT (SUCCURSALE).

L'église, située rue Saint-Louis, et commencée en 1824, portait en l'an XI le titre de *Filles-du-Saint-Sacrement*. Elle contient cinq autels, une surface de 1,120 mètres 14 centimètres, dont 894 à la disposition des fidèles. — Clergé : le curé, cinq vicaires et trois prêtres habitués. — La circonscription territoriale de la paroisse est de 50 hectares 26 ares.

SAINT-NICOLAS-DES-CHAMPS (CURE DE 1re CLASSE).

L'église, bâtie au quinzième et au seizième siècle, contient vingt-six autels, une superficie de 2,517 mètres, dont 2,050 à l'usage des fidèles. — Clergé : le curé, huit vicaires, un prêtre-trésorier, un diacre et un sous-diacre d'office, et deux prêtres habitués. — Le territoire de cette paroisse est de 30 hectares 50 ares.

SAINT-LEU (CURE DE 2e CLASSE).

L'église, bâtie au quatorzième siècle, agrandie vers 1610, contient neuf autels, une superficie de 1,909 mètres 46 centimètres, plus une chapelle basse de 45 mètres 21 centimètres; la partie affectée aux fidèles est de 1,652 mètres. — Le clergé se compose du curé, de trois vicaires, d'un diacre d'office et de deux prêtres habitués. — Le territoire de cette paroisse comprend 16 hectares 4 ares.

SAINTE-ÉLISABETH (SUCCURSALE).

Bâtie sous Louis XIII, l'église de Sainte-Élisabeth, rue du Temple, renferme quatre autels et une superficie de 1,118 mètres 31 centimètres, dont 913 à la disposition des fidèles. — Clergé : le curé, six vicaires, un prêtre-trésorier, un diacre et un sous-diacre d'office, et un prêtre habitué. — Le territoire de cette paroisse est de 34 hectares 58 ares.

SAINT-ROCH (CURE DE 1re CLASSE).

L'église de Saint-Roch, bâtie au dix-septième siècle, est, pour la grandeur, la quatrième des églises de Paris; elle contient vingt-deux autels, une superficie totale de 2,593 mètres, dont 2,156 à la disposition des fidèles. — Clergé : le curé, onze vicaires, un supérieur de la maîtrise, un catéchiste, un diacre d'office et dix prêtres habitués. — Le territoire de cette paroisse est de 42 hectares 55 ares.

NOTRE-DAME-DE-LORETTE (SUCCURSALE).

Le titre de cette paroisse fut attaché d'abord à l'ancienne chapelle des Porcherons, faubourg Montmartre. — L'église nouvelle, commencée en 1823, contient dix autels, une superficie de 1,366 mètres, dont 1,146 à la disposition des fidèles. — Clergé : le curé, sept vicaires, un diacre d'office et un prêtre habitué. — Le territoire de cette paroisse est de 69 hectares 90 ares.

* **LA TRINITÉ** (SUCCURSALE).

Cette paroisse, érigée par décret du 2 septembre 1851, possède un territoire de 64 hectares 22 ares. — L'église provisoire, construite par les soins du curé, au moyen de

souscriptions, est desservie par un clergé composé du curé, de sept vicaires, d'un diacre d'office et de trois prêtres habitués.

SAINT-ANDRÉ (SUCCURSALE).

Cette succursale, érigée par décret de 28 avril 1852, possède un territoire de 24 hectares 69 ares. — L'église, construite par les soins du curé, au moyen de souscriptions, est desservie par un clergé qui se compose du curé, de quatre vicaires, de deux catéchistes, d'un diacre et d'un sous-diacre d'office.

SAINT-EUGÈNE (SUCCURSALE).

Cette nouvelle paroisse, dont l'église est construite par les soins du curé, possède un territoire de 44 hectares 60 ares, et elle est desservie par un curé, six vicaires, un diacre et un sous-diacre d'office.

RIVE GAUCHE.

AINT-ÉTIENNE-DU-MONT (CURE DE 1re CLASSE).

L'église, bâtie de 1220 à 1620, présente une superficie de 1,716 mètres 50 centimètres, dont 1,379 à la disposition des fidèles. Elle contient dix-neuf autels. — Le clergé se compose du curé, de huit vicaires et de trois prêtres habitués. — Cette paroisse possède un territoire de 47 hectares 16 ares.

AINT-MÉDARD (CURE DE 2e CLASSE).

L'église, qui date des quinzième et seizième siècles, contient quatorze autels et une superficie de 1,212 mètres 70 centimètres, dont 948 à la disposition des fidèles. — Le clergé se compose du curé, de six vicaires et d'un prêtre habitué. — Le territoire de cette paroisse comprend 160 hectares 89 ares.

AINT-NICOLAS-DU-CHARDONNET (SUCCURSALE).

L'église, commencée au dix-septième siècle, contient dix-sept autels et une superficie de 1,427 mètres 64 centimètres, dont 1,124 à l'usage des fidèles. — Le clergé se

compose du curé, de cinq vicaires et de cinq prêtres habitués. — Le territoire de cette paroisse comprend 39 hectares 57 ares.

SAINT-JACQUES-DU-HAUT-PAS (SUCCURSALE).

L'église, dont la construction remonte à 1630, contient onze autels et une superficie de 1,140 mètres 21 centimètres, dont 896 à l'usage des fidèles. — Le clergé se compose du curé et de cinq vicaires. Cette paroisse a une circonscription territoriale de 99 hectares 10 ares.

* **SAINT-MARCEL** (SUCCURSALE).

Cette nouvelle paroisse, créée dans le quartier de la Salpétrière, comprend un territoire de 106 hectares 62 ares.

SAINT-SULPICE (CURE DE 1re CLASSE).

L'église, commencée en 1615, est, après Notre-Dame, la plus grande de Paris. Elle présente une superficie de 3,953 mètres, dont 3,201 à la disposition des fidèles, et contient vingt autels. — Le clergé se compose du curé, de huit vicaires, de treize prêtres de la communauté de Saint-Sulpice, d'un prêtre trésorier, d'un diacre d'office et de quatre prêtres habitués. — Le territoire de cette paroisse est de 87 hectares 50 ares.

SAINT-SÉVERIN (CURE DE 2e CLASSE).

L'église, qui remonte en partie au quinzième siècle, contient onze autels et une superficie de 1,583 mètres, dont 1,378 à la disposition des fidèles. — Le clergé se compose du curé, de quatre vicaires, d'un diacre d'office et de deux prêtres habitués. — Le territoire de cette paroisse comprend 24 hectares 45 ares.

SAINT-GERMAIN-DES-PRÉS (SUCCURSALE).

L'église, qui remonte en partie au dixième siècle, et qui, dans ces dernières années, est devenue l'objet d'une restauration complète, contient dix autels, une superficie de 1,800 mètres 31 centimètres, dont 1,448 à la disposition des fidèles. — Le clergé se compose du curé, de huit vicaires, d'un diacre et d'un sous-diacre d'office, et d'un prêtre habitué. — Le territoire de cette paroisse comprend 34 hectares 10 ares.

NOTRE-DAME-DES-CHAMPS (SUCCURSALE).

Cette paroisse, destinée à remplacer celle de l'*Abbaye-aux-Bois*, et dont l'église doit être construite dans le quartier Mont-Parnasse, comprend un territoire de 112 hectare 20 ares. — Clergé de l'Abbaye-aux-Bois : le curé, quatre vicaires, un diacre d'office et quatre prêtres habitués.

SAINTE-CLOTILDE (CURE DE 1[re] CLASSE).

La paroisse de Sainte-Clotilde, qui doit remplacer *Sainte-Valère*, aura une surface de 96 hectares 61 ares. — Clergé de Sainte-Valère : le curé, trois vicaires, un diacre d'office et quatre prêtres habitués.

AINT-THOMAS-D'AQUIN (CURE DE 2[e] CLASSE).

L'église, bâtie en 1682, contient sept autels, une superficie de 815 mètres seulement, dont 691 à peine peuvent être laissés à la disposition des fidèles. L'absence de sorties latérales, jointe à l'exiguité de l'édifice, en fait une des églises de Paris où le mouvement des fidèles s'opère le plus difficilement. — Clergé : le curé, neuf vicaires, un diacre d'office et trois prêtres habitués. — Le territoire de cette paroisse comprend une surface de 36 hectares 26 ares.

AINT-PIERRE-DU-GROS-CAILLOU (CURE DE 2[e] CLASSE).

L'église, qui date de 1822, contient sept autels et une superficie de 720 mètres 95 centimètres seulement, dont 595 mètres à la disposition des fidèles. — Clergé : le curé, quatre vicaires, un diacre d'office et un prêtre habitué. — Le territoire de cette paroisse présente une surface de 193 hectares 60 ares.

SAINT-FRANÇOIS-XAVIER (SUCCURSALE).

Cette paroisse, destinée à remplacer celle des *Missions-Étrangères*, et dont l'église doit être construite dans le quartier de la rue de Sèvres, présentera une surface de 110 hectares 70 ares. — Clergé des Missions-Etrangères : le curé, cinq vicaires et trois prêtres habitués.

AINT-LOUIS-DES-INVALIDES (CURE DE PARIS).

Cette église, uniquement affectée au service des Invalides, a le titre de cure ; elle est desservie par un curé et deux vicaires.

§ 2

État des paroisses de la banlieue.

NOMS des PAROISSES.	VOCABLE.	NOMBRE des Prêtres employés.
	CANTON DE SAINT-DENIS.	
Sᵗ-DENIS-EN-FRANCE. (Cure de 1ʳᵉ classe.)	Saint-Denis.	1 curé, 3 vicaires.
	SUCCURSALES DU CANTON DE SAINT-DENIS.	
AUBERVILLIERS.	Sᵗ-Jacques et Sᵗ-Christophe.	1 curé.
DUGNY.	Saint-Denis.	*Id.*
LA COUR-NEUVE.	Saint-Lucien.	*Id.*
LA CHAPELLE.	Saint-Denis.	*Id.*, 3 vicaires, 1 prêtre habitué.
STAINS.	Assomption de la Sᵗᵉ-Vierge	1 curé.
ÉPINAY.	Saint-Médard.	*Id.*
VILLETANEUSE.	Saint-Liphard.	*Id.*
PIERREFITTE.	Sᵗ-Gervais et Sᵗ-Protais.	*Id.*
SAINT-OUEN.	Saint-Ouen.	*Id.*
	CANTON DE BELLEVILLE.	
BELLEVILLE. (Cure de 1ʳᵉ classe.)	Saint-Jean-Baptiste.	1 curé, 4 vicaires, 2 prêt. habitués.
	SUCCURSALES DU CANTON DE BELLEVILLE.	
BAGNOLET.	Saint-Leu et Saint-Gilles.	1 curé.
BAUBIGNY.	Saint-André.	*Id.*

NOMS des PAROISSES.	VOCABLE.	NOMBRE des Prêtres employés.
BONDY.	Saint-Pierre.	1 curé.
LE BOURGET.	Saint-Nicolas.	*Id.*
CHARONNE.	Saint-Germain-d'Auxerre.	1 curé, 1 vicaire.
DRANCY.	Saint-Germain-d'Auxerre.	1 curé.
MÉNILMONTANT.	Notre-Dame-de-la-Croix.	1 curé, 2 vicaires.
NOISY-LE-SEC.	Saint-Étienne.	1 curé.
PANTIN.	Saint-Germain-d'Auxerre.	*Id.*
PRÉ-SAINT-GERVAIS.	St-Gervais et St-Protais.	*Id.*
ROMAINVILLE.	Saint-Germain-d'Auxerre.	*Id.*
LA VILLETTE.	St-Jacques et St-Christophe.	1 curé, 3 vicaires.
CANTON DE NEUILLY.		
NEUILLY. (Cure de 1re classe.)	Saint-Jean-Baptiste.	1 curé, 2 vicaires, 1 prêtre habitué.
MONTMARTRE. (Cure de 1re classe.)	Saint-Pierre.	1 curé, 3 vicaires, 1 prêtre habitué.
SUCCURSALES DU CANTON DE NEUILLY.		
AUTEUIL.	Notre-Dame.	1 curé, 1 vicaire.
BATIGNOLLES.	La Sainte-Vierge.	1 curé, 5 vicaires, 1 diacre d'office, 1 sous-diacre d'office.
BOULOGNE.	Notre-Dame.	1 curé, 2 vicaires.

NOMS des PAROISSES.	VOCABLE.	NOMBRE des Prêtres employés.
CLICHY.	Saint-Médard.	1 curé, 1 vicaire, 1 prêtre habitué.
LES TERNES.	Saint-Ferdinand.	1 curé, 3 vicaires.
PASSY.	L'Annonciation.	1 curé, 4 vicaires, 1 diacre d'office, 1 sous-diacre d'office, 3 prêt. habitués.
CANTON DE NANTERRE.		
NANTERRE. (Cure de 2e classe.)	St-Maurice et ses Compag.	1 curé, 1 vicaire.
SUCCURSALES DU CANTON DE NANTERRE.		
ASNIÈRES.	Sainte-Geneviève.	1 curé.
COLOMBES.	Saint-Pierre et Saint-Paul.	*Id.*
COURBEVOIE.	Saint-Pierre et Saint-Paul.	1 curé, 1 vicaire.
GENNEVILLIERS.	Sainte-Marie-Madeleine.	1 curé.
SURESNES.	Saint-Leufroi.	*Id.*
PUTEAUX.	Notre-Dame-de-Pitié.	1 curé, 1 vicaire.
CANTON DE SCEAUX.		
SCEAUX. (Cure de 2e classe.)	Saint-Jean-Baptiste.	1 curé, 1 vicaire.
VAUGIRARD. (Cure de 1re classe.)	Saint-Lambert.	1 curé, 3 vicaires.

NOMS des PAROISSES.	VOCABLE.	NOMBRE des Prêtres employés.
SUCCURSALES DU CANTON DE SCEAUX.		
ANTONY.	Saint-Saturnin.	1 curé.
BAGNEUX.	Saint-Herbland.	*Id.*
BOURG-LA-REINE.	Saint-Leu et Saint-Gilles.	*Id.*
CHATENAY.	Saint-Germain-d'Auxerre.	*Id.*
CHATILLON.	St-Philippe et St-Jacques.	*Id.*
CLAMART.	Saint-Pierre et Saint-Paul.	*Id.*
FONTENAY-AUX-ROSES	Saint-Pierre et Saint-Paul.	*Id.*
GRENELLE.	Saint-Jean-Baptiste.	1 curé, 2 vicaires.
ISSY.	Saint-Étienne.	*Id.*
GRAND-MONTROUGE.	St-Jacques et St-Christophe.	*Id.*
PETIT-MONTROUGE.	Saint-Pierre.	1 curé, 2 vicaires.
PLAISANCE.	La Sainte-Vierge.	1 curé.
PLESSIS-PIQUET.	Sainte-Marie-Madeleine.	*Id.*
VANVES.	Saint-Remi.	1 curé, 1 vicaire.
CANTON DE CHARENTON-LE-PONT.		
CHARENTON. (Cure de 1re classe.)	Saint-Pierre.	1 curé, 1 vicaire.
BERCY. (Cure de 1re classe.)	Notre-Dame.	1 curé, 2 vicaires.
SUCCURSALES DU CANTON DE CHARENTON.		
* BONNEUIL.	Saint-Martin.	1 curé.
BRY-SUR-MARNE.	St-Gervais et St-Protais.	*Id.*
CHAMPIGNY.	Saint-Saturnin.	*Id.*

NOMS des PAROISSES.	VOCABLE.	NOMBRE des Prêtres employés.
CHARENTON-SAINT-MAURICE.	Saint-Maurice.	1 curé.
CRETEIL.	Saint-Christophe.	*Id.*
MAISONS-ALFORT.	Saint-Remi.	*Id.*
NOGENT-SUR-MARNE.	Saint-Saturnin.	1 curé, 1 vicaire.
SAINT-MAUR.	Saint-Nicolas.	1 curé.
CANTON DE VILLEJUIF.		
VILLEJUIF. (Cure de 2e classe.)	Saint-Cyr et Sainte-Julitte.	1 curé.
SUCCURSALES DU CANTON DE VILLEJUIF.		
ARCUEIL.	Saint-Denis.	1 curé.
CHEVILLY.	Sainte-Colombe.	*Id.*
CHOISY-LE-ROI.	Saint-Louis.	1 curé, 1 vicaire.
FRESNES.	Saint-Éloi.	1 curé.
GENTILLY.	Saint-Saturnin.	*Id.*
IVRY.	Saint-Pierre et Saint-Paul.	*Id.*
LA GARE.	Notre-Dame.	1 curé, 1 vicaire.
LAY.	Saint-Léonard.	1 curé.
LA MAISON-BLANCHE.	Saint-Marcel.	1 curé, 1 prêtre habitué.
ORLY.	Saint-Germain-de-Paris.	1 curé.
THIAIS.	Saint-Leu et Saint-Gilles.	*Id.*
VITRY.	Saint-Germain-de-Paris.	*Id.*

NOMS des PAROISSES.	VOCABLE.	NOMBRE des Prêtres employés.
	CANTON DE MONTREUIL.	
MONTREUIL. (Cure de 2e classe.)	Saint-Pierre et Saint-Paul.	1 curé, 1 vicaire.
VINCENNES. (Cure de 1re classe.)	Notre-Dame.	1 curé, 1 vicaire.
	SUCCURSALES DU CANTON DE MONTREUIL.	
FONTENAY-sous-BOIS.	Saint-Germain-d'Auxerre.	1 curé.
RÔSNY.	Sainte-Geneviève.	*Id.*
SAINT-MANDÉ.	Notre-Dame.	1 curé, 1 vicaire.
VILLEMONBLE.	Saint-Genès.	1 curé.

ARTICLE V.

Population du Diocèse et de chaque paroisse.

La population du département de la Seine qui forme le Diocèse de Paris est, d'après le recensement officiel de 1851, de 1,422,065 âmes, dont 1,053,262 pour la ville, et 368,803 pour la banlieue.

On sait que ce chiffre n'est pas rigoureusement exact, car il ne comprend pas la partie flottante de la population, qui est considérable. On estime qu'il demeure d'un cinquième au-dessus du chiffre réel. Ainsi la population effective de Paris serait de

1,260,000, et celle du département de la Seine serait de 1,700,000 âmes, chiffre rond.

Tel étant le nombre d'habitants, quel est celui de la population catholique? Nous avons, à cet égard, des données assez sûres, en ce qui regarde la ville de Paris, et en prenant le chiffre fourni par le recensement de 1851. Ces données, nous les puisons textuellement dans le rapport présenté au conseil municipal par la Commission chargée d'examiner le projet des circonscriptions paroissiales de Paris.

« Bien que le respect dû à la liberté de conscience, dit l'honorable rapporteur, s'oppose aux recherches officielles qui pourraient constater avec certitude le nombre des citoyens professant les diverses religions reconnues ou non reconnues, des renseignements recueillis avec la discrétion convenable, lors du recensement de 1851, permettent de les classer approximativement comme il suit (pour la ville de Paris) :

1° Catholiques.	1,025,169
2° Protestants du culte réformé.	6,370
3° Protestants de la confession d'Augsbourg.	6,996
4° Israélites.	10,719
5° Divers.	4,008
Total égal.	1,053,262 [1]

Soit donc 1,025,169 catholiques contre 28,093 dissidents. Pour la population flottante de Paris et la population générale de la banlieue, le nombre des dissidents est proportionnellement moins considé-

[1] *Projet de circonscription des paroisses de Paris. Rapport fait au nom de la Commission spéciale.* M. Bonjean, rapporteur. Paris, 1855.

rable ; mais comme nous ne pourrions établir ce fait qu'à l'aide de renseignements émanés de source ecclésiastique et dépourvus d'un caractère officiel, nous aimons mieux ne pas nous y arrêter, et nous voulons négliger ce côté de la question. Ce qu'il suffit d'indiquer, c'est que les dissidents sont en très-petit nombre dans le Diocèse; et les chiffres officiels le prouvent assez en ce qui concerne la ville de Paris.

Au reste, voici quelle est la population du département de la Seine ou du Diocèse de Paris, d'après le recensement de 1851.

DÉPARTEMENT.

Arrondissements	POPULATION			GARNISON.	TOTAL GÉNÉRAL.
	Normale ou municipale.	Non comprise dans la population normale.	TOTALE.		
Paris.	996,067	25,463	1,021,530	31,732	1,053,262
Saint-Denis. .	222,039	4,798	226,837	6,955	233,792
Sceaux. . . .	119,047	7,914	126,961	8,050	135,011
TOTAUX. .	1,337,153	[1] 38,175	1,375,328	[2] 46,737	1,422,065

[1] Suivant le décret du 1er février 1851, la population normale ou municipale doit seule servir de base à l'assiette des impôts et à l'application des lois administratives et politiques.

La population qui n'est pas comprise dans la population normale est celle des prisons, des hospices, des dépôts de mendicité et asiles d'aliénés, des établissements d'instruction publique, des séminaires, des communautés religieuses et des réfugiés à la solde de l'Etat. Toutefois, selon les prescriptions du décret précité et des instructions ministérielles, on a compté dans la population normale : 1° les individus en détention comme simples prévenus ; 2° les malades momentanément dans les hôpitaux ; 3° le personnel fixe des établissements ci-dessus désignés, comme directeurs, économes, professeurs, surveillants, concierges, gardiens, gens de service, etc.; 4° les élèves internes (des colléges et pensionnats) dont les parents habitent le département.

Les membres des congrégations religieuses, détachés de leur communauté, figurent dans la population des départements où ils résident.

[2] Les gendarmes, la garde de Paris et les sapeurs-pompiers, sont classés, en raison de leur position sédentaire et suivant les instructions, dans la population municipale.

VILLE DE PARIS.

Arrondissements	POPULATION			Garnison.	Total général.
	Normale ou municipale.	Non comprise dans la population normale.	Totale.		
1er.	105,755	1,509	107,264	5,476	112,740
2e.	113,416	928	114,344	272	114,616
3e.	64,095	417	64,512	847	65,359
4e.	45,894	2	45,896	»	45,896
5e.	96,650	558	97,208	»	97,208
6e.	103,658	279	103,937	603	104,540
7e.	69,670	65	69,735	»	69,735
8e.	108,348	1,895	110,243	4,028	114,271
9e.	45,785	817	46,602	3,596	50,198
10e.	92,088	8,026	100,114	13,761	113,875
11e.	66,290	909	67,199	2,382	69,581
12e.	84,418	10,058	94,476	767	95,243
Totaux. .	996,067	25,463	1,021,530	31,782	1,053,262

Le tableau suivant présente la population des paroisses de Paris telle que l'a faite le remaniement des circonscriptions qui vient de s'opérer, d'après le rapport de la Commission spéciale.

Paroisses.	Population.	Observations.
Notre-Dame.	15,578	Normal.
Saint-Gervais.	19,811	Id.
Saint-Louis-en-l'Ile.	7,953	Susceptible d'augmentation.
Saint-Paul-Saint-Louis.	24,537	Id.
Saint-Eustache.	37,908	Normal.
Notre-Dame-des-Victoires.	18,000	Id.
Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle.	28,000	Normal.
Saint-Germain-l'Auxerrois.	21,168	Id.

Paroisses.	Population.	Observations.
Saint-Laurent.	34,384	Susceptible d'augmentation.
Saint-Vincent-de-Paul.	25,000	Id.
Saint-Joseph.	23,910	Id.
Saint-Martin.	19,073	Normal.
La Madeleine.	25,508	Susceptible d'augmentation.
Saint-Pierre-de-Chaillot.	10,000	Id.
Saint-Louis-d'Antin.	17,206	Id.
Saint-Augustin.	17,664	Id.
Saint-Philippe-du-Roule.	20,000	Id.
L'Assomption.	11,821	Normal.
Sainte-Marguerite.	28,205	Susceptible d'augmentation.
Saint-Antoine.	17,558	Id.
Saint-Ambroise.	21,921	Id.
Saint-Éloi.	9,253	Id.
Saint-Merry.	31,279	Id.
Notre-Dame-des-Blancs-Manteaux.	14,726	Normal.
Saint-Jean-Saint-François.	17,894	Id.
St-Denis-du-St-Sacrement.	20,520	Id.
Saint-Nicolas-des-Champs.	33,350	Id.
Saint-Leu.	19,000	Id.
Sainte-Élisabeth.	22,665	Id.
Saint-Roch.	34,858	Id.
Notre-Dame-de-Lorette.	29,093	Susceptible d'augmentation.
La Trinité.	16,808	Id.
Saint-André.	10,881	Normal.
Saint-Eugène.	19,800	Id.
Saint-Étienne-du-Mont.	20,594	Susceptible d'augmentation.
Saint-Médard.	19,197	Id.
St-Nicolas-du-Chardonnet.	18,732	Normal.
Saint-Jacques-du-Haut-Pas.	12,690	Susceptible d'augmentation.
Saint-Marcel.	5,276	Id.
Saint-Sulpice.	31,133	Normal.
Saint-Séverin.	22,846	Id.
Saint-Germain-des-Prés.	21,032	Id.

Paroisses.	Population.	Observations.
Notre-Dame-des-Champs.	12,892	Susceptible d'augmentation.
Sainte-Clotilde.	17,655	Normal.
Saint-Thomas-d'Aquin.	13,403	Id.
St-Pierre-du-Gros-Caillou.	13,309	Susceptible d'augmentation.
Saint-François-Xavier.	16,271	Id.
Saint-Louis-des-Invalides.	3,500	Normal.

Ces chiffres additionnés offriraient un total qui n'est pas celui du recensement. Mais il faut se souvenir que le recensement date de 1851, que les chiffres ont été recueillis en 1855, et que dans cet intervalle de temps, si court qu'il paraisse, la physionomie de Paris a grandement changé. Le mouvement qui pousse la population du centre à la circonférence a reçu, par suite des travaux qu'on a faits un nouveau degré d'énergie; les habitants de l'ancien Paris l'ont quitté en grand nombre pour aller chercher un refuge et des loyers à bon marché dans les communes de Batignolles, Belleville, la Chapelle, et d'autres encore. Ainsi la banlieue a gagné ce que Paris a perdu.

C'est sous le bénéfice de ces observations que nous donnons le tableau suivant. Il présente la population des paroisses de la banlieue, d'après le recensement de 1851.

ARRONDISSEMENT DE SAINT-DENIS.

PAROISSES.	POPULATION Normale ou municipale[1].	Non comprise dans la population normale.	TOTALE.	GARNISON	TOTAL GÉNÉRAL.
Asnières. . . .	1,115	71	1,186	»	1,186
Aubervilliers. .	2,611	»	2,611	»	2,611
Auteuil.	4,028	157	4,185	89	4,274
Bagnolet. . . .	1,298	»	1,298	»	1,298
Batignolles (les)	28,185	577	28,762	»	28,762
Belleville. . . .	34,146	584	34,730	185	34,915
Bobigny.. . . .	370	»	370	»	370
Bondy.	815	»	815	»	815
Boulogne. . . .	7,601	1.	7,602	»	7,602
Bourget (le).. .	654	»	654	»	654
Chapelle (la). .	18,679	21	18,700	»	18,700
Charonne. . . .	6,594	163	6,757	93	6,850
Clichy.	6,314	119	6,433	»	6,433
Colombes. . . .	1,649	»	1,649	»	1,649
Courbevoie. . .	4,099	203	4,302	1,763	6,065
Courneuve (la)..	572	»	572	»	572
Drancy.	296	»	296	»	296
Dugny.	564	»	564	»	564
Epinay.	1,038	»	1,038	»	1,038
Gennevilliers. .	1,066	»	1,169	»	1,166
Ménilmontant. .	»	»	»	»	»
Montmartre.. .	23,110	2	23,112	»	23,112
Nanterre. . . .	2,770	»	2,770	»	2,770
Neuilly.	15,735	162	15,897	»	15,897
Noisy-le-Sec. .	2,010	»	2,010	311	2,321
Pantin.	2,564	93	2,657	684	3,341
Passy..	10,386	1,045	11,431	»	11,431
Pierrefitte.. . .	808	»	808	»	808
Pré-S[t]-Gervais..	1,079	»	1,079	»	1,079
Puteaux.	4,346	»	4,346	»	4,346
Romainville.. .	1,499	»	1,499	673	2,172
Saint-Denis. . .	12,576	1,475	14,051	2,014	16,065
Saint-Ouen. . .	1,464	43	1,507	»	1,507
Stains.	910	22	932	»	932
Suresnes. . . .	1,973	59	2,032	1,143	3,175
Ternes (les).. .	»	»	»	»	»
Villetaneuse. .	365	»	365	»	365
Villette (la). . .	18,650	1	18,651	»	18,651
TOTAUX. . .	222,039	4,798	226,837	6,955	233,792

[1] Quand la paroisse ne forme pas une commune, sa population est imputée, dans ce tableau, à la paroisse avec laquelle elle forme commune, ainsi qu'on le voit pour Ménilmontant, les Ternes, la Gare, Petit-Montrouge, etc.

ARRONDISSEMENT DE SCEAUX.

PAROISSES.	POPULATION Normale ou municipale.	POPULATION Non comprise dans la population normale.	POPULATION TOTALE.	GARNISON.	TOTAL GÉNÉRAL.
Antony.	1,291	37	1,328	»	1,328
Arcueil..	2,493	»	2,493	578	3,071
Bagneux.	1,152	4	1,156	»	1,466
Bercy.	10,654	»	10,654	206	10,860
Bonneuil.	285	»	285	»	285
Bourg-la-Reine (le).	1,288	196	1,484	»	1,484
Bry-sur-Marne. . .	412	»	412	»	412
Champigny.	1,610	»	1,610	»	1,610
Charenton-le-Pont.	2,866	353	3,219	»	3,219
Chatenay..	566	»	566	»	566
Châtillon..	1,156	173	1,329	»	1,329
Chevilly.	510	»	510	»	510
Choisy-le-Roi.. . .	3,077	194	3,271	»	3,271
Clamart.	1,763	»	1,763	»	1,763
Créteil.	1,546	»	1,546	»	1,546
Fontenay-aux-Roses	1,176	»	1,176	»	1,176
Fontenay-sous-Bois	1,569	93	1,662	»	1,662
Fresnes.	427	»	427	»	427
Gentilly.	11,051	2,557	13,608	269	13,877
Grenelle.	7,705	173	7,878	»	7,878
Issy.	2,826	800	3,626	686	4,312
Ivry.	7,536	135	7,671	878	8,549
La Gare.	»	»	»	»	»
La Maison-Blanche.	»	»	»	»	»
Lhay..	481	»	481	»	481
Maisons-Alfort.. .	1,407	405	1,812	»	1,812
Montreuil.	3,810	»	3,810	»	3,840
Montrouge. . . .	8,677	546	9,223	»	9,223
Nogent-sur-Marne.	1,854	250	2,104	479	2,583
Orly.	570	»	570	»	570
Petit-Montrouge. .	»	»	»	»	»
Plaisance..	»	»	»	»	»
Plessis-Piquet (le)..	259	»	259	»	259
Rosny.	1,014	»	1,014	263	1,277
Saint-Mandé. . . .	3,535	322	3,857	»	3,857
Saint-Maur.. . . .	2,324	92	2,416	87	2,503
Saint-Maurice.. . .	2,091	460	2,551	75	2,626
Sceaux.	1,998	37	2,035	»	2,035
Thiais.	949	150	1,099	»	1,099
Vanves..	3,019	»	3,019	843	3,862
Vaugirard.	14,880	635	15,515	»	15,515
Villejuif.	1,514	»	1,514	»	1,514
Villemonble. . . .	684	»	684	»	684
Vincennes.	4,497	268	4,765	3,686	8,451
Vitry.	2,525	34	2,559	»	2,559
TOTAUX. . .	119,047	7,914	126,961	8,050	135,011

ARTICLE VI.

Les églises du Diocèse.

Il y a dans le Diocèse de Paris, outre les églises paroissiales de la ville et de la banlieue, 27 chapelles ouvertes au public, 50 chapelles particulières, 157 oratoires où l'on dit la messe par autorisation spéciale[1].

Sous le rapport matériel, les églises du Diocèse sont tout ce qu'elles peuvent être, cinquante ans après une révolution qui les a dépouillées et mutilées, ce qu'elles peuvent être sous l'empire d'une législation qui n'assure au clergé qu'un traitement fort modique, et qui n'autorise les legs et donations aux fabriques que dans des limites assez restreintes. Il est vrai que la Ville et le Gouvernement ne perdent pas de vue l'insuffisance de ces ressources, et qu'ils tâchent d'y suppléer de temps en temps par des sacrifices et des travaux considérables, comme cela s'est vu il y a quelques années pour l'église de Saint-Vincent-de-Paul, comme cela se voit encore pour l'église de Sainte-Clotilde. Toutefois il reste encore beaucoup à faire, et, indépendamment des églises à bâtir pour quatre ou cinq paroisses dont la création vient d'être décrétée, il y a plusieurs églises de Paris qui

[1] Les autres cultes reconnus comptent à Paris sept édifices religieux : le culte dit Réformé possède l'Oratoire, Panthémont, l'église Sainte-Marie ; la Confession d'Augsbourg a la Rédemption et le temple des Billettes ; enfin le culte israélite a, rue de Nazareth, la Synagogue, et rue Lamartine, le temple affecté au rite portugais.

sont loin de répondre à la magnificence de la capitale, ou même de suffire à tous les besoins du service religieux.

Ainsi, pour entrer dans quelques détails,

Six églises ne peuvent être regardées que comme provisoires : deux, l'Abbaye-aux-Bois et les Missions-Étrangères, étant des chapelles particulières qui ne doivent pas rester longtemps à l'usage de la paroisse, et les quatre autres, Saint-André, Saint-Augustin, la Trinité et Saint-Joseph, étant des salles plus ou moins vastes qu'on a disposées comme on l'a pu pour les exercices du culte.

Trois églises, celles de Saint-Antoine, de Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle, de Sainte-Marguerite, ne sont point en rapport avec la population de la paroisse, et les deux dernières demanderaient plutôt à être remplacées que réparées.

Cinq églises : Saint-Pierre-de-Chaillot, Saint-Ambroise, Saint-Jean-Saint-François, Notre-Dame-des-Victoires, Saint-Louis-d'Antin, sont trop étroites ou incommodes, et ont besoin d'être agrandies par la construction de chapelles ou par la création ou le prolongement d'une nef.

Onze églises auraient aussi besoin d'être plus dégagées qu'elles ne le sont de bâtiments qui les masquent ou les déshonorent; par exemple : Saint-Médard, Saint-Nicolas-du-Chardonnet, Saint-Merry, Saint-Jean-Saint-François, Notre-Dame-des-Blancs-Manteaux, et d'autres encore.

Plusieurs, enfin, réclament des travaux qui ne sont pas absolument indispensables, mais qui imprimeraient à l'édifice un caractère plus religieux et plus achevé, comme la Madeleine, qui n'est pas dominée par une croix monumentale; Saint-Philippe-du-Roule, qui a des assises préparées pour recevoir deux tours; Saint-Louis-en-l'Ile, qui attend un portail.

Quant aux autres églises de Paris, il n'y a que peu de chose à y faire pour les rendre aussi commodes et aussi bien ornées qu'elles peuvent l'être.

Il en est de toutes les églises de la banlieue à peu près comme des églises de Paris. Le tiers environ a besoin d'être entièrement refait ou notablement agrandi; pour le second tiers, il faudrait des réparations assez considérables; les autres églises, enfin, ne sont pas mal appropriées, soit aux besoins de la population, soit aux exigences du culte, et elles ne réclament guère que des dépenses médiocres.

Les paroisses de Petit-Mont-Rouge, Plaisance, la Gare-d'Ivry, La Chapelle-Saint-Denis, Rosny, Pierrefitte, Villetaneuse ont surtout besoin qu'on leur construise au plus tôt d'autres églises. Il suffirait d'agrandir celles de La Villette, Batignolles, Clichy, Grenelle, Auteuil, Saint-Maur et les Ternes.

Du reste, plusieurs de ces édifices, tant de la ville que de la banlieue, méritent d'être mentionnés pour le caractère ou l'ancienneté des souvenirs qu'ils rappellent, aussi bien que pour les travaux d'architecture, les œuvres de peinture et de seulpture qu'ils

offrent à la curiosité du visiteur instruit. Quelques-uns remontent aux premières années de la monarchie française, en ce sens qu'ils ont réparé les ruines que le temps leur faisait, et se sont maintenus sur le même emplacement.

Les basiliques de Notre-Dame et de Saint-Denis sont célèbres dans nos fastes civils et religieux. La mémoire de la sainte bergère patronne de Paris remplit les églises de Sainte-Geneviève et de Nanterre.

Saint-Germain-des-Prés, Saint-Germain-l'Auxerrois, Saint-Nicolas-des-Champs, Saint-Merry, Saint-Étienne-du-Mont, Saint-Séverin sont nommés dans nos vieilles histoires, et la piété de nos pères y avait travaillé avec un zèle et une intelligence dont il reste encore d'assez belles traces après tant de siècles et tant de révolutions. A côté de ces églises figurent honorablement celles de Saint-Gervais et de Saint-Eustache.

Notre-Dame-des-Victoires est un édifice plus modeste, mais qui témoigne de la dévotion que Paris et la France ont vouée à la sainte Vierge, comme l'humble église de Clichy, dans la banlieue, rappelle le populaire et glorieux saint Vincent de Paul, l'un de ses fondateurs. Saint-Sulpice et Saint-Roch, bâtis au dix-septième siècle, ont d'autres titres pour être cités ici, avec la Madeleine, Notre-Dame-de-Lorette, Saint-Vincent-de-Paul, bâtis de nos jours, et Sainte-Clotilde, encore inachevée.

Au reste, le zèle de Monseigneur l'Archevêque et

de son clergé, en ce qui regarde la restauration et la décoration des églises, est puissamment aidé par la Ville de Paris, qui, chaque année, y consacre une somme considérable. Avant 1848, la somme inscrite au budget municipal, pour orner et restaurer les édifices religieux, s'élevait à peine à 100,000 francs. Depuis, ce chiffre a été doublé, et il figure encore pour 200,000 francs au budget de la présente année 1856.

Le système précédemment adopté par l'administration, pour décorer les églises de la capitale, consistait à peindre quelques chapelles privilégiées, et à faire exécuter, chaque année, des tableaux religieux qui étaient ensuite répartis selon les besoins ou les demandes de MM. les Curés. Ce système est maintenant abandonné, et, depuis 1849, l'administration s'est occupée de faire décorer complétement un certain nombre d'églises. Lorsque celles-ci seront ornées, comme le comporte leur architecture, d'autres deviendront à leur tour l'objet de travaux et de dépenses semblables; et, de la sorte, dans un temps assez court, tous les édifices religieux de la capitale seront passés en revue et enrichis des ornements qui leur conviennent le mieux.

ARTICLE VII.

Description des principales églises.

Il sera peut-être agréable au lecteur de trouver ici des indications plus précises sur les principales églises du Diocèse; par exemple : la cathédrale, Sainte-Geneviève, la Sainte-Chapelle, les églises de Saint-Denis, Saint-Germain-des-Prés, Saint-Germain-l'Auxerrois, Saint-Eustache, Saint-Étienne-du-Mont, Saint-Séverin et beaucoup d'autres qui offrent quelque chose de remarquable.

§ 1.

NOTRE-DAME.

C'est l'opinion commune que, dès l'origine, la cathédrale de Paris se trouvait dans cette partie qu'on nomme *la Cité,* et non loin du lieu qu'elle occupe aujourd'hui. Grégoire de Tours parle à plusieurs reprises de l'église paroissiale de la Cité, qui fut placée d'abord sous l'invocation de saint Étienne; on suppose qu'ensuite une autre église, dédiée à Notre-Dame, fut bâtie à côté de l'ancienne, qui ne pouvait contenir la population toujours croissante de Paris. Quoi qu'il en soit, un diplôme de Charles le Chauve, de l'an 861, désigne la cathédrale sous le nom de Saint-Étienne et Sainte-Marie, mère de Dieu. C'est l'évêque Maurice de Sully qui conçut le projet de substituer à ces deux édifices une seule et vaste basilique. Le travail commença en l'an 1163.

On démolit d'abord l'église de Sainte-Marie pour construire la nouvelle cathédrale dont le Pape Alexandre III posa la première pierre. Environ cinquante ans après, l'église de Saint-Étienne disparut aussi pour faire place à l'aile méridionale du monument; la partie septentrionale ne fut terminée qu'au quatorzième siècle; enfin les chapelles sont d'une époque encore plus récente.

Notre-Dame présente la forme d'une croix latine; elle a 130 mètres de longueur, 48 dans sa plus grande largeur, et 35 du sol au plus haut point de la voûte. Les voûtes reposent sur 120 piliers qui partagent l'intérieur de l'église en chœur, nef et double rang de bas-côtés. Trois grandes roses et 113 vitraux éclairent la basilique, entourée de 32 chapelles. Les deux portiques, surmontés de tours qui ont 68 mètres de haut, la façade qui se développe sur une étendue de 40 mètres, la disposition générale de l'église et l'harmonie de ses proportions lui donnent un aspect grand et majestueux, et en font un des plus beaux monuments de l'architecture du moyen âge.

Néanmoins Notre-Dame n'a pas, à l'extérieur, la hardiesse qu'on remarque dans les belles églises de la même époque. Cela tient sans doute aux nombreux et puissants contre-forts qui semblent ramener l'édifice vers la terre et non soutenir son élan vers le ciel, ensuite à l'ensemble de ses formes qui présentent presque partout des lignes sévères et des angles droits, enfin à la disposition de la façade qui n'est pas

achevée. Les tours manquent de leur couronnement ordinaire; et l'on peut croire que c'est contre l'intention de l'architecte, car il a pris soin de les unir par des galeries horizontales formant une sorte de soubassement, qui sans doute devait porter jusque dans les nues des flèches découpées avec leur gracieux cortége d'aiguilles et de pyramides effilées.

L'intérieur de la métropole n'a pas moins de majesté, mais il a plus de grâce. Le regard se promène avec admiration dans la vaste enceinte de cet édifice, sous les voûtes colossales qui paraissent plus légères encore à cause de la délicatesse de leurs nervures, parmi toutes les lignes hardies et pittoresques des arcades ogivales et des colonnes réunies en faisceau, à travers les teintes un peu sombres qui tombent des hautes verrières, qui inspirent à l'âme le sentiment de l'infini et la frappent d'une religieuse émotion.

Les voussures des trois portiques qui percent la façade de l'église sont chargées d'ornements, de statues et de groupes allégoriques, que l'artiste n'a pas toujours distribués avec bonheur, mais qui portent quelquefois l'empreinte d'un talent très-remarquable. C'est ainsi, par exemple, que, dans la scène du Jugement dernier, représentée sur la voussure du portail central, les maudits tourmentés par des formes étranges et fantastiques, subissent leurs châtiments avec des attitudes expressives, avec une physionomie souffrante et lamentable où se révèle la bizarre, mais vigoureuse imagination du sculpteur.

Le temps et les révolutions ont fait souffrir ce monument. Aux injures du temps on vient de porter remède, autant qu'il était possible, en substituant des pierres neuves aux pierres rongées par l'action de la gelée, du soleil et de la pluie, et en affermissant ce que les siècles avaient ébranlé. Ce travail, conçu dans de vastes proportions, dirigé avec beaucoup d'intelligence, poursuivi à l'aide de dépenses très-considérables, aura pour effet de consolider la cathédrale et de lui donner un aspect plus florissant.

Les révolutions, de leur côté, en mettant la main sur la vieille basilique, ont dépouillé son sanctuaire, dégradé ses murailles, renversé ou mutilé ses statues, détruit les cloîtres et les dépendances qui l'entouraient. A la vérité, déjà quelques restaurations sont projetées ou même accomplies. Ainsi on vient de construire une nouvelle sacristie pour remplacer l'ancienne, qui avait été bâtie par Soufflot en 1760, et dévastée par l'émeute en 1831. Une somme de 900,000 fr. a été dépensée pour la complète exécution de ce travail. L'édifice est distribué et meublé d'une manière bien entendue, et il s'harmonise pour le style avec les portions de la cathédrale auxquelles il s'agissait de le raccorder.

Quelques-unes des richesses enlevées à Notre-Dame lui ont été rendues depuis cinquante ans. Elle a retrouvé quelques marbres et plusieurs bons tableaux qu'on voit dans le chœur et dans diverses chapelles. Les châsses et les reliquaires ciselés, les

croix, les vases et les chandeliers d'argent, les ciboires, les calices et les ostensoirs de vermeil enrichis de pierreries, témoignages inestimables d'une piété huit fois séculaire, ont disparu plus aisément et plus complétement que les tableaux et les marbres. Toutefois on a donné à Notre-Dame, après le concordat, quelques reliquaires précieux, entre autres celui qui contient la couronne d'épines; cette couronne est faite avec une espèce de jonc marin, dont les tiges, de couleur cendrée, sont entrelacées de fils d'or.

Mais il reste encore beaucoup à faire pour réparer et orner Notre-Dame, comme il conviendrait et comme le désire Monseigneur l'Archevêque; car ceux qui ont l'honneur de l'entourer savent que c'est là une de ses préoccupations les plus constantes.

§ 2.

SAINTE-GENEVIÈVE.

L'église de Sainte-Geneviève, commencée sous Louis XV, n'était pas encore achevée quand la Révolution vint l'ouvrir, sous le nom de *Panthéon français*, aux restes de quelques hommes qu'elle nommait grands.

Pie VII, pendant son séjour à Paris, après le sacre de l'Empereur, demanda et obtint qu'on rendît à la Religion cet édifice profané. En effet, Napoléon décréta que le Panthéon, sous son ancien nom de Sainte-Geneviève, serait rendu au culte et desservi

par le chapitre de Notre-Dame; toutefois ce décret resta sans exécution.

Ce n'est qu'en 1821 qu'une ordonnance royale remit enfin l'église de Sainte-Geneviève entre les mains de l'Archevêque de Paris, qui la confia aux missionnaires de France. Mais elle perdit sa destination religieuse en 1830, pour la reprendre seulement à la fin de l'année 1851. Puis un décret du 22 mars suivant établit, pour desservir l'église, une Communauté de prêtres, composée de six chapelains, qui n'y passent que trois ans, et d'un doyen dont les fonctions durent cinq ans.

Au milieu de toutes ces vicissitudes, les ornements des voûtes, des plafonds et des arcades ont passé plusieurs fois du sacré au profane, et réciproquement. La croix a brillé, dans l'origine, au tympan du fronton; elle y a été remplacée en 1793 par la Raison et la Liberté de ce temps-là, puis après 1830 par la page de sculpture qu'on y voit. De même, l'amortissement de la coupole a dû porter d'abord la croix, puis une Renommée en bronze; la croix y est montée ensuite, pour en redescendre et y remonter encore.

Le plan de l'église est une croix grecque ayant 113 mètres de longueur, le péristyle compris, et 84 mètres de largeur, hors-d'œuvre. Cent trente colonnes, distribuées de manière à présenter quatre nefs, supportent un entablement dont la frise festonnée offre des enroulements et des rinceaux. L'intersection des nefs forme un carré qui a presque 21 mètres

de face. Au-dessus s'élève le dôme, composé de trois coupoles s'élevant l'une sur l'autre à 80 mètres de hauteur; la seconde, peinte par Gros, représente la glorification de sainte Geneviève.

§ 3.

SAINT-DENIS.

L'église de Saint-Denis est célèbre dans les annales de la France. Elle fut fondée et magnifiquement décorée par Dagobert, et reconstruite dans des proportions plus vastes, d'abord par Charlemagne, puis par Suger et saint Louis.

Consacrée, avant 1789, à la sépulture de nos rois, hideusement profanée et dévastée en 1793, cette église fut rendue à sa primitive destination par un décret impérial du 20 février 1806.

Dès lors on entreprit de restaurer le magnifique monument : on affecta aux réparations les plus urgentes des crédits successifs qui montèrent à 300,000 f. chaque année. Les travaux furent continués à peu près sans interruption sous les deux gouvernements qui, depuis 1815 à 1848, ont succédé au gouvernement impérial.

Onze millions furent employés depuis un demi-siècle à restituer à la vieille basilique une partie de son ancien éclat. Il reste encore à faire quelques travaux de consolidation, et à relever la grande flèche dont les débris sont aujourd'hui amoncelés autour de l'édifice qu'elle couronnait autrefois avec beaucoup d'élégance.

§ 4.

SAINT-EUSTACHE.

L'église actuelle de Saint-Eustache date de la première moitié du seizième siècle. Elle fut bâtie sur une église plus ancienne, qui n'était elle-même que la transformation d'une chapelle de Sainte-Agnès construite en 1200, et au-dessous de laquelle se trouvait une crypte qu'on voit encore.

C'est en 1530 qu'on posa solennellement la première pierre de ce noble édifice, et c'est en 1637, le 26 avril, que l'église entière put être consacrée par Paul de Gondy, archevêque de Paris. Toutefois elle ne fut complétement terminée qu'en 1642.

L'architecture de Saint-Eustache est la transition du gothique à la renaissance : l'on y trouve la gravité du premier style et l'élégance du second. Lorsqu'on entre dans l'église, qui peut contenir cinq mille âmes, on est vivement saisi à l'aspect de cette large nef et de ces nombreuses colonnes qui soutiennent une voûte pleine de hardiesse. La voûte elle-même est gracieusement découpée par des arêtes réunies dans deux pendentifs d'un goût délicat et pur. Les piliers, élancés sans maigreur, ornés et non surchargés de riches moulures, se prêtent bien au fardeau qu'ils supportent. La douce obscurité des collatéraux et les teintes de lumière un peu sombre, projetées par la galerie de vitraux qui règne autour de la nef et par les magnifiques rosaces des deux

portails latéraux, invitent l'âme au recueillement et lui inspirent des pensées graves et religieuses.

Le grand portail passait aussi pour une œuvre très-remarquable; mais il fallut songer à le reconstruire au bout de cent ans, parce que déjà il menaçait ruine. C'est alors qu'on raccourcit l'église en abattant la première travée avec les deux chapelles correspondantes, et qu'on jeta les fondements du pesant et disgracieux portail qui existe encore. Heureusement, il est question d'y substituer un travail d'un meilleur goût.

Il y a dix ans, à la suite d'un incendie qui avait ravagé Saint-Eustache, d'importantes réparations y furent entreprises. On refit à neuf les grandes voûtes jusqu'à la troisième travée de la nef, et l'on gratta tout le reste des voûtes et des murailles qui avaient reçu précédemment une épaisse couche de badigeon. Cette opération découvrit et fit revivre d'excellentes peintures qui décoraient autrefois quelques chapelles; des feuillages fantastiques, des arabesques et des entrelacs en or, en azur, en vermillon, retrouvèrent leur éclat primitif. Les autres chapelles furent aussi restaurées avec soin et ornées de peintures dont plusieurs révèlent un talent très-distingué [1].

§ 5.

LA SAINTE-CHAPELLE.

La Sainte-Chapelle est du XIIIe siècle; c'est saint

[1] Voir la *Notice descriptive et historique sur l'église et la paroisse Saint-Eustache*, écrite par M. Gaudreau, curé. Paris, 1855.

Louis qui la fit bâtir pour y déposer les reliques insignes de la Passion et notamment la couronne d'épines que lui avait cédées Baudouin, empereur de Constantinople. L'architecte Pierre de Montreuil, homme de foi et de génie [1], fut chargé d'interpréter la pensée du pieux monarque et d'élever un monument digne des objets qu'on devait y présenter à la vénération des fidèles. Son œuvre, remarquable par l'élégance du style, la légèreté des formes et la richesse des ornements, est une des plus belles que nous ait léguées la meilleure époque de l'architecture ogivale.

Ce gracieux monument se compose d'un double étage ou d'une double église, et il a presque 37 mètres de hauteur avec une longueur égale. Devant la chapelle supérieure s'ouvre en arcades ogivales un vestibule couronné d'une plate-forme, autour de laquelle règne une balustrade décorée d'aiguilles; plus haut encore, au-dessus de la rose, s'étend une seconde balustrade qui dresse ses aiguilles légères jusqu'au sommet de l'édifice. Des jambages très-déliés et larges seulement d'un mètre et quelques centimètres séparent les fenêtres à meneaux élégants qui répandent dans la nef une lumière amortie par des vitraux d'un merveilleux coloris. Ces hautes et larges croi-

[1] C'est le même Pierre de Montreuil qui construisit, au cloître de Saint-Germain-des-Prés, la magnifique chapelle de la Sainte-Vierge, démolie en 1793, et au prieuré de Saint-Martin-des-Champs, le réfectoire, devenu la bibliothèque du Conservatoire des Arts et Métiers.

sées, ces trumeaux étroits que surmontent des aiguilles enrichies d'ornements, la flèche effilée qui s'élève dans les nues, la hardiesse des constructions, l'harmonie des lignes convergeant vers le ciel, impriment à tout l'édifice un mouvement d'ascension et symbolisent merveilleusement les aspirations de l'âme qui se dégage de la terre pour s'élever jusqu'à Dieu dans la prière.

Des richesses considérables avaient été accumulées dans la Sainte-Chapelle par la piété des rois, successeurs de Louis IX. Elles disparurent vers la fin du dix-huitième siècle; cependant on put sauver une partie des reliques. L'édifice fut converti en archives et affecté de la sorte à un service profane; cet état de choses dura jusqu'en 1840. Aujourd'hui, la Sainte-Chapelle, rendue au culte, a retrouvé, non pas tous ses trésors, mais du moins quelque chose de son lustre primitif. Les voûtes, habilement et pieusement restaurées, ont vu se raviver leur éclat. Les vitraux avaient en grande partie résisté aux injures du temps; ils viennent d'être complétés par des verrières qui, pour le dessin, le style et le coloris, ne le cèdent point aux anciennes, si remarquables par la richesse et la vivacité de leurs teintes.

§ 6.

SAINT-GERMAIN-DES-PRÉS.

L'église de Saint-Germain-des-Prés fut bâtie au milieu du sixième siècle, par Childebert, puis pillée

et ravagée, trois siècles plus tard, par les Normands. De cet édifice, qui paraît avoir été magnifique et tout décoré de marbre et d'or, il ne reste aujourd'hui que la tour. Morard, abbé de Saint-Germain-des-Prés, l'ayant trouvée encore debout et solide, la fit entrer dans le plan de la nouvelle église qu'il construisit à la fin du dixième siècle, et qui subsiste encore.

L'édifice élevé par l'abbé Morard fut agrandi et réparé dans le courant des douzième et treizième siècles. Ensuite, quand les Bénédictins de Saint-Maur eurent pris possession de l'antique abbaye, de 1644 à 1653, on fit la voûte de la grande nef qui n'était que lambrissée, on élargit les étroites fenêtres à plein-cintre, on reconstruisit en pierres de taille les murs du transept, et l'on édifia le portail méridional qui s'ouvre sur la rue d'Erfurth.

Au reste, il est aisé de reconnaître la date et l'étendue de ces additions et de ces réparations qui portent l'empreinte de l'époque où elles ont été faites, et qui ne s'accordent pas bien avec le caractère général du monument.

L'administration municipale a fait beaucoup depuis quelques années en faveur de Saint-Germain-des-Prés, et les restaurations commencées se poursuivent sans relâche. Déjà dans une partie de l'église le honteux badigeon a fait place aux brillantes peintures. Sur le ciel bleu de la voûte, les étoiles d'or étincellent, les nervures se détachent avec élégance et s'étendent

au loin en rameaux flexibles et tout chargés de couleurs harmonieusement réparties.

Les colonnes et les chapelles ont aussi reçu des ornements appropriés au style de l'édifice. Enfin, dans le chœur et dans le sanctuaire, M. Hippolyte Flandrin a représenté diverses scènes tirées du Nouveau Testament; cette œuvre est remarquable, et l'on y admire les ressources d'un talent à la fois sévère et gracieux qui sait se mettre en rapport avec le style de nos vieilles églises et avec l'élément traditionnel de nos croyances, en même temps qu'il tient compte des progrès accomplis par les arts du dessin.

A l'extérieur, d'importantes réparations ont consolidé la tour qui, reprise en sous-œuvre, pourra durer encore plusieurs siècles. Elle n'offrait dans toute sa hauteur que deux fenêtres, dont l'une avait été murée au dix-septième siècle; on les a débarrassées d'une maçonnerie grossière qui les obstruait, et fermées avec des ornements de pierre qui rappellent peut-être l'époque où la tour fut bâtie, mais qui n'en sont pas plus gracieux. La flèche a été reconstruite en entier.

§ 7.

SAINT-SULPICE.

La paroisse de ce nom comprenait autrefois tout le faubourg Saint-Germain, d'abord peu habité, et n'avait alors pour temple qu'une chapelle dédiée à

saint Pierre. Au douzième siècle, on bâtit un édifice plus vaste à peu près à l'endroit où s'élève l'église actuelle ; une nef y fut ajoutée sous Louis XII et son successeur; et trois chapelles de chaque côté vinrent encore l'agrandir de 1614 à 1630.

Mais l'édifice n'était point en rapport avec la population et d'ailleurs il menaçait ruine en plusieurs de ses parties; il fallut donc en construire un nouveau. La première pierre fut posée en 1645 par Anne d'Autriche; on fit d'abord la chapelle de la sainte Vierge, puis le chœur, ensuite les portails latéraux et la nef, enfin le grand portail qui ne fut achevé que peu d'années avant la révolution.

Ainsi les travaux, plusieurs fois interrompus faute de ressources, se prolongèrent durant cent quarante ans. Les architectes Levau, Guittard, Oppenord y mirent successivement la main; le portail est l'œuvre de Servandoni; les tours ont été bâties sur les dessins de Maclaurin et de Chalgrin.

L'église de Saint-Sulpice a 144 mètres de longueur et 58 de largeur à la croisée, le tout hors d'œuvre; elle est, après Notre-Dame, la plus vaste église de Paris. C'est un grand et bel édifice, de style grec et d'une régularité un peu froide. De larges fenêtres à plein-cintre y répandent un jour trop abondant qui court à flots sous les arcades de la nef et des bas-côtés. La décoration architecturale y est élégante, mais sans signification. La peinture s'est réfugiée dans les chapelles, et on ne saurait dire qu'elle y brille, sauf à la

chapelle de Saint-Roch où les fresques de M. Abel de Pujol, savamment composées et traitées d'une manière franche et noble, méritent seules à peu près d'occuper l'attention.

On remarque plus particulièrement à Saint-Sulpice, la chapelle de la sainte Vierge et le portail.

Du haut de la chapelle placée au chevet de l'église, tombe un jour mystérieux qui éclaire un groupe de la Vierge et de l'Enfant-Jésus sculpté par Pigale et placé sur le globe du monde flottant au milieu des nuages. Peut-être y a-t-il lieu de critiquer, au point de vue religieux, cette disposition qui semble calculée pour produire de l'effet et qui provoque la surprise plutôt qu'elle ne porte au recueillement. La coupole, peinte à fresque par Lemoine et réparée par Callet, représente l'Assomption de la sainte Vierge; cette œuvre n'est pas sans mérite, quoiqu'il y règne un peu de confusion.

Le portail de Servandoni n'est pas apprécié d'une manière uniforme : les uns y louent une régularité classique que d'autres trouvent dépourvue de toute inspiration religieuse. L'harmonie des proportions et la continuité des lignes sans ressaut lui donnent un certain caractère de grandeur; mais il est loin d'offrir l'aspect imposant des portails bâtis et sculptés par les âges de foi. Il ne présente ni les sculptures symboliques, ni les verrières éblouissantes, ni l'élancement et la légèreté des formes qui distinguent les églises du style ogival et qui nous montrent la pierre

vaincue et spiritualisée, s'animant au souffle inspiré des artistes et montant jusqu'au ciel pour y porter la pensée et les vœux des fidèles. Du reste, il serait à souhaiter, pour la plus grande beauté de cette œuvre, que le perron de treize marches par lequel on arrive au péristyle fût rejeté plus en avant, au lieu d'être engagé jusque sous le porche, et que l'on comblât, en y élevant un fronton, le vide disgracieux qui sépare les deux tours et qui fait paraître le portail comme écrasé.

§ 3.

SAINT-GERVAIS.

Dès le sixième siècle, il y avait une chapelle sur l'emplacement qu'occupe aujourd'hui l'église de Saint-Gervais. A-t-elle subsisté, sans être agrandie ou rebâtie, jusqu'aux premières années du treizième siècle? On l'ignore; il paraît seulement qu'à cette dernière époque une œuvre de reconstruction fut commencée, puis poursuivie jusqu'en 1420, enfin reprise et terminée à la fin du siècle suivant.

Tous ces travaux, habilement assortis, revêtirent un caractère d'homogénéité qui se voit encore à l'intérieur de l'édifice; mais, à l'extérieur, l'unité fut rompue par le portail de style grec que Jacques Desbrosses éleva sous le règne de Louis XIII.

Ce portail est, dans son genre, une œuvre remarquable; on y trouve une savante harmonie et une grâce sereine qui inspirent à l'âme une surprise

mêlée de plaisir. Il offre un assemblage heureusement combiné des trois ordres dorique, ionique et corinthien superposés et s'élevant à plus de 50 mètres. Les ornements de la façade sont simples et distribués avec un art qui lui donne quelque chose de gracieux et presque d'achevé. Mais ce travail n'est pas à sa place; il contraste trop violemment avec l'architecture de l'église, et tout le talent que Desbrosse y a déployé ne saurait faire que ce défaut de rapport ne frappe désagréablement les yeux, et que le goût ne réprouve cette façade grecque accolée à un édifice de style ogival.

Car, à l'intérieur, Saint-Gervais rappelle le type des églises bâties par le quinzième siècle. Les voûtes sont jetées au-dessus des colonnes avec beaucoup de hardiesse, et découpées par de riches nervures qui se croisent avec un raffinement d'élégance. La chapelle de la Vierge, au chevet de l'église, est surtout remarquable par la délicatesse de son architecture; elle est ornée d'une clef pendante taillée en couronne et semblable à un dais suspendu; rien n'égale la grâce de ce travail si habilement exécuté.

Au reste, toute cette chapelle de la sainte Vierge vient d'être restaurée avec beaucoup de soin, et enrichie de peintures à fresque qui représentent divers traits empruntés à la vie de la sainte Vierge, mais où l'on remarque une mollesse de style plus conforme aux habitudes de l'art profane qu'aux traditions et au caractère de l'art religieux.

§ 9.

SAINT-SÉVERIN.

Entre le palais des Thermes et le pont qui conduit à l'île de la Cité, s'élevait autrefois une chapelle qui porta d'abord le nom de Saint-Clément et ensuite celui de Saint-Séverin. Ruinée en 850 à l'époque où les Normands vinrent insulter Paris, elle fut remplacée par une église que l'on reconstruisit au treizième siècle, et qui, agrandie dans les siècles suivants, devint l'église actuelle.

Ainsi les trois premières travées de la nef, avec la portion correspondante du collatéral voisin, représentent ce qu'il y a de plus ancien dans l'édifice; le reste de la nef est venu plus tard, et plus tard encore, le sanctuaire avec l'abside et les chapelles.

Le caractère primitif de l'église fut malheureusement altéré, au dix-huitième siècle, par des réparations et des décorations dépourvues d'à-propos et de bon goût. Il est vrai qu'on a, depuis quelques années, entrepris des travaux propres à rajeunir ce monument remarquable, et à lui faire perdre cette empreinte moderne qu'il avait reçue de mains maladroites.

Au lieu d'avoir la forme d'une croix comme la plupart des églises nommées gothiques, Saint-Séverin présente une grande nef avec le chœur et le sanctuaire, et des collatéraux doubles environnés de nombreuses chapelles.

On découvre aisément le cachet des époques diverses qui ont, l'une après l'autre, construit ou réparé l'édifice. Ainsi les piliers de la nef sont d'une épaisseur formant contraste avec la légèreté de ceux qu'on voit au sanctuaire et qui sont plus récents. Les voûtes des bas-côtés sont d'une hauteur inégale, et, chose bizarre, celles du second collatéral sont plus élevées que celles du premier. Une forêt de piliers assombrit le jour que répandent un grand nombre de fenêtres, quelques-unes enrichies de vitraux peints, presque toutes découpées par des meneaux élégamment dessinés.

Çà et là, des cintres inégaux qui cachent maintenant les arcades élancées, des marbres lourdement appliqués sur les gracieux piliers de l'abside, des colonnettes et des nervures abattues ou tronquées, des peintures grattées d'une main barbare, attestent le passage et le goût des artistes formés à l'école du dix-huitième siècle.

Des travaux commencés depuis longtemps et que l'on poursuit avec une louable ardeur feront disparaître, autant qu'il est possible, les traces que ces étranges décorateurs ont laissées dans l'église de Saint-Séverin. Plusieurs chapelles offrent d'assez bonnes peintures que recommandent surtout les noms de MM. Flandrin, Schnetz, Signol, Laymann, Hesse, Jobé-Duval; déjà les unes sont achevées, les autres le seront bientôt.

On s'est aussi occupé de réparer et d'orner l'in-

térieur de l'édifice : on y a convenablement adapté le portail de l'église de Saint-Pierre-aux-Bœufs, démolie en 1837. Au milieu s'ouvre une porte en ogive décorée de colonnettes élégantes et de rinceaux délicatement travaillés; le tympan, encadré dans des arcs en retraite, présente un groupe de la Vierge et de l'Enfant-Jésus, sculpté par M. Ramus.

Il est regrettable qu'on n'ait pas agrandi davantage la place sur laquelle s'élève la façade de l'église, et pas encore fait disparaître quelques maisons de la rue Saint-Jacques qui étreignent et déparent un si vénérable monument.

§ 10.

SAINT-MERRY.

L'église actuelle de Saint-Merry est la troisième élevée sur le même emplacement. Construite en partie dans le quinzième siècle, elle n'a été achevée que sous le règne de François Ier. Au dix-huitième siècle, on y ajouta la chapelle de la Communion et quelques décorations d'assez mauvais goût.

L'édifice est bâti sur le type des églises nommées gothiques; néanmoins le style ogival n'y brille pas dans toute sa pureté, et l'approche de la Renaissance s'y fait apercevoir. L'intérieur est d'un aspect grave et religieux; la longueur de la nef, l'élévation de la voûte, l'heureuse distribution de toutes les parties y impriment un caractère de majesté qui impose à l'âme. Il faut regretter que l'harmonieux ensemble

que tout cet édifice présentait autrefois ait été maladroitement rompu par les travaux de réparation exécutés sous Louis XV.

Ainsi le chœur et le sanctuaire ont été revêtus d'une décoration en stuc qui monte du sol jusqu'à la hauteur des grandes fenêtres; l'ogive a été remplacée, dans le pourtour, par des cintres à courbes inégales, et les colonnes, autrefois déliées et légères, doivent au mastic un tiers de leur épaisseur actuelle. Ce serait une œuvre utile de faire disparaître tous ces défigurements et d'autres semblables, de rendre à Saint-Merry sa physionomie primitive et d'y mettre les décorations qu'appelle le caractère général de son architecture.

A l'extérieur, le monument paraîtrait fort beau, si on pouvait le voir; mais il est mal servi par les édifices particuliers qui l'étouffent et le dérobent aux regards. Il faudrait donc le dégager de toutes parts, et démolir les constructions établies sur la partie septentrionale des bas-côtés, pour couronner les contre-forts par des clochetons pareils à ceux qu'on voit au chevet de l'église.

Plusieurs fenêtres attendent des meneaux et des vitraux peints; celle du grand portail a besoin d'être ornée par une rosace. Le haut de la tour n'est nullement en rapport avec la base; il en résulte un effet disgracieux qu'on pourrait sans doute atténuer, en remplaçant la lourde muraille de la plate-forme par une élégante balustrade.

§ 11.

SAINT-NICOLAS-DES-CHAMPS.

Cette église remplace une chapelle bâtie près du monastère de Saint-Martin-des-Champs, pour les familiers de l'abbaye et pour ceux qui vinrent former des habitations sur son territoire. La chapelle existait dès le douzième siècle ; trois cents ans plus tard il fallut construire un édifice plus en rapport avec la population croissante du quartier. On y travailla de 1420 à 1480.

Le grand portail et la nef, ainsi que les collatéraux correspondants, sont de cette époque ; ensuite le seizième siècle y ajouta le chœur, le sanctuaire, les chapelles du chevet et le portail méridional ; enfin le dix-huitième commença par infliger au monument ses décorations absurdes ou malencontreuses, et finit par le dévaster, en 1793.

Ces diverses dates sont suffisamment accusées par les différences de style que présentent l'architecture et la décoration de Saint-Nicolas-des-Champs. L'ogive règne au grand portail et dans la nef ; le plein-cintre s'est installé dans le chœur et le sanctuaire ; la renaissance a laissé son empreinte sur le gracieux portail du midi ; les restaurateurs de 1740 ont défiguré tout ce qu'ils ont pu de l'ancien édifice, aplatissant en forme de pilastre cannelé le fût des colonnes engagées, ou bien écrasant d'un lourd chapiteau les pi-

liers qui montaient avec une légèreté toute gracieuse jusqu'à la voûte.

Malgré ces dissonances, l'église offre à l'intérieur un bel et grand aspect; il en serait de même à l'extérieur, si elle ne se trouvait pas engagée comme elle l'est dans des constructions qui ne laissent voir que ses deux portes principales.

La façade qui s'élève sur la rue Saint-Martin est assez remarquable. Elle présente trois pignons; dans celui du centre s'ouvre une porte qui se termine en arc très-aigu. La voussure est ornée de niches élégamment taillées, mais où manquent les statues. Un rinceau de feuilles de vigne couronne le portail en forme d'arc allongé, dont le sommet est occupé par un lion accroupi, et dont les bases ont pour support un crocodile et un griffon.

Le portail du sud, œuvre de la renaissance, mérite aussi d'être cité. Quatre pilastres cannelés avec leurs chapiteaux corinthiens supportent une corniche et son fronton disposés avec beaucoup de grâce. La porte en chêne fouillé est d'une exécution parfaite; un dessin riche sans confusion s'y déroule d'une façon pleine de souplesse et d'élégance.

§ 12.

SAINT-ÉTIENNE-DU-MONT.

Une chapelle dédiée à Notre-Dame, et nommée encore Saint-Jean-du-Mont, et quelquefois église basse

de Sainte-Geneviève, occupa d'abord une partie de l'emplacement où s'élève aujourd'hui Saint-Étienne-du-Mont. Bientôt elle devint le centre d'une paroisse; mais elle ne reçut le titre de Saint-Étienne que dans la première moitié du treizième siècle, lorsqu'à la place de la chapelle trop étroite on bâtit une église plus en rapport avec les besoins du quartier. Cette église elle-même fit place à l'édifice qu'on voit aujourd'hui, et dont la construction commença dans l'année 1517, pour ne finir qu'un siècle plus tard. C'est seulement en 1626 que l'archevêque de Paris, François de Gondy, consacra l'église de Saint-Étienne-du-Mont.

On a toujours regardé cette église comme une des plus belles de Paris. Elle mérite effectivement d'être citée avec honneur et étudiée avec intérêt, d'abord parce qu'elle est l'œuvre d'une époque de transition où se mêlent le style ogival et le style de la renaissance, ensuite parce qu'elle offre de nombreux détails où l'art a déployé beaucoup d'élégance et une habileté remarquable.

Les voûtes de la nef et des bas-côtés sont d'une grande hardiesse; elles s'appuient sur des colonnes sveltes et légères qu'on trouverait peut-être trop élancées, si la riche galerie qui les enveloppe en les reliant l'une à l'autre n'arrêtait le regard à la moitié de leur hauteur, et ne semblait ainsi la diminuer. Dépourvues de chapiteaux, les colonnes s'épanouissent, à leur sommet, en gracieuses arêtes qui vont

se réunir au milieu du transept, pour former une clef pendante suspendue avec beaucoup de grâce et sculptée avec un art étonnant.

Le jubé passe aussi pour un chef-d'œuvre : on y monte par des escaliers à jour qui s'enroulent comme un ruban de pierre autour d'un fort pilier, et qui laissent voir leurs degrés se soutenant tous par encorbellement. Grâce à ce travail délicat, l'œil s'occupe moins de la voûte surbaissée qui supporte la galerie du jubé, et qui ne présente pas une ligne fort agréable; du reste, la galerie elle-même suffit à retenir l'attention par l'élégance de ses ornements.

Les orgues de Saint-Étienne sont citées parmi les plus belles et les meilleures de Paris. La chaire est une œuvre qui mérite également de fixer l'attention par le caractère achevé de ses sculptures. Enfin il reste encore à Saint-Étienne quelques fragments des merveilleux vitraux peints qui ornaient autrefois toutes ses fenêtres [1].

§ 13.

SAINT-JACQUES-DU-HAUT-PAS.

Cette église tire son nom d'un ancien hôpital situé près du lieu où elle s'élève. Les habitants des faubourgs Saint-Jacques et Saint-Michel, trop éloignés des paroisses du quartier, demandèrent à l'évêque

[1] Consulter la *Notice historique sur la paroisse Saint-Étienne-du-Mont*, publiée par M. Faudet, curé de la paroisse. Paris, 1840.

de Paris, Eustache du Bellay, l'autorisation de bâtir une église succursale ; leurs vœux ne furent exaucés qu'en partie : la chapelle de l'hôpital reçut le titre de paroisse, et fut mise à leur disposition pour le service religieux. C'était en 1566.

Bientôt après cette époque, la population des deux faubourgs s'étant accrue rapidement, voulut se bâtir une église plus vaste; elle s'y porta même avec le zèle le plus touchant et le plus unanime. Les propriétaires de carrières, très-nombreux dans le quartier, fournirent gratuitement une partie des matériaux employés pour la construction de l'édifice ; les ouvriers donnèrent chacun une journée de travail par semaine, tandis que les autres paroissiens, s'imposant des sacrifices analogues, voulurent contribuer à l'œuvre commune par diverses sommes d'argent. Malgré cette louable et généreuse ardeur, les travaux, souvent suspendus faute de ressources, ne furent achevés qu'en 1688.

L'église de Saint-Jacques-du-Haut-Pas n'offre rien de remarquable soit à l'intérieur, soit à l'extérieur, sous le rapport de l'architecture. Le portail, orné de colonnes doriques que surmonte un fronton avec une attique, présente des proportions assez harmonieuses. Les deux premières arcades de la nef sont jetées avec quelque hardiesse.

Quant à la décoration intérieure de l'église, elle est convenable; la chapelle de Saint-Pierre offre même plusieurs objets d'art très-bien choisis. Les

tableaux modernes qu'on voit appendus soit autour du sanctuaire, soit dans la chapelle de la Sainte-Vierge, perdent beaucoup à n'avoir pas été peints sur place : toutefois quelques-uns se distinguent par une vigueur de coloris, une grâce de pinceau, un sentiment de style qu'on leur trouvera partout et qui les élève au-dessus de la médiocrité.

§ 14.

SAINT-GERMAIN-L'AUXERROIS.

L'église de Saint-Germain-l'Auxerrois, comme celle de Saint-Germain-des-Prés, fait remonter son origine jusqu'au milieu du sixième siècle. Ce n'était sans doute alors qu'une chapelle de service pour les habitants de la campagne environnante, que la Seine séparait de la Cité et de la cathédrale; cependant elle porte le nom de basilique dans un acte du septième siècle. Les chartes et les bulles d'une date postérieure lui donnent le nom d'abbaye ou de monastère, à cause d'un collége ou chapitre de chanoines chargé de la desservir.

Quoi qu'il en soit de son véritable titre, elle fut, comme sa sœur de Saint-Germain-des-Prés, dévastée par les Normands, puis rebâtie par le roi Robert, environ cent cinquante ans plus tard, enfin remplacée par un nouvel et plus vaste édifice que l'on commença vers le milieu du treizième siècle, et qui

ne put être achevé que longtemps après : on y travaillait encore en 1570.

De 1700 à 1750, Saint-Germain-l'Auxerrois eut à subir des réparations malentendues comme le goût faussé de cette époque savait les faire. La voûte d'azur aux étoiles et aux fleurs de lis d'or disparut sous la lèpre d'un badigeon ignoble. On supprima les splendides vitraux avec leurs images de saints et leur gracieux symbolisme, pour y substituer des verres décolorés et sans signification. Les élégants et riches piliers gothiques virent dégrader leurs colonnettes et tomber leurs chapiteaux. Enfin parmi d'autres mutilations monstrueuses, les maçons décorateurs renversèrent le jubé construit sur les dessins du célèbre Pierre Lescot et décoré par l'habile ciseau de Jean Goujon.

Pour compléter en quelque manière cette œuvre de vandalisme, le dix-huitième siècle chargea la révolution de transformer Saint-Germain-l'Auxerrois en fabrique de salpêtre, et en lieu de rassemblement pour les théophilanthropes. Puis l'orage passé, l'église avait repris les pompes du culte et une partie de son ancienne splendeur, lorsqu'en 1831 une émeute populaire vint la dévaster brutalement.

On a fait, depuis quinze ans, d'importantes réparations à Saint-Germain-l'Auxerrois. Le porche a retrouvé ses décorations splendides, et les saints et les saintes y ont repris leur place. De riches vitraux, enchâssés dans des nervures délicates, font étinceler

la rosace du portail, qui montre les deux tourelles de son pignon couronnées comme autrefois de leurs toits élégants.

A l'intérieur, les chapelles ont de même été l'objet de restaurations intelligentes. On y voit, ainsi qu'en d'autres parties de l'église, quelques peintures pleines de grâce et de correction, et respirant un véritable sentiment religieux. La pureté du dessin, l'éclat et la finesse du coloris recommandent aussi les vitraux peints à l'attention de tous ceux qui s'occupent de restaurer nos vieilles basiliques.

§ 15.

SAINT-ROCH.

Là même où s'élève aujourd'hui l'église de Saint-Roch, il y avait, au seizième siècle, deux chapelles nommées de Sainte-Suzanne et des Cinq-Plaies. Quand les habitants du quartier furent assez nombreux, ils bâtirent une église qui, cinquante ans après, leur parut encore trop étroite, et qu'ils remplacèrent par l'édifice actuel. C'est Louis XIV qui en posa la première pierre; les travaux, commencés en 1653, se prolongèrent jusqu'au dix-huitième siècle; car le portail ne fut commencé qu'en 1736.

Aucune autre église de Paris ne présente la physionomie intérieure de Saint-Roch, ni rien qui y ressemble. L'axe de l'édifice passe, du portail au chevet, par la nef et trois chapelles qui se suivent.

Les bas-côtés de la nef s'allongent au delà du chœur et de la première chapelle, puis vont se réunir en tournant derrière la seconde, tandis que la troisième est une espèce de rotonde ajoutée aux constructions primitives. Toutes les trois sont éclairées d'un jour différent et dégradé à dessein, en sorte que, du portail, le regard, après avoir parcouru la nef, glisse par-dessus le maître-autel construit à la romaine et placé au rond-point du chœur, puis s'enfonce avec quelque surprise dans la profondeur des chapelles graduellement assombries. Ce résultat peut paraître trop étudié pour un édifice où l'on doit chercher autre chose que les distractions d'une agréable perspective.

L'architecture de Saint-Roch n'est ni riche, ni d'un goût sévère, ni d'un grand effet. Le portail présente deux ordres, le dorique et le corinthien, surmontés d'un fronton que domine une croix; toute cette décoration est d'un aspect froid, malgré la correction et l'harmonie des lignes.

A l'intérieur, la nef communique avec les bas-côtés par une série d'arcades assez bien proportionnées et s'appuyant sur des pilastres doriques avec entablement denticulaire. Les deux chapelles de la Sainte-Vierge et de l'Adoration, au delà du chœur, offrent des pilastres corinthiens disposés comme ceux de la nef; ces chapelles ont une coupole peinte par Pierre, et représentant l'une l'Assomption, et l'autre le triomphe de la Religion.

Du reste, l'église, où l'administration municipale a fait exécuter, depuis quelques années, plusieurs travaux de restauration et d'embellissement, est enrichie de peintures et de sculptures qui ne sont pas d'un mérite supérieur, mais qui en font un des édifices religieux les plus ornés de Paris.

§ 16.

LA MADELEINE.

Dès le quinzième siècle, il y avait, à l'angle des rues de l'Arcade et de la Ville-l'Évêque, une chapelle rebâtie par Charles VIII et destinée aux réunions d'une confrérie dite de la Madeleine. Le titre de paroisse y fut attaché en 1639; un peu plus tard, la paroisse construisit une église qu'elle dut bientôt remplacer par un édifice plus vaste encore. Les fondements en furent jetés au printemps de l'année 1764, et l'on poursuivit assez lentement les travaux jusqu'à la révolution qui vint les arrêter. Colonnes et portiques, tout resta vingt ans abandonné; et quand on s'en occupa, en 1807, ce fut pour changer la destination du monument et en faire un temple de la Gloire.

Dans ce but, l'empereur choisit, entre divers plans soumis à son examen, celui de l'architecte Vignon, qui traita sévèrement le travail de ses prédécesseurs, et démolit presque tout ce qu'ils avaient

élevé, pour construire sur nouveaux frais l'édifice qu'on voit aujourd'hui. Car bien qu'elle ait reçu, après 1815, une autre destination et un autre titre, l'œuvre a été continuée par Vignon lui-même et terminée par Huvé, sur les dessins de 1807; on n'en a modifié que les dispositions intérieures.

La Madeleine rappelle le Parthénon. C'est un parallélogramme entouré de cinquante-deux colonnes corinthiennes rangées sur une seule ligne, séparées par des intervalles égaux, et reposant sur un stylobate élevé de trois mètres. Il s'étend du sud au nord, et présente, à ses extrémités, deux portiques couronnés de frontons.

Le portique du sud a de belles proportions; il est précédé d'un magnifique escalier où l'on compte un grand nombre de marches, et qui, jeté en avant de l'édifice, contribue à lui donner un aspect encore plus noble et plus majestueux.

Sur le large tympan du fronton méridional se déroule une immense page de sculpture qui représente le Jugement dernier : le Christ apparaît debout; à ses pieds, Madeleine est agenouillée; à sa droite, se tient l'ange des Miséricordes avec l'Innocence qu'accompagnent la Foi, l'Espérance et la Charité; à sa gauche, l'ange des Vengeances chasse devant lui les vices personnifiés, et un réprouvé tombe dans les flammes. Cette composition est d'un style correct, mais froid; et par cette qualité comme par ce défaut, elle diffère de la composition pleine de verve et

d'excentricités qu'on voit au portail de Notre-Dame et qui représente le même sujet.

Sans doute la Madeleine, par ses caractères architectoniques, ressemble plutôt à un temple païen qu'à une église chrétienne. Mais à qui s'en prendre? ce n'est point à l'architecte que l'on avait chargé de bâtir un temple, et non une église; ce n'est point à l'administration qui a mieux fait d'affecter cet édifice aux besoins religieux des fidèles que d'y installer une collection de bustes et de statues médiocres. Des nombreuses critiques dont il a été l'objet, une seule conclusion reste, et probablement elle était acquise avant tout débat : c'est qu'il ne faut pas chercher dans le Parthénon le type d'un temple catholique, quoiqu'on puisse trouver dans ses sculptures cette science et ce goût de la forme que l'art catholique ne dédaigne pas impunément.

Les critiques dirigées contre la décoration intérieure de la Madeleine sont, à quelques égards, beaucoup plus graves. Quand même toutes ces lignes et ces figures géométriques que présentent les coupoles, les frises et les entablements auraient quelque signification, l'or et l'éclat qu'on a répandus partout, et qui éblouissent l'œil, ont cet inconvénient de faire paraître la voûte moins élevée qu'elle ne l'est réellement, en sorte que l'église semble écrasée. On ne peut pas non plus louer sans réserve les fresques et les sculptures qui décorent la demi-coupole du chœur, les chapelles latérales et le maître-autel;

sans doute elles sont dues à des artistes dont plusieurs possèdent un talent connu et justement apprécié, et l'on y admire quelques beautés de détail. Mais on y cherche en vain une pensée d'ensemble : c'est comme une exposition nationale de peinture. La demi-coupole du chœur n'est point exempte de cette confusion, quoiqu'un seul homme y ait mis la main.

§ 17.

NOTRE-DAME-DE-LORETTE.

Comme beaucoup d'autres édifices religieux, l'ancienne église de Notre-Dame-de-Lorette, située non loin de l'emplacement qu'occupe la nouvelle, fut détruite à la fin du siècle dernier. A la restauration du culte, une chapelle du voisinage, dédiée à saint Jean devant la Porte latine, fut assignée comme église paroissiale aux habitants du quartier. Mais il fallut bientôt songer à construire un temple plus vaste; on en posa la première pierre le 25 août 1823, et on l'ouvrit à la piété des fidèles en 1836, quoique les travaux de la décoration intérieure ne fussent pas encore terminées.

L'église de Notre-Dame-de-Lorette présente une disposition générale qui rappelle les anciennes basiliques, et un ensemble de décorations qui paraît emprunté aux églises italiennes du seizième siècle.

La façade se compose d'un avant-corps aussi large

que la grande nef, d'un portique orné de quatre colonnes corinthiennes, d'un riche entablement qui les surmonte, et d'un fronton aux angles duquel sont placées les statues de la Foi, de l'Espérance et de la Charité. Dans le tympan du fronton, un bas-relief représente des anges en adoration devant l'Enfant Jésus que la Vierge Marie tient sur ses genoux.

Il est regrettable qu'on ait laissé bâtir le clocher disgracieux qui domine ou plutôt déshonore cette façade. D'ailleurs la façade elle-même et tout le reste de l'édifice ne sont pas d'un style qui convienne le moins du monde à un temple chrétien. En effet, Notre-Dame-de-Lorette, si on ne l'envisage que sous le rapport de l'architecture, paraît excellemment propre à relever le mérite du style ogival, et à décourager tous ceux qui seraient encore tentés de construire nos églises en cherchant leur modèle dans le temple de Thésée ou dans l'Acropole d'Athènes.

A l'intérieur, quatre piliers décorés de pilastres ioniques, et d'un pilier à l'autre huit colonnes pareillement ioniques, sont unis par un entablement sur lequel repose une espèce d'attique percé de grandes croisées ; sur les trumeaux qui les séparent on a représenté dans ses traits principaux la vie de la sainte Vierge. Au-dessus de ces croisées et de ces peintures s'élève la voûte où brillent l'or, l'émail et l'azur disposés en figures diverses. La grande nef est terminée par un chœur assez spacieux qu'entourent des stalles habilement travaillées, et par un hémicycle

où se trouve le maître-autel avec son élégant baldaquin, que supportent quatre colonnes corinthiennes de granit oriental et que surmonte un riche couronnement de sculpture.

Il est aussi regrettable que la décoration intérieure de cette église ne porte pas un caractère d'unité, et que l'incohérence s'y manifeste trop ouvertement. On est plus troublé que porté au recueillement par toute cette diversité de pinceaux qu'un sentiment commun n'a point inspirés ni conduits. Du reste, on reconnaît dans ces œuvres la touche d'artistes fort habiles, et quelquefois les méditations du talent soutenu par le sentiment religieux.

Dans les écoinsons des principales arcades, au-dessus des orgues et à l'entrée du chœur, M. Schnetz a représenté d'un style remarquable les quatre grands prophètes, comme M. Delorme a peint les quatre évangélistes dans les pendentifs qui supportent la coupole. Les quatre chapelles, d'assez grande dimension, qui occupent les angles des bas-côtés, sont aussi décorées d'excellentes peintures où l'on admire les grandes qualités de MM. Adolphe Roger, Perin, Orsel et Blondel. Il faudrait citer encore beaucoup d'autres hommes qui ont concouru à faire de Notre-Dame-de-Lorette l'église la plus ornée de France.

§ 18.

SAINT-VINCENT-DE-PAUL.

Une chapelle bâtie dans la rue Montholon réunit, pour les exercices religieux, les fidèles de la paroisse Saint-Vincent-de-Paul, depuis l'époque du concordat jusqu'à ces dernières années où l'église actuelle, commencée en 1824, fut livrée au culte. Le nouvel édifice s'élève sur des terrains qui n'étaient point habités il y a soixante ans, et qui appartenaient alors au prieuré de Saint-Lazare. Assis sur un des derniers gradins de la butte Montmartre, il domine le quartier du Faubourg-Poissonnière et se fait voir de loin comme un signe de ralliement pour tous les fidèles de la paroisse.

L'aspect de cette église n'est pas monumental, et il serait plus humble encore, sans l'heureux accessoire que l'architecte a pu donner à son œuvre, grâce aux accidents du sol. En effet, il a disposé en fer à cheval deux rampes très-douces par où les voitures peuvent monter jusqu'au parvis, et qui, se rattachant au perron, le font paraître avec un développement majestueux. Le porche, d'ordre ionique, et les deux tours, imitées de la renaissance, n'ont rien que d'assez lourd; les fenêtres et les côtés du bâtiment n'ont ni caractère ni style.

A l'intérieur comme à l'extérieur, l'église de Saint-Vincent-de-Paul présente beaucoup d'anomalies. Le

plafond de la nef, avec ses compartiments peints de couleurs diverses et rehaussés par des filets d'or, rappelle le moyen âge, tandis que les plafonds des bas-côtés sont d'un grec tout à fait classique, et que le byzantin apparaît dans les médaillons de la frise. Peut-être aussi la pompe factice qu'on a déployée dans les décorations n'est-elle pas digne d'un grand et durable monument.

Les grilles, les portes et les bénitiers en fonte de fer noircie ou dorée d'une façon économique, les caissons et les rosaces en plâtre moulés ou faits à l'emporte-pièce, les colonnes et les murailles revêtues de stuc et imitant le marbre, toutes ces choses iraient moins mal dans une maison bourgeoise et dans un palais de l'industrie que dans un temple chrétien.

A côté de ces défauts, Saint-Vincent-de-Paul offre beaucoup de choses très-belles. La distribution de l'église est bien entendue, et l'espace y est habilement ménagé. La frise de la nef est une magnifique page de peinture où M. Hippolyte Flandrin a déployé les ressources de son talent supérieur. On remarque aussi les anges que M. Dusseigneur a placés aux côtés de la chaire et les bas-reliefs dont il l'a décorée, ainsi que le calvaire du maître-autel, œuvre de M. Rude, et les verrières de M. Maréchal, quoiqu'elles semblent faites pour être vues d'un peu plus loin.

§ 19.

SAINT-EUGÈNE.

L'église de Saint-Eugène, qui s'achève en ce moment, a été commencée il y a dix-huit mois; un si court espace de temps a suffi pour la construire, la décorer et la rendre tout à fait propre à sa destination. La marche rapide de ces travaux est due à l'initiative et à l'activité qu'a su y mettre le curé de la nouvelle paroisse, M. Coquand, ex-secrétaire général de l'archevêché.

Bâtie au centre du faubourg Poissonnière, sur un terrain dépendant de l'ancien Garde-Meuble de la couronne, cette église est unique en son genre, à cause de l'emploi considérable qu'on y a fait du fer et de la fonte. Dans son ensemble, elle présente la forme des anciennes basiliques sans transept, et se termine par trois absides à pans coupés. On y a fait prévaloir le style ogival des treizième et quatorzième siècles, sans s'astreindre pourtant à une imitation servile : on l'a modifié par l'adoption des ressources nouvelles que l'industrie fournit aujourd'hui à l'art de bâtir.

Les murs sont construits en pierres dites de petit appareil et dont les joints accusés à l'extérieur contribuent à la décoration de l'édifice. La façade principale offre un triple portail en saillie, ayant pour cadre une profonde voussure et pour ornement des

statues installées dans leurs niches élégantes. Au-dessus brille une grande rose surmontée d'un pignon. Les façades latérales sont également couronnées de pignons; elles ont deux étages, dont le premier est percé de fenêtres à arcatures trilobées, et le second de fenêtres géminées d'un bon style.

La partie la plus curieuse de l'édifice est l'intérieur. Vingt-huit colonnes en fonte, modelées sur celles qu'on admire à la bibliothèque du Conservatoire des arts et métiers, forment, par leur disposition sur quatre rangs, une grande nef avec deux nefs latérales à droite et deux à gauche, au-dessus desquelles s'élèvent des tribunes. A cause de leur faible diamètre, ces colonnes effilées permettent à l'œil de parcourir l'église dans toute son étendue, et d'apercevoir à la fois les trois absides avec les quarante-six fenêtres décorées de vitraux peints.

Les galeries des tribunes et les meneaux des fenêtres sont en fonte comme les colonnes. Les nervures de la voûte sont en fer forgé avec remplissage en maçonnerie à double paroi renfermant une couche d'air destinée à maintenir une température égale, et à prévenir les fâcheux effets qu'amènerait, sans cette précaution, l'emploi de matériaux élastiques.

On peut croire que la décoration intérieure, qui n'est pas encore achevée, sera mise en complète harmonie avec le caractère général du monument; on en a pour garant le goût éprouvé de M. Boileau, qui a donné les dessins de l'église, et qui donne ceux de la

chaire et du buffet d'orgue. Les vitraux peints font honneur au talent des artistes qui les ont dessinés ou qui en ont exécuté les différents sujets; ce sont MM. Gérard Séguin, Petit-Gérard, Oudinot, Lusson et Laurent Gsell.

§ 20.

SAINTE-CLOTILDE.

L'église de Sainte-Clotilde, commencée vers la fin de l'année 1846, est à peu près achevée, et elle sera bientôt ouverte à la piété des fidèles. Elle doit remplacer, pour les paroissiens de Sainte-Valère, la chapelle provisoire et fort étroite qu'on avait mise à leur disposition. Les travaux, confiés primitivement à M. Gau, ont été placés ensuite sous la direction de M. Ballu, qui a donné les dessins des flèches, et un peu modifié quelques parties de la façade.

Le style général de Sainte-Clotilde est celui du quatorzième siècle. L'édifice, bâti sur un terre-plein qui s'élève de huit marches au-dessus du sol environnant, présente la forme d'une croix latine avec un chevet circulaire flanqué de cinq chapelles à pans coupés. Les tours, ayant deux étages de forme octogone, et se terminant par une flèche à jour, s'appuient sur un porche percé de trois arcades que l'on décore en ce moment de riches sculptures.

A l'intérieur, l'église offre un caractère noble et religieux. Elle est éclairée par trois grandes roses

ornées de trèfles et de quatre-feuilles, par vingt-quatre fenêtres géminées s'ouvrant dans la partie haute de la nef, du transept et du chœur, et par sept fenêtres simples placées au rond-point. Toutes seront enrichies de vitraux dessinés ou exécutés par des artistes éminents, MM. Maréchal, Hesse, Lamothe, Gallimard.

Aux bas-côtés de l'église on remarque quatorze bas-reliefs représentant les stations du Chemin de la Croix, et sculptés par Pradier et Duret. Des peintures, confiées à MM. Picot, Lehmann, H. Delaborde, viendront orner les chapelles. Le chœur est fermé dans le fond par une grille d'un beau travail, et sur les côtés par des murs peu élevés que d'habiles ciseaux décorent de bas-reliefs sculptés avec goût.

ARTICLE VIII.

Ressources des fabriques.

Les fabriques, telles qu'elles se sont relevées après le Concordat, n'ont pas ou presque pas de biens-fonds ni de revenus fixes, et ne possèdent guère que des revenus éventuels et subordonnés au chiffre et à la richesse ou à la générosité des habitants de la paroisse. En effet, si l'on excepte le produit de quelques rentes ou fondations, les revenus des fabriques comprennent, en général, le prix de la location des chaises ou de la cession des bancs, ensuite les quêtes faites pour les frais du culte, les oblations des fidèles, enfin le droit qui revient à la fabrique sur les

mariages et les convois, toutes choses qui augmentent et diminuent avec le nombre et la richesse de ceux qui fréquentent l'Église.

C'est à l'aide de ces ressources que les fabriques pourvoient au traitement du clergé paroissial, au salaire des employés de l'église, aux frais du culte, à l'acquisition et à l'entretien des meubles et des vases sacrés, enfin aux divers travaux de réparation et de décoration que la loi laisse à leur charge.

De 410 ecclésiastiques qui, sous différents titres, composent le clergé paroissial de la Ville, les curés seuls, au nombre de 48, reçoivent de l'État un traitement annuel qui est de 1,500 fr. pour les curés de première classe; de 1,200 fr. pour les curés de deuxième classe; et de 850 à 1,200 fr. pour les autres curés. Soit donc une somme de 55,400 fr. pour 48 prêtres.

12	curés de 1re classe, à 1,500f.	18,000f
7	curés de 2e classe, à 1,280f.	8,400f
29	desservants à. . . . 1,000f (moyenne)	29,000f
48	Total. .	55,400f

« Les vicaires ne reçoivent rien de l'État; les fabriques leur allouent un traitement qui varie de 1,000 à 2,400 fr., suivant le rang de ces ecclésiastiques et la richesse des paroisses.

« Dans quelques paroisses, les prêtres habitués reçoivent aussi une indemnité qui ne paraît, en aucun cas, s'élever au-dessus de 1,200 fr.

« Tous ces traitements seraient évidemment insuffisants, si les oblations connues sous le nom de *casuel* ne venaient, pour les curés surtout, suppléer à l'exiguité des traitements officiels [1]. »

Quant aux autres charges qui leur sont imposées, les fabriques les supportent d'une manière fort honorable et souvent brillante. Ainsi toutes les églises du Diocèse, et surtout celles de Paris, sont pourvues des meubles, ornements et vases sacrés nécessaires au service du culte. Un grand nombre peuvent même déployer et déploient, en effet, une véritable magnificence dans les solennités religieuses; en tout cas, il n'y en a pas une qui ne les célèbre avec une pompe convenable et proportionnée aux ressources de la population.

[1] *Rapport sur le projet de circonscription des paroisses de Paris.*

CHAPITRE II.

CLERGÉ SÉCULIER : ÉTAT DES PERSONNES ; — FONCTIONS ET BONNES ŒUVRES ; — COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES D'HOMMES ET DE FEMMES ; — CONCOURS GÉNÉREUX DES LAIQUES.

—

ARTICLE Ier.

État du clergé séculier.

Le nombre des ecclésiastiques qui, sous divers titres, remplissent dans le Diocèse les fonctions du ministère sacerdotal, est de 882. On compte actuellement :

13 Vicaires-généraux faisant partie de conseil archiépiscopal et prenant une part plus ou moins active à l'administration du Diocèse ;
3 Secrétaires de l'Archevêché ;
16 Chanoines titulaires de Notre-Dame et
5 Chanoines prébendés, avec
7 Vicaires de chœur et directeurs de la maîtrise ;
11 Chanoines du chapitre impérial de Saint-Denis et
4 Vicaires de chœur ;
7 Doyen et chapelains de Sainte-Geneviève ;
47 Directeurs et professeurs des grands et petits séminaires et de l'École normale ecclésiastique des Carmes ;
114 Curés, dont 19 de 1re classe, 12 de 2e classe et 83 succursalistes ;

227 à reporter.

report 227
513 Vicaires, diacres et sous-diacres d'office, et prêtres habitués[1];
10 Professeurs de la Faculté de théologie, à la Sorbonne;
140 Aumôniers de communautés, d'hôpitaux et d'hospices, de lycées et d'institutions, de prisons et d'établissements divers.

890
8 figurent à deux titres.

Total 882

ARTICLE II.

ATTRIBUTIONS ET TRAVAUX DU CLERGÉ SÉCULIER.

§ 1

Organisation administrative du Diocèse.

Les grands-vicaires prennent à l'administration du Diocèse la part qui leur est assignée, soit par leur titre d'archidiacre, soit par les dispositions adoptées en conséquence d'une lettre adressée par monseigneur l'Archevêque à son clergé en date du 30 décembre 1848.

A peine sa Grandeur était montée sur le siége de Paris, qu'elle a voulu prendre des mesures efficaces pour le bon ordre de l'administration diocésaine et la prompte expédition des affaires.

L'ancienne division du Diocèse en trois archidia-

[1] Les 627 membres du clergé paroissial, 114 curés et 513 vicaires, etc., sont ainsi répartis : 473 curés et vicaires dans Paris, et
154 *id.* dans la banlieue.

conés a été conservée; chaque archidiacre a été chargé de ce qui regarde son district, sauf ce qui est spécialement attribué à quelqu'un des vicaires généraux. Car les trois grands-vicaires reconnus par le gouvernement ne suffisant pas à Paris pour l'administration du Diocèse, monseigneur l'Archevêque en a nommé plusieurs autres : à l'exemple de ses prédécesseurs, et même poussant plus loin qu'eux le principe de la division des affaires, il a bien voulu s'entourer d'un certain nombre d'ecclésiastiques associés à sa sollicitude pastorale.

C'est ainsi qu'avec des sacrifices qui témoignent hautement de sa générosité, il a créé des divisions spéciales ou confirmé les divisions déjà établies pour les études, pour l'enseignement religieux des lycées, pour les hôpitaux et les prisons, pour les communautés religieuses, pour les bonnes œuvres, en confiant à un grand-vicaire chacun de ces objets si dignes d'intérêt. Un official et un promoteur, également grands-vicaires, sont chargés des affaires contentieuses, des causes matrimoniales, et de tout ce qui concerne les prêtres étrangers et sans fonctions dans le diocèse.

En outre, des commissions consultatives ont été organisées qui correspondent aux diverses branches des affaires ecclésiastiques, et qui sont comme des sections du conseil archiépiscopal. Les membres du chapitre métropolitain y sont appelés avec des prêtres dont les lumières et l'expérience assurent à l'admi-

nistration de monseigneur l'Archevêque un précieux concours.

C'est ainsi qu'il existe une commission administrative qui fonctionne sous la présidence de monseigneur l'Archevêque, et à laquelle reviennent les affaires générales du Diocèse, et en particulier les nominations et mutations; une commission paroissiale, qui s'occupe de tout ce qui concerne le gouvernement spirituel et temporel des paroisses; une commission des études appelée à porter son attention sur tous les établissements ecclésiastiques d'instruction, sur les institutions et les écoles, enfin sur tout ce qui regarde la publication et l'examen des livres; une commission des communautés religieuses qui a pour objet les monastères et les congrégations; une commission des bonnes-œuvres, qui se confond avec le Conseil d'administration, établi par les statuts de l'Association générale de charité, et qui vient d'être réorganisée tout récemment; enfin une commission des Rites et Cérémonies qui veille, dans les offices et les cérémonies publiques, à la décence du culte et au maintien des lois liturgiques[1].

§ 2

Chapitre de l'Église de Paris.

Le chapitre de Notre-Dame, comme les autres chapitres de notre pays, comme toutes nos églises, a

[1] Lettre du 30 décembre 1848.

pour base de sa constitution actuelle les actes qui ont rétabli l'exercice public de la religion en France, au commencement de ce siècle. Sans se reporter à ces actes, nous constaterons seulement les faits qui en sont résultés et qui doivent être mentionnés ici.

Une ordonnance de l'archevêque de Paris, datée du 17 floréal an x (7 mai 1802), et approuvée par arrêté consulaire du même jour, organisa d'abord le chapitre de Notre-Dame, en le composant de 3 grands-vicaires et de 9 autres prêtres. Le nombre des chanoines fut porté de 9 à 15, par un décret du 20 février 1806, qui chargea le chapitre de desservir l'église de Sainte-Geneviève (ancien Panthéon), et de 15 à 16 par un nouveau décret impérial du 10 mars 1807, approuvant l'ordonnance d'union de la cure au chapitre. Ce nombre a été maintenu, bien que le chapitre n'ait jamais fait le service de l'église de Sainte-Geneviève. Dans ce nombre de 16 chanoines ne sont pas compris les 3 archidiacres.

Les chanoines prébendés sont de création toute récente. Quoique l'état des prêtres âgés et infirmes soit meilleur à Paris que dans beaucoup d'autres diocèses, d'abord à cause des secours annuels qui leur sont attribués par le gouvernement ou par la caisse diocésaine, ensuite parce qu'un asile leur est toujours ouvert dans l'infirmerie de Marie-Thérèse, cependant monseigneur l'Archevêque a voulu faire quelque chose de plus en faveur des vétérans du sacerdoce qui ont employé leur vie ou bien épuisé leur santé

dans les labeurs du ministère ou dans ceux de l'étude ou de l'enseignement.

Monseigneur l'Archevêque a donc fondé en leur faveur cinq pensions de retraite de 2,400 francs, qui sont attachées à cinq canonicats honoraires, et forment comme autant de prébendes. Ceux qui en sont pourvus prennent place au chœur après les chanoines titulaires, et sont tenus, comme eux, d'assister à l'office divin [1].

En outre, au chapitre de Notre-Dame sont attachés, sous le nom de vicaires de chœur, 4 prêtres tenus d'assister les chanoines dans l'accomplissement de leurs devoirs canoniaux, avec une maîtrise composée de 12 jeunes gens qui sont instruits et dirigés dans leurs études et dans leurs fonctions par 3 prêtres.

Quant aux droits et devoirs des chanoines, qu'on donne ou qu'on ne donne pas à leur traitement actuel le nom de prébendes, il n'en est pas moins vrai qu'à leur traitement sont attachées les mêmes obligations à peu près qui étaient jadis attachées à la prébende, et que d'ailleurs on trouve dans les chapitres d'aujourd'hui la plupart des titres, dignités et charges qu'ils avaient précédemment. Ainsi, dans le chapitre Notre-Dame, il y a un théologal ou chanoine chargé d'enseigner la théologie, et un pénitencier ou chanoine spécialement chargé de confesser et d'absoudre ceux qui sont tombés dans des cas réservés à l'évêque.

[1] Lettre et ordonnance des 16 et 17 février 1854.

Au reste, le chapitre de Notre-Dame est soumis à des règlements dont les dispositions ont été d'abord arrêtées et puis modifiées en vertu de l'indult du 9 avril 1802. Par cet acte, le cardinal Caprara, exhortant les évêques de France à profiter du pouvoir qui leur était accordé d'établir des chapitres, laissait à leur libre volonté et à leur prudence le soin de déterminer les obligations des chanoines par des statuts qui pourraient être changés ultérieurement, s'il en était besoin. Profitant de cette latitude, et tâchant de concilier l'utilité de leur diocèse et les besoins de leur administration avec l'honneur de leur église métropolitaine et la dignité du culte, les archevêques de Paris ont maintenu, tout en le modifiant, en quelques points, le règlement donné d'abord au chapitre de Notre-Dame.

Une ordonnance archiépiscopale du 5 décembre 1850, la dernière en date, règle et arrête : L'office canonial est gravement obligatoire pour tous les chanoines titulaires; sont réputés présents au chœur les chanoines attachés d'une manière active à l'administration; sont réputés absents ceux qui, le matin, n'assistent pas à la messe et à l'une des petites heures, et qui, le soir, n'assistent pas à vêpres; chaque jour d'absence est défalqué sur le temps accordé pour les vacances qui sont de trois mois. Ainsi qu'il a été dit, les chanoines prébendés sont tenus, comme les chanoines titulaires, d'assister à l'office.

§ 3

Chapitre impérial de Saint-Denis.

Le décret impérial du 20 février 1806, qui rendit l'église de Saint-Denis à sa destination primitive, y établit un chapitre composé de 10 chanoines choisis parmi les évêques qui étaient âgés de plus de 60 ans et se trouvaient hors d'état de continuer l'exercice des fonctions épiscopales.

Une ordonnance du 23 décembre 1816 augmenta le personnel du chapitre, en adjoignant aux 10 chanoines-évêques 24 chanoines de second ordre. Le titre de primicier fut donné au grand-aumônier de France, et ensuite un règlement du 23 janvier 1826, approuvé par le roi, maintint le chapitre sous la juridiction de l'Archevêque de Paris.

L'existence de l'établissement, compromise par une loi de 1832, fut de nouveau approuvée par un vote du 20 mai 1836; et même des négociations s'ouvrirent alors avec Rome à l'effet d'obtenir que le chapitre fût institué d'une manière canonique et placé en dehors de la juridiction de l'Ordinaire. Une bulle intervint en ce sens, le 13 avril 1843, et un projet de loi qui en prescrivait l'exécution fut soumis aux chambres, le 8 mars 1847. La révolution de 1848 arrêta tout ce mouvement.

Puis un décret du 25 mars 1852 vint rasseoir et régler les intérêts matériels du chapitre. Conformé-

ment à ce décret, une ordonnance archiépiscopale du 13 août suivant reconnut et approuva la réunion d'ecclésiastiques destinée à célébrer l'office canonial dans l'ancienne église abbatiale de Saint-Denis, et unit la cure de la ville au chapitre.

Le chapitre de Saint-Denis compte maintenant, outre 6 chanoines-évêques, 8 chanoines du second ordre, qui sont aidés dans leurs fonctions par 4 vicaires de chœur. Le traitement est de 10,000 fr. pour les chanoines-évêques, et de 2,500 fr. pour les chanoines du second ordre. Il n'a pas proprement le caractère d'une prébende; néanmoins les chanoines sont soumis à des obligations analogues à celles des anciens prébendiers. Une ordonnance archiépiscopale du 14 août 1852 arrête que les chanoines du second ordre sont tenus à la résidence et à l'assistance au chœur, conformément aux règles tracées pour le chapitre métropolitain, et que l'office canonial imposé au chapitre de Saint-Denis comprend la messe et les vêpres avec les prières pour les bienfaiteurs.

§ 4

Chapelains de Sainte-Geneviève.

L'église de Sainte-Geneviève avait été, dès son origine, détournée de sa destination religieuse par la Révolution française. Nous avons fait connaître les vicissitudes que ce monument eut à subir depuis plus d'un demi-siècle, et comment un décret du

22 mars 1852 établit, pour desservir l'église, une communauté de prêtres composée de 6 chapelains qui n'y passent que trois ans, et d'un doyen dont les fonctions durent cinq ans.

Les membres de cette communauté devant prier Dieu pour la France et pour les morts inhumés dans les caveaux de l'église, et aussi se former à la prédication, deux ordonnances rendues par monseigneur l'Archevêque, le 31 mars 1852, ont réglé les conditions du concours pour l'admission des ecclésiastiques dans la communauté, et les obligations des chapelains en ce qui touche l'assistance aux offices et les études relatives à la prédication.

Les décrets et ordonnances n'eurent leur plein effet que le 3 janvier 1853; la communauté fut installée et l'église solennellement réouverte par monseigneur l'Archevêque, qui retraça, dans son discours, le tableau des vicissitudes subies par ce monument où toutes nos révolutions ont laissé l'empreinte de leur passage.

Ainsi la communauté est d'abord chargée de desservir l'église patronale; d'après une ordonnance du 31 mars 1852, les chapelains sont tenus d'assister, chaque jour, à une messe basse à laquelle on ajoute la récitation des petites-heures et du *De Profundis*, et, les dimanches et fêtes, à une grand'messe avec prône, et aux vêpres suivies du sermon et du salut. Un rapport adressé à monseigneur l'Archevêque, le 15 novembre 1853, par M. l'abbé Bautain, vicaire-

général chargé de la surveillance de la communauté, constate que cette première destination a été parfaitement remplie.

Des mesures ont été prises par monseigneur l'Archevêque, à cette même époque, pour assurer le second résultat qu'il s'agissait d'obtenir, c'est-à-dire pour former les chapelains à la prédication et fortifier leurs études. Ainsi, afin qu'ils pussent acquérir une connaissance exacte et approfondie de la doctrine sacrée, et aussi se présenter aux peuples avec plus d'autorité et de réputation, monseigneur l'Archevêque a voulu :

1° Que les candidats aux chapellenies de Sainte-Geneviève fussent déjà bacheliers ès-lettres ;

2° Que les chapelains se fissent recevoir bacheliers en théologie dans l'année de leur admission, licenciés dans la deuxième année de leur chapellenie, docteurs dans la troisième ;

3° Que l'on regardât comme démissionnaires et cessant de faire partie de la communauté les chapelains de première et deuxième année qui ne se présenteraient pas pour subir les épreuves des grades exigés d'eux.

Ces mesures ont eu pour résultat d'amener les chapelains à travailler davantage, d'une manière plus fixe et plus appréciable, pour atteindre le but important qui leur est marqué [1].

[1] Rapport et ordonnance du 18 novembre 1853, et Rapport du 27 juillet 1855.

§ 5

Clergé paroissial.

Tous MM. les curés de Paris et le tiers de MM. les curés de la banlieue sont aidés, dans les fonctions de leur charge, par un certain nombre de vicaires, sans compter, en beaucoup de paroisses, les prêtres catéchistes, les prêtres faisant fonction de diacre et de sous-diacre, les prêtres habitués qui rendent ou peuvent, au besoin, rendre d'utiles services. Le nombre des prêtres qui, soit au titre de vicaires, soit à d'autres titres, viennent en aide au curé, s'élève avec l'importance des paroisses et les ressources des fabriques ; il varie de 5 à 20, et il peut être en moyenne de 10 par chaque paroisse de la capitale.

Les paroisses de Paris et les principales paroisses de la banlieue sont organisées de manière à présenter toutes les facilités désirables pour l'accomplissement des obligations religieuses, les dimanches et les jours de fêtes.

Ainsi des messes sont dites toutes les demi-heures dans la plupart des églises, et même tous les quarts d'heure en quelques-unes. Il y a deux et quelquefois trois messes avec prône ou instruction par le clergé de la paroisse.

En outre, il y a toujours à vêpres un sermon où l'on traite, soit de vérités spéciales et de quelques-uns de nos mystères, comme cela se fait tous les

dimanches de l'Avent et du Carême, soit des vérités de la religion exposées dans leur ensemble avec ordre et selon le plan tracé par le catéchisme du concile de Trente, comme cela se pratique tous les autres dimanches de l'année, en vertu de l'ordonnance archiépiscopale du 20 février 1854.

Car, préoccupé des maux qui résultent de l'ignorance en matière de religion, désirant y porter remède et dégager, autant qu'il est possible, sa responsabilité, en donnant aux âmes les moyens de s'éclairer sur leurs besoins et leurs obligations chrétiennes, monseigneur l'Archevêque a convoqué autour de la chaire évangélique les hommes qui jusqu'ici n'y avaient peut-être pas trouvé un enseignement assez spécial. En outre, il a tracé à ses prêtres, pour la plupart de leurs instructions, un plan général propre à faire mieux connaître aux fidèles l'ensemble et l'enchaînement des vérités religieuses. Il lui a paru qu'un grand bien pourrait résulter de cette double réforme.

Ainsi d'abord, à côté des conférences de Notre-Dame, qui ont fait et qui font encore tant de bien à la jeunesse studieuse et aux hommes d'un esprit cultivé, monseigneur l'Archevêque a institué des conférences pour les autres classes de la société, et rapproché du peuple l'enseignement religieux.

Ces conférences populaires se font, pour la ville, dans les églises de Saint-Sulpice et de Saint-Eustache, et pour les faubourgs, dans les églises de

Sainte-Marguerite, de Saint-Laurent et de Sainte-Geneviève. Elles durent six mois, et comprennent les temps de l'Avent et du Carême. Elles ont lieu dans la soirée du dimanche, et réunissent partout un assez grand nombre d'hommes, qui viennent retremper un moment leur âme aux sources vivifiantes de la religion.

Du reste, cette œuvre est toute récente; elle n'a commencé qu'au mois de novembre 1854[1].

Ensuite, tout en exhortant les pasteurs à continuer, dans leurs églises, ces entretiens simples et familiers qui s'adressent particulièrement aux associations pieuses, et ces prônes si utiles, ces homélies si pleines de charmes où des réflexions et des conseils pratiques se mêlent à l'exposition des dogmes et des mystères, monseigneur l'Archevêque a fait remarquer qu'en général les sermons de toute l'année ne se lient point l'un à l'autre, et n'offrent pas une suite qui fasse saisir la doctrine chrétienne dans son ensemble et dans sa majestueuse unité. Ce vide regrettable, monseigneur l'Archevêque a voulu le combler.

A cet effet, Sa Grandeur a réglé qu'indépendamment des prônes, des instructions et des sermons de l'Avent et du Carême, un cours suivi de religion se ferait dans toutes les paroisses de Paris. Cette œuvre essentiellement pastorale a été confiée à l'intelli-

[1] Lettre pastorale du 20 février 1854, et lettres du 19 avril et du 8 novembre suivants.

gence et au dévouement de MM. les curés, qui font eux-mêmes les instructions, lorsque leurs nombreux et pénibles travaux ne les forcent pas de mettre à leur place d'autres prêtres, très-capables d'ailleurs d'instruire et d'édifier l'auditoire.

Les instructions ont lieu, entre les vêpres et le salut, tous les dimanches, les temps de l'Avent et du Carême exceptés. On y suit le plan tracé par le catéchisme du concile de Trente, et l'on met trois ans à le remplir. La première année, on traite des vérités qu'il faut croire et qui sont renfermées dans le Symbole; la seconde, des règles de la morale exprimées dans le Décalogue; la troisième, des moyens de salut établis de Dieu, c'est-à-dire des sacrements et de la prière.

Ces dispositions, prises par monseigneur l'Archevêque, il y a deux ans, sont aujourd'hui en vigueur dans toutes les paroisses [1].

Les stations de l'Avent et du Carême sont presque toujours prêchées par des prêtres étrangers à la paroisse; le cours d'instructions pastorales est fait communément par le curé ou ses vicaires. Dans les unes et les autres, le clergé déploie un grand zèle et quelquefois beaucoup de talent; et comme monseigneur l'Archevêque le dit, à la gloire de son clergé, dans le mandement du 20 février 1854, il semble « que dans aucune autre partie de l'héritage du Seigneur, le mi-

[1] Lettre pastorale du 20 février 1854.

nistère de la parole n'est rempli avec plus de fidélité et d'abondance. »

Sans compter toutes ces prédications, des instructions spéciales ont lieu dans la plupart des paroisses pour certains auditoires, comme ceux des confréries et associations pieuses, ou pour certaines époques de l'année, comme le mois de mai, l'octave du Saint-Sacrement, l'octave des Morts, et les retraites préparatoires aux grandes solennités de l'année.

Enfin, outre les conférences de Notre-Dame, dont le caractère et les résultats sont connus de toute l'Europe, il y a les quatre conférences dont nous avons parlé et qui se font pour les hommes dans la ville et les principaux faubourgs de Paris.

Les paroisses de la banlieue, sauf les plus importantes, comme il a été dit, n'ont qu'une seule messe avec prône ou instruction sur certains points du dogme et de la morale.

Dans quelques-unes, il se fait aussi un sermon à vêpres, les jours de fêtes principales; dans presque toutes il y a, soit après les vêpres, soit à la prière du soir, une instruction adressée à quelque confrérie ou association pieuse de la paroisse, ou bien à tous les fidèles indistinctement.

Durant le Carême, le mois de mai et d'autres temps de l'année, le clergé de la banlieue, comme celui de la capitale, profite des réunions plus fréquentes qui ont lieu dans les églises pour rappeler à la

population les vérités de la religion et les devoirs du chrétien; et ce ministère est généralement accompli avec un zèle digne d'éloges.

Le clergé du Diocèse se voue aussi avec beaucoup de soin et de succès à l'instruction religieuse de l'enfance et de la jeunesse.

Du reste, monseigneur l'Archevêque a voulu venir en aide à ses prêtres dans cette partie si intéressante de leur mission. En effet, pour rappeler ici les termes mêmes de son mandement, à peine la divine Providence l'avait-elle mis à la tête de ce Diocèse, qu'on lui signalait les inconvénients du catéchisme qui s'y trouvait en usage, en le conjurant avec instance d'y pourvoir dans sa sollicitude. « Il y avait lieu d'hésiter, d'abord parce que, de sa nature, une pareille tâche est difficile et délicate, ensuite parce qu'il n'est pas toujours bon de toucher à ces manuels de l'enfance chrétienne qui renferment des définitions et des explications gravées dans la mémoire des générations, et qui facilitent l'enseignement domestique comme l'enseignement public de la religion[1]. » A la vérité, le catéchisme qu'il s'agissait de modifier n'était pas très-ancien. D'ailleurs, l'expérience l'avait jugé, en faisant voir que, s'il pouvait convenir aux enfants d'un esprit déjà cultivé, il ne pouvait entrer qu'avec peine dans l'intelligence et la mémoire des enfants plus jeunes. C'est pour cela, pour donner

[1] Mandement du 15 août 1852.

satisfaction à de légitimes désirs, pour venir en aide à ceux qui forment les jeunes âmes à la science de la religion, que Sa Grandeur s'est occupée de rédiger un catéchisme plus court, plus simple et plus clair que celui qu'on avait entre les mains. Après deux ans de travail, ce nouveau catéchisme parut, et fut promulgué et prescrit le 15 août 1852. De l'aveu de tous, il a déjà produit les plus heureux et les plus consolants résultats.

Dans toutes les paroisses comme dans tous les établissements pourvus d'un aumônier, les catéchismes ont lieu une fois par semaine pour les enfants au-dessous de dix ans, et plusieurs fois par semaine pour ceux qui se préparent à la première communion.

Après cette époque, les jeunes gens des deux sexes trouvent, soit dans les paroisses, soit dans les maisons d'éducation, une exposition des vérités religieuses proportionnée à leur force et qui leur est faite une fois la semaine sous forme de catéchisme assez relevé ou sous forme de conférence. Dans l'un et l'autre cas, on suit le plan du catéchisme diocésain qui ne diffère pas sensiblement du plan tracé par le catéchisme du concile de Trente.

Au surplus nous ne saurions mieux décrire la situation du diocèse sous ce rapport, qu'en empruntant à monseigneur l'Archevêque les paroles qu'il a dites à ce sujet :

« Nous devons signaler et bénir ici d'une façon particulière le soin qu'on prend, dans toutes les pa-

roisses de Paris, de l'enseignement religieux des enfants. Les catéchismes y sont bien faits, avec un grand zèle et beaucoup d'intelligence. On distribue le lait de la Doctrine aux petits enfants à peine arrivés à l'âge de raison. Quand ils sont plus grands, l'enseignement se fortifie et grandit avec eux. La première communion est une grande fête qui a gardé tout son éclat et tous ses parfums au milieu de nous. Les enfants s'y disposent par de sérieuses préparations qui durent deux années. C'est un moment rempli de grâces, non seulement pour eux-mêmes, mais pour les parents. Enfin les catéchismes de persévérance empêchent les bons fruits de la première communion de se perdre si tôt, et conduisent la jeunesse chrétienne, surtout les jeunes filles, jusqu'au moment décisif où le choix d'un état vient fixer leurs destinées [1]. »

Non-seulement il y a lieu d'applaudir au zèle du clergé de Paris en ce qui regarde le soin des âmes, mais nous ne pouvons nous dispenser de lui rendre un juste hommage, en louant ici sa conduite sous tous les rapports.

Ainsi les curés résident dans leurs paroisses avec la plus édifiante exactitude. Tous observent avec régularité l'ordonnance du 4 octobre 1850, qui leur enjoint de ne pas s'absenter de leur paroisse au delà d'une semaine sans une autorisation spéciale, et sans

[1] Mandement du 20 février 1854.

avoir pourvu, de concert avec l'autorité diocésaine, aux intérêts religieux qui leur sont confiés, notamment en ce qui concerne l'administration des sacrements et l'assistance des malades.

D'ailleurs, les mesures les plus propres à assurer le maintien de la discipline ecclésiastique ont été prises ou confirmées par monseigneur l'Archevêque, qui travaille en même temps à les faire exécuter aussi bien qu'il est possible dans une ville où la surveillance est plus difficile que partout ailleurs.

Le clergé de Paris se distingue par des qualités éminentes et de solides vertus : son zèle est considérable; la piété et les vertus sacerdotales fleurissent dans ses rangs. Sa science n'est point inférieure à ce qu'on peut attendre d'hommes jetés, dès l'âge de vingt-quatre ans, dans les occupations perpétuelles d'un ministère très-actif.

§ 6.

Aumôniers.

Ce que le devoir nous obligeait de rappeler ici touchant les qualités et les vertus du clergé paroissial est applicable de tout point aux aumôniers des communautés, des hôpitaux et hospices, des lycées, colléges et institutions, des prisons et des établissements divers. Du reste, nous ne pouvons mieux faire connaître le dévouement et les travaux des aumôniers qu'en citant le nombre des maisons auxquelles

ils sont attachés et des personnes auxquelles ils donnent les soins de leur ministère.

Les Communautés d'hommes se suffisent à elles-mêmes, sauf le seul Institut des frères des Écoles chrétiennes qui possède dans le Diocèse de Paris dix-huit établissements, y compris la maison-mère, et compte six cents membres, frères ou novices.

Les Communautés de femmes sont au nombre de quarante-huit, soit maisons-mères et noviciats, soit simples résidences, soit maisons indépendantes, c'est-à-dire ayant une supérieure locale sous l'empire d'une règle autorisée par le Saint-Siége ou par l'ordinaire; ces communautés comptent près de trois mille quatre cents membres.

Soit, avec les six cents frères, quatre mille personnes, dont la direction spirituelle est confiée à cinquante aumôniers, donnant en outre leurs soins aux personnes admises comme pensionnaires, élèves, employés dans les maisons religieuses.

Les établissements d'instruction supérieure, secondaire et primaire sont au nombre de mille quatre-vingt-six, et les élèves qui y reçoivent l'instruction sont au nombre de cent quatorze mille cent quarante. Ainsi il y a dans le Diocèse de Paris :

Deux petits Séminaires, ayant trois cent trente élèves;

Une École normale ecclésiastique, ayant cent élèves, clercs et laïques;

Une École normale supérieure, où se forment les

professeurs de l'Université, et qui compte environ quatre-vingts élèves ;

Cent quatre-vingt-quinze établissements d'instruction secondaire. Sur ce nombre, dix seulement sont publics; mais la plupart des établissements particuliers s'y rattachent et y font instruire leurs élèves. Huit établissements particuliers, sans y comprendre quelques maîtrises, sont dirigés par des ecclésiastiques ou des religieux et comptent environ mille trois cents pensionnaires. Ces cent quatre-vingt-quinze maisons, sous les noms de lycées, colléges, institutions, pensions, écoles, donnent l'instruction secondaire à dix-huit mille cinq cents élèves;

Deux cent seize établissements, écoles, pensionnats et institutions, où dix-sept mille deux cent soixante jeunes personnes reçoivent une instruction plus ou moins élevée au-dessus de l'instruction primaire. Sur ce nombre, deux mille six cents sont confiées à des religieuses et réparties en trente pensionnats;

Cinq cent quatre-vingt-six écoles primaires, dont deux cent soixante-deux pour quarante mille petits garçons, et trois cent vingt-quatre pour trente mille petites filles. Sur les deux cent soixante-deux écoles de garçons, cinquante-trois sont tenues par des frères qui instruisent environ dix-sept mille huit cents enfants. De même, sur les trois cent vingt-quatre écoles de petites filles, soixante-neuf sont tenues par des religieuses qui instruisent quatorze mille cinq cents enfants;

Quatre-vingt-cinq ouvroirs, où trois mille huit cent soixante-dix jeunes personnes viennent apprendre un état en rapport avec leurs aptitudes et la fortune de leurs parents. De ces établissements, quarante-sept sont tenus par des religieuses qui ont sous leur surveillance deux mille neuf cents jeunes filles :

Soit donc un total de mille quatre-vingt-six établissements, où cent quatorze mille cent quarante enfants et jeunes gens des deux sexes sont reçus, instruits et dirigés selon leur âge et leurs ressources, et deviennent, à divers degrés, l'objet de la sollicitude et des soins du clergé qui leur donne, autant qu'il en est besoin, son temps et ses conseils, et qui de la sorte contribue généreusement à leur instruction ou à leur éducation.

Du reste, ces chiffres ne comprennent ni l'École polytechnique, parce qu'elle n'a pas d'aumônier, ni les Écoles de droit et de médecine, parce qu'elles se trouvent exactement dans la même situation que le reste des fidèles pour tout ce qui regarde l'instruction religieuse, ni enfin les six séminaires de Saint-Sulpice, des Missions-Étrangères, de Picpus, du Saint-Esprit, de Saint-Lazare et des Irlandais, parce qu'ils sont dans des conditions particulières en ce qui touche l'éducation religieuse, et qu'il y a lieu d'en parler ailleurs.

De ces mille quatre-vingt-six établissements, un très-petit nombre seulement ont un ou plusieurs aumôniers; les autres envoient leurs élèves à la pa-

roisse pour y recevoir l'enseignement, ou bien appellent un membre du clergé paroissial pour le donner à la maison.

Mais tous, aumôniers ou prêtres des paroisses, déploient pour l'instruction religieuse de la jeunesse un zèle plein d'intelligence. C'est un éloge que monseigneur l'Archevêque a voulu leur adresser, dans son Mandement du 20 février 1851 :

« Nous devons nous féliciter aussi de la manière dont l'enseignement religieux est donné à la jeunesse des écoles, soit dans les établissements publics, soit dans les établissements privés. Nous ne parlons pas des établissements religieux : il est tout simple que, dans ces maisons, la religion soit la nourrice des âmes et préside à tous les développements de l'esprit et du cœur. Mais de grandes améliorations ont été depuis quelque temps introduites dans tous les autres établissements, au sujet de l'enseignement de la religion. On a donné à cette étude plus de temps et de soin, et les résultats obtenus nous ont rempli de consolations [1]. »

L'enseignement religieux des lycées a surtout appelé l'attention de monseigneur l'Archevêque; car les jeunes gens qu'on élève dans ces établissements lui inspirent un vif et tendre intérêt, et ils occupent une grande place dans son cœur comme dans son Diocèse, ainsi que Sa Grandeur l'a dit elle-même :

[1] Mandement du 20 février 1854.

« Nous ne songeons pas sans émotion à leur salut éternel, et nous ne perdons pas de vue la part qu'ils sont appelés à prendre un jour dans les affaires de notre pays. En toutes choses, ils ne peuvent être mieux conseillés que par la religion, et c'est leur rendre le plus grand service que de placer et de retenir leur âme sous la discipline de Dieu[1]. »

Aussi Monseigneur a-t-il eu à cœur de rechercher et d'appliquer les moyens les plus propres à fortifier et à étendre dans les lycées l'action de MM. les aumôniers. De nouveaux règlements ayant modifié l'enseignement général de ces établissements, et donné à l'enseignement religieux en particulier une place déterminée et une sorte de sanction officielle qu'il n'avait pas obtenues jusqu'alors, monseigneur l'Archevêque a voulu compléter, en ce qui le concerne, ces mesures importantes.

A cet effet, Sa Grandeur a tracé le plan que les aumôniers doivent suivre en présentant aux élèves des différents âges l'exposition et les preuves de la doctrine chrétienne. Les programmes destinés à chacune des trois sections qui partagent aujourd'hui les lycées, sous le rapport de l'enseignement, posent les questions dans le même ordre, mais en termes différents et de manière à provoquer les explications et les éclaircissements que réclament l'âge des élèves et le degré de leur culture intellectuelle.

[1] Lettre du 1er octobre 1853.

En outre, une circulaire du 1er octobre 1853 assure l'exécution de ce plan, et trace aux aumôniers les règles auxquelles ils doivent se conformer pour que l'enseignement religieux obtienne dans les lycées la part d'estime et d'influence qui lui revient de droit.

Enfin l'un des grands-vicaires a été chargé de tenir la main à l'exécution de ces règlements, d'inspecter l'enseignement religieux des lycées, et de faire connaître à monseigneur l'Archevêque par un rapport détaillé, non-seulement l'état général de la Religion dans les établissements d'instruction secondaire, mais encore la pensée de MM. les aumôniers sur les résultats de leur important ministère, et tout ce qui peut éclairer et rassurer la sollicitude épiscopale au sujet des graves intérêts qui leur sont confiés.

Les divers rapports soumis à monseigneur l'Archevêque, depuis trois ans que cette inspection est créée, permettent de constater que les résultats obtenus ne sont pas inférieurs, sinon à ce que désire le vénérable prélat, du moins à ce que les circonstances lui laissaient espérer.

Les établissements publics d'instruction secondaire inspectés par le grand-vicaire chargé de cet office renferment plus de 2,000 élèves. Pour ceux de la division élémentaire, il y a régulièrement un catéchisme par semaine, et il y en a deux à l'approche de la première communion. Pour ceux des sections moyenne et supérieure, il se fait une conférence par semaine; elle est moins relevée si elle s'adresse aux

élèves de la section de grammaire, plus savante et plus développée si elle s'adresse aux élèves de la division supérieure.

Les résultats de cet enseignement, en tant qu'ils se manifestent par des actes extérieurs de religion et de piété, sont de nature à consoler les hommes religieux, et sans doute ils deviendront de plus en plus satisfaisants. Du moins il est permis de le croire, si l'on considère que beaucoup d'obstacles sont déjà tombés qui empêchaient de faire le bien dans les lycées, il y a quelques années ; que la génération actuelle reçoit avec plus de faveur que ne le faisait la précédente le ministère si important des aumôniers, et qu'enfin l'éducation chrétienne de la jeunesse est l'objet de la constante et vive sollicitude de monseigneur l'Archevêque.

Il n'y a pas moins d'éloges à faire de MM. les aumôniers, que Sa Grandeur a chargés d'offrir aux malades et aux prisonniers les consolations et les secours de la Religion.

On compte dans le Diocèse de Paris 35 hôpitaux et hospices habituellement occupés par environ 20,000 malades de tout âge et de tout sexe, et où sont traitées toutes les sortes de maladies.

De ces 35 établissements, 12 sont desservis par des personnes laïques. Dans les 23 autres, les soins sont donnés aux malades par des sœurs dont le nombre s'élève à 464.

Les aumôniers remplissent avec zèle et succès leur

ministère, qui est d'ailleurs aidé auprès des malades par l'influence des religieuses dans les 23 établissements où elles sont admises.

Chaque dimanche, les hôpitaux et hospices ont la messe avec instruction, et quelquefois les vêpres avec salut du Saint-Sacrement. Plusieurs ont, en outre, deux instructions par semaine pendant le Carême et l'Avent. D'autres ont des catéchismes, des retraites, des exercices de piété plus ou moins fréquents, selon l'âge et les dispositions générales des malades.

Du reste, les aumôniers, dans leurs visites, donnent aux diverses personnes qui leur sont confiées les avis et les enseignements nécessaires.

Sur les 20,000 malades, qui sont, journée moyenne, dans les 35 hospices ou hôpitaux, la plupart n'y demeurent que temporairement, un grand nombre n'y font qu'un séjour de quelques semaines, et il est difficile d'apprécier au juste leurs habitudes en matière de Religion. Ceux qui s'y trouvent au temps de Pâques ne communient pas tous. Le ministère des aumôniers n'est pas néanmoins sans consolations : les communions pascales sont très-nombreuses. Presque tous les malades réclament et acceptent avec reconnaissance le secours de la religion à leur dernier moment; quelques-uns ne le reçoivent pas, mais en remettant au lendemain, et non en refusant d'une manière formelle, ce qui n'a lieu que de loin en loin, et par exception.

Les prisons sont au nombre de 10 dans le Diocèse

de Paris. Ces 10 prisons reçoivent une population en grande partie flottante, et qui s'élève journellement à 5,500 personnes, terme moyen.

Un ou plusieurs aumôniers sont attachés à chacune de ces maisons. La messe y est dite, une ou deux instructions y sont faites chaque dimanche. En outre, dans quelques prisons, des instructions plus ou moins fréquentes sont adressées aux détenus qui veulent les entendre.

Le prêtre se met aussi en rapport avec ceux qui consentent à recevoir ses visites, et il les console et les instruit, selon qu'il lui paraît urgent ou opportun de le faire. Il profite de leurs dispositions pour les ramener à la pratique de la religion et les préparer à la réception de la sainte Eucharistie, que ce soit le temps de Pâques ou toute autre époque de l'année.

De cette sorte, le quart à peu près des prévenus et des condamnés ne traverse pas les prisons sans y ressentir la salutaire influence du christianisme et sans s'y améliorer d'une manière plus ou moins sensible.

§ 7.

Moyens employés par le clergé séculier pour se maintenir dans l'esprit de son état.

Plusieurs institutions contribuent à maintenir dans le clergé de Paris l'amour de la science ecclésiastique et l'esprit de piété : ce sont d'abord les épreuves du séminaire et les examens auxquels sont soumis

les jeunes clercs; ensuite l'école des hautes études ecclésiastiques des Carmes, les leçons faites à la Faculté de théologie, et les conférences de théologie morale ou du cas de conscience, instituées par monseigneur l'Archevêque, et suivies des résultats les plus satisfaisants; ce sont encore les examens subis pendant cinq ans par les jeunes prêtres, et enfin les conférences théologiques, où tout ce qui se rapporte à l'administration des sacrements est exposé et discuté avec ce qui regarde les diverses parties de la science ecclésiastique.

1° *Le séminaire diocésain ou grand séminaire.* Le séminaire, confié à la communauté des prêtres de Saint-Sulpice, est divisé en deux sections : l'une destinée aux élèves de théologie, l'autre destinée aux élèves de philosophie.

Dans la première, qui compte quinze directeurs et professeurs, il y avait, avant 1848, environ deux cent trente élèves ; depuis, il n'y en a que cent quatre-vingt-dix, année moyenne. Mais sur ce nombre cinquante seulement, pour prendre un chiffre rond, appartiennent au Diocèse de Paris.

La seconde section compte huit directeurs et professeurs; elle a quatre-vingts ou quatre-vingt-cinq élèves, dont le Diocèse fournit à peu près le tiers.

Les élèves du séminaire reçoivent les soins intelligents et dévoués d'hommes dont la science et le zèle ne laissent rien à désirer.

Ce qu'on enseigne dans la section des philosophes,

c'est la philosophie avec les mathématiques et la physique ; de plus, il s'y fait une classe d'Écriture sainte ou de religion.

Dans la section des théologiens, on enseigne l'Écriture sainte, l'hébreu, la liturgie, la théologie dogmatique et morale, enfin le droit canonique.

Le cours élémentaire de théologie, qui dure trois ans, est partagé en plusieurs sections, de telle sorte que les élèves entrant en théologie commencent toujours par les traités fondamentaux de dogme et de morale, la Religion et l'Église d'une part, et les actes humains, la conscience et les lois d'autre part.

Les trois ans terminés, des instructions particulières préparent les élèves à l'exercice du saint ministère jusqu'à l'ordination où ils reçoivent la prêtrise, dans leur quatrième année de séminaire. Mais si, à raison de leur âge ou pour perfectionner leur éducation ecclésiastique, ils prolongent leur séjour au séminaire, ou bien encore s'ils ont suffisamment étudié ailleurs les traités élémentaires qu'on enseigne actuellement, ils suivent avec le cours de Droit canonique un cours spécial qui leur est destiné et dans lequel on s'attache à approfondir davantage les principales questions du dogme et de la morale.

On peut affirmer qu'il se fait un grand bien dans le séminaire de Paris, et qu'on y remarque des progrès constants, soit dans la piété, soit dans la science.

Plus que d'autres séminaires, le séminaire de Saint-Sulpice reçoit des jeunes gens qui renoncent à des

positions plus ou moins avantageuses pour se consacrer au service de Dieu dans les rangs du clergé, ou bien encore des jeunes gens que leurs évêques respectifs envoient à Paris pour y compléter leurs études cléricales. Un bon nombre de ces sujets d'élite, sortis du séminaire de Saint-Sulpice, exercent avec édification les divers ministères ecclésiastiques, non-seulement dans le Diocèse de Paris, mais dans le reste de la France et même dans les pays étrangers, notamment en Amérique.

2° *Les deux écoles secondaires ecclésiastiques ou petits séminaires.* Ces établissements, situés rue Notre-Dame-des-Champs, 21, et rue de Pontoise, 30, sont confiés, l'un à treize, l'autre à cinq prêtres séculiers qui instruisent trois cent trente élèves dans les lettres humaines et dans les sciences, et qui éprouvent les vocations des jeunes gens pour l'état ecclésiastique.

Monseigneur l'Archevêque faisait remarquer à ses diocésains, il y quelques mois, que l'œuvre des petits séminaires est une des plus importantes, puisqu'elle renferme tout l'avenir de l'Église de Paris qui ne peut subsister que par le recrutement incessant de son clergé. C'est, en effet, dans les petits séminaires que se préparent et se décident les vocations ecclésiastiques, qu'on peut donner aux enfants une éducation spéciale et leur faire prendre, de bonne heure, avec le goût de la piété, des habitudes conformes au saint état qu'ils veulent embrasser.

Le malheur des temps fait que ces établissements n'ont pas de ressources propres et permanentes, et ne se soutiennent que par la charité des fidèles. Ce serait peut-être profondément regrettable, s'il n'y avait ici sans doute un secret dessein de la Providence; car, pour employer les expressions de monseigneur l'Archevêque, elle aura voulu de la sorte resserrer plus étroitement encore les liens qui unissent les fidèles à leurs pasteurs, en inspirant au peuple chrétien la pensée de pourvoir directement et par lui-même à la perpétuité du ministère sacré qui dispense aux hommes des biens impérissables [1].

3° *École des hautes études ecclésiastiques des Carmes.* Monseigneur Affre, de glorieuse mémoire, acheta, en 1845, l'ancien couvent des Carmes, auquel se rattachaient tant de religieux souvenirs. Il y réunit quelques ecclésiastiques qui devaient s'occuper de prédication et former un corps de missionnaires diocésains.

Comme, à cette époque, on parlait beaucoup d'imposer aux ecclésiastiques qui enseignaient dans les petits séminaires, l'obligation des grades, l'illustre prélat conçut aussi la pensée d'ouvrir, dans le couvent des Carmes, une école où les professeurs dont on aurait besoin pourraient se préparer à la licence et même au doctorat ès-lettres. Sous l'habile direction de M. l'abbé Cruice, huit ou neuf ecclésiastiques furent réunis et travaillèrent dans ce but.

[1] Mandement du 20 décembre 1852, et lettre du 29 décembre 1854.

La révolution de 1848 passa sur ces faibles commencements et les ébranla. Le corps de missionnaires fut dissous. Monseigneur l'archevêque, à peine arrivé dans son diocèse, prit un soin tout particulier de l'école naissante. Prévoyant quelle pouvait être, dans un avenir prochain, l'importance des services qu'un grand établissement scientifique ne manquerait pas de rendre au pays et à l'Église, Sa Grandeur n'a rien négligé de ce qui pouvait développer ces premiers germes. C'est ainsi qu'une division des sciences a été créée à côté de la division des lettres. Bientôt une troisième division des sciences théologiques viendra compléter le plan qu'on s'est tracé.

L'école des hautes études compte aujourd'hui plus de quarante ecclésiastiques appartenant à divers diocèses de France et de l'étranger. C'est à la fois une école normale et un établissement scientifique pour le clergé. Des professeurs habiles y sont formés pour les petits séminaires et les maisons libres d'éducation; en même temps des prêtres instruits et zélés y cherchent, dans l'étude, des forces pour l'exposition et la défense de la vérité religieuse.

A cette École normale monseigneur l'Archevêque a fait annexer, il y a trois ans, une école prépara toire pour les jeunes gens qui se destinent aux écoles du gouvernement; les familles chrétiennes trouvent là, pour leurs enfants, un asile où ils sont préservés des dangers d'une trop grande liberté et de la contagion des mauvais exemples, et où, tout en con-

servant leur foi et leurs mœurs, ils étudient, sous la direction de maîtres habiles, les diverses sciences qu'il leur faut connaître pour être admis aux écoles spéciales.

Le lecteur ne verra pas sans intérêt le tableau des résultats obtenus jusqu'ici.

Depuis le 1[er] janvier 1847 jusqu'au 30 avril 1855, six prêtres ont obtenu le grade de docteur ès-lettres; quarante-trois élèves, celui de licencié ès-lettres; seize, celui de bachelier et de licencié ès-sciences; enfin quarante-trois sont aujourd'hui professeurs dans divers établissements d'instruction secondaire.

L'École préparatoire, n'existant que depuis trois ans, n'a pu présenter des élèves aux examens d'admission à l'École polytechnique et à Saint-Cyr qu'en 1853 et 1854. Sur cinq élèves présentés en 1853 à l'examen d'admission à l'École polytechnique, trois ont été reçus; les cinq ont été admissibles. Sur sept présentés en 1854, six ont été admissibles, quatre ont été reçus, dont un le dixième, un autre le quatorzième. Sur neuf élèves présentés en 1853 aux examens de Saint-Cyr, cinq ont été reçus, et sur dix-huit présentés aux deux examens de la promotion de 1854, douze ont été admis.

L'École normale ecclésiastique des Carmes est dirigée par six prêtres. Sous leur surveillance, les quarante ecclésiastiques dont nous avons parlé se préparent à prendre leurs grades dans les sciences et les lettres, et à professer ensuite dans les Séminaires. A

l'École préparatoire, soixante élèves laïques se disposent à subir les épreuves nécessaires pour entrer dans les écoles spéciales du gouvernement. Soit donc en tout cent élèves tant clercs que laïques.

En achetant le couvent des Carmes, monseigneur Affre s'était engagé dans une œuvre difficile ; et nous sommes heureux de constater ici qu'il n'avait pas trop présumé du zèle de ses diocésains. A sa mort, il restait à payer encore une somme principale de cinq cent mille francs, sans compter les intérêts qu'il fallait servir annuellement et qui se montaient à vingt-cinq mille francs, la première année. Grâce à la charité inépuisable des fidèles et aux sympathies effectives qu'une bonne œuvre excite toujours dans Paris, monseigneur l'Archevêque a pu délivrer le Diocèse du poids d'une pareille dette.

4° *Faculté de théologie.* On sait que l'organisation des Facultés de théologie en France est restée bien incomplète, et qu'aujourd'hui même elle n'est pas encore devenue normale et canonique. Il n'a pas dépendu de monseigneur l'Archevêque que ce vice fût radicalement guéri ; du moins le vénérable prélat a fait tous ses efforts pour l'atténuer en ce qui regarde la Faculté de théologie établie en Sorbonne.

D'abord monseigneur l'Archevêque a choisi, pour remplir les chaires à mesure qu'elles devenaient vacantes, des hommes connus de la jeunesse et capables de l'intéresser. Ensuite il a fortement encouragé les jeunes prêtres de son Diocèse à venir chercher à

la Sorbonne les leçons d'une théologie élevée et forte. Enfin, profitant du décret qui impose aux élèves des Facultés de droit et de médecine l'obligation de suivre en même temps un cours à leur choix dans d'autres Facultés, monseigneur l'Archevêque a demandé et obtenu que la théologie fût traitée au moins comme les sciences et les lettres, et qu'ainsi la jeunesse des écoles eût un motif permanent d'assister aux cours de dogme, de morale, d'histoire ecclésiastique et de droit canonique.

Grâce à ces mesures et au talent des professeurs, les cours de théologie ne sont pas les moins fréquentés de la Sorbonne, et l'enseignement scientifique de la religion s'y soutient avec honneur à côté de l'enseignement des sciences et des lettres, qui lui-même n'est pas sans éclat. M. l'abbé Maret et M. l'abbé Bautain, vicaires-généraux de Paris, appellent et retiennent autour de leur chaire un auditoire intelligent et sympathique. Leur savante et belle parole est recueillie avec attention par les jeunes gens des écoles et par une foule d'ecclésiastiques distingués.

Dans les seules années 1854 et 1855, vingt-huit jeunes prêtres ont subi les épreuves exigées pour les différents grades. Dix-neuf ont été reçus bacheliers, six licenciés et trois docteurs.

5° *Examen des jeunes prêtres*. Comprenant que le prêtre ne peut, sans la science, exercer sûrement et utilement ses fonctions sacrées ; que d'ailleurs développer la science dans le prêtre, c'est relever son

ministère aux yeux des peuples et accroître la salutaire influence qu'il doit avoir sur les âmes, monseigneur l'Archevêque a voulu prolonger, en quelque sorte, le cours des études commencées au Séminaire, en astreignant les jeunes prêtres à subir, chacune des cinq années qui suivent leur ordination, des examens sérieux sur les divers points de la science ecclésiastique, c'est-à-dire sur l'Écriture sainte, le dogme, la morale, sur le droit canonique et l'administration des paroisses, enfin sur l'histoire de l'Église[1]. Sa Grandeur, après avoir établi et éprouvé cette règle dans son ancien diocèse de Digne, l'a fait consacrer en 1849 par le concile de Paris, et puis l'a rendue obligatoire dans son nouveau Diocèse.

Depuis l'ordonnance relative à cet objet et qui date du 24 décembre 1849, l'examen a eu lieu régulièrement dans la première quinzaine de novembre. Chaque prêtre est interrogé sur les diverses branches de la science ecclésiastique; il explique et résout cinq questions du programme qui lui sont désignées par le sort, une sur chaque branche de la science ecclésiastique.

Assurément le Diocèse peut s'applaudir d'une telle institution, qui porte les prêtres à graver dans leur mémoire et à compléter les éléments de science qu'ils ont puisés au Séminaire, qui leur rappelle la grandeur de leurs devoirs et les règles de leur ministère, et qui contribue d'une manière efficace à

[1] Lettre et ordonnance du 24 décembre 1849.

les affermir dans des habitudes laborieuses, sauvegarde de la vie sacerdotale.

6° *Conférences théologiques.* Ces conférences sont établies depuis longtemps dans le Diocèse; leur règlement a toutefois été un peu modifié par monseigneur l'Archevêque, il y a quatre ans. Elles ont lieu maintenant six fois l'année dans chacune des quatorze circonscriptions principales que renferme le Diocèse de Paris.

Tous les prêtres de la circonscription s'y rendent, moins ceux que retiennent les devoirs du ministère paroissial. Un des membres donne lecture de la réponse qu'il a faite par écrit à la question proposée dans le programme officiel; les autres membres présentent les observations que ce travail leur suggère, et le tout devient l'objet d'un rapport qui est envoyé à monseigneur l'Archevêque.

Les rapports des diverses conférences sont examinés par une commission centrale, qui en fait l'analyse et la critique dans un mémoire soumis ensuite à l'attention de Sa Grandeur.

Enfin ce mémoire est lu en présence de tout le Clergé réuni pour la conférence du cas moral. Le premier pasteur du Diocèse sanctionne ce travail et y ajoute des encouragements et des conseils.

Les résultats de ces conférences sont satisfaisants, et ils le deviennent chaque jour davantage, comme le constatent les rapports comparés des trois dernières années.

7° *Conférence du cas moral*. Non content d'exciter les jeunes prêtres à l'étude et à la science, et de ranimer les conférences théologiques qui avaient déjà provoqué l'attention du savant et zélé M. Affre, monseigneur l'Archevêque a institué des réunions générales pour l'examen des cas de conscience et pour un entretien spirituel sur les devoirs et les vertus de la vie sacerdotale.

Sa Grandeur, ainsi qu'elle s'en est expliquée dans son ordonnance, a été mue par cette considération qu'il ne suffit pas aux prêtres d'étudier d'une manière spéculative, mais qu'ils doivent faire, chaque jour, dans la pratique du saint ministère, une application intelligente des principes de la morale à la conscience des fidèles qu'ils dirigent. Elle a considéré, en outre, que le prêtre, tout en s'occupant de la science qui est utile pour la conduite d'autrui, ne doit pas se négliger lui-même ni perdre de vue son salut; mais qu'il lui importe surtout de cultiver son propre cœur et de l'orner de toutes les vertus chrétiennes et sacerdotales, de ranimer en lui l'esprit de sa vocation, enfin de se maintenir dans une vie pure, sainte et fervente, condition nécessaire et glorieux prélude de la vie éternelle[1].

En conséquence, monseigneur l'Archevêque a voulu qu'il y eût, chaque année, quatre conférences où seraient convoqués tous les prêtres du Diocèse, où l'on discuterait un cas de conscience ou quelque

[1] Lettre et ordonnance du 9 décembre 1849.

autre difficulté pratique du saint ministère, et où se ferait un entretien sur les devoirs de la vie ecclésiastique, comme il s'en fait dans les retraites pastorales.

Deux ecclésiastiques sont désignés par monseigneur l'Archevêque : l'un pour présenter par écrit la solution motivée du cas de conscience, l'autre pour faire l'entretien spirituel; Sa Grandeur détermine également le sujet de l'entretien et le cas moral à résoudre. Un modérateur de la discussion est chargé de ramener les débats à la question, s'ils venaient à s'en écarter, et de les résumer après que la clôture a été prononcée.

Ces exercices où la science et la piété ne peuvent que gagner beaucoup, ont en outre cet avantage, qu'ils réunissent autour du premier pasteur toute sa famille sacerdotale et lui permettent de s'entretenir avec elle, s'il en est besoin.

ARTICLE III.

Communautés ecclésiastiques et communautés religieuses.

Nous désirons mettre sous les yeux du lecteur le tableau des diverses Communautés, soit d'hommes, soit de femmes, et en même temps indiquer les œuvres dont chacune s'occupe particulièrement.

§ 1.

COMMUNAUTÉS ECCLÉSIASTIQUES.

Il y a dans le Diocèse de Paris 12 Communautés ecclésiastiques; ce sont :

1° *La Société des Prêtres de Saint-Sulpice.* Elle administre une paroisse de Paris et dirige le séminaire diocésain. Son chef-lieu est à Paris. Elle a 19 autres établissements en France et 2 en Amérique.

La maison de Paris se compose du supérieur général de la Société, d'un premier directeur, et de 12 ou 14 directeurs appliqués à l'enseignement et à la direction spirituelle des élèves; la maison d'Issy se compose d'un supérieur local et de 7 directeurs.

Le noviciat de la Société est à Issy : il s'y trouve un supérieur et un directeur préparant les sujets qui se destinent à la Compagnie.

2° *Les Frères prêcheurs.* C'est monseigneur l'Archevêque lui-même qui ouvrit aux Dominicains les portes du Diocèse, et leur offrit pour résidence l'ancien couvent des Carmes, à la fin de l'année 1849, en attendant qu'ils pussent former un établissement avec leurs propres ressources.

Leur Communauté compte en ce moment 11 Pères de chœur et 4 convers novices.

Ils remplissent avec distinction dans Paris le but de leur institut, qui est la prédication ; ils donnent les soins de leur ministère à tous les fidèles qui les réclament, et qui sont en grand nombre; enfin ils dirigent quelques œuvres particulières, comme l'œuvre des Soldats, de Saint-Nicolas (maison Bervanger), enfin celle de la banlieue, composée de pieux laïques, qui vont le dimanche assister aux

offices et communier dans quelque église des paroisses environnant Paris.

3° *Les Frères mineurs Capucins*, rue du Faubourg-Saint-Jacques, 71. Ils sont peu nombreux, n'ont à Paris qu'une seule maison, et s'occupent d'instruire et de confesser, soit dans les chapelles, soit dans les églises où leurs services sont réclamés. Ils ne sont établis dans le Diocèse que depuis trois ans, et ne comptent que 11 religieux profès, dont 7 seulement sont prêtres.

4° *La Compagnie de Jésus*. Elle possède aujourd'hui dans le Diocèse 4 maisons instituées pour des fins diverses.

La résidence, rue de Sèvres, est surtout destinée au ministère actif, et dès lors réservée aux ouvriers apostoliques, prédicateurs et confesseurs. Cette maison ne relève d'aucune autre, comme aucune autre ne dépend d'elle, même à Paris ; mais, suivant les usages de la Compagnie, chacune se suffit à elle-même, sous la direction d'un supérieur immédiat, assisté, pour cette administration particulière, d'un ministre, d'un préfet des choses spirituelles, d'un procureur et de consulteurs.

Le P. Provincial réside ordinairement rue de Sèvres, 33. Le personnel est de 13 Pères, tous employés dans le ministère, et de 6 frères pour le service de la maison.

Les ministères ordinaires sont les prédications, les confessions et les œuvres auxquelles la Compa-

gnie prête l'appui de son dévouement, dans la mesure où elle le peut.

La maison de la rue des Postes, 18, destinée surtout aux études et aux retraites, se compose de 14 prêtres, 5 scholastiques et 8 frères coadjuteurs.

Comme maison de retraite, elle accueille tous les hommes, prêtres et laïques, qui se présentent pour faire une retraite spirituelle, sous la direction des Pères.

Comme maison d'études, elle se compose de scholastiques appliqués aux mathématiques supérieures, et de Pères écrivains qui s'adonnent à la composition d'ouvrages de tout genre, de littérature, de philosophie, de hautes sciences. Les Pères s'occupent, en outre, des œuvres extérieures du saint ministère, sermons et confessions.

Le collége de Vaugirard donne l'enseignement de la religion, des sciences, des belles-lettres et de la grammaire à 250 élèves : 11 prêtres, 18 scholastiques et 10 frères coadjuteurs sont employés à l'administration, à l'enseignement, à la surveillance et au service du collége.

D'ailleurs, quelques-uns des Pères prêchent des stations d'Avent et de Carême, et se prêtent, autant qu'ils le peuvent, aux diverses œuvres du ministère.

L'œuvre de Saint-Joseph pour les Allemands est dirigée par 4 prêtres, qui font en langue allemande les instructions et les catéchismes nécessaires aux nombreux Allemands qui habitent Paris : 6,000 per-

sonnes, au moins, réclament le ministère des prêtres attachés à l'église de Saint-Joseph.

A côté de l'église il y a deux écoles : l'une pour les garçons, qui la fréquentent au nombre de 100 seulement, parce que les ressources manquent pour les réunir en plus grand nombre ; l'autre pour les petites filles, qui sont au nombre d'environ 300.

5° *La Société des Prêtres de la Mission de Saint-Vincent-de-Paul,* connue sous le nom plus ordinaire de Lazaristes. Le but que se propose l'institut des prêtres de la Mission est, 1°, d'instruire le peuple dans la science du salut par les missions faites au sein des campagnes ; 2° d'instruire et de former des clercs à la science et aux vertus sacerdotales dans le séminaire ; 3° dans les Missions étrangères, d'instruire la jeunesse réunie dans les colléges et de donner les soins spirituels aux élèves des écoles chrétiennes tenues par les sœurs de Saint-Vincent-de-Paul, ou même par des personnes étrangères à la congrégation.

La congrégation de la Mission compte un peu plus de 1,200 membres, dont 1,000 prêtres ou clercs et 200 frères coadjuteurs.

La maison de Paris compte 25 membres, appliqués soit à l'administration générale de l'institut, soit à la direction du séminaire, qui a dans ce moment 80 élèves.

6° *La Société des Prêtres de Picpus,* ou *des Saints Cœurs de Jésus et de Marie.* Elle s'occupe de prédication, de mission, d'enseignement dans les grands sémi-

naires et les colléges, ainsi que de l'instruction gratuite des enfants pauvres.

Les membres de l'institut sont prêtres, ou frères de chœur, ou frères convers. Ils comptent en ce moment, 1 archevêque, 3 évêques, 206 tant prêtres que frères aspirant au sacerdoce, et 190 frères convers. Tous ces membres se trouvent répartis dans 38 établissements et dans les vicariats apostoliques des Sandwich, des Marquises et de Taïti.

La maison de Paris, rue de Picpus, 29, compte 75 membres, tant profès que novices.

Une fraction de cette Société s'est établie à Montrouge, il y a peu de temps. Elle se nomme de la Stricte-Observance, et compte aujourd'hui 31 membres, religieux et novices.

7° *La Société des Prêtres de la Miséricorde.* Les œuvres de la Société, d'après ses constitutions mêmes, sont : 1° les missions à l'intérieur partout où elles sont autorisées ; 2° les retraites pastorales et les différentes retraites spirituelles ; 3° les catéchismes ; 4° l'éducation de la jeunesse dans les petits séminaires et les colléges ; 5° les missions étrangères.

La Société, jeune encore, compte 5 établissements, dont 3 se trouvent en France et 2 en Amérique.

La maison de Paris est située rue de Varennes, 15. Elle compte 12 membres qui ont fait leur profession, et qui sont constamment occupés aux travaux du ministère ecclésiastique.

8° *La Communauté de l'Oratoire*, rue du Regard, 11.

Elle se propose spécialement l'étude et l'enseignement des sciences et des lettres, ainsi que les diverses œuvres du ministère ecclésiastique. Elle a l'intention de s'appliquer plus tard à la direction des petits séminaires, lorsqu'elle aura pris quelque développement.

La communauté commence seulement, et compte 15 sujets, dont 10 novices.

9° *Le Séminaire des Missions étrangères.* La congrégation des Missions étrangères a été fondée en 1663. Elle a pour but unique de préparer dans son séminaire de Paris des ouvriers évangéliques, de former dans les missions un clergé indigène, de soigner les chrétientés déjà fondées et de travailler à la conversion des idolâtres ; en un mot, de propager l'Évangile dans les pays infidèles.

La congrégation ne possède en Europe que l'établissement connu sous le nom de *Missions étrangères*, formant un tout avec les missions dont il est pour ainsi dire la cheville ouvrière.

Le séminaire de Paris, rue du Bac, 128, se compose de 1 supérieur et de 6 directeurs préparant aux travaux de l'apostolat un nombre d'élèves qui varie avec les circonstances, et qui était, en 1854, de 32 seulement.

La congrégation compte dans les missions 20 évêques et 183 missionnaires, tous Français. Les prêtres indigènes, dont le nombre dépasse aujourd'hui 200, ne sont point membres de la So-

ciété, bien qu'ils travaillent sous la direction des vicaires apostoliques tirés de son sein.

10° *La Congrégation du Saint-Esprit,* rue des Postes, 30. Elle choisit pour objet de son dévouement les âmes les plus pauvres et les plus délaissées, et particulièrement la race noire : à cet effet, elle dirige à Paris un séminaire où se recrute le clergé de nos colonies, et qui compte 1 supérieur, 7 directeurs et environ 70 élèves. A peu près 12 prêtres, chaque année, sont envoyés dans les colonies.

11° *Le Séminaire des Irlandais*, rue des Irlandais, 5. Là, sous la direction de 7 ou 8 prêtres d'Irlande, 80 ou 90 jeunes gens du même pays se forment à la science et à l'esprit ecclésiastique.

12° *La Congrégation de Sainte-Marie* (de Lyon), rue du Mont-Parnasse, 31. Elle a pour but l'enseignement et les travaux du ministère auxiliaire, comme la prédication et les confessions.

L'établissement qu'elle possède à Paris n'est qu'une simple résidence, et ne compte encore que 10 prêtres profès, 8 novices ou postulants. Du reste, elle n'est dans le Diocèse que depuis 1846.

13° L'établissement connu sous le nom d'*Infirmerie de Marie-Thérèse.* C'est un asile ouvert aux prêtres du Diocèse que l'âge ou les infirmités condamnent à un repos momentané ou même définitif. On y reçoit aussi quelques prêtres étrangers au Diocèse. On peut porter à 20 en moyenne le nombre des ecclésiastiques qui sont admis dans cet établissement.

14° Enfin nous croyons devoir mentionner ici deux autres communautés d'hommes, l'*Institut des Frères des Écoles chrétiennes*, et la *Maison hospitalière des Frères de Saint-Jean-de-Dieu*.

Les Frères des écoles chrétiennes s'occupent, comme on sait, de l'instruction des jeunes enfants, des adultes, des apprentis, et donne des soins aux détenus dans plusieurs prisons.

Leur institut compte, tant en France qu'à l'étranger, 730 communautés, composées de 5,670 sujets, et instruisant environ 277,850 élèves, enfants, apprentis, adultes.

Il a dans le Diocèse, y compris la maison-mère, 18 établissements, dont 12 pour Paris et 6 pour la banlieue, et où près de 300 frères donnent l'enseignement à 18,000 élèves environ. La maison-mère réunit en ce moment plus de 200 novices.

Les *Frères de Saint-Jean-de-Dieu* se proposent pour but le soin des malades dans les hôpitaux et dans les maisons de santé. Fondé en Espagne, vers le milieu du seizième siècle, leur ordre se répandit bientôt dans les autres parties de la chrétienté et spécialement en France, où il desservait, avant la Révolution, 40 hôpitaux contenant 4,000 lits et n'employant pas moins de 300 religieux.

Actuellement, les Frères de Saint-Jean-de-Dieu possèdent en France 5 maisons où ils donnent leurs soins à plus de 1,200 malades. La maison de Paris, rue Oudinot, 19, est relativement peu considérable;

elle peut recevoir 37 malades, et elle compte 15 frères, tous simples religieux, quoique l'ordre admette aussi des prêtres.

Tableau des communautés d'hommes, indiquant la date de la fondation ou de la restauration de la maison de Paris, et le nombre des membres qui se trouvent dans le Diocèse.

Communautés.	Date de la fondation ou restauration.	Personnel.
Société des Prêtres de Saint-Sulpice.	1645	24 prêtres.
Frères Prêcheurs.	1215	11 Pères de chœur, 4 convers et novices.
Frères mineurs Capucins.	1209	11 frères.
Compagnie de Jésus.	1540	63 Pères et scolastiques, 24 frères coadjuteurs.
Congrégation des Prêtres de la Mission.	1632	25 prêtres.
Congrégation des Prêtres de Picpus (Paris).	1817	75 profès et novices.
Congrégation des Prêtres de Picpus (Montrouge).	1851	31 profès et novices.
Congrégation des Prêtres de la Miséricorde.	1834	12 prêtres.
Communauté des Prêtres de l'Oratoire.	1852	5 Pères, 10 novices.
Séminaire des Missions Étrangères. .	1663	7 prêtres.
Séminaire du Saint-Esprit.	1703	8 prêtres.
Séminaire des Irlandais.	1776	8 prêtres.
Congrégation de Sainte-Marie de Lyon.	1836	10 prêtres profès, 8 novices et postulants.
Infirmerie de Marie-Thérèse.	1819	20 prêtres.
Institut des Frères.	1681	400 frères, 200 novices.
Frères de Saint-Jean-de-Dieu. . . .	1843	15 frères.

§ 2.

Communautés de femmes.

Il y a dans le Diocèse de Paris 48 communautés de femmes. On peut les ranger en trois classes qui se distinguent par le caractère de leurs principales occupations.

Ainsi la première classe comprend le petit nombre d'entre elles qui se proposent à peu près exclusivement de servir l'Église et la société, en priant et en offrant à Dieu leur vie mortifiée et pleine d'abnégation. Telles sont :

1° *Les Bénédictines de l'Adoration perpétuelle du Saint-Sacrement*, rue Neuve-Sainte-Geneviève, 12. Elles font le vœu exprès de maintenir le culte du Saint-Sacrement, en réparant par leurs prières et leurs mortifications les outrages qui se commettent contre la divine Eucharistie. A ce titre, elles ont l'office de la nuit, les veilles, l'assistance au chœur.

Les constitutions de l'institut n'obligent point les religieuses à avoir des élèves; elles sembleraient plutôt insinuer que la chose est difficile. Les Bénédictines de l'Adoration perpétuelle comptent, en ce moment, 24 sœurs professes de chœur, 8 professes converses et 1 novice.

2° *Les sœurs de l'Adoration réparatrice*. Cette communauté s'est formée en 1848 pour adorer Dieu, jour et nuit, et pour apaiser la justice divine. Les

sœurs de l'Adoration comptent dans leur maison de Paris, 12, rue des Ursulines, 20 professes, 4 novices et 3 postulantes.

3° *Les Carmélites*. Elles sont occupées aussi à faire descendre les miséricordes et les bénédictions de Dieu sur l'Église, et particulièrement sur la France. Elles payent de la sorte leur dette de dévouement à leur pays et à la société.

Les Carmélites ont, à Paris, trois maisons qui sont situées : rue d'Enfer, 65 ; avenue de Saxe, 24 ; rue de Messine, 5, et qui comptent ensemble 74 sœurs, dont 47 sœurs de chœur, 8 sœurs converses, 12 novices et 7 postulantes.

La seconde classe comprend deux communautés de femmes, qui, bien qu'elles aient pour but spécial de réparer les outrages faits à la majesté de Dieu et de prier pour la conversion des pécheurs, s'occupent aussi de l'éducation des jeunes filles. Ce sont :

1° *Les Bénédictines* du Temple, rue de Monsieur, 20. Elles comptent 22 religieuses de chœur, 12 sœurs converses, 5 novices, et elles instruisent environ 30 pensionnaires ;

2° *Les Dominicaines de la Croix*, rue de Charonne, 86. Elles comptent 14 sœurs de chœur, 8 sœurs converses, 3 novices, et s'occupent de l'éducation de quelques enfants pauvres.

Toutes les autres communautés de femmes composent la troisième classe. Elles ont pour but spécial

la sanctification de leurs membres par la pratique des œuvres de charité corporelle, et quelques-unes y joignent les œuvres de charité spirituelle, c'est-à-dire l'éducation des enfants pauvres et le soin des jeunes filles qu'il s'agit de préserver ou de réhabiliter.

Il faut signaler entre toutes *les Filles de Saint-Vincent-de-Paul*. Leur mission est de soigner les pauvres malades, soit dans les hôpitaux, soit dans les dispensaires, soit à domicile; de distribuer des secours aux pauvres, au moyen des ressources qui leur sont fournies par les fondateurs des institutions charitables et par les communes, ou bien qu'elles se procurent par des quêtes et par divers travaux; enfin de tenir des écoles de filles, des asiles pour les enfants des deux sexes, de prendre soin des orphelins et de les élever.

Les sœurs de la Charité ont, à Paris, la maison-mère et 68 établissements. La maison-mère, rue du Bac, 140, compte 230 sœurs revêtues de l'habit religieux et 370 sœurs dites du Séminaire. Les 68 établissements confiés à leur sollicitude sont 13 hôpitaux ou hospices, et 55 maisons de charité, dites Miséricordes, disséminées dans tout Paris, et qui ensemble réclament le dévouement de 597 sœurs.

Le nombre des pauvres, vieillards, infirmes, malades, admis dans les hôpitaux, ou visités et secourus à domicile par les Filles de la Charité, est de 150,000 chiffre rond; et celui des enfants internes ou externes admis dans les crèches, asiles, classes,

orphelinats, ouvroirs et autres établissements desservis par elles, est de 20,000.

Au reste, la pieuse société des Filles de Saint-Vincent est répandue par toute la terre : elle compte environ 10,000 sœurs réparties en 840 établissements, tant en France qu'à l'étranger. Le nombre des séminaristes qui sont admises dans la maison-mère de Paris et dans les maisons centrales est de 900, année moyenne ; et le nombre des missionnaires envoyées à l'étranger, année moyenne, est de 165 sœurs, qui portent leur dévouement intrépide non-seulement dans les divers États de l'Europe, mais en Turquie, en Chine, en Amérique.

Quatre communautés s'occupent de secourir les malades et les infirmes, soit dans les hôpitaux, soit à domicile. Ce sont :

1° *Les Augustines hospitalières de l'Hôtel-Dieu.* Ces sœurs donnent leurs soins aux malades dans 4 hôpitaux de Paris : à l'Hôtel-Dieu, à la Charité, à Saint-Louis, à La Riboissière. Cette communauté, qui est la plus ancienne de Paris, compte 68 professes ; elle a son siége et son noviciat à l'Hôtel-Dieu.

2° *Les Augustines hospitalières de Charenton.* Elles appartiennent à une congrégation dont le chef-lieu est en Belgique ; elles sont au nombre de 12, et desservent l'asile ouvert, à Charenton, aux aliénés.

3° *Les sœurs du Bon-Secours,* rue Notre-Dame-des-Champs, 20. Elles s'occupent spécialement de soigner les malades dans toutes les classes de la société,

et en outre elles élèvent et entretiennent, à Paris, 60 orphelines. La communauté possède 4 établissements en province et un à Paris, qui est la maison-mère, et qui compte 100 professes et 30 novices.

4° *Les sœurs garde-malades de Saint-Merry,* rue Saint-Merry, 46. Elles sont au nombre de 15, et vont porter leurs soins aux malades qui les réclament.

Sept communautés se proposent le double but de secourir les malades dans les hôpitaux ou bien à domicile, et d'instruire les jeunes filles, de leur apprendre à travailler, etc. Ce sont :

1° *Les sœurs de Sainte-Marie,* rue Carnot, 8. Leur but est l'éducation de la jeunesse, le soin des malades et les secours à domicile. Elles dirigent 4 écoles communales de la ville, elles ont des écoles libres pour l'instruction secondaire et un pensionnat pour l'instruction supérieure, deux bureaux de charité, et les infirmeries des Sourds-Muets et des Jeunes-Aveugles.

La maison-mère est rue Carnot. La communauté compte 65 religieuses professes et 25 ou 30 novices.

2° *Les Augustines du Saint-Cœur de Marie,* rue de la Santé, 29. Elles reçoivent et soignent les dames âgées, souffrantes, isolées, et qui par principes ou par position, ont besoin de recueillement ou de se renouveler dans les voies du salut. Elles ont un petit pensionnat où quelques jeunes filles sont élevées avec soin. La communauté a sa maison-mère

à Paris; on y compte 27 religieuses de chœur, 15 professes converses et 4 novices.

3° *La congrégation des Filles de la Croix*, dites sœurs de Saint-André, rue de Sèvres, 118. Elles joignent aux vœux ordinaires de religion le vœu de travailler à l'enseignement des pauvres et de soigner les malades à domicile. Elles ont dans le Diocèse de Paris 10 établissements qui occupent 102 sœurs, et où 2,280 jeunes filles, internes ou externes, reçoivent l'instruction primaire.

4° *Les religieuses de la Compassion de la Sainte-Vierge*. Elles se proposent pour but l'éducation des enfants, le soin des malades dans les hôpitaux et hospices, enfin le soin des dames pensionnaires.

Leur maison conventuelle est à Saint-Denis, où elles ont aussi un pensionnat d'environ 40 jeunes filles, et une classe de 40 externes. Cette maison compte 20 religieuses professes, 10 novices et 4 postulantes. Les sœurs de la Compassion desservent, au nombre de 15, l'hospice de l'Ourcine. Elles ont, en outre, 3 établissements en province.

5° *Les sœurs de Saint-Thomas de Villeneuve*. Elles étaient spécialement vouées, dans l'origine, aux soins des hôpitaux; néanmoins elles s'occupent de toutes les œuvres qui peuvent être utiles aux personnes du sexe, par exemple des écoles charitables, des maisons de refuge et de retraites, des asiles ouverts à des dames pensionnaires, des crèches, des salles d'asile, etc.

Leur maison-mère est à Paris, rue de Sèvres, 27. Elles desservent l'hospice des Enfants-Malades.

6° *Les sœurs de l'Espérance*, rue de Calais, 21. Elles sont instituées pour prendre soin des malades à domicile et s'occuper de l'éducation des jeunes filles. Récemment établies à Paris, elles n'y sont qu'au nombre de 15, et elles tiennent un ouvroir, en même temps qu'elles secourent les malades.

7° *Les sœurs de l'Immaculée Conception*, rue des Postes, 27. Le but de leur congrégation est l'éducation des jeunes filles et le soin des malades, soit en France, soit dans les missions, mais toujours parmi les classes inférieures.

La maison de Paris, qui compte 9 religieuses professes et 3 sœurs auxiliaires, donne ses soins à deux œuvres : la première est un ouvroir ou une providence qui réunit 40 jeunes filles, orphelines, enfants de domestiques ou de pauvres ouvriers, payant une rétribution de 15 ou 20 francs par mois ; la seconde est un pensionnat où sont élevées, dans des goûts et des habitudes conformes à la condition de leurs parents, 40 jeunes filles, enfants de petits commerçants et d'employés qui ont peu de fortune.

Dix-sept communautés s'occupent uniquement ou principalement de l'éducation des jeunes filles. Ce sont :

1° *La communauté de l'Assomption*, rue de Chaillot, 94. Elle compte 31 professes et 18 novices ou postulantes, et donne l'éducation à 62 jeunes filles.

2° *La communauté de l'Abbaye-aux-Bois,* rue de Sèvres, 16. Elle a 35 professes de chœur, 14 sœurs adjutrices, 7 postulantes; elle tient des classes gratuites en même temps qu'un pensionnat, qui compte 57 élèves.

3° *Les dames Augustines anglaises,* rue des Fossés-Saint-Victor, 25. Elles sont au nombre de 23 professes et 2 novices, et elles donnent leurs soins à 20 ou 25 jeunes personnes anglaises et françaises.

4° *La congrégation de la Mère de Dieu*, rue de Picpus, 43. Elle compte 26 religieuses professes et 2 novices, et instruit de 60 à 70 élèves.

5° *La congrégation de Notre-Dame.* Elle possède, à Paris, deux maisons indépendantes l'une de l'autre, conformément à ses constitutions.

L'une, dite des Oiseaux, rue de Sèvres, 106, compte 100 professes, tant religieuses de chœur que sœurs converses, et 10 novices et postulantes; il y a 220 élèves dans le pensionnat, 200 dans l'orphelinat et les classes gratuites.

L'autre maison, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 205, compte 40 professes, tant religieuses de chœur que sœurs converses, et 8 novices ou postulantes; il y a 70 élèves dans le pensionnat.

6° *La congrégation des dames de Sainte-Clotilde,* rue de Reuilly, 99. Elle a 48 religieuses, dont 17 sœurs converses, et 16 novices, dont 7 novices converses. Le pensionnat compte 120 élèves.

7° *Les Franciscaines de Sainte-Élisabeth,* rue Saint-

Louis, 40. Elles sont au nombre de 40 religieuses professes, 2 novices et 2 postulantes, et elles donnent l'instruction à 70 pensionnaires environ.

8° *Les dames de l'Intérieur de Marie*, à Montrouge. Elles comptent 17 professes, 3 novices et 3 postulantes, et leur pensionnat est de 90 élèves.

9° *Les dames de Saint-Maur*. Elles ont à Paris 2 établissements, la maison-mère, rue Saint-Maur-Saint-Germain, 8, et une maison rue des Postes, 59, à laquelle se rattachent deux écoles d'enfants pauvres, puis 38 établissements en France et 2 dans la mission de la Malaisie.

La maison-mère se compose de 22 professes et de 72 novices ou postulantes; le pensionnat qui s'y trouve joint compte 60 élèves. L'école des enfants pauvres occupe 6 sœurs.

10° *Les dames de la Miséricorde*, rue Sainte-Geneviève, 39. Elles sont au nombre de 24 professes, 2 novices et 4 postulantes. Elles ont 53 élèves.

11° *La communauté des sœurs des Écoles chrétiennes de la Miséricorde*. Elle compte 7 maisons dans le Diocèse de Paris : 1 pensionnat, rue Notre-Dame-des-Champs, 42; 1 maison des convalescents, rue Éblé, 4; l'œuvre dite du Saint-Cœur-de-Marie, rue de Picpus, 60, qui recueille, entretient et instruit 150 jeunes filles pauvres; 1 crèche, rue Saint-Antoine; 1 école communale et 1 école libre à Vaugirard, quartier de Plaisance. Ces diverses œuvres occupent 42 sœurs, 24 professes et 20 novices.

12° *Les dames de Picpus.* Elles comptent à Paris 108 religieuses et 83 novices. Elles sont en tout 1,240 religieuses professes réparties en 27 établissements, dont 24 en France et 3 en Amérique.

La fraction de la Stricte-Observance, établie à Montrouge, compte 52 religieuses professes et 34 novices. Elle instruit 62 jeunes filles ; au pensionnat est jointe une école gratuite de 80 élèves.

Le pensionnat de Paris, rue de Picpus, 35, a 46 élèves.

13° *Les dames du Sacré-Cœur.* Elles possèdent, dans le Diocèse de Paris, 2 établissements, outre la maison-mère.

L'un de ces établissements est situé à Paris, rue de Varennes, 77. Il compte environ 90 religieuses de chœur ou sœurs coadjutrices, et un pensionnat d'à peu près 180 jeunes personnes y est annexé.

L'autre est situé à Conflans ; il comprend un pensionnat de 55 élèves, et le noviciat de la communauté, où se trouvent 30 religieuses de chœur, 50 novices et 25 sœurs coadjutrices.

14° *Les sœurs de Saint-Joseph de Cluny,* rue du Faubourg-Saint-Jacques, 57. Elles se vouent à diverses bonnes œuvres ; mais dans le Diocèse de Paris elles s'occupent spécialement de l'éducation des jeunes personnes et travaillent à former les sujets qui se présentent pour la vie religieuse.

La maison-mère, à Paris, se compose d'environ

25 professes, 60 novices, et renferme de plus un pensionnat qui compte 54 élèves.

En outre, 30 religieuses dirigent, à Alfort, un ouvroir, un petit pensionnat, une école communale et une salle d'asile.

15° *Les dames de la Visitation*. Elles ont à Paris deux maisons comprenant ensemble 90 religieuses professes ou sœurs converses, et 5 novices.

A la maison de la rue d'Enfer, 98, est joint un pensionnat qui compte 74 élèves, et à la maison de la rue de Vaugirard, 140, un pensionnat qui compte 52 élèves.

16° *Les sœurs de Saint-Joseph de Belley*. Elles s'occupent, à Paris, de l'éducation des jeunes personnes, et elles ont, rue de Monceaux, 21, un pensionnat qui en réunit 68 aujourd'hui.

17° *Notre-Dame de Sion*, rue Notre-Dame-des-Champs, 65. Le but spécial de cette Œuvre est d'élever gratuitement les jeunes filles israélites qui, avec le consentement écrit de leurs parents, reçoivent l'instruction chrétienne et le baptême. On leur donne une éducation adaptée à leur capacité, de manière à ce qu'elles puissent avoir plus tard un état honnête et se suffire par le travail.

Les parents des jeunes néophytes qui, touchés de la piété de leurs enfants, manifestent l'intention d'embrasser la foi chrétienne, trouvent aussi à Notre-Dame de Sion, les instructions préparatoires au baptême.

L'Œuvre de Notre-Dame de Sion compte environ



80 sœurs, au nombre desquelles il y a près de 20 sœurs converses, novices, postulantes, tant à Paris que dans la colonie récemment fondée au diocèse de Versailles.

Il y a dans l'établissement de Paris les néophytes qui sont habituellement au nombre d'environ 40, et les pensionnaires qui sont à peu près 30. Les sœurs ont aussi, rue Michel-le-Comte, un externat où elles s'occupent d'élever chrétiennement 55 ou 60 jeunes filles.

Huit communautés donnent des soins aux personnes du sexe, soit pour les détourner du mal ou les en retirer, soit pour leur ouvrir un asile dans diverses conditions d'âge ou de fortune, soit enfin pour procurer une place aux domestiques et du travail aux jeunes ouvrières. Telles sont :

1° *La société des Religieuses de Jésus-Christ*, rue Neuve-Saint-Étienne, 18. Elle s'occupe spécialement des jeunes personnes pour préserver leur innocence ou les ramener au bien, et de toutes les personnes du sexe pour leur donner des retraites.

Elle a 4 maisons en France; la maison-mère est à Paris, elle compte 8 professes et 7 novices.

2° *Les sœurs Fidèles compagnes de Jésus*, rue de la Santé, 67. Elles se proposent l'éducation des jeunes personnes appartenant à toutes les classes de la société; les retraites pour les personnes du sexe qu'on loge et qu'on nourrit moyennant une légère rétribution, ou même gratuitement, si elles sont pauvres;

enfin l'instruction religieuse donnée aux personnes du sexe qui en ont besoin.

La congrégation possède dans le Diocèse 2 établissements : 1 à Paris, c'est la maison-mère, qui compte 36 religieuses professes, converses ou novices, et qui tient un pensionnat de 50 élèves ; 1 à Gentilly, c'est un orphelinat où, sous la direction de 15 ou 20 religieuses, 200 jeunes filles de 12 à 21 ans sont reçues gratuitement.

3° *La congrégation de la Retraite*, rue du Regard, 15. Elle a pour objet spécial d'ouvrir des maisons de retraite spirituelle aux personnes du sexe et d'instruire de la religion celles qui l'ignorent. La maison de Paris compte 7 professes de chœur, 5 converses et 10 novices.

4° *La communauté de Sainte-Marie de Lorette*, rue de Vaugirard, 101. Elle offre un asile aux jeunes personnes pauvres de 12 à 18 ans, exposées à se perdre par leur jeunesse et leur isolement ; elle fournit du travail aux ouvrières qui en manquent et apprend aux jeunes personnes la couture et le blanchissage ; elle fait donner les exercices spirituels d'une retraite aux jeunes filles qui le désireraient.

Elle compte en ce moment 7 professes, 1 novice et 5 agrégées qu'une simple promesse attache à la communauté ; il y a 25 jeunes filles pauvres internes et 20 ouvrières du dehors auxquelles l'établissement fournit de l'ouvrage.

5° *Les dames du Bon-Pasteur*, à Conflans. Leur vo-



cation est de recueillir et de ramener à la vertu les jeunes personnes qui ne se sont pas bien conservées dans le monde.

La maison-mère est à Angers; l'établissement de Conflans compte 8 religieuses professes et 2 novices. Il n'a pu, depuis si peu d'années qu'il y est, réunir assez de ressources pour s'occuper de ce qui est l'œuvre principale des Dames du Bon-Pasteur; en attendant, il est devenu un pensionnat où 35 jeunes filles reçoivent l'éducation chrétienne.

6° *Les dames de Saint-Michel*, rue Saint-Jacques, 193. Leur but principal est de recueillir les personnes du sexe qui se sont écartées de la bonne voie et de les ramener à une conduite régulière. Elles ont des pénitentes et une classe de préservation.

Les pénitentes sont au nombre de 210; on en reçoit annuellement de 100 à 110. La classe de préservation n'est fondée que depuis un an; elle se compose de 50 jeunes personnes que l'on enlève ainsi aux occasions du mal et que l'on façonne aux habitudes religieuses.

Les sœurs sont au nombre de 44 professes, 6 novices, 8 postulantes.

7° *Les sœurs de la Croix*, rue de l'Arbalète, 25. Cette maison recueille les femmes domestiques sans place, et leur fournit du travail, en attendant qu'une place leur soit assurée. On leur laisse, pendant ce temps, le produit de leur travail, moins 75 centimes qu'elles

donnent par jour comme prix de la nourriture et du logement.

Le nombre des personnes reçues dans la maison peut être de 80, année moyenne. Les sœurs sont au nombre de 11 professes et de 4 postulantes.

8° *Les sœurs aveugles de Saint-Paul.* L'Œuvre des sœurs de Saint-Paul a été fondée pour remédier à la triste position des filles frappées de cécité, c'est-à-dire pour leur procurer, avec les soins physiques, les consolations que la foi seule peut offrir et que l'on trouve surtout dans une communauté religieuse.

Dans ce but, la maison des sœurs admet, depuis l'âge de 6 ans, les jeunes filles aveugles qui lui sont confiées par leurs parents, par des bienfaiteurs et par l'administration. On y pourvoit à leur entretien, à leur instruction, et on les forme aux travaux dont elles sont capables.

Lorsqu'elles sont parvenues à un âge plus avancé, ou bien on les conserve dans la maison qui leur offre une douce et paisible retraite, ou bien, si elles le préfèrent, on les rend à leurs familles. Celles en qui se manifesteraient des dispositions à la vie religieuse peuvent faire partie de la communauté qui se compose de sœurs aveugles et de sœurs voyantes, et à ce titre elles sont appelées, à leur tour, à contribuer au développement de l'Œuvre.

La maison des sœurs aveugles, d'abord établie à Paris, puis transférée à Vaugirard, est maintenant à Bourg-la-Reine. Elle compte 10 religieuses professes

et 25 novices ou aspirantes; sur ce nombre de 35, il y a 21 voyantes et 14 aveugles.

Les enfants qui reçoivent l'éducation dans l'établissement sont au nombre de 70, à savoir 40 voyantes et 30 aveugles.

9° *Les sœurs de Marie-Joseph*, prison de Saint-Lazare. Elles travaillent à la réhabilitation morale des personnes du sexe, victimes du désordre. Elles sont au nombre de 43. La population, objet de leurs soins dévoués, est de 1,200 à 1,300 âmes journellement[1].

Ainsi, comme le lecteur a pu le remarquer, toutes ces communautés de femmes, moins deux ou trois, ont pour théâtre de leur zèle les crèches, les salles d'asile, les écoles, les ouvroirs, les maisons de correction et de refuge, les prisons et les hôpitaux. Elles se dévouent au service des petits enfants, à l'éducation des jeunes filles ; elles tâchent de maintenir les unes dans la vertu, d'y ramener les autres, d'encourager et d'affermir les repenties; elles travaillent à soulager toutes les infirmités physiques, intellectuelles et morales.

Elles comptent en tout dans le Diocèse de Paris plus de 3,800 membres, religieuses de chœur, professes, converses, novices, postulantes, comme l'indique le tableau suivant.

[1] Nous ne pouvons donner aucun renseignement sur les trois établissements des *Petites-sœurs-des-pauvres* qui sont à Paris, parce que cette congrégation n'est pas encore avec l'autorité ecclésiastique dans les rapports voulus par les ordonnances diocésaines.

Tableau des Communautés religieuses indiquant l'époque où fut fondée ou restaurée la maison de Paris, et le nombre des membres qui se trouvent dans le Diocèse.

Communautés religieuses.	Date de la fondation ou de la restauration.	Personnel.
Dames de l'Assomption.	1840	31 professes, 18 novices et postulantes
Dames de l'Abbaye-aux-Bois.	1598	35 professes de chœur, 21 adjutrices et postul.
Dames de l'Adoration réparatrice.. .	1849	20 professes, 7 novices et postulantes
Dames Augustines anglaises.	1634	23 professes, 2 novices.
Augustines hospitalières de l'Hôtel-Dieu.	1217	68 professes, 40 novices.
Augustines hospitalières de Charenton.	1836	12 professes.
Augustines du S. Cœur de Marie. .	1675	27 religieuses de chœur, 19 converses et novices.
Bénédictines du Saint-Sacrement. . .	1674	24 professes de chœur. 9 converses et novices,
Bénédictines du Temple.	1654	22 religieuses de chœur, 17 converses et novices.
Dames du Bon-Pasteur, à Conflans.	1853	8 professes, 2 novices.
Sœurs du Bon-Secours.	1824	100 professes, 30 novices.
Carmélites de la rue d'Enfer.	1604	20 sœurs de chœur, 12 converses novices et postulantes.
Carmélites de l'Avenue de Saxe. . .	1663	16 religieuses de chœur, 8 converses et novices.
Carmélites de la rue de Messine. . .	1853	11 religieuses professes, 5 novices et postulantes
Dames de la Compassion.	1829	20 religieuses professes, 14 novices et postulantes
Congrégation de la Mère de Dieu. . .	1806	26 religieuses, 2 novices.
Congrégation de Notre-Dame, rue de Sèvres.	1597	99 religieuses, 10 novices et postulantes
Congrégation de Notre-Dame, rue du Fg-St-Honoré.	1833	30 religieuses, 8 novices et aspirantes.

Communautés religieuses.	Date de la fondation ou de la restauration.	Personnel.
Dames de Sainte-Clotilde.	1821	48 religieuses, 16 novices.
Sœurs de la Croix.	1856	11 professes, 4 postulantes,
Dominicaines.	1637	22 sœurs professes, 3 novices.
Sœurs de l'Espérance.	1855	15 sœurs.
Fidèles compagnes de Jésus.	1820	22 religieuses, 14 novices.
Franciscaines de Sainte-Élisabeth. .	1616	40 religieuses professes, 2 novices et postulantes
Garde-malades de Saint-Merry. . . .	1853	15 sœurs.
Sœurs de l'Immaculée Conception. .	1836	9 religieuses professes, 3 sœurs auxiliaires.
Dames de l'Intérieur de Marie. . . .	1844	17 sœurs professes, 6 novices et postulantes
Religieuses de Jésus-Christ.	1827	8 professes, 7 novices.
Dames de Sainte-Marie de Lorette. .	1823	7 professes, 1 novice.
Sœurs de Marie-Joseph.	1851	17 sœurs.
Sœurs de Sainte-Marie.	1843	65 religieuses professes, 27 novices.
Dames de Saint-Maur.	1681	22 professes, 72 novices et postulantes
Dames de Saint-Michel.	1635	44 professes, 14 novices et postulantes
Dames de la Miséricorde.	1639	24 professes, 6 novices et postulantes
Notre-Dame de Sion.	1842	60 professes, 20 novices et postulantes
Dames de Picpus (Paris).	1805	108 religieuses, 83 novices.
Dames de Picpus (Montrouge). . . .	1853	52 professes, 34 novices.
Dames de la Retraite.	1836	12 professes, 10 novices.
Dames du Sacré-Cœur (Paris). . . .	1800	80 religieuses de chœur, 2[illegible] coadjutrices.

Communautés religieuses.	Date de la fondation ou de la restauration.	Personnel.
Noviciat du Sacré-Cœur, à Conflans.	1835	30 religieuses, 75 novices et coadjutric.
Sœurs de Saint-André.	1800	40 sœurs.
Sœurs de Saint-Joseph (de Belley). .	1845	10 sœurs.
Sœurs de Saint-Joseph (de Cluny). .	1806	25 professes, 60 novices.
Sœurs aveugles de Saint-Paul. . . .	1852	8 sœurs professes, 15 novices.
Dames de Saint-Thomas de Villeneuve.	1659	27 sœurs
Filles de Saint-Vincent-de-Paul. . .	1618	827 sœurs, 370 novices.
Dames de la Visitation, rue d'Enfer.	1619	64 professes, 3 novices.
Dames de la Visitation, rue de Vaugirard.	1626	35 professes, 2 novices.
Sœurs des Écoles chrétiennes de la Miséricorde.	1844	24 sœurs, 20 novices.

ARTICLE IV.

Du concours des fidèles dans les œuvres de charité.

Afin de présenter au lecteur une énumération complète des forces dont le Diocèse de Paris dispose pour faire le bien, il serait nécessaire de dresser ici la liste de toutes les associations laïques qui, sous différents noms, s'occupent de bonnes œuvres avec un zèle aussi dévoué qu'intelligent.

Mais nous ne pourrions guère fournir à ce sujet des détails bien précis, soit parce que le nombre de personnes qui composent ces associations est variable et toujours flottant, soit parce que la charité, modeste autant qu'ingénieuse, se laisse voir le moins qu'elle peut en se sacrifiant le plus qu'il lui est pos-

sible. D'ailleurs, en retraçant dans le troisième chapitre de ce mémoire le tableau de toutes les bonnes œuvres qui honorent Paris et en font la capitale de la charité, nous aurons à décrire l'organisation, les ressources et les merveilleux bienfaits de ces sociétés si remplies de dévouement.

Toutefois, avant d'offrir aux regards ce tableau si riche, nous ne saurions nous empêcher de louer Paris, sachant tout ce qui s'y fait pour l'amour de Dieu et du prochain, et nous ne saurions louer Paris d'une manière plus noble et plus flatteuse qu'en citant des paroles dites à sa gloire par le premier pasteur du Diocèse.

« Parcourez le monde, du nord au midi, du couchant à l'aurore, et montrez-nous un lieu, si vous le pouvez, où le superflu de la richesse s'épanche plus abondamment et plus ingénieusement sur les misères humaines. Nulle part on ne donne et plus et mieux ; surtout on ne donne pas mieux, c'est-à-dire ni avec plus de joie ni avec plus de délicatesse. Nous insistons ici, nos très-chers frères, car la façon même d'exercer la charité, suivant le témoignage du saint Apôtre, ajoute singulièrement à son efficacité et à son mérite. Là, plus qu'ailleurs, l'inégalité inévitable de la fortune et des conditions semble disparaître, elle est compensée du moins, autant que possible, par l'esprit de sacrifice, par la spontanéité des dons, par la bienveillance des procédés, par les prévenances de l'amour, par la tendresse du dévoue-

ment, par tout ce qui désarme la jalousie et rapproche les hommes entre eux...

« Ce que nous admirons surtout dans Paris, ce qui nous plaît et nous touche, ce que nous contemplons avec ravissement, c'est le spectacle, encore une fois, de cette charité active, infatigable, qui se multiplie sur tous les points de la capitale pour concourir au secours des pauvres, des malades, des vieillards, des infirmes, des orphelins, des ignorants, des égarés, des délaissés, des aveugles, des sourds-muets, des aliénés, des prisonniers, des condamnés, de toutes les victimes enfin ou du vice ou de la misère, élevant, au nom de Jésus-Christ, de magnifiques demeures à cette humanité pauvre et souffrante, fondant des hôpitaux et des hospices, créant des bureaux de bienfaisance, établissant des dispensaires, bâtissant des maisons de refuge, dotant des écoles, ouvrant des salles d'asile, faisant des crèches, et recueillant dans ces divers monuments de son zèle toutes les infirmités spirituelles et corporelles, non pour les exposer aux regards des savants comme des objets de curiosité ou d'étude, mais pour en prendre soin, pour les soulager, pour les guérir, s'il est possible, en recourant à toutes les ressources de l'art, et au prix des plus dispendieux sacrifices...

« Eh! que de bras, que de nobles cœurs, que de pieuses associations dont la charité se sert pour combattre tous ces maux! Outre les associations générales qui rayonnent dans tous les quartiers de Paris

et vont y chercher la misère sous toutes ses formes, s'adressant à chacune des douleurs de la vie pour s'efforcer de la détruire ou du moins de la calmer, de l'enchanter pour ainsi dire au moyen de ses divines consolations, il y a encore dans chaque paroisse des Œuvres particulières dont le sacerdoce, inspirateur ordinaire et âme de toute création charitable, est plus spécialement le centre, le foyer toujours ardent, et qui subviennent aux besoins les plus pressants des pauvres et des infortunés dans cette portion de notre troupeau fidèle. Nous ne pourrions vous les énumérer ici les unes et les autres, tant elles sont nombreuses, et la liste seule de ces Associations et de ces Œuvres, avec le simple exposé de leurs règlements, que l'on imprime en ce moment par notre ordre, fera un livre qui, dans la petitesse de son volume, sera l'un des plus beaux monuments élevés à la charité de Jésus-Christ[1]...

« Encore moins pourrions-nous vous dire la multitude d'hommes et de femmes de toute condition et de tout âge qui prennent part à ces Œuvres. Ce sont d'abord les pasteurs des âmes, qui, après les avoir nourries du pain spirituel, donnent encore, quand ils le peuvent, le pain du corps à leurs pauvres brebis. Ce sont ces légions de saints prêtres, vicaires aussi de la charité du Christ par le service, soit de la

[1] Il s'agit ici du *Manuel des œuvres et institutions de charité de Paris*, publié par ordre de Monseigneur l'Archevêque. Paris, veuve Poussielgue-Rusand, 1852.

paroisse, soit des hôpitaux, soit des prisons; puis ces autres légions sacrées qui secondent si puissamment notre ministère, nous voulons dire les divers ordres de prêtres réguliers établis dans le Diocèse, à la suite desquels nous voyons la milice plus humble, mais bien populaire, admirable par son dévouement, des Frères de la doctrine chrétienne.

« A côté de ces héros de la charité se rangent les vierges consacrées particulièrement à son culte : les Filles de la Charité de Saint-Vincent-de-Paul, les Augustines de l'Hôtel-Dieu, les Hospitalières de Saint-Thomas-de-Villeneuve, les Filles de la Charité de Nevers, les Sœurs de Sainte-Marie, celles de Saint-André, celles de Saint-Joseph, celles de Notre-Dame-du-Bon-Pasteur, et tant d'autres dont le nom échappe à notre souvenir, lesquelles, semblables à d'industrieuses abeilles, travaillent à l'envi et avec une sainte rivalité dans leurs retraites à préparer pour les membres souffrants de Jésus-Christ le miel des suavités célestes, le baume qui doit cicatriser leurs plaies.

« Mais voici que le spectacle s'agrandit et devient de plus en plus touchant ! Du sein même du monde accourent sous les bannières de Jésus-Christ, pleines des saintes ardeurs de la charité, des cohortes sans nombre de chrétiens riches, de jeunes gens d'élite, d'honnêtes ouvriers, qui répandent sur les pauvres avec une large part de leurs biens toutes les consolations divines et humaines : ce sont les nombreuses Conférences de Saint-Vincent-de-Paul et les Sociétés

de Saint-François-Régis, de Saint-François-Xavier, du Patronage de Saint-Nicolas, des Amis de l'Enfance, des Apprentis, et d'autres encore, que nous sommes forcés de passer sous silence...

« Mais qui pourrait dire surtout le zèle de ces femmes chrétiennes qui, sachant concilier tous les devoirs de la société et de la famille avec les occupations de la plus active bienfaisance, se montrent saintement fières de leur titre de Dames de Charité, ou de la Miséricorde, ou de la Maternité, ou des Prisons, ou du Patronage, ou de Sainte-Anne, ou de Sainte-Geneviève, ou des pauvres malades, ou des hôpitaux, ou des salles d'asile, ou des crèches, ou des faubourgs, et, par un acte héroïque, se font quêteuses au profit des misérables : sublimes mendiantes de Jésus-Christ, tendant la main pour toutes ces Œuvres que nous venons de mentionner, et pour toutes celles que nous ne nommons pas, parmi lesquelles cependant il ne nous est pas permis d'omettre l'Œuvre des Petits-Séminaires, l'Œuvre des Carmes et l'Œuvre de Marie-Thérèse[1]. »

[1] Mandement de monseigneur l'Archevêque de Paris pour développer et confirmer le décret du concile de Paris contre les erreurs qui renversent les fondements de la justice et de la charité.

CHAPITRE III.

ŒUVRES DE CHARITÉ.

Il y aurait un long travail à faire s'il fallait citer avec quelques détails non-seulement les œuvres de charité qui fleurissent publiquement dans le Diocèse, mais encore les œuvres de dévouement qui sont moins connues et qui, inspirées par la religion et l'humilité, réussissent à faire le bien en secret, sous l'œil de Dieu et des infortunés. Mais nous devons exposer du moins les œuvres permanentes et pourvues d'une organisation qui leur donne nécessairement de la publicité.

Après avoir rappelé qu'une association générale de charité a été créée dans le Diocèse, nous décrirons les œuvres de charité fondées en faveur de l'enfance et de l'adolescence, les œuvres établies pour les adultes pauvres, malades, infirmes ou abandonnés à eux-mêmes, enfin les œuvres d'un intérêt général et dépassant les limites du Diocèse de Paris.

ARTICLE Ier.

Association générale de charité.

Pour unir et coordonner entre elles toutes les œuvres inspirées par la bienfaisance et qui sont si

nombreuses dans le Diocèse; pour les aider et les soutenir dans leur développement, sans porter atteinte à leur liberté d'action ni à leur mutuelle indépendance; pour leur donner moyen de faire une plus utile distribution de leurs secours, monseigneur l'Archevêque a tout d'abord institué une Association de charité et une Commission spéciale des Œuvres.

« Nous prenons, dit la lettre pastorale du 24 novembre 1848, nous prenons, telles qu'elles sont, les Œuvres générales et particulières qui existent dans les paroisses; la plupart sont dirigées avec un zèle et une pureté de vues qui ne laissent rien à désirer. Mais tous ces éléments sont épars; ils devraient être unis. Il y a de bonnes pensées qui avortent, faute d'être soutenues; il y a aussi quelquefois des tentatives basardées et qui restent sans résultat, faute de conseils et de direction. La charité même est facile à égarer, et rien ne se décourage plus vite que la bienfaisance, lorsque surtout la piété chrétienne ne l'anime pas. Nous voulons donner un but pratique à toutes ces aspirations vers le bien, faire un faisceau de tous les efforts individuels, offrir un centre commun à toutes les Œuvres aujourd'hui isolées, et par là moins puissantes. Nous voulons développer celles qui existent, en faire naître, au besoin, de nouvelles, les vivifier toutes par l'esprit de foi, faire circuler partout cette sève de la charité chrétienne qui assure leur existence et leur vigueur ici-bas, et qui de plus

les ennoblit et y attache pour l'autre vie d'éternelles récompenses [1]. »

L'Association générale de charité fut donc créée dès lors. Sont membres de cette Association tous les ecclésiastiques du Diocèse, et toutes les personnes qui se font inscrire, à cet effet, dans leur paroisse, en s'engageant à payer une cotisation mensuelle de 50 centimes.

L'Association générale se compose des associations dirigées dans chaque paroisse par le curé, et d'un Conseil général qui se tient sous la présidence de Monseigneur l'Archevêque.

En chaque association paroissiale, il existe un Comité qui distribue les fonds dont il dispose entre les différentes Œuvres de la paroisse, en proportion des besoins et des ressources de chacune d'elles.

Le Conseil général est éclairé dans ses résolutions par un Conseil d'administration, Commission spéciale des bonnes Œuvres, qui prend toutes les mesures intéressant l'Association générale, et qui répartit, suivant les besoins, les fonds de la caisse centrale entre les comités paroissiaux et les Œuvres fondées sous le patronage spécial de l'Association.

Par l'impulsion de cette Association générale et conformément à leurs statuts, les Œuvres particulières travaillent à prévenir ou à soulager les misères soit physiques, soit morales qu'elles ont pour but de combattre et de faire reculer.

[1] Lettre pastorale du 24 novembre 1848.

De plus, en vertu d'une ordonnance du 2 juillet 1855, la Commission spéciale des bonnes Œuvres est chargée de recueillir tous les documents relatifs à la charité dans le Diocèse de Paris, de proposer les décisions et les mesures qu'elle croira utiles au progrès et au développement de la charité et de la prévoyance chrétienne dans le Diocèse; enfin d'émettre son avis sur les projets charitables, sur les demandes qui seraient adressées à monseigneur l'Archevêque par les Œuvres et les Institutions, et sur les encouragements à leur donner, au moyen d'une caisse de charité fondée par la même ordonnance.

Cette caisse s'alimente de dons que monseigneur l'Archevêque se réserve de lui offrir, des dons et souscriptions des fidèles; d'une somme prélevée, chaque année, sur les aumônes du Carême; enfin, d'une quête spéciale qui sera faite, au besoin, dans les églises du Diocèse[1].

ARTICLE II.

Œuvres fondées en faveur de l'enfance et de l'adolescence.

Le nombre de ces Œuvres est considérable, et l'on doit dire que rien n'est négligé de ce qui peut aider les familles pauvres dans les soins réclamés par la santé et l'éducation de leurs enfants.

[1] Lettre et ordonnance du 2 juillet 1855.

§ 1.

SOCIÉTÉ DE CHARITÉ MATERNELLE.

Cette Société a pour but d'assister les pauvres femmes en couches, de les aider et de les encourager à nourrir leurs enfants.

Elle secourt, par année, à peu près 900 familles, en consacrant à chacune d'elles environ 80 francs, ce qui fait une somme totale de 72,000 francs, à laquelle il est pourvu par 40,000 francs de subvention de l'État, par 6,000 francs d'allocation du conseil municipal, par 12,000 francs de rentes ou d'intérêts de fonds, par 14,000 francs d'offrandes et de souscriptions particulières.

Pour recevoir les secours, il faut que la famille indigente fournisse, entre autres pièces, une copie de l'acte de son mariage religieux et de l'acte de baptême de ses enfants. Ces précautions assurent la moralité de l'Œuvre, qui est d'ailleurs constatée par les résultats obtenus : chaque année, un grand nombre d'enfants sont légitimés et beaucoup d'unions illicites deviennent des mariages chrétiens. Le secours, dont la valeur est de 80 francs au moins, produit un grand effet dans une famille pauvre; il entraîne les esprits les plus rebelles, et l'on a vu souvent le père le plus endurci céder aux conseils religieux de ceux qui donnaient des langes et du pain à ses enfants.

§ 2.

L'ASSOCIATION DES MÈRES DE FAMILLE.

Elle accorde des secours aux pauvres femmes en couches et à leurs enfants nouveau-nés, qui ne peuvent être assistés par les bureaux de bienfaisance, ni par la *Société de charité maternelle*, où l'on ne vient en aide qu'aux familles ayant trois ou quatre enfants.

Pour être admises au secours, les mères doivent présenter l'acte de leur mariage civil et religieux, ou la preuve qu'elles sont en instance auprès de la *Société de Saint-François-Régis* pour faire légitimer leur union; elles doivent présenter aussi l'acte de baptême de leurs enfants.

L'Association a été fondée en 1835; dans les 20 années de son existence, elle a secouru 15,138 familles, en leur distribuant en aumônes plus de 250,000 fr. Elle consacre, en moyenne, une somme annuelle de 17,000 francs au soulagement de 1,000 familles environ, et elle pourvoit à ces dépenses par des dons particuliers et des souscriptions qui se montent à 10,000 francs; par une quête à la suite d'un sermon de charité qui produit 6,000 francs ou 7,000 francs environ, et par des allocations du Conseil municipal et du Ministère de l'intérieur, qui vont ensemble à 2,000 francs.

Le principal résultat de l'Œuvre, au point de vue de l'amélioration morale des familles indigentes, c'est la réhabilitation des mariages. Le nombre des ma-

riages réhabilités ainsi s'est élevé jusqu'à ce jour à 482, et il a été de 31 pour la seule année 1853.

Les personnes qui visitent les pauvres femmes secourues par l'Œuvre s'appliquent à les instruire, à les consoler, à les amener à l'accomplissement de leurs devoirs religieux. Elles parviennent quelquefois à faire baptiser des enfants déjà grands, à les préparer à la première communion, à les placer en apprentissage chez des maîtres chrétiens. L'Œuvre a même réussi à procurer à des père et mère négligents et sans religion la grâce du baptême, de la première communion, et la bénédiction de leur mariage.

§ 3.

SOCIÉTÉ DES CRÈCHES.

Les Crèches sont destinées à recevoir des enfants, depuis leur naissance jusqu'à deux ans, quand la mère est pauvre, qu'elle a une bonne conduite et travaille hors de son domicile.

La Société des Crèches a pour but d'aider à fonder et à soutenir les Crèches nécessaires au département de la Seine, et, en outre, de perfectionner et de propager l'institution. La création de ces établissements est due à une pensée religieuse et catholique; sur les 26 Crèches qui existent aujourd'hui dans le Diocèse de Paris, une seule appartient aux protestants.

Depuis 10 ans qu'elles ont commencé, les Crèches ont recueilli plus de 14,000 enfants, et par là même

soulagé leurs familles, en laissant aux mères le temps de travailler; dans l'année 1853, elles ont recueilli 2,400 enfants.

La dépense annuelle de la *Société des Crèches* peut être évaluée à 90,000 francs. Pour subvenir à ces frais, la Société reçoit du gouvernement 6,000 francs, de la ville 1,000 francs, et du département 600 fr.; en outre, elle a les souscriptions de ses membres, le montant d'une quête annuelle et divers dons, soit environ 6,000 francs. Le reste des dépenses est à la charge de chacune des 25 Crèches qui reçoivent des mères 20 centimes par chaque jour de présence pour chaque enfant, et 30 centimes si la mère a deux enfants; cet élément de recette a produit 20,000 francs en 1853. Le reste est fourni par la charité privée.

Les résultats moraux et religieux de cette œuvre consistent en ce que les mères trouvent à la Crèche de bons conseils, des consolations et surtout de bons exemples. 13 Crèches sont tenues par des religieuses qui exercent sur les mères une action fort utile, au point de vue moral; les surveillantes laïques sont aussi très-bien choisies.

On n'admet pas et l'on ne garde pas dans la Crèche l'enfant dont la mère se conduit mal; mais on provoque et l'on accueille le repentir. Par suite de ces mesures plusieurs mères ont changé de vie : telle Crèche a fait réhabiliter 14 mariages, en 2 ans; telle autre, dans le même temps, a fait faire 5 mariages, 8 légitimations et 2 baptêmes.

§ 4.

LES SALLES D'ASILE.

Elles ont été instituées pour recevoir, pendant le jour, les enfants des deux sexes, âgés de 2 à 6 ans, que leurs parents ne peuvent garder et surveiller chez eux. On apprend là, à ces petits enfants, les premières notions de religion, de lecture, d'écriture, de calcul, de chant, et les premiers travaux manuels. L'admission des enfants dans les Salles d'asile est gratuite, à Paris; ils y passent toute la journée, ils doivent y apporter leur nourriture et être conduits par leurs parents, qui viennent aussi les chercher.

Les dépenses du loyer, les indemnités aux directrices, les frais de mobilier sont à la charge de la ville de Paris. L'œuvre reçoit aussi des dons et des souscriptions en faveur des enfants pauvres admis dans les salles d'asile.

Les salles d'asile sont au nombre de 58 et réunissent 9,380 enfants.

§ 5.

ŒUVRE CHARITABLE D'ENCOURAGEMENT POUR LES ÉCOLES CHRÉTIENNES LIBRES.

Indépendamment des écoles primaires qui sont à la charge de la Ville ou qui se soutiennent par le travail et l'industrie des particuliers, et dont il serait superflu de parler ici, il existe des écoles soutenues par une œuvre que monseigneur l'Archevêque a fondée en 1850.

Dès que la loi de 1850 sur l'enseignement eut paru, Sa Grandeur comprit le parti qu'il y avait à prendre « pour disputer, par une large dispensation de l'éducation religieuse, les générations qui s'élèvent et celles qui viendront après, à l'indifférence, à l'impiété, à toutes les influences mauvaises qui sont dans l'air du siècle, et que les enfants respirent comme naturellement. » Elle comprit que c'était « l'unique moyen d'arrêter la société sur la pente de sa ruine et d'arrêter le travail de dissolution qui se faisait en elle[1]. » Il lui sembla qu'après avoir demandé la liberté d'enseignement, les évêques devaient mettre la main à l'œuvre, fonder et diriger des écoles.

Mais craignant que les efforts particuliers ne fussent impuissants pour atteindre un tel but, monseigneur l'Archevêque résolut d'inviter ses diocésains à réunir leurs forces afin d'accomplir ce que ne pourraient faire les individus laissés à leurs propres ressources. A cet effet, une œuvre dite d'Encouragement pour les Écoles chrétiennes libres fut fondée par ses soins dès le mois d'avril 1850.

Depuis cette époque, l'œuvre subsiste et agit avec succès dans le sens de l'impulsion reçue dès l'origine. Ainsi elle s'occupe d'ouvrir des écoles religieuses pour les garçons et les filles dans les quartiers qui sont privés de pareils établissements; car, en dépit des efforts qui ont été faits jusqu'ici, Paris manque d'écoles. Les quartiers populeux surtout

[1] Lettre du 17 avril 1850.

n'ont pas, sous ce rapport, la moitié de ce qu'il leur faudrait. Les parents sont obligés de faire inscrire leurs enfants longtemps à l'avance, pour qu'ils puissent enfin être admis dans une école ; de là, pour les parents, de grandes inquiétudes, et pour les enfants un dangereux vagabondage.

Cet état de choses s'est un peu amélioré, grâce aux soins de l'œuvre dont nous parlons ici. Dès le 15 décembre 1850, plus de 37,000 fr. avaient déjà été affectés à l'établissement de 9 écoles où 2,400 enfants recevaient le bienfait de l'éducation religieuse. En somme, l'œuvre des écoles chrétiennes a déjà dépensé plus de 110,000 fr., et aujourd'hui elle recueille et fait instruire dans les écoles qu'elle a fondées ou secourues plus de 8,000 enfants, année moyenne. Depuis 4 ans qu'elle existe, elle a déjà établi 24 écoles, en a soutenu d'anciennes, et elle fait donner une instruction chrétienne à de nombreux enfants qu'elle soustrait ainsi à l'ignorance et aux mauvaises habitudes.

L'œuvre n'a pas trompé l'attente de monseigneur l'Archevêque ; il avait compté sur le zèle et la bonne volonté de ses diocésains en faveur de l'enfance, et aussi sur leur sagesse et leur intelligence de l'avenir ; de leur côté, ils ont très-bien compris qu'on ne peut sauver et faire prospérer le pays et la religion qu'en moralisant par l'éducation toutes les classes, et notamment les plus pauvres.

§ 6.

ÉTABLISSEMENT DE SAINT-NICOLAS.

Cet établissement reçoit les enfants pauvres auxquels leurs protecteurs veulent donner une éducation chrétienne et l'instruction nécessaire aux classes ouvrières, et ceux que leur famille ne peut faire élever qu'à un prix très-inférieur, si on le compare aux prix des institutions et pensions de Paris. Divers ateliers existent dans la maison pour les jeunes garçons qui veulent y continuer leur apprentissage après avoir fait leur première communion. Cet apprentissage dure quatre ans.

L'établissement de Saint-Nicolas est situé, à Paris, rue de Vaugirard, 98; avec la succursale qu'il possède à Issy, il reçoit plus de 800 enfants. Les frais de ces deux maisons sont couverts par le produit des pensions, qui se montent à 20 francs par mois pour les orphelins de père et de mère, à 25 francs pour les autres enfants; ensuite par une quête annuelle dont le produit est variable; enfin par les offrandes et les souscriptions.

De cette maison, dirigée par un prêtre aidé de plusieurs ecclésiastiques, et soutenue par le dévouement de pieux laïques, sont déjà sortis un grand nombre d'ouvriers chrétiens.

§ 7.

SOCIÉTÉ FÉNELON.

Cette Société n'est pas propre au Diocèse de Paris, quoiqu'elle y puise une partie de ses ressources; elle étend aussi ses bienfaits au département de Seine-et-Oise, où elle a son établissement.

Elle s'occupe de faciliter et d'assurer l'éducation en pension des jeunes garçons pauvres, orphelins ou abandonnés, qui ne peuvent, à cause de leur situation malheureuse, de la position ou de l'infortune de leurs parents, être élevés au sein de la famille. Elle donne donc à ces enfants l'éducation religieuse et l'instruction élémentaire; elle les fait préparer à l'apprentissage d'un état; elle les applique aux travaux de la campagne, à l'agriculture et au jardinage; enfin elle environne de ses soins ceux de ces enfants qui n'ont ni parents ni protecteurs.

Depuis 10 ans que la *Société Fénelon* existe, le nombre des enfants qu'elle élève s'est accru successivement de 200 à 400 par année; 1,500 sont déjà sortis de son école, avec une éducation chrétienne et l'instruction propre à leur état.

Pour faire apprécier le genre de services que rend la Société, il importe de remarquer à quelle classe appartiennent ces enfants et quelle est leur situation dans le monde. Ainsi,

Sur les 400 élèves, il y a :

194 enfants d'ouvriers,

84 enfants de domestiques,
57 — de colporteurs et marchands,
51 — d'employés,
14 — de professions diverses.

En se plaçant à un autre point de vue, on trouve:

65 orphelins de père et de mère,
85 orphelins de père,
78 orphelins de mère,
40 enfants naturels orphelins,
39 enfants naturels ayant leur mère,
103 enfants légitimes ayant leurs père et mère.

La dépense de la Société Fénelon a varié, chaque année, suivant le nombre des enfants; elle a été de 120,000 francs pour l'année 1853. Il est pourvu à ces frais au moyen du produit des pensions, lesquelles sont toujours bien inférieures à la dépense occasionnée par les élèves, et au moyen des produits de la charité sous toutes les formes qu'elle sait prendre, dons et souscriptions, quêtes et sermons, loteries et fêtes, subventions du Gouvernement et de la ville de Paris. Ces produits de la charité vont, en moyenne, de 30,000 à 40,000 francs.

§ 8.

MAISON DES ORPHELINS DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL.

Après quelques essais qui datent de 1845, cette œuvre est parvenue à s'organiser en 1850. Une communauté s'est formée qui a pour but de venir en aide

aux jeunes garçons de la classe pauvre, de remplacer auprès d'eux la famille qui leur manque, et d'empreindre fortement leur âme du sentiment chrétien.

La communauté compte aujourd'hui 23 membres, à savoir : 4 ecclésiastiques et 19 laïques, qui donnent leurs soins à diverses maisons de patronage et surtout à l'orphelinat de Vaugirard, où se trouve le siége de l'œuvre. Elle a pu fonder une colonie à Amiens, où elle s'occupe de plusieurs œuvres, et notamment du patronage qui réunit 500 enfants.

A l'orphelinat de Vaugirard, 115 jeunes garçons reçoivent une instruction convenable et une éducation chrétienne. On les prépare à la première communion, et, après qu'ils l'ont faite et renouvelée dans l'établissement, on les place en apprentissage, et là ils continuent d'être l'objet d'une paternelle sollicitude. Souvent, les dimanches et fêtes, ils reviennent à la maison qui les a élevés, et ils y trouvent des conseils qui les affermissent dans le bien.

Les résultats moraux de cette Œuvre sont très-consolants. On n'a guère eu jusqu'ici de défection à regretter, malgré les dangers des apprentissages; la plupart des enfants se maintiennent dans la bonne voie, et même 9 d'entre eux, leur éducation finie, ont demandé de rester à la maison et de s'attacher à l'Œuvre pour faire ensuite à d'autres le bien qu'on leur a fait à eux-mêmes.

Les dépenses de l'orphelinat s'élèvent à 4,000 fr. par an. Il y est pourvu par la subvention des protec-

teurs ou des parents, qui produit 20,000 fr. environ, par le généreux et dévoué fondateur de l'Œuvre et de ses coopérateurs, qui donnent 10,000 fr., enfin par un sermon de charité, quelques dons particuliers et une subvention du ministère de l'intérieur.

§ 9.

SOCIÉTÉ DES AMIS DE L'ENFANCE.

Cette institution est une des plus intéressantes et des plus utiles que la charité chrétienne ait fondées. Elle s'occupe de l'éducation et de l'apprentissage des jeunes garçons pauvres de la ville de Paris. Ainsi elle prend entièrement à sa charge les enfants sans parents ou protecteurs; elle adopte ceux pour lesquels la charité particulière ou quelque association charitable consent à payer une partie des dépenses, et elle complète alors la somme nécessaire à l'éducation; enfin elle accepte le patronage d'enfants dont les frais d'éducation ne sont pas à sa charge, et elle leur accorde sa protection et sa surveillance tutélaire.

Les orphelins, les abandonnés, les enfants qui ne peuvent sans danger rester dans leur famille sont placés, aux frais et sous la surveillance de la Société, soit à l'établissement de Saint-Nicolas, soit à l'Asile-Fénelon. Ceux qui n'ont point à craindre les mauvais exemples de leurs parents sont secourus à domicile; la Société leur désigne un protecteur qui veille à ce qu'ils fréquentent exactement l'école et l'église.

La Société tient ouverte pour ses protégés une maison de famille, c'est-à-dire un refuge où ils trouvent, à toute heure du jour ou de la nuit, pendant leur apprentissage, un abri quand l'atelier chôme, des soins quand ils sont malades, des vêtements régulièrement renouvelés toutes les semaines, et où ils passent ensemble et chrétiennement la journée du dimanche.

228 enfants ont été secourus en 1853 par la Société, qui a payé la pension de 102 apprentis pauvres, pourvu à l'entretien de 43 autres, et secouru à domicile 73 enfants. Elle a dépensé pour cet objet environ 26,000 fr., somme entièrement amassée par la charité, qui frappe à toutes les portes et intéresse en faveur de ses œuvres la Ville et l'État aussi bien que les particuliers.

Les membres de la Société payent 20 fr. par an; les souscripteurs donnent 6 fr. par an; une quête et une loterie annuelles complètent les ressources de la Société.

§ 10.

L'ŒUVRE DES APPRENTIS ET DES JEUNES OUVRIERS.

Cette Œuvre a pour but de placer chez des maîtres sûrs les enfants sortis des écoles, de les surveiller pendant leur apprentissage; d'ouvrir des écoles du soir pour les enfants occupés le jour dans les ateliers et les manufactures; de les réunir le dimanche sous la direction et la surveillance des Frères, ce qui

leur facilite l'assistance aux offices et aux instructions religieuses.

L'Œuvre compte 800 apprentis dans ses écoles du soir ; elle entoure de son patronage et reçoit le dimanche 1,300 jeunes ouvriers chez les Frères ; elle a des bibliothèques pour ses protégés. Elle leur fait donner une instruction religieuse le dimanche, une retraite au temps de Pâques ; presque tous les adoptés remplissent le devoir pascal et s'approchent de la sainte Table aux grandes fêtes de l'Église. Enfin elle obtient chaque année qu'environ 200 jeunes gens, ayant passé l'âge de la première communion, se disposent à la faire et la fassent avec soin.

L'Œuvre a pour ressources une quête et une loterie annuelles, des subventions du Gouvernement et des souscriptions particulières. Elle dépense, chaque année, environ 30,000 francs.

§ 11.

L'ŒUVRE DE SAINT-JEAN.

Elle a le même but que la précédente, mais elle est plus restreinte : elle s'occupe exclusivement des enfants d'ouvriers appartenant aux paroisses de Sainte-Valère et de Saint-Pierre-du-Gros-Caillou, tandis que l'autre s'étend à tout Paris.

L'Œuvre de Saint-Jean donne ses soins à plus de 160 jeunes garçons. Elle les place en apprentissage, les surveille chez les maîtres et dans leurs familles, les réunit le dimanche à l'école des Frères,

pour les faire assister aux offices et à des instructions sur les devoirs de leur état. Elle récompense la bonne conduite des apprentis et leur exactitude à la réunion du dimanche par une distribution de vêtements, par des bons de pain, etc.

Sous le rapport religieux, l'œuvre fait beaucoup pour ses protégés : elle prépare annuellement à la première communion 15 ou 20 enfants qui ne la feraient peut-être pas sans ce moyen; elle prête de bons livres aux jeunes gens dont elle s'occupe et les aide à se maintenir dans la pratique de la religion.

Les dépenses de l'Œuvre montent à 8,000 fr. par an, et elles sont couvertes par la charité privée, à qui le Gouvernement vient un peu en aide.

§ 12.

SOCIÉTÉ POUR LE PLACEMENT EN APPRENTISSAGE DES JEUNES ORPHELINS.

Cette Œuvre date de 1822; mais ce n'est qu'en 1839 qu'elle a été reconnue comme établissement d'utilité publique, sous le titre qu'elle porte aujourd'hui.

La *Société pour le placement en apprentissage des jeunes orphelins* adopte, sans distinction de nation ni de culte, les orphelins pauvres, enfants naturels délaissés, fils de condamnés, de pères infirmes ou corrompus, dès qu'ils ont atteint l'âge de douze ans révolus, et elle les place spécialement dans l'indus-

trie parisienne, chez des maîtres choisis et sous le patronage d'un de ses membres.

Pendant qu'elle fait apprendre à ses protégés un état manuel, la Société pourvoit complétement à leur entretien, les envoie chaque soir et chaque dimanche dans une école où ils reçoivent des leçons de lecture, d'écriture, de calcul élémentaire et de dessin. Elle leur fait donner l'instruction religieuse, autant que leur zèle et celui de leurs maîtres savent s'y prêter. On dispose les enfants à la première communion avec le plus grand soin et l'on s'efforce de les maintenir dans la pratique de la religion.

La Société a pris à sa charge et sous sa surveillance 110 et même 130 jeunes gens dans certaines années. Depuis 1848, elle en reçoit environ 20 par an, et 90 sont en ce moment protégés par elle. Elle dépense une somme annuelle de 12,000 francs; elle a consacré jusqu'ici près de 300,000 francs à l'entretien et à l'éducation d'environ 700 apprentis.

Le fait seul du patronage exercé par la Société est un secours inappréciable pour les jeunes gens qui l'obtiennent, puisque sans ce patronage ou quelque protection équivalente, la plupart d'entre eux auraient difficilement résisté aux entraînements les plus funestes. A part de rares exceptions, ils répondent par une bonne conduite aux soins dont ils sont l'objet.

§ 13.

ŒUVRE DU PATRONAGE DES JEUNES OUVRIÈRES.

Cette Œuvre, associée à celle des Apprentis, se propose d'adopter les jeunes filles à la sortie des écoles primaires et des manufactures, de se charger de leur placement après la première communion, de régler les conditions de leur apprentissage; de leur offrir, le dimanche, chez les Sœurs, une classe, une instruction religieuse et des récréations; de donner à chacune d'elles une dame patronnesse qui la visite, encourage sa bonne volonté et environne sa jeunesse d'une vigilance toute maternelle.

L'Œuvre compte 900 jeunes filles qu'elle entoure de sa protection, et en y joignant ce qu'elle dépense pour l'Œuvre des apprentis, elle dépense environ 30,000 francs par an.

§ 14.

ASSOCIATION DES JEUNES ÉCONOMES.

Cette Œuvre a pour but de venir en aide aux jeunes filles pauvres, en les plaçant en apprentissage chez des maîtresses chrétiennes. Ainsi ses efforts consistent à préserver ou à retirer les jeunes filles de la misère et du vice, pour leur donner une éducation chrétienne, et pour les mettre en mesure de se suffire à elles-mêmes et d'aider ensuite leurs familles par le travail.

Ces efforts sont couronnés du plus grand succès, et peu de filles négligent de se conformer aux bons principes qui ont présidé à leur éducation. Il y en a même un grand nombre qui recueillent aujourd'hui les fruits de cette chrétienne éducation par laquelle on les façonne : les unes sont religieuses, les autres honorablement mariées, plusieurs placées en service ; presque toutes sont l'exemple et l'édification de leur famille.

Les protégées de l'Œuvre sont 240 ; les places sont remplies tout aussitôt qu'elles deviennent vacantes par la retraite des jeunes filles qui ont terminé leur apprentissage.

L'Œuvre dépense à peu près 60,000 fr., année moyenne ; ses ressources consistent dans les souscriptions des associés, dans une quête à l'Assemblée de charité que l'on convoque à ce sujet, dans une loterie, dans le produit du travail des enfants ; il y faut ajouter quelques dons particuliers et les allocations de la ville et de l'État.

§ 15.

ŒUVRES DIVERSES.

Nous rangeons ici sous un même titre, et sans entrer dans les détails, plusieurs autres Œuvres ayant également pour objet de placer en apprentissage les jeunes filles, de les soustraire à la misère et à l'abandon qui les perdraient. Telles sont : la *Maison de Sainte-Marie-de-Lorette*, l'*Association de Sainte-Anne*,

diverses maisons dites *Providence*, la *Maison du Saint-Cœur-de-Marie*, l'*Œuvre des Saints-Anges*.

Citons toutefois l'*Établissement de la Jeunesse délaissée*, qui adopte gratuitement plus de 100 jeunes orphelines de mère, sans protection et sans appui, leur apprend à gagner honorablement leur vie par le travail, les surveille et les protége même après leur sortie de l'établissement, enfin ne néglige rien pour développer et maintenir en elles les principes religieux et les bons sentiments.

Cette éducation si solidement chrétienne porte ses fruits. Parmi les orphelines, libres à 21 ans, quelques-unes demandent avec instance à consacrer leur liberté à l'Œuvre qui les a protégées, pour rendre à d'autres jeunes filles les soins dévoués qu'elles ont reçus. Plusieurs deviennent d'excellentes mères de famille; parmi les plus pieuses, il s'en trouve qui embrassent la vie religieuse et s'y conduisent de manière à édifier leur communauté.

Citons encore l'*Institution de Saint-Louis*, ayant le même but et y tendant par les mêmes moyens que l'*Œuvre de la Jeunesse délaissée*. On y reçoit les jeunes orphelines depuis l'âge de 10 ans, et on les garde jusqu'à 21 ans. On pourvoit à leur entretien complet, on leur apprend un état et on leur donne l'instruction ordinaire des écoles.

L'Institution comptait 50 jeunes filles en 1854. La plupart des élèves qu'elle a recueillies et élevées, depuis son origine, qui remonte à 1817, ont été par

ses soins arrachées à la misère et à l'abandon. Régénérées par une éducation morale et pieuse, entourées d'exemples et d'enseignements salutaires, trouvant avec le bien-être matériel tout ce qui rend la vertu douce et facile, elles voient leur avenir garanti par la solidité de leurs principes. Et en effet bon nombre d'entre elles sont restées fidèles à l'éducation chrétienne qu'elles ont reçue de l'Institution et qui leur a porté bonheur.

La charité privée et les allocations de la ville et de l'État font les frais de l'un et de l'autre établissement; ces frais se montent à 36,000 fr. pour le premier, et à 20,000 pour le second.

§ 16.

L'ŒUVRE DE SAINT-CASIMIR.

Cette Œuvre élève 50 orphelines ou jeunes filles pauvres appartenant aux familles des réfugiés polonais. Elle leur donne une éducation chrétienne, leur apprend à gagner leur vie par le travail, et dépense à cet effet environ 15,000 fr., dont 4,000 sont fournis par le Gouvernement français, et le reste par la charité des particuliers.

A cette Œuvre s'en rattachent deux autres qui ont pour but, l'une de soulager des vieillards polonais, anciens officiers, l'autre de secourir à domicile de pauvres familles polonaises. Elles sont soutenues en partie par les gens riches de cette nation, et en

partie par les dons et les secours qu'elles trouvent à Paris.

§ 17.

L'ŒUVRE DES ÉCOLES DE LA COMPASSION.

Cette institution, d'un caractère éminemment utile et intéressant, a pour but de recueillir les enfants les plus délaissés et les plus pervertis que les autres établissements ne voudraient pas recevoir, et qui sont ainsi voués inévitablement au vagabondage et même au crime, et ensuite de soustraire à la flétrissure d'un jugement ceux que leurs mauvais instincts ont amenés devant les tribunaux, quoiqu'ils n'aient pas plus de dix ans. On les élève de la manière la plus chrétienne et on leur apprend un état.

Cette Œuvre, qui ne fait que commencer, a déjà donné des soins à près de 100 enfants; elle en a 60 à sa charge en ce moment.

Elle dépense par an 14,000 ou 15,000 fr. qu'elle demande à la charité et que le fondateur des Écoles prend résolûment à sa charge quand la charité ne suffit pas. On attend les meilleurs résultats de cette Œuvre, qui date seulement de 1851.

Dès le 1er mai 1853, on pouvait déjà constater qu'un grand bien avait été fait. Sur 45 enfants qui se trouvaient alors à la maison, 25 avaient été arrachés à la dépravation, 12 recueillis sur les bancs de la police correctionnelle, 6 avaient fait le désespoir de leur famille et résisté à toutes les influences et à tous les conseils

salutaires; enfin 3, abandonnés dès l'âge le plus tendre, n'avaient pu fournir aucun renseignement sur leur famille, dont ils ignoraient même le nom. Or, tous ces petits malheureux, moins trois qui se montraient plus rebelles, étaient devenus dociles sous la main de leurs maîtres et leur avaient procuré de grandes consolations.

§ 18.

L'ASSOCIATION DES INSTITUTRICES.

Cette œuvre est une société de jeunes personnes qui, se destinant à l'éducation particulière ou publique, ou s'y trouvant déjà engagées, s'encouragent et s'aident mutuellement à remplir chrétiennement leurs devoirs et à réunir autour d'elles de bonnes élèves, en offrant aux familles toutes les garanties de moralité et d'instruction.

La société compte 200 membres qu'elle protége, place, secourt au besoin, visite et surveille.

§ 19.

LA SOCIÉTÉ DE PATRONAGE DES ENFANTS CONVALESCENTS.

Cette Œuvre a pour but de recueillir les enfants qui sortent de l'hôpital, afin de les préserver des maladies nouvelles qu'ils pourraient y contracter en y passant le temps de leur convalescence; elle a pour but de les former au travail et surtout de leur donner l'éducation religieuse, en même temps qu'une instruc-

tion élémentaire, de leur procurer de bons apprentissages et de les environner d'un utile patronage, soit dans les ateliers, soit dans les familles.

L'Œuvre a de 20 à 25 lits pour les enfants qui sortent des hôpitaux et elle leur donne des sœurs pour les soigner; elle reçoit de 250 à 300 convalescents par année, le temps de la convalescence durant, en moyenne, un mois. Le patronage compte environ 100 enfants.

La dépense totale de l'Œuvre s'élève annuellement à 20,000 francs; le tiers de cette somme est due aux subventions de la Ville et de l'État, le reste à la charité privée.

§ 20.

L'ŒUVRE DES ORPHELINS PAR SUITE DU CHOLÉRA-MORBUS.

Cette Œuvre date de 1832; elle a eu bientôt 600 enfants à sa charge, ce qui a duré plusieurs années; elle n'en avait plus que 250 en 1844, et 10 ou 12 en 1849, à la seconde invasion du choléra; mais alors le chiffre des orphelins secourus par l'Œuvre est remonté à 600, pour retomber ensuite à 400, où il se trouve aujourd'hui.

Les secours donnés aux orphelins sont nombreux et variés; ils consistent en pensions payées pour eux dans des maisons religieuses ou du moins dans des maisons très-sûres, en frais d'apprentissage, en aumônes qu'ils reçoivent à domicile.

De 1832 à 1849, plus de 1,100 orphelins ont été

secourus de la sorte et ont coûté à l'Œuvre plus d'un million, somme due tout entière à la charité privée.

La dépense prévue pour 1853 excédait 65,000 fr.; mais il est difficile de croire que cette Œuvre, créée pour un fléau qui ne faisait que passer, puisse se soutenir et durer sur les mêmes bases, en présence d'une épidémie qui semble vouloir s'acclimater et sévir périodiquement sur notre pays.

§ 21.

LA SOCIÉTÉ D'ADOPTION POUR LES ENFANTS TROUVÉS, ABANDONNÉS ET ORPHELINS PAUVRES.

La Société recueille ces enfants, de 7 à 9 ans, dans une colonie agricole où ils sont appliqués, suivant leurs forces et leur intelligence, à toutes les parties du service intérieur et extérieur d'une exploitation rurale. Des soins religieux leur sont donnés sous la direction de l'Ordinaire dans le diocèse duquel se trouve la colonie; mais Paris est un centre où l'Œuvre puise d'abondantes ressources, et où d'ailleurs elle a son siége.

§ 22.

L'ŒUVRE DES FAUBOURGS.

Ce que cette Œuvre se propose, c'est de procurer des vêtements et l'instruction élémentaire avec l'éducation religieuse, aux enfants des familles pauvres des faubourgs, surtout dans les quartiers les plus né-

cessiteux. Elle couvre de son patronage ces pauvres enfants, les visite au sein de leurs familles, les fait vêtir et paye leurs mois d'école.

L'Œuvre des faubourgs s'est d'abord établie, à son origine en 1848, dans les quartiers Saint-Marceau et Saint-Antoine; elle étend aujourd'hui son action aux quartiers Mouffetard, Maubert, Saint-Jacques, Saint-Victor, Saint-Martin, Saint-Denis, Popincourt, ainsi qu'aux quartiers des Gobelins, d'Austerlitz, du Temple, de Charenton et du Gros-Caillou. Elle a, dans un espace de sept années à peine, amené plus de 2,000 enfants à se préparer avec soin à leur première communion, avant d'aller en apprentissage. Elle est ainsi venue en aide à 1,000 ou 1,200 familles visitées, secourues et édifiées par 100 dames de charité.

Chaque année, l'Œuvre donne ses soins et ses secours à près de 1,000 enfants qui appartiennent à 660 familles, et elle dépense 15,000 ou 16,000 fr. que lui fournit l'inépuisable charité de Paris.

Les meilleurs résultats se rattachent à cette manière de faire le bien : les enfants sont ramenés à des habitudes morales et à la pratique de la religion; les parents se laissent toucher par les soins qu'on prodigue à leur famille; plusieurs font, à un âge avancé, leur première communion; de coupables unions sont légitimées en devenant des mariages chrétiens, et la résignation entre dans des âmes qui ne connaissaient que la colère et le désespoir.

§ 23.

L'ASILE SAINT-HILAIRE ET LE REFUGE DES SOURDES-MUETTES.

Deux établissements, l'*Asile Saint-Hilaire* et le *Refuge des sourdes-muettes*, ont été fondés en faveur des enfants infirmes. Le premier reçoit les enfants aveugles des deux sexes, de 3 à 10 ans, et leur fait donner l'instruction qu'ils peuvent recevoir; le second assure un asile et de l'ouvrage aux jeunes filles sorties de l'Institution nationale des sourds-muets et dénuées de toutes ressources; tous les deux se soutiennent par la charité.

ARTICLE III.

Œuvres de charité pour les adultes.

Une seconde classe de bonnes œuvres comprend toutes celles qui ont été fondées pour les adultes pauvres, malades, infirmes, ou bien trop abandonnés à eux-mêmes. Nous citerons surtout:

§ 1.

L'ŒUVRE DES SOLDATS.

Elle a pour but d'aider à l'instruction et à l'éducation morale et chrétienne des militaires. A cet effet, elle leur ouvre des écoles gratuites, de 5 à 7 heures du soir; elle leur prête de bons livres, leur fait de temps en temps adresser des instructions religieuses,

les associe aux œuvres de charité et leur procure deux retraites spirituelles chaque année.

Le nombre des soldats qui prennent part à cette Œuvre varie avec l'effectif de l'armée de Paris; aujourd'hui il n'y en a pas moins de 600 qui se réunissent en diverses paroisses.

Avant 1849 et 1850, date de la création de l'Œuvre, à peine 20 soldats de la garnison de Paris faisaient leurs pâques; depuis qu'elle existe, 106 militaires ont fait leur première communion, plus de 300 ont été confirmés; 2,000 au moins ont communié à Pâques; plusieurs ont embrassé, soit l'état religieux, soit l'état ecclésiastique; plusieurs ont abjuré le protestantisme.

§ 2.

LA SOCIÉTÉ DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL.

Cette Œuvre, qui n'a que 20 ans d'existence, est connue du monde entier. On sait qu'elle a pour objet principal la visite des pauvres, et qu'elle se compose de jeunes gens chrétiens qui, voulant consacrer chaque semaine quelques heures à faire du bien, se distribuent entre eux les familles les plus malheureuses, leur portent des secours en pain, en viande et en bois, protégent et surveillent les enfants, placent les apprentis, cherchent à procurer aux adultes des emplois et du travail, enfin se font les intermédiaires entre les familles qu'ils visitent et les ressources que la charité a préparées pour les pauvres.

Ainsi la Société a fondé des écoles du matin et du soir, des maisons de patronage, un refuge pour les vieillards, des caisses de prêt pour les loyers, des fourneaux économiques, des associations dites de la Sainte-Famille, des bibliothèques et des vestiaires.

La Société se divise à Paris et dans la banlieue en 56 conférences, dont chacune se compose de membres visitant la même paroisse ou le même district. Ces membres sont au nombre de 1,800, et ils visitent régulièrement 5,700 familles.

Elle existe dans plus de 300 villes, bourgs et villages de France; elle est répandue en Angleterre, aux Pays-Bas, en Belgique, en Prusse, en Bavière, dans les divers États allemands, la Sardaigne, les États de l'Église, la Toscane, l'Espagne, la Grèce, la Turquie, les États-Unis d'Amérique, le Mexique et le Canada.

Il serait long d'énumérer toutes les misères que cette Société soulage et de peindre le bien qu'elle fait. On peut avoir l'idée de son action si l'on songe qu'elle a dépensé en bonnes œuvres, durant l'année 1854, la somme de 2,248,964 fr.; sur quoi le Diocèse de Paris fournit, à lui seul, presque la neuvième partie, c'est-à-dire 240,000 fr. pour la même année 1854.

On calcule qu'en moyenne chaque famille visitée par les conférences de Saint-Vincent-de-Paul reçoit annuellement 35 francs, soit 18 francs en pain, 4 en viande, 4 en bois, 2 en vêtements, 1 en argent, 6 en bons livres ou en frais de patronage. Ces secours apportent sans doute un soulagement véritable à la

misère ; mais ils sont assez modestes pour que ni le pauvre ni le visiteur ne puissent oublier que la charité chrétienne doit les tenir rapprochés et unis, l'aumône spirituelle étant bien plus que l'aumône matérielle le but de leurs relations.

Les plus heureuses conséquences se rattachent à l'Œuvre de Saint-Vincent-de-Paul et la recommandent aux amis de la religion et de l'humanité. La seule visite des pauvres opère un bien considérable : ils sont consolés dans leurs peines, encouragés dans leurs bonnes dispositions, assistés et secourus dans leurs maladies. Chaque membre de la Société s'occupe avec intérêt des familles qui lui sont confiées : il envoie les enfants à l'école, surveille leur travail et leur assiduité; plus tard, lorsqu'ils sont occupés tout le jour dans les ateliers et les manufactures, il leur ouvre les écoles du soir et leur fait donner des leçons d'écriture, de lecture et de catéchisme; plus tard encore, il les suit et les protége durant leur apprentissage, et enfin les réunit avec leur femme et leurs enfants dans les saintes Familles, pour les maintenir ou les ramener dans la vertu.

Et que de bien s'est accompli par ces moyens! préparations à la première communion, enfants légitimés, mariages réhabilités, conversions favorisées et soutenues, habitude contractée des sacrements: tels sont les résultats obtenus par la Société dans des proportions qu'il serait difficile d'indiquer au juste.

§ 3.

L'ŒUVRE DES FAMILLES.

Cette œuvre a pour but de resserrer entre tous les membres qui la composent les liens d'une charité mutuelle. Dans cette vue, elle fait adopter une ou plusieurs familles pauvres par 10 associés qui s'engagent à les visiter, à patronner leurs enfants dans les crèches, les écoles et les ateliers.

Les associés sollicitent pour les familles adoptées les soins nécessaires en cas de maladie, défendent et poursuivent leurs droits et leurs intérêts, leur procurent des moyens de travail et des secours.

Cette Œuvre, qui date de 1844, est déjà établie dans plusieurs paroisses de Paris, où elle fait un grand bien, par exemple à Saint-Sulpice, à Saint-Nicolas-des-Champs, à Saint-Jacques.

§ 4.

LA SOCIÉTÉ DE LA MISÉRICORDE.

Cette Œuvre a pour but de secourir les familles qui, d'une position aisée, sont tombées dans l'indigence et la misère.

Elle distribue aux pauvres honteux, des secours en argent, en vêtements, en chauffage et en médicaments, cherche à leur procurer du travail, poursuit leurs réclamations, fait valoir leurs droits et les protége aussi efficacement qu'il est possible.

Elle secourt ainsi en moyenne 700 personnes par

an, et dépense à cet effet 20,000 francs environ, qui sont le produit de la charité privée.

§ 5.

L'ŒUVRE DES PAUVRES MALADES.

Cette Œuvre est établie pour visiter à domicile les pauvres malades de la ville de Paris. Des dames s'associent aux sœurs de Saint-Vincent-de-Paul et vont, avec elles ou sur leur désignation, porter aux malades les secours dont ils peuvent avoir besoin, et à cette occasion les consolent, les instruisent, les préparent à recevoir les sacrements de baptême, d'eucharistie, de mariage.

Depuis 1840 que cette Œuvre est en exercice jusqu'à la fin de 1853, elle a consacré au soulagement des malades la somme de 410,000 francs exclusivement fournie par la charité privée.

Dans le même espace de temps, elle a fait à 175,000 malades 420,000 visites ; elle a fait baptiser 353 personnes, fait légitimer 1,238 mariages, procuré les derniers sacrements à 15,363 moribonds, enfin amené plusieurs abjurations et conversions.

Six cent trente personnes s'occupent ainsi de la visite des malades et des soins à leur procurer.

§ 6.

L'ŒUVRE DE SAINTE-GENEVIÈVE.

Elle a pour but de former, dans chaque paroisse de la banlieue, un établissement à la fois religieux et

charitable qui procure des soins et des secours aux malades des familles indigentes et laborieuses, et qui s'occupe des jeunes filles pour les élever dans les principes de la piété chrétienne.

La seule charité fait tous les frais de cette œuvre qui visite près de 10,000 familles formant environ 45,000 personnes, et qui dépense plus de 20,000 fr. par an. L'Œuvre, fondée en 1851, répand déjà sur 15 paroisses ses bienfaits et son influence salutaire; elle entretient 7 ouvroirs où travaillent plus de 300 jeunes filles; elle a 2 salles d'asile et 7 classes qui réunissent 660 enfants; elle élève dans ses établissements 208 orphelines et 125 jeunes filles adultes.

Indépendamment de l'action permanente qu'exercent les sœurs chargées des écoles de l'Œuvre, on peut citer, entre autres résultats religieux et moraux qu'elles ont préparés, beaucoup de mariages réhabilités et de conversions qui se sont faites dans la maladie ou même en santé, et qui se manifestent par la fréquentation régulière de l'église et l'habitude soutenue des sacrements.

§ 7.

L'ASILE DU SAINT CŒUR DE MARIE, ET ŒUVRE DE LA VISITE DES MALADES DANS LES HOPITAUX.

C'est une Œuvre dont les membres ont voulu secourir les jeunes filles honnêtes et sans ressource qui sortent de l'hôpital, et qui réclament des soins

pendant le temps de leur convalescence. On s'occupe, dans l'asile, de leur donner l'instruction religieuse, et, à leur sortie, de les placer dans des maisons sûres et chrétiennes.

Depuis 14 ans qu'elle existe, l'Œuvre a secouru environ 2,500 jeunes filles, soit 175, année moyenne.

Elle dépense annuellement une somme de 16,000 fr. que fournissent la charité privée, la ville et le gouvernement.

L'Œuvre a préparé à la première communion à peu près 12 jeunes filles par an, et elle conserve sur presque toutes ses protégées une salutaire et durable influence qui les encourage et les maintient dans leurs devoirs religieux.

Cette Œuvre, du reste, n'est qu'un rameau de l'œuvre dite *de la Visite des malades dans les hôpitaux*, laquelle consiste à visiter dans les hôpitaux les pauvres femmes malades, à secourir en même temps leur famille, à les instruire et à les protéger pendant leur convalescence. L'action des dames visiteuses sur les malades est très-grande, et elle amène des résultats consolants et glorieux pour la religion.

§ 8.

ASILE ET SOCIÉTÉ DE LA PROVIDENCE.

Ces institutions existent depuis 50 ans. L'Asile a été établi pour servir de retraite à des vieillards des deux sexes qui appartiennent à la ville de Paris et sont âgés d'au moins 60 ans. La Société s'occupe de venir

en aide à cet établissement, qui a près de soixante lits, en payant des pensions ou des suppléments de pensions pour des vieillards, en soulageant à domicile de pauvres familles, et en faisant donner une éducation chrétienne à des enfants indigents.

Grâce à ces soins matériels, intellectuels et moraux, la Société maintient dans la pratique de la religion ou y ramène tous les vieillards qu'elle confie à l'Asile.

En 1854, elle a payé des suppléments de pension pour vingt-deux vieillards, soulagé près de deux cents familles et contribué à l'éducation de quinze enfants pauvres. Elle pourvoit aux dépenses nécessaires par les souscriptions de ses membres, le produit d'une quête, les dons particuliers et les allocations de l'État.

§ 9.

ASILE-OUVROIR DE GÉRANDO.

Cette Œuvre a pour but de recueillir les jeunes convalescentes victimes de la séduction ou d'un égarement momentané, qui, pendant leur séjour dans les hôpitaux, témoignent un repentir sincère et le désir d'être préservées des dangers de la misère et de la corruption.

Après qu'elles ont été soumises aux influences d'une charité persuasive, de la religion et du travail, ces personnes sont replacées utilement dans la société où les suit un bienveillant patronage. Une institutrice vient leur donner des leçons de lecture et d'écriture. Un aumônier leur fait des instructions religieuses sous

forme de catéchisme et tâche de les amener à la connaissance et à la pratique de la religion.

Ces efforts ont été couronnés de nombreux succès ; beaucoup de jeunes filles ont fait leur première communion, beaucoup ont changé de vie et sont rentrées dans leur famille, plusieurs ont été placées chez des maîtres honorables, ou mariées convenablement.

L'établissement reçoit, année moyenne, 120 jeunes personnes et dépense une somme de 16,000 ou 18,000 francs, produit des allocations de l'autorité et des efforts de la charité privée.

§ 10.

SOCIÉTÉ CENTRALE D'ÉDUCATION ET D'ASSISTANCE POUR LES SOURDS-MUETS; SOCIÉTÉ GÉNÉRALE D'ASSISTANCE ET DE PRÉVOYANCE EN FAVEUR DES SOURDS-MUETS.

Ces deux sociétés diffèrent l'une de l'autre par leur organisation, mais non point par leur but qui est également de s'occuper du sort physique et moral des sourds-muets et de leur assurer, dans toutes les conditions et à toutes les époques de leur vie, une protection et un patronage permanents.

Ainsi elles s'attachent l'une et l'autre à procurer aux sourds-muets enfants le bienfait de l'éducation, aux sourds-muets adultes des moyens d'existence par le travail, à compléter leur instruction, à les éclairer sur leurs devoirs, à défendre leurs intérêts, à faciliter leurs rapports avec la société.

Des sourds-muets des deux sexes amenés à la pra-

tique des sacrements, et ensuite placés dans des conditions qui les aident à pratiquer la vertu et qui diminuent les inconvénients de leur infirmité : tels sont les résultats qu'obtiennent les deux institutions établies en faveur de ces malheureux.

Plus de 450 sont ainsi l'objet des soins les plus intelligents et les plus dévoués, et la charité privée, aidée par la Ville et l'État, y consacre annuellement une somme d'environ 15,000 francs.

§ 11.

SOCIÉTÉ DE PATRONAGE DES ALIÉNÉS CONVALESCENTS.

Cette société visite à domicile les aliénés qui sortent guéris de la Salpêtrière et de Bicêtre, leur distribue des secours et leur assure les bienfaits d'une protection charitable. Elle tâche, par les efforts d'une assistance matérielle et religieuse, de prévenir le retour ou le développement héréditaire de l'aliénation mentale dans les familles indigentes.

La société a soulagé, en 1850 et 1851, trois ou quatre cents familles ; puis le chiffre des personnes à soulager augmentant chaque année avec les ressources qui permettaient de faire plus de bien, elle a pu donner des secours à plus de mille individus en 1853.

Les dépenses de la Société se sont élevées graduellement de 10,000 à 14,000 francs, et elle y fait face à l'aide des ressources qu'elle obtient de la charité privée et surtout de la ville et du gouvernement.

§ 12.

SOCIÉTÉ CHARITABLE DE SAINT-FRANÇOIS-RÉGIS.

Cette Œuvre a été fondée, il y a près de 30 ans, pour faciliter le mariage religieux et civil des pauvres qui vivent dans le désordre, et pour procurer la légitimation de leurs enfants naturels.

La Société se charge de la production de tous les actes et renseignements nécessaires à la célébration du mariage. Elle sollicite de l'administration des hospices la remise gratuite des enfants déposés à l'hospice des Enfants-trouvés et des Orphelins, qui ont été depuis légitimés par le mariage de leurs parents. Elle procure aussi les actes de naissance nécessaires pour l'admission des infirmes et des vieillards aux hospices et maisons de retraite du département de la Seine, et les actes de baptême requis pour la première communion des enfants pauvres.

La Société de Saint-Régis exerce son action morale sur les pauvres, non-seulement en faisant légitimer leur union, mais en ramenant par divers autres moyens le sentiment religieux dans leur âme. Ainsi elle les invite à se préparer, par une bonne confession, à la réception du sacrement de mariage et leur procure un confesseur. Elle instruit et dispose à leur première communion ceux qui ne l'auraient pas faite. Elle a institué quatre conférences religieuses qui se font, tous les dimanches, sur divers points de Paris, en faveur des ménages qu'elle a réhabilités. Elle dé-

ploie une grande sollicitude en ce qui regarde les mariages à célébrer *in extremis*, et ne néglige rien pour procurer le bienfait d'une bonne mort à celui des époux qui est en danger.

Depuis son origine jusqu'au 31 décembre 1854, la Société a fait bénir 28,610 mariages et fait légitimer plus de 18,000 enfants. Elle a donc régularisé l'état civil et religieux de 80,000 personnes environ, procuré le baptême à beaucoup d'adultes, converti des protestants, ramené et maintenu dans la religion une foule de catholiques ignorants ou corrompus.

La Société dépense, année moyenne, 22,500 francs, produit de souscriptions, d'offrandes, de quêtes, et des allocations de la Ville et du Gouvernement.

§ 13.

SOCIÉTÉ DE PATRONAGE POUR LE RENVOI EN PROVINCE DES JEUNES FILLES PAUVRES.

Cette Société a été fondée, il y a 10 ans, en vue de renvoyer dans leur pays et leurs familles les jeunes filles qui viennent à Paris pour trouver une place, et qui, trompées dans leurs espérances et ayant épuisé leurs ressources, sont exposées à tous les dangers de la misère et de l'abandon.

La Société se charge de toutes les démarches nécessaires pour faciliter leur départ, ainsi que des frais de voiture et de route. Elle procure aux plus pauvres, en attendant qu'elles puissent sortir de Paris, le loge-

ment et la nourriture, et fait exercer à leur égard toutes les œuvres de miséricorde spirituelle dont elles ont besoin, s'appliquant à les instruire de la religion et à les ramener ou les attacher plus fortement à leurs devoirs et à la vertu.

La Société a secouru de cette manière plus de 2,000 personnes, depuis qu'elle existe. Elle dépense annuellement une somme moyenne de 2,320 francs qui lui sont fournis par la charité des particuliers et par l'État.

§ 14.

ŒUVRE DU MONT-DE-PIÉTÉ.

Cette Œuvre a pour but de venir en aide aux classes laborieuses, en dégageant les effets de première nécessité qu'un besoin pressant a contraint les familles de déposer au Mont-de-Piété, par exemple des matelas, des couvertures, des draps, des vêtements de toute sorte.

Ceux des membres de l'Association qui se trouvent en rapport avec les déposants ont pour mission spéciale de leur apporter les consolations et les conseils propres à les ramener, s'il y a lieu, aux habitudes d'ordre et de moralité chrétienne, en dehors desquelles tous les secours distribués aux pauvres restent inefficaces.

L'Œuvre n'existe que depuis cinq ans; elle se soutient par les efforts de la charité privée qui déjà y

a dépensé une somme d'environ 12,000 francs, et qui a soulagé, cet hiver, près de 400 familles.

§ 15.

SOCIÉTÉ DE SAINT-FRANÇOIS-XAVIER.

Cette Société a pour but principal de procurer aux ouvriers l'instruction chrétienne, ainsi que des secours spirituels et temporels en cas de maladie. Elle est placée, en chaque paroisse, sous la surveillance du curé et d'un prêtre désigné par lui.

Les associés se réunissent une ou deux fois par mois, le soir, dans l'église de leur paroisse respective. Là, ont lieu des lectures intéressantes sur divers sujets d'histoire ou de science, des instructions religieuses et des exercices de piété.

A la fin de chaque réunion, des livres sont tirés au sort entre les associés présents. A la fin de chaque année, des diplômes d'honneur sont distribués solennellement aux membres qui ont assisté d'une façon régulière aux séances, et qui trouvent dans cette récompense un témoignage et un encouragement de leur assiduité.

L'association se compose de membres titulaires payant une cotisation mensuelle, et de membres honoraires, protecteurs de la Société. Le produit des souscriptions forme une caisse de secours mutuels entre les associés, qui sont visités et secourus dans leurs maladies.

Cette Œuvre, qui n'a pas encore 20 ans d'existence, a déjà produit les résultats les plus satisfaisants. Les sociétaires sont fidèles aux réunions; ils s'y attachent par les secours qu'ils reçoivent en cas de maladie, par les enseignements qu'ils y entendent et par les heureux fruits qu'ils tirent de ces exercices où la religion les instruit, leur donne d'utiles conseils, les encourage et les console.

§ 16.

ASSOCIATION DES DOMESTIQUES DITES SERVANTES DE MARIE.

Cette Œuvre est établie pour donner aux domestiques-femmes la faculté de persévérer dans l'accomplissement de leurs devoirs de religion et d'état, et ensuite pour leur fournir un asile convenable en cas de nécessité.

L'association a secouru depuis son origine, 1er octobre 1849, 850 personnes, soit malades qui ont reçu les soins nécessaires, soit valides qui, à l'aide d'une faible rétribution, ont trouvé du travail, la nourriture et le logement, en attendant une place.

L'Œuvre, fondée depuis peu, n'a encore que des développements assez restreints et des ressources tout à fait précaires.

§ 17.

ŒUVRE DU RACHAT.

C'est une Œuvre qui a pour but d'arracher à l'esclavage et à la dégradation les femmes et les jeunes

filles de couleur, et qui s'applique à les instruire de la religion et de leurs devoirs pour en faire de bonnes chrétiennes. Rachetées et baptisées, ces femmes pourront habiter la France en s'attachant au service domestique, ou retourner en Orient et dans l'Afrique, et y donner aux musulmans l'utile spectacle des vertus que le catholicisme inspire.

L'Œuvre n'est en exercice à Paris que depuis quelques mois et n'a pu encore, faute de ressources, racheter que 12 négresses; mais tout porte à croire qu'elle prendra bientôt de plus larges proportions.

§ 18.

SOCIÉTÉ DE PATRONAGE DES JEUNES LIBÉRÉS.

Cette Société applique le système de surveillance et de placement en apprentissage aux enfants sortant des maisons pénitentiaires. Elle désigne à chaque libéré qui accepte son patronage un maître et un patron. Elle prépare même les jeunes détenus à se confier à elle, quand le moment de leur libération sera venu. Chaque patron visite son protégé dans l'atelier où il a été mis en apprentissage, et veille à sa santé, à son éducation religieuse, intellectuelle et professionnelle.

La Société, qui fonctionne depuis 20 ans, a déjà secouru 2,743 enfants. Elle a fait faire la première communion et donner une instruction élémentaire à 1,500 d'entre eux qu'elle avait reçus totalement igno-

rants de la religion comme du reste. En général, ces enfants se maintiennent dans les bonnes dispositions où la Société les a fait entrer; cependant il y a des récidivistes, soit parmi les libérés définitifs, soit parmi les libérés provisoires.

La Société dépense, année moyenne, 25,000 fr., produit de souscriptions particulières, de collectes et d'allocations de la Ville et du Gouvernement.

§ 19.

SOCIÉTÉ DE PATRONAGE DES JEUNES FILLES DÉTENUES ET ABANDONNÉES.

La Société de patronage prend sous sa tutelle les jeunes détenues pour les ramener à une vie meilleure, et les jeunes filles délaissées, pour les soustraire aux dangers du vagabondage et de l'isolement.

Lorsque les détenues sont libérées et corrigées, elle les place comme ouvrières ou domestiques dans des maisons choisies avec un soin scrupuleux, et les surveille sans cesse pour les encourager ou les réprimander suivant le besoin.

Pour ce qui regarde les jeunes filles délaissées, la Société pourvoit à leur éducation, à leur placement et à leur maintien dans la vertu.

Cette Œuvre se lie, du reste, aux deux Œuvres suivantes.

§ 20.

ŒUVRE DE LA VISITE DES PRISONS, ET OUVROIR DE VAUGIRARD.

Une association de dames s'est formée pour visiter les femmes détenues soit avant, soit après le jugement, pour leur faire, durant la détention, des instructions sur leurs devoirs, les surveiller dans leurs ateliers, leur distribuer des secours, et les placer, à leur sortie, comme ouvrières ou comme domestiques.

On donne gratuitement asile à ces femmes dans l'ouvroir de Vaugirard, si leur conduite en prison a été bonne, et si, manifestant le désir de persévérer dans une vie régulière, elles ne peuvent trouver par elles-mêmes ni travail ni protection. Ce même ouvroir reçoit les jeunes filles libérées ou délaissées dont il vient d'être question.

Il y a dans l'ouvroir, en moyenne, 70 femmes sorties de prison et 115 de ces jeunes filles. Le catéchisme, les instructions religieuses, deux retraites par an, tels sont les moyens employés par des prêtres et par des religieuses pour moraliser ces infortunées et les attacher à leurs devoirs de chrétiennes.

Des résultats satisfaisants sont venus couronner les efforts de l'Œuvre : aucune jeune fille n'est sortie de l'établissement sans avoir fait sa première communion ; plusieurs femmes et filles, placées au dehors, se maintiennent dans des sentiments religieux ; quel-

ques-unes sont entrées dans des couvents pour y faire pénitence.

Ces deux Œuvres, soutenues par la charité privée, par l'État et par le travail des personnes admises dans l'ouvroir, dépensent chaque année une somme d'environ 65,000 francs.

ARTICLE IV.

Œuvres d'un intérêt général.

Nous signalons, en dernier lieu, plusieurs Œuvres d'un intérêt général, qui fleurissent à Paris, et qui s'étendent au loin avec le prestige que leur donne l'exemple de la capitale.

Nous ne parlons pas de l'*Œuvre de la Propagation de la Foi*, parce que cette œuvre n'a pas pris naissance à Paris, quoique à vrai dire elle y trouve un appui très-efficace : à lui seul, le Diocèse de Paris a consacré à la propagation de la foi, en 1852, la somme de 150,000 ou 160,000 francs.

Une Œuvre analogue à celle-là, et qui mérite d'être citée, est celle de *la Sainte-Enfance*. C'est une association dont les membres ont pour but de procurer le baptême aux enfants idolâtres en danger de mort ; de racheter ceux qui peuvent être conservés à la vie ; enfin de les élever chrétiennement dans des écoles et des asiles, fondés et entretenus par les aumônes de la Société.

Bien qu'elle n'ait encore que 10 ans d'existence,

cette Œuvre est déjà répandue dans toute la France, dans la Belgique, la Hollande, la Suisse, l'Italie, l'Espagne, l'Angleterre, enfin dans les deux Amériques et jusque dans les Indes.

Elle a pour ressources la cotisation des associés, qui est de 5 centimes par mois, ou 60 centimes par an. En 1853, les comptes publics de l'Œuvre présentaient une somme d'environ 600,000 francs de recette totale, affectés en grande partie au soutien des missions lointaines.

Selon les renseignements apportés par la correspondance de cette même année seulement, les résultats obtenus par l'Œuvre dans les pays infidèles se présentaient ainsi :

192,000 enfants baptisés en danger de mort;
129,157 enfants morts peu après leur baptême;
3,735 enfants qu'on élevait dans les écoles.

Une autre Œuvre fort intéressante et qui ne fait que commencer est celle des *Tabernacles et églises pauvres de France.* Elle a pour but d'honorer Notre Seigneur Jésus-Christ dans la sainte Eucharistie par tous les moyens possibles : ce qu'elle fait, d'une part, en engageant ses membres dans une association pour l'adoration perpétuelle du Saint-Sacrement, et d'autre part, en venant en aide aux églises pauvres de la campagne qui manquent des objets nécessaires au culte divin.

L'Œuvre se soutient par des souscriptions et des dons volontaires. Fondée en 1851, elle s'accroît chaque jour ; et au mois de janvier 1854, elle avait déjà secouru 203 églises pauvres, en leur distribuant des vases sacrés et des ornements pour une somme de 27,252 francs.

Enfin nous fermerons cette liste des œuvres de charité qui se font à Paris, en citant l'Œuvre toute nouvelle *des Pèlerinages,* qui a pour but de faciliter aux chrétiens d'Occident le voyage de la Terre-Sainte et de leur donner le moyen d'aller affermir et échauffer leur foi et leur piété au tombeau de Jésus-Christ.

Cinq pèlerinages ont déjà eu lieu, et d'autres suivront, dont le résultat ne peut qu'être favorable au développement de la foi parmi les nations de l'Occident et à l'affranchissement complet des nombreux chrétiens d'Orient.

Au reste, le tableau suivant fera connaître d'une manière exacte le nombre des bonnes œuvres qui témoignent de la sollicitude avec laquelle on s'occupe de soulager tous les maux dans le Diocèse de Paris. Nous comprenons dans ce tableau, comme on le verra, non-seulement les œuvres créées et soutenues surtout par la charité privée, mais encore les institutions et les œuvres dues à la généreuse initiative de la Ville de Paris.

Commission des Œuvres.
Association générale de charité.

Œuvres en faveur de l'enfance et de l'adolescence.

Société de charité maternelle.
Association des Mères de famille.
Société des Crèches du département de la Seine.
Œuvre paroissiale des Crèches à domicile à Saint-Séverin.
Salles d'asile.

Œuvres et institutions en faveur des Garçons.

Écoles chrétiennes des Frères.
Écoles communales laïques.
Établissement de Saint-Nicolas.
Asile-école Fénelon.
Maison des Orphelins de Saint-Vincent-de-Paul.
Société des Amis de l'enfance.
Œuvre des jeunes Apprentis et jeunes Ouvriers.
Œuvre du patronage des enfants de Saint-Vincent-de-Paul.
Œuvre de Saint-Jean.
Société pour le placement en apprentissage des jeunes Orphelins.
Association des Fabricants et Artisans pour le placement des Orphelins des deux sexes.
Œuvres des Catéchismes et des Paroisses pour les jeunes garçons.
Petites conférences de Saint-Vincent-de-Paul.

Œuvres et institutions en faveur des Filles.

Écoles des Sœurs.
Maisons des Sœurs qui reçoivent des pensionnaires pauvres ou orphelins.
Écoles communales laïques.

Œuvre du patronage des jeunes Ouvrières.
Association des jeunes Économes.
Association de Sainte-Anne.

Établissements charitables pour les jeunes Filles pauvres ou abandonnées.

Maison des Enfants délaissées.
Maison de la Providence.
Orphelines de la Providence.
Maison des Enfants de la Providence.
Maison de Sainte-Marie de Lorette.
Atelier de travail.
Institution de Saint-Louis.
Maison du Saint-Cœur de Marie.
Œuvre des Saints-Anges.
Œuvre de l'immaculée Conception.
Œuvre de Saint-Casimir en faveur des Orphelines polonaises.
Œuvre de Notre-Dame de Sion pour les jeunes filles israélites.
Œuvres des Paroisses et des Catéchismes pour l'éducation et le placement des jeunes Filles pauvres.
Œuvre des Faubourgs.
Société charitable d'encouragement pour les Écoles chrétiennes libres.
Œuvre du petit noviciat des Frères des Écoles chrétiennes.
Société charitable des Écoles chrétiennes gratuites du X[e] arrondissement.
Œuvre des Écoles de la compassion.
Association des Institutrices.
Société de patronage des Enfants convalescents.
Œuvre des orphelins de Saint-Vincent-de-Paul par suite du choléra.

Société d'adoption pour les enfants trouvés, abandonnés et orphelins.

Institution nationale des Sourds-Muets.

Institution nationale des jeunes Aveugles.

Asile Saint-Hilaire en faveur des petits Enfants aveugles.

Maison de refuge des Sourdes-Muettes indigentes.

Œuvre des Militaires ou Écoles de Soldats.

Œuvres de charité libre pour la pauvreté, la maladie et la vieillesse.

Société de Saint-Vincent-de-Paul.

Œuvre des Familles.

Société de la Miséricorde.

Œuvre des pauvres Malades.

Œuvre de Sainte-Geneviève en faveur des Paroisses de la banlieue.

Œuvre de la visite des pauvres malades dans les hôpitaux.

Asile du Cœur de Marie pour les jeunes filles convalescentes.

Maison de santé des Hospitaliers de Saint-Jean de Dieu.

Société de la Providence.

Asile de la Providence pour les Vieillards.

Société philanthropique.

Œuvre des Petites Sœurs des pauvres.

Asile-ouvroir de Gérando pour les jeunes Filles convalescentes.

Maison de Nazareth.

Société en faveur des pauvres Vieillards.

Société des Amis des pauvres.

Société centrale d'éducation et d'assistance pour les Sourds-Muets en France.

Société de patronage en faveur des Sourds-Muets.

Société de patronage et de secours pour les Aveugles en France.

Société de patronage des Aliénés convalescents.

Société charitable de Saint-François-Régis.

Société de patronage pour le renvoi dans leurs familles des jeunes Filles de province et des Femmes délaissées.

Œuvre du Mont-de-Piété.

Sociétés de Saint-François-Xavier.

Œuvre de la Sainte-Famille.

Association des Domestiques, dites *des Servantes de Marie.*

Association de Charité dans les paroisses (Dames de Charité).

Associations charitables des divers arrondissements.

Caisse d'économie pour les loyers des Familles indigentes.

Fourneaux économiques établis par la Société de Saint-Vincent-de-Paul.

Institutions d'assistance et de prévoyance publiques.

§ 1.

ASSISTANCE PUBLIQUE.

Administration générale de l'Assistance publique.

Direction des Nourrices.

Hospices des Enfants trouvés et Orphelins réunis.

Hôpital des Enfants malades.

Bureaux de bienfaisance.

Chambres gratuites des Bureaux de bienfaisance.

Secours d'hospice.

Filature en faveur des Indigents.

HOPITAUX.

Hôpitaux généraux pour les maladies aiguës et les blessures.

Hôtel-Dieu.

La Pitié.

La Charité.
Saint-Antoine.
Cochin.
Necker.
Beaujon.
Sainte-Marguerite.
Bon-Secours.

Hôpitaux spéciaux.

Hôpitaux militaires.
Saint-Louis.
Hôpital du Midi.
Hôpital de La Riboissière.
Hôpital de Lourcine.
Hôpital des Enfants malades.
La Maternité.
Hôpital Sainte-Eugénie.
Hôpital des Cliniques.
Maison de Santé (Faubourg-Saint-Denis).
Hôpital Saint-Méry.
Fondation Montyon pour les Convalescents sortant des hôpitaux.

HOSPICES.

Bicêtre (Hospice de la vieillesse, hommes).
La Salpêtrière (Hospice de la vieillesse, femmes).
Incurables (hommes).
Incurables (femmes).
Hospice des Ménages.
Hospice de la Rochefoucauld.
Sainte-Périne.
Hospice de Villas.

Hospice Dubois.
Hospice d'Enghien.
Maison impériale de Charenton.
Hôpital des Quinze-Vingts.
Consultations médicales gratuites.
Secours aux Noyés, Asphyxiés et Blessés.
Secours des Ministères.
Secours de la ville de Paris et du Conseil général de la Seine.

§ 2.

PRÉVOYANCE PUBLIQUE.

Caisse d'épargne et de prévoyance.
Caisse de retraite et pensions viagères pour la Vieillesse.
Mont-de-Piété.
Prix Montyon.

Œuvres ecclésiastiques et communautés religieuses vouées au service des pauvres.

Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul.
Dames hospitalières de Saint-Thomas-de-Villeneuve.
Dames Augustines.
Filles de la charité de Nevers.
Sœurs de Sainte-Marie.
Sœurs de Sainte-Marthe.
Sœurs des Écoles chrétiennes.
Sœurs de la Sagesse.
Dames de Bon-Secours.
Dames de Notre-Dame de la Charité.
Dames de Notre-Dame de la Charité du Bon-Pasteur.
Sœurs de Saint-André.
Petites Sœurs des pauvres.

Sœurs de Juilly.
Œuvre des petits Séminaires.
Œuvre de la Propagation de la foi.
Œuvre de la Sainte-Enfance.
Infirmerie de Marie-Thérèse pour les Prêtres âgés ou infirmes.
Œuvre des Tabernacles et des pauvres Églises.
Œuvre des nouvelles Converties.
Œuvre du Rachat.
Œuvre des Allemands.
Aumôniers des dernières prières.
Œuvre des Pères capucins.
Œuvre Savoisienne.

Institutions de pénitence, de réhabilitation et de secours aux prisonniers.

Correction paternelle.
Société de patronage pour les jeunes Libérés.
Colonie agricole de Mettray.
Œuvre des Dames visitant les prisons.
Ouvroir de Vaugirard et Maison de Notre-Dame de Miséricorde.
Société de patronage des jeunes Filles détenues et abandonnées.
Œuvre et Maison de refuge du Bon-Pasteur.
Œuvre des Prisonniers pour dettes.
Société de patronage pour les Prévenus acquittés.

CHAPITRE IV.

ÉTAT MORAL DU DIOCÈSE.

On peut apprécier l'état moral du Diocèse, d'abord par le caractère de plusieurs institutions toutes récentes et par l'accueil qu'elles ont reçu des fidèles, ensuite par certains résultats et certains faits servant à mesurer, pour ainsi dire, l'influence que la religion exerce dans Paris.

ARTICLE Ier.

Institutions relatives à l'état de la religion dans le Diocèse de Paris.

Entre les diverses institutions qui peuvent faire apprécier l'esprit et les besoins du Diocèse, nous en choisirons six, différant l'une de l'autre par le caractère qu'elles présentent et par la classe d'hommes qu'elles intéressent. Les visites pastorales, telles que monseigneur l'Archevêque les a établies et les pratique, le mettent en rapport surtout avec les ouvriers et les pauvres ; la Fête des Écoles est une sorte de rendez-vous donné aux hommes de la science et de la religion, c'est-à-dire à toutes les forces vives qui impriment le mouvement et la direction à l'esprit public ; l'Adoration perpétuelle du Saint-Sacrement est un appel adressé particulièrement aux personnes

de piété. Nous citerons encore l'établissement des Aumôniers des dernières prières, l'Association de prières pour ceux qui ont péri en voulant sauver leurs semblables, et l'Institut des Dames de Sainte-Geneviève, dont le but est de prier pour Paris et pour la France.

§ 1.

VISITES PASTORALES.

En prenant possession du siége de Paris, monseigneur l'Archevêque a cru que le meilleur moyen de vaincre les préjugés défavorables à l'Église était de rapprocher le prêtre et les gens du monde; de montrer de près aux fidèles leur premier pasteur, et de continuer, au moyen de ses visites, l'œuvre de réconciliation inaugurée dans le sang de son glorieux prédécesseur. C'était, du reste, conforme aux prescriptions des anciens conciles résumées dans ces paroles du concile de Trente :

« L'évêque, par lui-même ou par son délégué, visitera chaque année au moins une partie de son diocèse, s'il ne peut pas, à cause de l'étendue, le visiter tout entier, de sorte qu'en deux ans il l'ait visité ou fait visiter complétement. Son but sera de fortifier dans les âmes la saine doctrine et de combattre les erreurs; de corriger les abus et de protéger les bonnes mœurs; d'exhorter le peuple à rester fidèle à la religion, en gardant la paix et l'innocence; de faire enfin, selon le temps et les circonstances,

tout ce qui peut tourner à l'avantage des fidèles. »

Organisant cette œuvre importante, en même temps qu'il l'annonçait, monseigneur l'Archevêque a réglé qu'il consacrerait ordinairement plusieurs jours à chaque paroisse, et visiterait d'abord l'église paroissiale, ensuite les communautés religieuses, les établissements publics, les hôpitaux, les écoles, et généralement tout ce qui fait l'objet de la sollicitude pastorale [1].

Peu de temps après son intronisation, monseigneur l'Archevêque avait déjà préludé à ces visites, en parcourant à pied les faubourgs Saint-Antoine et Saint-Marceau, en portant des paroles de paix et de bons conseils aux ouvriers, aux pauvres, aux prisonniers et aux malades. Mais c'est en 1849, le premier dimanche de Carême, qu'elles ont commencé régulièrement et se sont faites avec les exercices indiqués dans l'ordonnance du 2 février, et qui commencent le samedi soir pour finir le mardi suivant [2].

C'est de la sorte qu'ont été visitées les paroisses de Saint-Ambroise, du Gros-Caillou, de Saint-Antoine, de Sainte-Marguerite, de Saint-Laurent, de Saint-Philippe-du-Roule, de Saint-Médard, de Saint-Jean-Saint-François, de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, de Saint-Louis-en-l'Ile, de Saint-Thomas-d'Aquin et de la Madeleine [3].

[1] Lettre et Mandement du 2 février 1849.

[2] Voir, à la fin du Mémoire, l'*annexe* D.

[3] On trouvera, sur ces visites, d'amples et d'intéressants détails

Partout la religion, en la personne de monseigneur l'Archevêque, a recueilli les marques de sympathie les moins équivoques. Ces visites faites au peuple, aux ateliers, aux écoles et aux hôpitaux ; ces marches à pied dans les rues de Paris, toutes frémissantes encore des agitations de la guerre civile ; ces paroles chrétiennes tombées de la bouche du premier pasteur au milieu des places publiques et des faubourgs, ont produit les meilleurs et les plus consolants résultats. Tous se pressaient sur les pas de leur Archevêque et répondaient à ses prédications par des élans religieux et des cris d'amour. Les fidèles de tout âge et de tout sexe s'inclinaient sous la main du pontife, et présentaient à ses bénédictions leurs enfants avec des chapelets, des images et des médailles. Des pères portaient dans leurs bras leur enfant malade, fendaient la foule pour arriver jusqu'aux pieds du ministre de Dieu, s'agenouillaient et lui demandaient sa bénédiction, et se relevaient les yeux pleins de larmes et le cœur plein d'espérance.

Ces scènes attendrissantes se sont souvent renouvelées, et plus d'une fois elles ont rempli d'émotion ceux qui en étaient les témoins. Dans la visite que monseigneur l'Archevêque fit au quartier Saint-Marceau, « une jeune personne pâle, faible, le visage abattu, illuminée cependant par un rayon d'espérance

dans un livre écrit à ce sujet : *Visites pastorales de monseigneur Sibour, Archevêque de Paris*, recueillies et publiées par M. J. Danielo, ancien secrétaire de Chateaubriand. Paris, 1852.

et de foi, s'avance, portée plutôt que soutenue par son père et sa mère. Ils fendent, avec leur fardeau, la foule, qui s'écarte et fait place avec regret ; ils implorent pour cette existence près de s'éteindre d'une maladie de consomption une de ces bénédictions auxquelles, dans les temps apostoliques, était attachée une puissance de vie et de résurrection. Monseigneur, à l'exemple du divin Maître, lui dit : « Ma fille, qu'il vous soit fait selon votre foi ! » Ensuite il adressa quelques paroles de consolation aux parents, et des larmes d'attendrissement et de joie coulèrent de tous les yeux[1]. »

D'autres faits vinrent prouver que le sentiment religieux est gravé dans le cœur de la population parisienne plus profondément qu'on ne le croit d'ordinaire. Lorsqu'il visita la paroisse Saint-Jean-Saint-François, monseigneur l'Archevêque se rendit à l'Imprimerie impériale, où il fut reçu avec les signes d'une sincère vénération par les administrateurs et les ouvriers de l'établissement. Ces derniers, au nombre d'environ 1,500, lui prêtèrent l'attention la plus sympathique, lorsqu'il leur expliqua la nécessité et la sainteté du travail, et l'obligation où sont tous les hommes de relever l'œuvre de leurs mains par la noblesse de leurs pensées, par la sublimité de leurs sentiments et la pureté de leurs intentions. Au moment où il quitta l'imprimerie, tous le saluèrent, aux cris répétés de : Vive l'Archevêque ! vive la Religion !

[1] *Visites pastorales*, page 36.

Et le soir, ils vinrent de nouveau l'entendre dans l'église de la paroisse avec un recueillement qui témoignait de la puissance que la foi exerce encore, dans certaines circonstances, sur une foule d'esprits peut-être indifférents, mais non pas hostiles.

Nous trouvons un nouvel exemple de ces dispositions populaires dans ce qui s'est passé en 1849, à l'époque où le choléra sévissait dans Paris. « Monseigneur l'Archevêque est allé ouvrir lui-même ce matin (12 juin) la neuvaine au tombeau de Sainte-Geneviève, neuvaine qu'il a prescrite pour demander à Dieu, par l'intercession de cette illustre protectrice de son Diocèse, la cessation du fléau qui désole Paris et la banlieue. Il s'y est rendu à pied, suivi du chapitre de Notre-Dame; une foule, dont la masse croissait à chaque pas, s'est jointe au cortége. En passant sur la place Maubert, les femmes de la halle sont venues au devant de lui avec des fleurs qu'elles jetaient sur ses pas, et l'ont supplié de bénir le marché. Le prélat, se rendant à ce vœu, a fait le tour de la halle et continué sa marche avec la plus vive émotion.

« Arrivé à l'église, qui s'est trouvée comble en un instant, monseigneur l'Archevêque est monté en chaire et a adressé aux fidèles quelques paroles qui ont pénétré d'espoir et de confiance tous ces cœurs affligés.

« Monseigneur a ensuite célébré la sainte messe à l'autel de Sainte-Geneviève, et, après une prière faite sur son tombeau, il a repris le chemin de l'archevê-

ché. Le peuple a voulu l'accompagner. Vainement il les a conjurés de n'en rien faire et de rentrer chez eux, leur représentant combien le temps était mauvais ; le pontife n'a pu l'obtenir. Il est alors descendu de sa voiture et a fait de nouveau toute sa route en pèlerin, suivi d'un flot de peuple qui ne l'a quitté que dans la cour de son hôtel[1]. »

§ 2.

FÊTE DES ÉCOLES.

Une des pensées dominantes de monseigneur l'Archevêque, un de ses plus vifs désirs a toujours été de travailler à l'heureux rapprochement de la science et de la religion. C'est pourquoi, d'une part, il s'est occupé d'encourager et d'étendre l'École des hautes études, voulant que les ecclésiastiques qu'elle réunit prissent des grades dans les Facultés des lettres et des sciences, et que plusieurs même suivissent les cours de l'École de droit et de l'École des chartes. C'est pourquoi, d'autre part, il a voulu environner d'une sollicitude particulière l'Institution des chapelains de Sainte-Geneviève et leur ménager les moyens de se former par l'étude et la pratique au ministère de la prédication, et d'enrichir leur esprit de toutes les connaissances qui peuvent assurer à leur parole de l'autorité et du succès. C'est pourquoi enfin il a établi la Fête des Écoles, qui se célèbre avec solennité, tous

[1] *Univers* du 12 juin 1849.

les ans, le dernier dimanche de l'année ecclésiastique.

Les chefs de l'instruction publique et privée; les hommes qui occupent un rang distingué dans la science, les lettres, l'enseignement, les arts; les élèves des écoles supérieures et spéciales, et bon nombre d'élèves des lycées et des institutions sont conviés à cette solennité qui se célèbre dans l'église de Sainte-Geneviève. Après la messe, on prononce le panégyrique d'un saint illustre par sa science autant que par sa piété. Un prix de 1,000 francs est décerné à l'auteur du meilleur travail sur une question se rapportant à la pensée fondamentale de la fête, c'est-à-dire à la concorde de la science et de la foi [1].

La fête a été inaugurée par monseigneur l'Archevêque, qui a prononcé, dans cette circonstance, le panégyrique de saint Augustin, montrant à ses auditeurs « un chef-d'œuvre de l'union accomplie entre la science et la foi dans un des plus grands hommes de l'antiquité chrétienne. » On peut dire que tous les hommes éminents ont accepté avec joie le rendez-vous donné à la science par la religion dans l'église de Sainte-Geneviève [2].

L'anniversaire de cette belle fête a été célébré à la fin de l'année 1855; M. l'abbé Bautain, vicaire général, y a prononcé le panégyrique de saint Paul; il a

[1] Lettre pastorale du 16 novembre 1853.

[2] *Panégyrique de saint Augustin,* prononcé par monseigneur l'Archevêque de Paris. Paris, Adrien Le Clère, 1853.

fait voir, dans son discours, comment l'enseignement du grand apôtre offre les qualités principales de l'esprit philosophique, et comment sa vie sainte et dévouée offre le modèle du véritable philosophe [1].

§ 3.

ADORATION PERPÉTUELLE DU SAINT-SACREMENT.

Monseigneur l'Archevêque avait vu fleurir à Rome cette touchante institution, et il a voulu en doter aussi le Diocèse de Paris. Sa Grandeur a considéré qu'entre toutes les dévotions présentées à la piété des fidèles, il n'en est pas de plus vénérable et de plus sacrée que celle qui se rattache à la divine Eucharistie, et que l'Adoration perpétuelle, dite des Quarante-heures, est la forme la plus autorisée par l'Église pour rendre à l'Eucharistie un culte constant et solennel. Elle a considéré en outre que, si les prières des Quarante-heures ont pour objet principal de rendre un culte éclatant au Saint-Sacrement de l'autel, elles sont en même temps, selon l'usage et l'esprit de l'Église, le moyen le plus efficace pour réparer les outrages faits à Dieu, particulièrement dans ce mystère.

C'est pourquoi monseigneur l'Archevêque a voulu que les fidèles pussent témoigner publiquement de leur vénération et de leur amour pour la divine Eucha-

[1] *Panégyrique de saint Paul*, prononcé par M. l'abbé Bautain, vicaire-général et promoteur du Diocèse de Paris. Paris, Adrien Le Clère, 1855.

ristie, jouir de toutes les grâces attachées à l'Adoration perpétuelle, et avoir le moyen de réparer, autant qu'il est en eux, la profanation du saint jour du dimanche, les blasphèmes et les scandales dont les hommes de foi n'ont que trop à gémir [1].

En conséquence, le 24 novembre 1850, monseigneur a solennellement établi dans le Diocèse l'Adoration perpétuelle du Très-Saint-Sacrement, sous le titre et en la forme de prières des Quarante-heures. Les exercices de cette dévotion se font successivement dans toutes les églises ou chapelles du Diocèse qui ont été désignées à cet effet, de sorte qu'ils ont lieu dans chacune d'elles seulement une fois l'année. Ils durent trois jours consécutifs, et se célèbrent avec une très-grande pompe et un nombreux concours de fidèles.

Les meilleurs résultats sont venus couronner cette sainte entreprise, et dès l'année suivante, on pouvait déjà constater publiquement que le clergé régulier et séculier du Diocèse, les communautés religieuses, les fidèles avaient rivalisé de zèle et de piété, non-seulement pour environner notre divin Sauveur de la pompe extérieure qui est due au Roi du ciel et de la terre, mais surtout pour lui prodiguer leurs adorations et leurs prières. Monseigneur l'Archevêque informait en même temps ses diocésains que le souverain pontife Pie IX, par un bref où respire son amour pour la divine Eucharistie, puis par une bulle

[1] Lettre pastorale du 24 novembre 1850.

pleine d'expressions bienveillantes, avait daigné accorder à l'Adoration perpétuelle de Paris les mêmes indulgences que possède à Rome l'institution des Quarante-heures [1].

§ 4.

AUMONIERS DES DERNIÈRES PRIÈRES.

Il y a peu d'années encore, la fosse commune, lorsqu'elle recevait la dépouille mortelle des personnes pauvres, n'était jamais bénie par un prêtre. Cette inégalité, jusque dans la mort même, blessait trop les sentiments de l'homme et du chrétien pour qu'on la laissât subsister plus longtemps, surtout à une époque où la misère et la souffrance des gens sans fortune ont éveillé de si généreuses sympathies.

Dès le 1er septembre 1851, le prince Président de la République écrivit à monseigneur l'Archevêque pour lui demander s'il serait possible de placer dans chacun des trois cimetières de Paris un aumônier destiné uniquement à bénir les corps de ceux auxquels manque le privilége d'une tombe séparée. Monseigneur l'Archevêque, déjà préoccupé de la même pensée, se réjouit du concours que lui offrait spontanément le pouvoir civil, et, après l'enquête et les études nécessaires, il proposa, le 12 février 1852, au Prince-Président d'attacher des aumôniers à chacun des trois cime-

[1] Lettre pastorale du 18 novembre 1851.

tières de la ville de Paris, pour recevoir gratuitement les corps de ceux qui devraient être inhumés dans des terrains non concédés, pour les conduire jusqu'à la tombe, et pour réciter sur eux les dernières prières de l'Église.

Le 21 mars suivant, sur un rapport du ministre des cultes, le chef de l'État, mu par un sentiment de charité chrétienne envers les familles indigentes ou peu aisées, rendit un décret portant création de deux vicaires dans chacune des succursales de la Trinité, de Saint-Ambroise et de Saint-Jacques-du-Haut-Pas, sous le titre d'Aumôniers des dernières prières pour le service des morts dans les cimetières du Nord, du Sud et de l'Est de la ville de Paris. Enfin, par un règlement du 9 juin et une ordonnance du 30 octobre 1852, monseigneur l'Archevêque organisa le service de ces Aumôniers et détermina leurs attributions et leurs droits.

Ainsi fut comblé un vide regrettable qui faisait souffrir le sentiment religieux de la population. En effet, on ne pouvait qu'éprouver une douloureuse impression, en voyant un si grand nombre de morts privés du dernier honneur que la religion rend à la cendre du chrétien, parce que leur famille indigente ou peu aisée ne pouvait acquitter les frais nécessaires pour la conduite au cimetière et fixés au tarif des pompes funèbres. Il est inutile de dire avec quelle reconnaissance les pauvres ont accueilli une institution qui les console en faisant descendre sur la dé-

pouille mortelle de leurs parents les dernières prières et les bénédictions de l'Église, comme cela se pratique depuis trois ans par suite des heureuses mesures que nous venons de rappeler.

§ 5.

ASSOCIATION DE PRIÈRES POUR CEUX QUI ONT PÉRI EN VOULANT SAUVER LEURS SEMBLABLES.

Touché de l'indifférence et de l'oubli où d'ordinaire on laisse l'âme de ceux qui périssent en voulant sauver leurs semblables, tandis qu'on accorde des distinctions et des récompenses à ceux qui, mieux servis par les circonstances, survivent à leur dévouement, monseigneur l'Archevêque a senti le besoin de réparer cette injustice et de faire cesser ce triste abandon.

Par ses soins et avec l'aide d'un pieux laïque et le concours de quelques personnes charitables, une œuvre s'est établie qui doit s'étendre, par la communauté des prières, à toute la France et même au delà. Elle a précisément pour but d'honorer la mémoire et de recommander à Dieu les âmes de ceux qui ont péri en voulant sauver la vie de leurs semblables.

A cet effet, les circonstances de leur mort sont relatées dans un registre d'honneur, placé sous la garde du chapitre de Notre-Dame, et une messe à leur intention est célébrée, chaque jour, à l'église métro-

politaine de Paris, dans la chapelle où sera placé le monument de monseigneur Affre, mort lui-même victime de sa charité.

L'Œuvre n'a pas encore reçu tous les développements dont elle est susceptible, parce qu'elle est d'une date toute récente; mais elle a déjà recueilli de nombreuses sympathies. Les âmes chrétiennes y trouvent un précieux encouragement au dévouement, les parents et les amis des victimes une consolation dans leurs douleurs, enfin les personnes arrachées à la mort un moyen de témoigner leur pieuse reconnaissance envers leurs intrépides sauveurs.

§ 6

INSTITUT DES DAMES DE SAINTE-GENEVIÈVE.

Cet Institut ou cette Confrérie a pour but :

1° D'acquitter, par ses hommages envers sainte Geneviève et par le soin qu'elle prend d'honorer son tombeau, la dette publique de reconnaissance imposée à la France et à Paris en particulier par treize siècles de bienfaits ;

2° De solliciter, par des prières quotidiennes, l'intercession de sainte Geneviève en faveur de la France, et spécialement de la Ville de Paris, dont le repos et la prospérité sont le repos et la prospérité de la France entière ;

3° De faire également offrir, chaque jour, le saint sacrifice de la messe aux mêmes intentions.

Les Œuvres spéciales de la Confrérie sont la fondation d'une messe quotidienne, qui se célèbre, à Saint-Étienne-du-Mont, dans la chapelle du tombeau de sainte Geneviève; la récitation de l'office divin par trois dames titulaires, au nom de l'Institut, les autres dames récitant d'autres prières; l'obligation de prendre part à l'une des Œuvres de charité approuvées par monseigneur l'Archevêque; enfin la célébration d'une messe pour les membres défunts, qui se dit, chaque année, dans l'octave des morts.

La Confrérie s'étend à toute la France, et déjà elle compte plusieurs milliers d'associés, quoiqu'elle n'ait encore que deux ans d'existence.

ARTICLE II.

Détails relatifs à l'état de la religion dans le Diocèse de Paris.

Sans doute il reste encore beaucoup à faire pour que les habitudes religieuses du Diocèse ne laissent rien à désirer. Néanmoins la multitude et le caractère des bonnes œuvres qui se font à Paris prouvent que le sentiment religieux n'est pas éteint dans la plupart de ceux mêmes qui ne suivent pas exactement la loi de Dieu, et l'on peut dire que la foi et la piété vivent dans un grand nombre d'âmes.

Si ce nombre n'est pas plus grand, cela tient d'abord à des causes qui se retrouveraient, à quelque degré, dans toutes les villes d'un million d'habitants et y

produiraient des effets semblables; cela tient ensuite à ce que les paroisses de Paris ayant été jusqu'ici trop étendues et trop populeuses, l'action du clergé n'a pu s'étendre à tout le monde, ni avoir d'efficacité sur une foule de personnes.

Ce dernier inconvénient vient d'être atténué par des mesures importantes, qui ont eu pour résultat d'ajouter neuf paroisses aux anciennes paroisses de la capitale. Mais d'autres inconvénients subsisteront, que l'autorité spirituelle ne saurait supprimer ni amoindrir; par exemple, l'agglomération dans Paris d'une population flottante, qui n'y apporte guère de religion, et qui, sans liens de famille, sans habitation fixe, absorbée par un travail de tous les jours, échappe totalement aux efforts du clergé le plus intelligent et le plus zélé.

Quoi qu'il en soit, nous sommes heureux de le constater à la gloire de Paris qui vaut mieux que sa renommée, des fidèles, par centaines de milliers, suivent exactement les pratiques de la religion, comme on peut s'en convaincre si l'on tient compte des communions qui ont lieu dans les églises de la capitale. Or, des calculs certains accusent, pour l'année 1854, un total de 1,625,000 communions dans les seules paroisses de Paris, c'est-à-dire non compris les communions faites par toutes les personnes qui se trouvent dans les couvents, soit comme membres de communautés religieuses, soit à d'autres titres, ensuite par les jeunes gens de l'un et de l'autre sexe

qui demeurent dans des établissements d'instruction où il existe une chapelle, et enfin par la partie croyante de la population des hôpitaux et des prisons.

Il est vrai que bien des personnes communient plusieurs fois l'année, et quelques-unes plusieurs fois la semaine; mais même en déduisant ces communions répétées du total de 1,625,000, on obtiendra toujours un chiffre assez éloquent, surtout si l'on songe qu'il y a peut-être 350,000 enfants qui, n'ayant pas atteint leur douzième année, ne sauraient être admis à recevoir le sacrement d'eucharistie.

Au reste, bien des personnes ne communient point à Pâques, qui néanmoins ne sont pas tout à fait étrangères aux pratiques de la religion; mais la fascination des affaires et ce que l'Écriture nomme l'enchantement des bagatelles les entraînent d'un autre côté. Toutefois cet égarement n'est pas sans retour; à un moment marqué par la grâce, plusieurs reviennent aux croyances de leur jeune âge et font leur paix avec Dieu. Car le respect humain qui empêche tant de conversions dans les villes de province, n'exerce presque aucune influence à Paris, comme les étrangers peuvent le voir lorsqu'ils visitent la capitale. Il en résulte donc qu'il ne faut pas toujours juger des derniers jours d'un homme par ses habitudes de vingt et de quarante ans : il a paru longtemps pencher d'un côté, et sous le souffle de la grâce il tombe de l'autre. En somme, il y a très-peu de moribonds qui refusent ouvertement les secours de la religion.

Une des plaies de l'Église, à Paris comme ailleurs, c'est l'ignorance et l'indifférence où se tiennent beaucoup de chrétiens à l'égard de la religion. Les uns n'ont pas fréquenté assez longtemps les écoles et les catéchismes pour apprendre et graver dans leur esprit toutes les vérités qu'il leur importe de savoir ; les autres, qui les ont sues un peu dans leur jeune âge, les ont oubliées ensuite au milieu des divertissements et des affaires ; et ils évitent, les uns et les autres, de venir à l'église où ils pourraient se les remettre en mémoire. Il reste donc que, malgré tous les efforts de monseigneur l'Archevêque pour multiplier les conférences et les instructions, malgré le zèle et le talent du clergé paroissial et des prédicateurs qu'il appelle à son aide, la religion n'est pas assez connue et n'occupe qu'une place trop étroite dans les pensées et les sentiments d'un grand nombre de nos contemporains.

Une autre plaie qui tend à diminuer, mais qui est bien grave encore, c'est l'insouciance avec laquelle des gens du peuple, venus à Paris de tous les points de la France et de l'Europe, vivent dans le désordre d'une union illégitime. Ainsi que nous l'avons constaté dans la troisième partie du présent rapport, la Société charitable, établie sous le nom de *Saint-François-Régis*, a déjà rendu à la société et à la religion les plus signalés services, en faisant légitimer un grand nombre de ces alliances déplorables. Mais l'abus n'est pas détruit, et il faut une surveillance et

une activité de tous les jours pour le combattre et l'empêcher de se reproduire sans cesse.

A côté de ces faits regrettables, plaçons quelques faits consolants, qui permettront d'apprécier avec quel zèle pieux et quelle touchante charité le bien réagit contre le mal dans Paris.

Voulant éviter ici tout ce qui pourrait ressembler à de la polémique, nous ne croyons pas devoir établir une comparaison entre l'état du catholicisme dans le Diocèse et l'état des cultes israélite et protestants. Disons seulement, puisque l'occasion s'en présente, que bien des juifs, depuis quelques années, ont ouvert les yeux à la vérité chrétienne, et que les protestants, malgré l'activité de leur propagande, sont loin d'avoir des succès dont ils puissent se vanter. Tous les ans, il se fait de nombreuses abjurations de luthériens et de calvinistes qui deviennent, par une conversion sincère, membres de l'Église catholique; et si par hasard l'Église catholique perd quelques rares enfants, ce sont des pertes qui justifient ce mot connu d'un protestant : Lorsque le pape sarcle son jardin, il nous jette ses mauvaises herbes par dessus le mur.

Présentons ensuite au lecteur quelques détails qui l'intéresseront peut-être sur la manière toute chrétienne de faire le bien qui distingue une foule d'âmes charitables. Il s'agit, dans les lignes suivantes, d'une jeune femme que la mort a trop tôt ravie, en déchirant douloureusement le cœur de tous ceux qui ont pu l'apprécier. Nous ne voulons pas la nom-

mer; mais beaucoup la reconnaîtront; plusieurs se sentiront portés à l'imiter; tous admireront un si noble cœur et béniront la religion qui inspire une si haute vertu. C'est une des dames associées comme elle à l'Œuvre des pauvres malades qui a publié ces détails si pleins d'intérêt :

« Entre ces pauvres auxquels elle fit tant de bien, nous aimons à nous souvenir de deux pauvres femmes, Catherine et Victoire : à l'une elle enseigna une vie meilleure; à l'autre, elle fit supporter avec courage une affreuse pauvreté, l'abandon de son mari, par la confiance en celui qui dit : Bienheureux ceux qui pleurent. C'était dans une pauvre maison de la rue de Sèvres, habitée presque entièrement par des balayeuses; l'escalier était si noir qu'il fallait s'appuyer au mur, afin de trouver la corde qui servait de rampe. Quel escalier pouvait paraître trop rude à celle qui les montait si joyeusement dans la pensée du Ciel? Cette maison était fort tranquille, et, pendant la journée, on n'y entendait guère que le bruit du rouet de ses habitantes. Madame B***, cherchant la malade près de laquelle elle était envoyée, ouvre une porte au hasard et se trouve dans une petite chambre, si rangée, si propre, que celle qui aimait l'ordre en toutes choses en fut ravie. Une pauvre femme l'occupait; c'était Catherine. Elle fut émerveillée, ainsi qu'elle le racontait, à la vue d'une dame en chapeau. Elle ne voyait que l'enveloppe : qu'aurait-elle dit, si elle avait pu deviner l'ange que la Providence lui en-

voyait, pour lui apprendre à connaître le don de Dieu? Madame B*** demande la permission de s'asseoir : ce qui lui est donné de grand cœur; car, dit Catherine, j'avais des chaises, et des chaises bien propres encore. Notre chère visiteuse lui fait compliment de l'admirable tenue de sa petite chambre, et, tout en causant: Avez-vous au moins, lui dit-elle, autant de soin de balayer votre âme que votre chambre? Je suis sûre que l'une est aussi propre que l'autre. — Oh! pour cela, non, madame, répond Catherine; celle-là, il y a vingt-cinq ans que je ne l'ai récurée. Pas depuis mon village, que j'ai quitté parce que ma mère m'a battue pour une peccadille; pour une peccadille qu'avec le sens chrétien elle eût appelée un gros péché. Eh bien, lui dit madame B***, si vous permettiez, je viendrais vous instruire; mais je ne vous donnerai rien, rien que la parole de Dieu. La parole de Dieu, que cela devait paraître peu de chose à celle pour qui le péché ne paraissait rien! Et pourtant elle accepte avec joie et dit : Oh! je n'ai besoin de rien; je gagne vingt-deux sous au balayage, six sous avec mon rouet; j'ai plus qu'il ne me faut : c'est avec mes économies que j'ai acheté mon petit mobilier. Madame B***, fidèle à sa parole, vient chaque semaine, et plusieurs fois la semaine, instruire cette pauvre fille; elle lui apprend à aimer Dieu, à pleurer le passé; elle gagne si bien sa confiance, que Catherine lui dit tous ses péchés, moins un, un qui lui paraissait maintenant si gros, qu'elle n'osait en souiller les oreilles de cet ange



de pureté; et pourtant elle avait un remords, comme si elle l'avait caché à confesse. N'ayant plus de repos, elle va trouver la Sœur et lui dit dans son naïf langage : Ma sœur, j'en ai la tremblette; j'ai caché un péché à la petite dame.—Mais, répond la Sœur, vous ne devez le dire qu'à votre confesseur. — Oh ! c'est égal, je ne puis m'empêcher de tout lui avouer, et il me semble que maintenant elle voit dans mes yeux que je lui ai menti. La Sœur lui offre alors de confesser sa faute à sa place, et Catherine lui raconte que madame B*** lui ayant demandé, un jour, si elle avait toujours été seule dans sa chambre, elle avait répondu qu'oui; et pourtant un vétéran l'avait partagée pendant plusieurs années, et il y serait encore, si les vétérans n'avaient pas quitté Paris. Catherine, soulagée par son aveu, ne pense plus, à l'aide des charitables avis qu'elle reçoit, qu'à repousser ses honteux souvenirs, et à réparer son passé : elle marche avec joie dans la voie des commandements, et bientôt, embrasée de la soif qui dévore sa charitable visiteuse, elle a soif à son tour, elle a soif des âmes. Elle se rappelle qu'au faîte de la maison, dans un petit grenier, il y a une pauvre femme qui, chaque jour, maudit la Providence, et dont les lèvres ne s'ouvrent que pour la blasphémer : aux angoisses de la misère elle joint le deuil du cœur. Cette pauvre désolée est Victoire. Catherine pense que si elle peut lui faire partager les instructions qu'elle reçoit de son ange gardien visible, au blasphème succédera la prière, et au désespoir la

résignation. Elle demande la permission de la faire descendre. Ce n'est pas assez pour madame B***; elle comprend bien, la charitable femme, qu'il ne faut pas la même nourriture à celle qui commence à goûter le don de Dieu, et à la pauvre affligée qui ne prononce encore son nom que pour le blasphémer. Elle accepte avec joie la proposition de Catherine; mais elle fera plus : elle montera chez la pauvre délaissée. Vous n'y pensez pas, lui dit Catherine; vous n'aurez pas, madame, de quoi vous asseoir : Victoire n'a qu'un lit et une cassette. Eh bien, dit gaiement notre ange, Victoire s'assiéra sur le lit et moi sur la cassette. Ce qui est dit est fait : elle visite Victoire; elle voit cette âme aigrie à un tel point qu'elle sent qu'il faut quelque chose de plus pour adoucir sa misère. Elle s'empresse de demander à la Sœur un peu de pain pour cette pauvre femme, afin de lui apprendre à demander son quotidien. Peu à peu, elle instruit, elle éclaire, elle console cette pauvre âme; elle lui apprend à porter sa croix, à goûter les joies du sacrifice. Et Catherine et Victoire, ramenées et purifiées par sa charité, vont apprendre au pied de la sainte Table, l'une, que la religion place le repentir à côté de l'innocence; l'autre, que les désolés de la terre sont les bien-aimés du Dieu du Calvaire. Elles ont gardé, toutes deux, l'enseignement reçu et le doux souvenir de celle qui le leur a donné; et dernièrement, la Sœur faisant part à l'une d'elles de la mort de celle qui s'était faite leur amie, la pauvre femme

s'écria : Qu'elle est heureuse! c'est une sainte au Ciel.

« Un autre souvenir encore de ses chers pauvres. C'était un homme, nommé A***, atteint d'une maladie de la moelle épinière. Madame B*** le visita pendant deux ans. Ce pauvre était un admirable modèle de résignation, au milieu d'une grande misère et de longues souffrances; mais les saints se comprennent, et M. A*** avait deviné l'ange qui venait le visiter.

« Lorsque des dames, encore novices dans leur apostolat, avaient besoin des consolations des commençants, la Sœur ne trouvait rien de mieux que de les envoyer chez M. A***, et de dire à madame B*** de cesser ses visites; mais celle-ci, dans ces occasions, disait toujours : Rappelez-vous que je vous prête M. A***, mais que je ne le donne pas. Si vous saviez quel sujet d'édification je trouve en ce pauvre!.. Et il arrivait toujours que celui-ci redemandait sa petite Dame; car, disait-il, les autres me soulagent; celle-là me console : croiriez-vous qu'avec une parole elle me donne du courage pour toute la semaine! Quand arrive le mercredi, je suis quelquefois à bout de patience; mais je me dis : Courage; elle viendra demain; elle sait si bien dire : Patience! la vie est si courte; les misères ne durent qu'un jour, et puis c'est l'Éternité!... N'était-elle pas prophète pour elle? Sa vie a été courte; et que son éternité doit être bienheureuse!

« Les enfants de ce cher pauvre aimaient aussi tendrement celle qui avait si bien le don de consolation ; et une de ces pauvres petites, qui n'avait que trois ans, quittait souvent ses jeux pour dire à son père : Je veux faire une prière pour la petite Dame ; et la Sœur se rappelle plus d'une fois, en entrant dans cette pauvre demeure, y avoir trouvé ce petit ange, à genoux devant son père, les mains jointes, qui disait : Je fais une prière pour la petite Dame. Et, il y a peu de temps, la Sœur, voulant apprendre à ce pauvre homme que sa chère bienfaitrice n'était plus, lui dit : Il nous est arrivé un grand malheur. Vous savez ces dames qui vous ont visité ? il y en a une qui est morte ! — Oh ! ma Sœur, est-ce que c'est la petite Dame ? et à la réponse de la Sœur, il tomba comme frappé de paralysie. Lorsqu'il revint à lui, il disait à la Sœur : Pourquoi n'est-ce pas plutôt moi qui suis parti ! Elle aurait encore consolé tant de pauvres ! Nous n'en doutons pas, M. A*** aura maintenant du courage pour plus d'une semaine ; il en aura pour le reste de son pèlerinage ; car son ange n'oubliera pas ce cher pauvre qu'elle a tant aimé.

« Elle tenait une note exacte des malades qu'elle avait visités, non pas seulement dans l'année, mais depuis le commencement de sa mission ; et chaque année, pendant le Carême, elle les revoyait, pour leur rappeler le devoir pascal et les promesses faites au temps de la maladie.

« Ce n'était pas seulement pendant la maladie qu'elle

était dévouée à ses bien-aimés malades; elle ne les avait pas seulement aimés jusqu'à la mort, elle leur était fidèle au delà du tombeau; elle priait et faisait prier pour eux. Elle se faisait leur héritière : lorsqu'ils avaient laissé une nombreuse famille, elle prenait un de ces chers orphelins et lui assurait à la fois son pain quotidien pour l'âme et pour le corps.

« A la Providence, chez la sœur Rosalie, à Versailles, chez les orphelins de Saint-Vincent-de-Paul, il y a bien des mains innocentes qui s'élèvent vers le Ciel pour cette mère adoptive, et nous aimons à penser qu'elle continue au Ciel sa mission tutélaire, et qu'elle bénit encore ces petits orphelins.

« La veille de son départ pour la campagne, elle voulut dire adieu à ses chers pauvres, et à la fin de cette visite, elle se trouva si fatiguée, qu'elle fut obligée de renoncer à voir deux pauvres femmes âgées, l'une de quatre-vingts et quelques années, et l'autre de soixante-cinq, la mère et la fille J***; elle pria la Sœur de les lui envoyer le lendemain. Ces pauvres femmes, au retour, étaient si touchées de son accueil, qu'elles furent trouver la Sœur et lui dirent : Ma Sœur, la petite Dame nous a fait entrer dans ses salons; elle nous a fait asseoir après nous avoir embrassées. Elle leur avait donné une pièce d'or; mais, dans leur joie de sa touchante réception, elles paraissaient à peine y attacher du prix, tant elles étaient contentes. Qu'il est doux de se figurer la réception que Jésus aura faite à cette âme, qui le rece-

vait dans ses salons sous la livrée de ses pauvres! »

Citons encore quelques faits, entre mille autres, qui montrent de quel esprit sont animées les âmes dévouées, dans Paris, aux œuvres de charité, et quelles bénédictions le Ciel répand sur leurs travaux.

Un père de famille a trois enfants : l'un d'eux tombe malade ; une Dame le visite et lui porte des secours. Bientôt son industrieuse charité lui fait découvrir que le père n'est pas marié. Elle tente de le retirer du désordre ; elle constate ensuite qu'il n'est pas catholique. Elle gagne sa confiance, elle le touche; puis elle l'instruit, et bientôt ce pauvre homme fait son abjuration, fait sa première communion, reçoit le sacrement du mariage. Toute la famille partage ses sentiments et suit son exemple. Ses amis, égarés comme lui, se laissent toucher par ses exhortations, et abjurent aussi leurs erreurs.

« J'allais visiter, raconte une des dames visiteuses, un pauvre homme de soixante ans, qui, depuis plusieurs mois, était retenu sur son lit par la maladie et dans une solitude complète. Je parvins à gagner sa confiance; je lui parlai du bonheur des sacrements, et l'engageai à faire ses Pâques. Vous ne savez pas, me dit-il, ce que j'aurais à faire pour cela. Enfin il m'avoua qu'il n'avait pas fait sa première communion. Je l'engageai à s'y disposer; je lui prêtai des livres, je l'instruisis, et il se prépara à se confesser. Le jour où il devait recevoir l'absolution, il me pria de l'accompagner à l'église, et je le vis sortir du confes-

sionnal les yeux pleins de larmes. *Que je suis donc heureux!* me disait-il; *je ne dormirai pas en pensant à demain*. C'était le jour de l'octave de l'Assomption. Avant six heures, il était à l'église. Il m'avait demandé de communier en même temps que lui. Je fus on ne peut plus édifiée du profond recueillement dans lequel je le voyais. *Que n'ai-je plus tôt connu un si grand bonheur!* me disait-il en sortant de l'église. *Oh! je persévérerai!* Depuis ce moment, il a toujours auprès de lui son livre d'Évangiles et l'Imitation de Jésus-Christ. Vivant toujours seul, il dit que ces livres sont ses amis. Tout en travaillant, il fait de temps à autre une petite lecture.

« Étant encore tombé malade, et souffrant horriblement : *Il faut bien*, disait-il, *à présent, que je fasse pénitence, et je trouve que c'est bien peu; je suis tout prêt et résigné à la mort; je pense même que cette année sera la dernière : il est donc nécessaire que je souffre.*

« Les pauvres sont bien reconnaissants, dit la même Dame; je ne puis m'empêcher de citer un trait qui en est une preuve bien sensible. Un pauvre poitrinaire que je soignais de mon mieux, et à qui je disais : Courage; dans une heure de souffrances comme les vôtres, vous acquérez de grands mérites, puisque vous êtes si parfaitement soumis à la volonté de Dieu. — *Et vous donc*, me disait-il, *c'est encore bien plus, vous qui vous donnez tant de peines pour moi!* — Non, mon cher, cela n'est rien; c'est la souffrance qui est tout, qui obtient tout, et qui mérite vraiment auprès de

Dieu. — *Eh bien alors,* répond-il, *soyez tranquille; je souffrirai à votre intention, et je tâcherai de mériter pour vous.* Quelle abnégation ! et que les pauvres sont réellement chrétiens[1] ! »

[1] *Œuvre de la visite des pauvres malades.* Rapport sur les travaux de l'Œuvre durant l'année 1854.

CONCLUSION.

Nous n'avons pas besoin de faire observer, en terminant, que le titre de *Statistique religieuse* placé en tête du présent Mémoire doit être entendu dans un sens un peu large. Il est clair, en effet, que tout ce qui intéresse la religion dans le Diocèse de Paris ne saurait être apprécié avec une rigueur mathématique, ni exprimé par des chiffres. Quand il était possible d'obtenir et convenable de donner des renseignements précis, nous les avons recueillis avec soin pour les offrir à la curiosité du lecteur ; c'est ainsi qu'il a pu voir assez bien quel est l'état matériel du Diocèse, de ses paroisses et de ses églises ; quels sont les travaux et les diverses fonctions du clergé séculier et régulier, et des communautés religieuses ; enfin quel est le nombre et le caractère des œuvres charitables qui fleurissent dans Paris.

Mais il y a des points sur lesquels nous ne pouvions parler d'une manière aussi explicite. Comment par exemple décrire tous ces actes de piété et toutes ces vertus cachées qui tiennent une si grande place dans la vie du chrétien, et qui, toute proportion gardée, sont plus nombreux et plus héroïques à Paris que

partout ailleurs ? Comment publier des choses qui aiment à rester secrètes, faire l'éloge d'un corps auquel on appartient et entreprendre ainsi une apologie qui ne semblerait pas désintéressée ? Il nous aurait été agréable de parler longuement des œuvres inspirées par la religion et soutenues par le zèle des pieux chrétiens et du clergé ; mais il vaut mieux que d'autres en parlent, et à tout ce que nous aurions pu dire, nous préférons de beaucoup les lignes suivantes sur le rôle de la charité privée et sur la source de son noble dévouement :

« J'admire surtout comment la charité privée, ce généreux auxiliaire, s'approche de toutes parts, avec ses sœurs, ses associations, ses communautés, ses prêtres et ses dames, de l'assistance officielle, et s'empresse à ramasser en quelque sorte les misères qui lui échappent. Il n'y a pas un coin écarté de pauvreté qu'elle n'explore, pas une plaie hideuse qu'elle ne lave et ne nettoie, pas une douleur mystérieuse qu'elle ne console, pas une faiblesse secrète qu'elle ne relève, pas une pudeur qu'elle ne réveille, pas une nudité qu'elle ne couvre, pas un repentir qu'elle n'accueille, pas un désespoir qu'elle ne sauve, et pas une âme en peine qui ne se jette entre ses bras ! Que de combinaisons ingénieuses et sans relâche ! Que de refuges ouverts à des existences brisées ! Que de larmes essuyées ! Que de caves et de mansardes visitées ! Que de corps gisants sur la paille relevés, ranimés, réchauffés, vêtus, nourris, guéris ! Quel mé-

lange habile, prudent, paternel de l'autorité légale et de l'assistance privée! L'une apporte ce que l'autre n'a pas. L'une est plus riche et plus ordonnée; l'autre est plus tendre et plus émue; toutes deux marchent côte à côte, et dans cette espèce de chasse qu'elles font aux misères humaines, il y en a peu qui se dérobent à la vigilance de leur poursuite et de leur découverte.

« De même que l'industrie suit, selon l'ordre des matières, la division du travail, de même la charité suit, selon l'ordre des misères, la division des secours.

« Ainsi, la charité n'abandonne pas un instant la vie du pauvre; elle s'occupe de lui avant sa naissance pour lui préparer un berceau et du lait; elle élève son enfance dans la crèche, dans l'asile et dans l'école; paye et protége son apprentissage ; adopte l'orphelin, délivre le prisonnier, visite le malade, réhabilite le désordre, encourage le repentir, aide sans l'humilier la misère qui se cache, et ajoute à l'aumône la parole qui console et qui fortifie.

« La charité est infatigable; elle frappe à toutes les portes; elle est insatiable, tout tombe dans sa bourse, dons, quêtes d'église, souscriptions, secours d'hôpitaux, argent de mairie, denrées, meubles, objets en nature, subventions du gouvernement; avec cela, on achète des médicaments et du linge, on chauffe des fourneaux, on travaille des chaussures, des bonnets, des habits; on loge, on blanchit, on entretient, on couvre les dépenses, on pourvoit à tout.

« On a prétendu que les revenus des églises étaient immenses, et que les prêtres de Paris étaient riches, bien riches. Qu'est-ce que cela veut dire? Ils sont riches, non pas à la manière des puisards qui retiennent, mais à la manière des canaux qui écoulent. Que reste-t-il dans un canal, lorsque toute l'eau s'est écoulée? Rien. Il en est de même des prêtres de Paris. S'ils reçoivent beaucoup, ils donnent beaucoup; ils font mieux que donner beaucoup, ils donnent tout. Et, outre leur argent, ils donnent leur temps, leurs jours, leurs nuits, leurs courses, leurs exhortations, leurs sacrements. Enfin, ils font plus que tout cela; ils donnent leur pardon, lorsqu'on les calomnie.....

« Et si l'on demande : Mais qui donc se charge de tant d'occupations et de détails si puérils, si minutieux et quelquefois si rebutants? Qui? Des prêtres, ces vénérables ouvriers qui tiennent pour perdues toutes les heures qu'ils ont passées sans faire du bien aux hommes. Qui? De bonnes religieuses qui s'appellent sœurs, parce qu'elles ont pour les malades, les pauvres et les souffrants la tendresse vive, les entrailles et presque les caresses d'une sœur. Qui encore? Des mères de famille, de charitables dames, des demoiselles qui s'arrachent aux plaisirs du monde pour aller consoler, secourir de pauvres filles délaissées, des femmes en couches et des vieillards qui ont encore plus besoin d'affection, de confidence, d'écoute patiente et de bonnes paroles, que d'aliments.

« Et enfin, si l'on demande qui donne un tel em-

pressement pour l'indigence à ces jeunes gens qui se dégoûtent si vite des plaisirs les plus raffinés, une telle force à de si faibles femmes, une telle patience à des êtres si impatients, une telle suite d'idées, une telle persévérance d'actes et de conduite à un sexe si léger, une telle tendresse de cœur et des mots si pleins d'onction et d'espérance à des sœurs, à des dames qui n'ont avec tous ces malheureux aucun lien de parenté, de société, de mœurs, d'habitudes et d'esprit, il faut bien que je le dise, c'est la religion.

« Pourquoi tant de misérables, de repentis, d'affligés, d'orphelins, de proscrits, de malades, d'infirmes, d'incurables, ne gardent-ils de la vie que la souffrance et laissent-ils la joie aux heureux? Pourquoi supportent-ils avec tant de résignation, et de bonheur j'allais dire, le poids de leurs maux et des angoisses de leur âme? C'est qu'ils espèrent en vous, Notre Père qui êtes aux cieux!

« Pourquoi tant de prêtres tiennent-ils leurs lèvres collées, avec leurs prières, aux lèvres des pestiférés et des mourants? Pourquoi tant de femmes délicates montent-elles, tout haletantes, les escaliers des mansardes? Pourquoi épellent-elles l'*a be bi bo bu* avec de tout petits enfants? Pourquoi pansent-elles les ulcères du pauvre? Pourquoi respirent-elles l'odeur fétide des hôpitaux? Le feraient-elles, le font-elles pour toutes les joies et pour tous les trésors de la terre? Non; mais vous leur parlez du ciel, et les voilà qui se dé-

vouent avec plus de courage qu'un soldat, avec autant de vertu qu'un saint. Ah! c'est que la religion les inspire, la religion qui est le commencement, le milieu et la fin de toutes les œuvres, parce qu'elle est le commencement, le milieu et la fin de l'homme[1]. »

Tel est donc le Diocèse de Paris. Les ressources matérielles dont il dispose pour faire le bien sont considérables sans doute; mais le zèle et l'intelligence avec lesquels on les met en œuvre sont plus remarquables encore.

Nulle part le clergé ne porte le poids d'une responsabilité aussi étendue, et ne travaille ni mieux, ni davantage. Des obstacles nombreux et puissants s'opposent à son action, et toutefois il obtient des résultats qu'on peut dire immenses, si l'on met en ligne de compte tous les éléments de mal que renferme le tumultueux Paris.

Nulle part les fidèles ne prêtent au clergé un plus noble concours. Leurs bons exemples viennent en aide à la prédication évangélique; leur propagande est ingénieuse et active, et la charité les anime et les soutient. Par toutes leurs œuvres, ils rendent d'éminents services à la morale privée et publique, et contribuent avec efficacité au développement et au maintien du sentiment religieux.

Cet état de choses est consolant, et il n'est per-

[1] M. de Cormenin. Préface du *Manuel des œuvres et institutions de charité de Paris*. Paris, 1842.

sonne qui ne doive en éprouver une grande joie. Car ce qui s'accomplit à Paris s'accomplit pour le monde entier : c'est l'habitude de l'Europe de subir le contre-coup de ce qui s'opère de bien ou de mal en France; et c'est l'ordinaire que les progrès de la religion en France se rattachent à la destinée qui lui est faite dans Paris.

ANNEXES

ANNEXE A.

RAPPORT

De la Commission nommée par Monseigneur l'Archevêque de Paris et M. le Préfet de la Seine, pour proposer une délimitation nouvelle des Paroisses de Paris[1].

MONSEIGNEUR,

MONSIEUR LE PRÉFET,

La Commission que vous avez chargée de proposer une délimitation nouvelle des paroisses de Paris vient vous présenter aujourd'hui le résultat de ses travaux.

Si elle était déjà persuadée, avant de se mettre à l'œuvre, qu'une nouvelle circonscription était nécessaire, sa conviction s'est encore augmentée quand elle a considéré de près l'état actuel des choses et ses graves inconvénients.

Elle a trouvé, en effet, la plus énorme disproportion entre les diverses paroisses de la capitale, sous le rapport de la population : les unes embrassant 40, 50 et jusqu'à 60,000 âmes, d'autres 11, 10, 9 et même 6,000 âmes, en sorte qu'il y en a plusieurs qui ne peuvent suffire par elles-mêmes aux frais de leur culte, ou qui ne peuvent le faire convenablement.

[1] Cette Commission était composée de quatre membres de l'Administration diocésaine : MM. BUQUET, RAVINET, BAUTAIN, vicaires-généraux, et COQUAND, secrétaire-général de l'Archevêché, et de quatre membres de la Commission municipale : MM. PÉRIER, PÉCOURT, BONJEAN et THIERRY.

Il y a des bornes imposées à la force humaine, même la plus intelligente et la plus dévouée. Il est évident qu'un seul curé, si capable et si charitable qu'il soit, ne peut ni connaître, ni soigner 40 ou 50,000 âmes, surtout s'il n'est pas aidé par un nombre de prêtres suffisant (et c'est le cas de tous les curés des grandes paroisses de Paris), et s'il les avait, comme, en moyenne, il faut, à Paris, 1 prêtre pour 2,000 âmes, dans l'état présent des choses, il lui faudrait 20, 25 et même 30 prêtres, ce qui rendrait le gouvernement presbytérial très-difficile, sinon impossible.

En province, les paroisses des grandes villes ont, en moyenne, 1 prêtre pour chaque 1,000 âmes.

A Paris, les paroisses de 10 et 15,000 âmes ont, en général, 1 prêtre pour 2,000 âmes de population :

Saint-Denis-aux-Marais, pour 12,000 âmes, 6 prêtres;

Saint-Jean-Saint-François, pour 15,000 âmes, 6 prêtres;

Les Blancs-Manteaux, pour 10,000 âmes, 5 prêtres.

Dans les grandes paroisses, il n'y a qu'un prêtre pour 4, 5 ou 6,000 habitants :

Saint-Laurent a, pour 43,000 âmes, 12 prêtres, il en faudrait 22;

Saint-Eustache a, pour 38,000 âmes, 9 prêtres, il en faudrait 19;

Saint-Nicolas-des-Champs a, pour 50,000 âmes, 9 prêtres, il en faudrait 25.

Ce simple rapprochement de chiffres démontre, jusqu'à l'évidence, que les grandes paroisses de Paris, plus elles comptent d'habitants, moins elles emploient de prêtres;

les secours religieux diminuent donc en raison directe de l'accroissement de la population; c'est là un vice capital d'organisation très-préjudiciable aux intérêts des âmes.

D'ailleurs, il est certain que deux paroisses de 20,000 habitants auront une plus grande action religieuse sur le peuple qu'une seule de 40,000; or, on doit tendre surtout à ce que la bienfaisante influence de la religion atteigne le plus d'individus possible au milieu de la masse populaire.

La Commission a reconnu, en outre, une augmentation notable de la population de Paris, depuis l'établissement de la circonscription actuelle, et cette augmentation ne s'est point faite également dans toutes les paroisses, en sorte que les unes se sont accrues considérablement, d'autres faiblement, et d'autres sont restées stationnaires ou ont été diminuées par l'effet du déplacement de la population.

Enfin, l'ancienne délimitation présente des irrégularités singulières. Il y a des églises qui se trouvent placées à la limite la plus extrême de leur territoire; il y en a même qui sont en dehors de leur propre circonscription. Puis, on y rencontre des enclaves arbitraires, des dispositions bizarres qu'on ne sait comment expliquer, que rien ne justifie et qu'il importe de faire disparaître.

La Commission a donc été parfaitement convaincue, non-seulement de l'importance, mais encore de l'urgente nécessité de l'opération qui lui a été confiée. Cette nécessité a été reconnue par le Conseil général et la Commission municipale de Paris, qui ont plusieurs fois exprimé le vœu qu'on procédât à un remaniement général des circonscriptions paroissiales de Paris.

La Commission a posé ensuite les principes suivants, qui ont dû dominer et diriger tout son travail :

1° — Établir un nombre suffisant de paroisses pour que tous les fidèles trouvent, dans leurs paroisses respectives, les secours religieux, qui sont les moyens indispensables pour moraliser les populations et soulager leurs misères;

2° — Fixer, comme règles de la nouvelle délimitation, un *minimum* et un *maximum* de population, la paroisse la plus faible devant avoir 15,000 âmes au moins, et la plus forte de 25 à 30,000 âmes au plus, sauf quelques exceptions inévitables, à cause des localités;

3° — Là où une paroisse sera établie, construire d'abord une église provisoire, par les soins des curés, et au moyen de souscriptions, comme cela s'est pratiqué pour la création des quatre dernières succursales, afin de ne point imposer tout d'un coup, à la ville de Paris, des charges trop lourdes, et même, quand la Ville voudra bâtir une église définitive, se contenter d'édifices modestes, non monumentaux, dont les frais ne s'élèvent pas au delà de 5 ou 600,000 francs.

Après avoir posé ces bases, la Commission, prenant chaque paroisse en particulier, a maintenu ou modifié la délimitation de chacune d'elles, et a élaboré un premier projet de circonscriptions.

Ce projet a été soumis à monseigneur l'Archevêque.

Les conseils de fabrique des paroisses intéressées en ont reçu communication, et ont été appelés à en délibérer et à donner leur avis; de plus, Monseigneur les a autorisés à se faire représenter par des délégués dans le sein de la Commission, pour ajouter, à l'appui des motifs consignés dans leurs délibérations écrites, toutes les observations qu'ils jugeraient convenable de faire.

La Commission a d'abord examiné, avec la plus sérieuse attention, les observations contenues dans les procès-ver-

baux des délibérations de chaque conseil de fabrique, elle a ensuite admis dans ses séances MM. les curés et les délégués des conseils de fabrique qui ont désiré lui présenter des explications de vive voix; elle a fait droit à toutes les réclamations qui lui ont paru fondées, et, après des séances multipliées et des travaux assidus, dans l'intervalle des séances, qui n'ont pas duré moins de deux ans, elle a arrêté le plan de délimitation générale des paroisses de Paris qu'elle a l'honneur de soumettre aujourd'hui à l'approbation des deux autorités qui lui ont confié cette tâche. (*A ce rapport était jointe la carte du plan géométral de Paris, divisé en paroisses, d'après la nouvelle circonscription projetée, ainsi que la légende déterminant la délimitation de chacune d'elles.*)

On peut se convaincre, par un simple coup d'œil jeté sur la carte, que la nouvelle circonscription a fait disparaître, autant que possible, les irrégularités qui existent dans les circonscriptions actuelles.

Chaque église paroissiale se trouve placée, autant que la situation des lieux l'a permis, au centre de la population qui lui est attribuée.

Les paroisses qui sont dotées d'églises spacieuses, comme Saint-Eustache, Saint-Roch, Saint-Sulpice, la Madeleine, Saint-Merry, Saint-Laurent, Saint-Nicolas-des-Champs, conservent encore, malgré les retranchements que le projet leur fait subir, une population qui dépasse le chiffre maximum de 25 à 30,000 âmes.

De ce nouvel état, il résulte, outre le remaniement d'un grand nombre de circonscriptions, que 4 nouvelles paroisses seraient établies sur la rive droite, à savoir :

L'Assomption (rue Saint-Honoré);

SAINT-EUGÈNE (faubourg Poissonnière) : — Cette paroisse a été définitivement établie et a reçu son existence légale par décret du 6 mars 1854.

SAINT-MARTIN (quartier du Château-d'Eau);

SAINT-ÉLOI (quartier de Picpus).

4 sur la rive gauche, à savoir :

SAINTE-CLOTILDE (place Bellechasse);

NOTRE-DAME-DES-CHAMPS (quartier Notre-Dame-des-Champs);

SAINT-FRANÇOIS-XAVIER (quartier de Sèvres);

SAINT-MARCEL (quartier de la Salpêtrière).

3 paroisses sont supprimées, à savoir :

SAINTE-VALÈRE, à remplacer par *Sainte-Clotilde*;

L'ABBAYE-AUX-BOIS, remplacée par *Notre-Dame-des-Champs ;*

LES MISSIONS-ÉTRANGÈRES, remplacée par *Saint-François-Xavier*.

Le projet n'augmente donc que de 5 le nombre des paroisses de Paris, qui sont actuellement au nombre de 42 et qui s'élèveront à 47.

Dans le nombre des 42 paroisses existantes, il faut comprendre 4 paroisses créées depuis peu et qui n'ont que des églises provisoires, à savoir : *Saint-Augustin*, *la Trinité*, *Saint-André* et *Saint-Joseph*.

Le nombre total des églises que la ville de Paris aurait à bâtir s'élèverait à 11, à savoir :

SAINT-AUGUSTIN,	SAINT-ÉLOI,
LA TRINITÉ,	SAINT-MARCEL,
SAINT-ANDRÉ,	NOTRE-DAME-DES-CHAMPS,

SAINT-JOSEPH, SAINT-EUGÈNE, SAINT-MARTIN, SAINT-FRANÇOIS-XAVIER, SAINT-ANTOINE.

Sainte-Clotilde a une église à peu près terminée;

L'Assomption a une église toute faite;

Saint-Eugène aura bientôt une église sur les terrains de l'ancien Garde-Meuble, dans le faubourg Poissonnière;

Saint-Martin, *Saint-Éloi*, *Saint-Marcel*, *Notre-Dame-des-Champs*, *Saint-François-Xavier*, *Saint-Antoine*, seraient bâtis sur des terrains encore peu habités, et dont l'acquisition, qu'il serait, croyons-nous, dans l'intérêt de la ville de Paris de faire immédiatement, n'entraînerait pas une forte dépense.

Il faut noter que la réalisation du projet exonérera la ville de Paris de l'allocation qu'elle accorde annuellement à l'*Abbaye*, aux *Missions-Étrangères*, à *Sainte-Valère* et à *Saint-Antoine*.

La Commission, en présentant le plan de délimitation générale qu'elle vient d'élaborer, prend la liberté de faire observer que ce travail, très-minutieux et très-compliqué, ne pourrait être modifié que dans des parties peu importantes, et dont le changement n'aurait point de contre-coup sur l'ensemble; que, si on voulait y apporter des modifications graves, il faudrait recommencer les études longues et consciencieuses auxquelles elle s'est livrée, et changer les bases sur lesquelles elle a fondé le projet de délimitation qu'elle a l'honneur de soumettre à monseigneur l'Archevêque de Paris et à M. le Préfet de la Seine.

Paris, le 29 décembre 1854.

(Suivent les signatures.)

ANNEXE B.

—

État des paroisses de Paris au XIIIe et XIVe siècle.

QUARTIER D'OUTRE-GRAND-PONT (*la Ville*) : c'est la rive droite de la Seine :

1. Saint-Germain-l'Aucerrois (*l'Auxerrois*).
2. Saint-Huitace (*Saint-Eustache*).
3. Saint-Sauvéeur (*Saint-Sauveur*), rue du même nom.
4. Saint-Leu et Saint-Gile, rue du même nom.
5. Saint-Innocent (*Saints-Innocents*), marché des Innocents.
6. Sainte-Opportune, place de ce nom.
7. Saint-Lorenz (*Saint-Laurent*), rue du Faubourg-Saint-Denis.
8. Saint-Joce (*Saint-Josse*), rue Aubry-le-Boucher.
9. Saint-Nicolas-des-Chans (*des Champs*).
10. Saint-Merri.
11. Saint-Jaque (*Saint-Jacques-de-la-Boucherie*).
12. Saint-Gervès (*Saint-Gervais*).
13. Saint-Jean-en-Grève, rue du Tourniquet.
14. Saint-Pôl (*Saint-Paul*), passage Saint-Pierre, de la rue Saint-Paul à la rue Saint-Antoine.

CITÉ :

15. Saint-Barthelemy.
16. Saint-Père-des-Arsis (*Saint-Pierre-des-Arcis*).
17. Sainte-Croiz (*Sainte-Croix*).
18. Saint-Marcias (*Saint-Martial*).
19. Saint-Germain-le-Vieil (*Saint-Germain-le-Vieux*).
20. La Magdalène (*Madeleine*).

21. Saint-Denis-de-la-Chartre.
22. Saint-Landri.
23. Saint-Père-aux-Bues (*Saint-Pierre-aux-Bœufs*).
24. Saint-Christofle.
25. Sainte-Geneviève-la-Petite (*des Ardents*).
26. Sainte-Marine.

QUARTIER D'OUTRE-PETIT-PONT (depuis *l'Université*) :

27. Saint-Severin.
28. Saint-Andri (*Saint-André*).
29. Saint-Cosme.
30. Saint-Benoiet-le-Bestourné (*Saint-Benoît*), rue Saint-Jacques.
31. Saint-Ylaire (*Saint-Hilaire*).
32. Saint-Nicolas-du-Chardonnay (*du Chardonnet*).
33. Sainte-Geneviève-la-Grant (*la Grande*).

Outre ces 33 paroisses, il y avait sur la rive gauche, en dehors de l'enceinte, et par conséquent appartenant à la banlieue de ce temps-là, 6 églises paroissiales, à savoir :

1. Nostre-Dame-des-Chans (*des Champs*).
2. Saint-Maart (*Saint-Médard*).
3. Lourcines (Bourg et hôpital de).
4. La ville Saint-Germain-des-Prés.
5. Saint-Marcel-outre-l'Eaue (au sud de la Bièvre).
6. Le Temple.

État des paroisses de Paris en 1789[1].

EN LA CITÉ :

1. *La Madeleine.*
2. *Saint-Germain-le-Vieux.*
3. *Saint-Pierre-aux-Bœufs.*
4. *Saint-Landry.*
5. *Sainte-Croix.*
6. *Saint-Pierre-des-Arcis.*
7. *Saint-Barthélemy.*
8. *Sainte-Marine.*

EN LA VILLE :

9. Saint-Germain-l'Auxerrois.
10. Saint-Eustache.
11. Saint-Roch.
12. Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle.
13. Saint-Leu et Saint-Gilles.
14. *Sainte-Opportune.*
15. *Saint-Jacques* et les *Saints-Innocents.*
16. Saint-Merry.
17. *Saint-Josse.*
18. *Saint-Jacques-de-l'Hôpital.*
19. Saint-Nicolas-des-Champs.
20. *Saint-Sauveur.*
21. *Saint-Jean-en-Grève.*
22. Saint-Gervais.
23. Saint-Paul.
24. Saint-Louis-en-l'Isle.

[1] Les noms imprimés en *italiques* désignent les églises qui n'existent plus ou qui du moins ne sont plus consacrées au culte.

EN L'UNIVERSITÉ :

25. Saint-Séverin.
26. Saint-Nicolas-du-Chardonnet.
27. Saint-Étienne-du-Mont.
28. *Saint-Benoît.*
29. *Saint-Hilaire.*
30. *Saint-Cosme.*
31. *Saint-André-des-Arcs.*
32. *Saint-Jean-du-Cardinal-Lemoine.*
33. *Saint-Victor.*

AUX FAUBOURGS :

34. *Saint-Martin*, *cloître Saint-Marcel.*
35. Saint-Médard.
36. *Saint-Hippolyte.*
37. Saint-Jacques-du-Haut-Pas.
38. Saint-Sulpice.
39. Saint-Laurent.
40. Sainte-Marguerite.
41. *La Madeleine de la Ville-l'Évêque.*
42. Saint-Philippe-du-Roule.
43. Saint-Pierre-de-Chaillot.
44. Saint-Louis-des-Invalides.
45. Le Gros-Caillou.

LIEUX EXCEPTÉS DE L'ORDINAIRE :

46. Saint-Jean-Baptiste-et-Saint-Denis.
47. La Sainte-Chapelle.
48. Le Temple.

49. Saint-Jean-de-Latran.

50. Les Quinze-Vingts.

51. Saint-Symphorien, dans l'enclos de Saint-Germain-des-Prés [1].

ANNEXE C.

—

MANDEMENT

DE MONSEIGNEUR L'ARCHEVÊQUE DE PARIS

SUR UNE NOUVELLE CIRCONSCRIPTION DES PAROISSES.

MARIE-DOMINIQUE-AUGUSTE SIBOUR, par la miséricorde divine et la grâce du Saint-Siége apostolique, Archevêque de Paris,

Au Clergé et aux Fidèles de notre Diocèse, Salut et Bénédiction en Notre-Seigneur Jésus-Christ.

TRÈS-CHERS COOPÉRATEURS, ET BIEN-AIMÉS FRÈRES,

L'œuvre si salutaire et si laborieuse de l'augmentation et du remaniement des paroisses de Paris est enfin accomplie. Que Dieu èn soit béni ! La première pensée en remonte à nos premières impressions dans le diocèse, et elle a fait l'objet constant de nos sollicitudes et de nos efforts. Nous l'avons poursuivie à travers des difficultés sans nombre, peut-être inséparables d'une semblable opération.

[1] C'est donc 51 églises paroissiales que l'on voyait dans Paris en 1789, et non pas 71, comme on l'a imprimé par erreur, page 11 du *Mémoire*.

Soutenu par la pensée du plus impérieux devoir, encouragé par le Souverain Pontife, aidé par tous les pouvoirs publics, dont le concours nous était nécessaire, poussé même par le vent de l'opinion, nous avons constamment marché vers le but, sans nous laisser entraver par les obstacles, qui s'élevaient en foule sous nos pas. Ce but, grâce à Dieu, nous l'avons atteint. L'Empereur a signé, le 22 janvier, le décret, qui met l'attache de la puissance publique à nos projets et en assure l'exécution. Nous vous les faisons connaître aujourd'hui, non plus comme des desseins et des vues de notre sollicitude pastorale, mais comme des ordonnances de notre autorité spirituelle.

Ces projets, qui avaient pour fin de donner satisfaction aux plus graves intérêts, tirés du salut des âmes, heurtaient d'autres intérêts, respectables aussi, mais tout à fait secondaires. Les fabriques, dont on diminuait les ressources, faisaient entendre des réclamations. Elles défendaient leur budget (et c'était leur droit), comme on défend un bien dont on a la tutelle. Mais le droit de l'autorité diocésaine et de toutes les autres autorités, qui devaient avec elle coopérer à cette mesure, était aussi de peser les oppositions, d'examiner s'il n'y avait pas des intérêts généraux de l'ordre le plus élevé, qui primassent les motifs invoqués par les fabriques et qui ne permissent pas d'y avoir égard.

Depuis le Concordat de 1801 et l'organisation des paroisses, la population de Paris avait presque doublé. Les revenus des églises s'étaient élevés en proportion. Il y avait des paroisses qui atteignaient le chiffre de 40, 50 et 60,000 habitants. Un remaniement et une augmentation étaient évidemment nécessaires. Du moment que, par un heureux concours de circonstances, la mesure était pos-

sible, c'était pour nous un devoir de la tenter. Dieu seul pouvait la faire aboutir. Réunir dans un même but tant de volontés diverses était au-dessus des forces humaines. Mais rien n'est au-dessus des forces de Dieu.

Nous avons entendu les réclamations des fabriques avant la mesure; nous les entendrons peut-être encore après. Les paroisses modifiées demanderont des modifications aussi dans le personnel de leur clergé. Nous le disons d'avance bien haut, notre devoir nous commande d'être sourd à ces plaintes. Si nous avons voulu augmenter le nombre des paroisses dans Paris, ce n'est certes pas pour autre chose que pour augmenter le nombre des ouvriers évangéliques. Notre but serait manqué, si nous enlevions à une paroisse ancienne les prêtres que nous donnons à une paroisse nouvelle. Sans doute, le projet a eu pour objet de mieux répartir les secours religieux, mais aussi de les augmenter. C'est là la fin principale à laquelle il nous faudra essentiellement tenir. On le concevra aisément si l'on songe que, dans le gouvernement des âmes, il est comme de principe, qu'il faut pour chaque mille habitants un ouvrier évangélique, sous peine de voir la terre spirituelle tomber en friche. Nous savons certainement tenir compte de la situation exceptionnelle de Paris, mais il n'en est pas moins vrai que, même en doublant ce chiffre, si nous appliquions cette règle admise partout en France, nous aurions bien des vicaires de plus à donner à un grand nombre de paroisses.

Aussi, pour décharger devant Dieu notre responsabilité et celle de MM. les curés, qui ont ici les mêmes intérêts que nous, nous devons dire qu'augmenter le nombre des paroisses ne suffit pas, et que nous formons le projet formel

en même temps, aussitôt qu'il nous sera possible, de fonder, dans la plupart des paroisses populeuses, des chapelles vicariales de secours, surtout dans les quartiers qui n'offrent pas aux fidèles des sanctuaires particuliers ouverts à la piété et à la prière, comme on peut en voir et en fréquenter dans plusieurs quartiers de cette vaste cité.

Peut-être les fabriques, en tout ceci, bien que ces chapelles vicariales, ayant la paroisse pour centre, ne soient pas de nature à diminuer leurs ressources, auront à restreindre un peu leurs dépenses, non en ce qui touche le traitement des vicaires (ce que nous ne pourrions admettre), mais pour les frais matériels du culte. Quoique nous comprenions toute l'importance du culte extérieur, surtout pour Paris, nous avouons que les besoins du culte intérieur nous touchent davantage et que nous nous résignerons volontiers à moins de pompe, et à des chants moins harmonieux dans nos églises, si nous moralisons, ce qui est l'essentiel, des centres populeux jusqu'ici presque étrangers à l'action du christianisme, et si nous avons l'espoir de sauver un plus grand nombre d'âmes.

Nous ne pouvons, pour cela, reculer devant aucune difficultés. Et pourquoi sommes-nous évêque, si ce n'est pour avoir soin des âmes, pour les empêcher, autant qu'il nous est possible, de périr, pour augmenter les influences religieuses, pour essayer de les faire pénétrer jusque dans les coins les plus obscurs de cette immense cité, où les rayons du soleil sont si rares, où Dieu est si peu connu, où les vérités, qui consolent et élèvent les hommes, sont si ignorées, et où vivent tant d'êtres, qui, en dehors des enseignements de la religion, ne suivent plus que l'instinct grossier de leurs appétits sensuels?

Et cependant ces hommes ont des âmes; ils ont été rachetés, comme les autres enfants de la race humaine, au prix du sang de Jésus-Christ. Ils sont nos frères et nos égaux. Nous devons les aimer, nous devons les plaindre, nous devons les chercher; nous devons, si c'est possible, mettre près d'eux, comme près du malade, les remèdes qui peuvent les guérir.

Après les besoins spirituels des âmes, ce qui nous a le plus ému, ce qui a soutenu notre courage dans cette difficile entreprise, c'est l'espoir de mieux soulager les pauvres. Multiplier les paroisses, c'est en effet multiplier toutes les œuvres de charité. L'église est un centre qui appelle de lui-même l'école, l'ouvroir, les maisons de secours, les associations de toute espèce. Les nouvelles paroisses seront comme autant de nouveaux foyers où les pauvres viendront se réchauffer. Ils y trouveront pour veiller sur eux, jour et nuit, sur les intérêts de leur âme et sur les intérêts de leur corps, un pasteur fidèle qui n'oubliera jamais que sa principale mission est le soin des pauvres [1].

Évêque, prêtre, le soin des âmes et des pauvres, c'est en effet, notre principal devoir. Mais, n'est-ce pas aussi le devoir des magistrats, de ceux à qui l'ordre social a été plus particulièrement confié? Que deviennent les peuples quand ils ont secoué le joug de Dieu et de la religion? On le sait; ils prennent le joug des passions et ils deviennent, pour toute société, un danger public et permanent.

Ce sentiment, après nos troubles, toute âme honnête le comprenait. La leçon avait été éloquente : on comprenait qu'on devait au peuple plus même que le pain qui nourrit le corps, qu'on lui devait encore le pain de l'âme, l'ensei-

[1] Evangelizare pauperibus misit me. *Luc.* IV, 18.

gnement et les leçons de la religion. Aussi, dès le début de nos efforts, nous les avons vus appréciés par tous ceux qui étaient compétents pour s'y associer et pour en seconder la réalisation.

Mais, nous devons le dire, nous avons puisé auprès du Souverain Pontife nos principaux encouragements. Par ses paroles, par ses écrits, le chef de l'Église nous a excité à poursuivre notre entreprise, la regardant comme l'œuvre capitale de notre épiscopat. L'an dernier, dans notre voyage de Rome, en lui rendant compte, comme à notre père bien-aimé, de notre administration, à mesure que nous lui exposions nos projets pour l'augmentation des paroisses de Paris, il les approuvait avec la plus grande effusion de cœur. A diverses reprises, dans les diverses audiences qu'il a bien voulu nous accorder, il est revenu avec complaisance sur ce sujet, dont son âme éminemment pastorale avait mesuré toute l'importance.

Peu de temps après notre départ, nous recevions un bref où cette mesure était hautement préconisée. « Des « louanges tout à fait particulières vous sont dues, nous « disait le Saint-Père, pour avoir augmenté le nombre « des paroisses dans Paris, de telle sorte que, par un effet « de votre industrieuse sollicitude, les ouvriers évangé- « liques s'appliquant avec zèle et diligence à instruire les « fidèles des dogmes et des préceptes de notre très-sainte « religion ainsi que des lois de l'Église, au moyen surtout « des catéchismes et des conférences, ne manquent plus « désormais à aucune partie de votre troupeau [1]. »

[1] Singularis prorsùs tui laus est quòd parochiarum numerum in urbe auxeris, tuâque industriâ et sollicitudine obtinueris, ne in illâ desint qui sanctissima Religionis nostra dogmata et præcepta ac

Et cette haute adhésion du Souverain Pontife nous était, peu de mois après, renouvelée par la sacrée Congrégation du Concile, composée surtout de cardinaux, qui avaient sous les yeux la relation adressée par nous au Pape, et qui, sur le sujet de l'accroissement du nombre de paroisses, nous répondaient : « Ce que vous dites des nouvelles pa-
« roisses, que les besoins de la population vous ont fait
« ériger, et du projet que vous avez d'en augmenter le
« nombre, selon qu'il est opportun, nous a été on ne peut
« plus agréable. Il était impossible assurément que votre
« sollicitude pastorale ne fût pas frappée du nombre chaque
« jour croissant des habitants de Paris; d'autre part,
« comme votre clergé, si remarquable, brûle, comme vous,
« du zèle ardent des âmes, les Eminentissimes cardinaux
« ont la pleine confiance que, dans une affaire si impor-
« tante, il sera heureux de se prêter de tous ses efforts à
« vos desseins, comme il s'y est déjà prêté [1]. »

Ces témoignages, ces hautes adhésions que recevait de Rome notre mesure doublaient nos forces et nous rassuraient complétement sur le droit que nous pouvions avoir de l'entreprendre. Car on a parlé aussi de droits acquis et de droits violés. Il n'y a pas de droits contre le droit. Dans

leges ecclesiasticas quemlibet hominum cœtum, adhibitis maximè Catechesibus et Conferentiis, summo studio ac diligentiâ doceant.

[1] Quod scribis novas parochias ad populi utilitatem erexisse, atque adeò in eo esse consilio, ut pro opportunitate magis adaugeas, gratum fuit quàm quod gratissimum. Porrò excrescens in dies populi multitudo pastoralem tuam sollicitudinem effugere certè non poterat: cùmque spectatissimus clerus tuus flagranti unà tecum exardescat animarum zelo, pro certo habent Eminentissimi Patres, quòd in re omnium gravissimâ consiliis tuis omnem opem operamque et præstiterit, et pro opportunitate in posterum alacritate præstiturus sit.

l'Église surtout, c'est le salut des âmes qui est le principe dominant; tout découle de ce principe et tout y aboutit. Et c'est parce que nous pouvions invoquer ce principe que nous étions fort d'une force évidente pour tous, mais surtout évidente pour le premier Pasteur des âmes, pour le chef de l'Église, pour l'interprète le plus élevé du droit ecclésiastique.

Nous avons parlé de l'heureux concours que nous avions aussi trouvé dans les divers corps publics, qui devaient, en ce qui regardait la fondation de nouvelles paroisses et les modifications des anciennes circonscriptions, coopérer avec nous. Et d'abord nous devons rendre les plus grandes actions de grâce au corps municipal pour l'intelligence et le zèle qu'il a montrés dans l'examen et dans la solution de cette importante question. Il s'est associé à tous les travaux, je dirais à tous les ennuis de cette difficile entreprise. Deux ans durant, il a poursuivi, de concert avec les commissaires épiscopaux, cette interminable enquête. Il a écouté, pesé, jugé, toutes les réclamations des intéressés. On ne peut certes pas dire que l'étude du projet n'ait pas été sérieuse, qu'elle n'ait pas été faite consciencieusement et sans aucun parti pris. Et quand, après deux ans d'examen, les délégués du corps municipal et de l'archevêché de Paris se sont accordés dans un projet commun de nouvelles circonscriptions des paroisses, ce projet peut encore présenter des imperfections sans doute, surtout à première vue et pour les hommes qui n'ont pas approfondi les motifs de détermination qui ont dirigé la commission, mais tout homme raisonnable conviendra cependant qu'un plan ainsi élaboré est très-probablement, dans la pratique, ce qu'il y a de meilleur à suivre.

L'affaire, par l'assentiment de la ville de Paris, devait être considérée comme finie. C'était la ville, en effet, qui, après nous, pasteur des âmes, avait l'intérêt le plus immédiat dans la question, par la dépense que devait entraîner la réalisation du projet. De nouvelles paroisses supposent de nouvelles églises à construire, de nouveaux monuments à élever, et, quoique là-dessus nous n'ayons pas hésité à faire connaître nos pensées et nos modestes désirs, quoique nous ayons dit hautement, avec une rudesse un peu barbare, que Paris possédait assez de monuments religieux, chefs-d'œuvre de l'art chrétien, et qu'il fallait maintenant songer non à des constructions de luxe, mais à de simples abris pour la prière et pour les assemblées des fidèles, il n'en est pas moins vrai que dix ou douze constructions d'églises à élever à la fois, quelque modestes qu'on les suppose, sont toujours un objet important et que la ville de Paris avait bien le droit d'examiner dans quelles mesures il lui convenait d'assumer ce fardeau. Elle a pris du temps, comme une prudente ménagère des deniers publics, et en attendant la Providence y pourvoiera. Le zèle des nouveaux curés élèvera des églises provisoires comme on l'a déjà vu en divers quartiers. Et là où les églises ne pourront pas s'élever sans la participation de la ville, les paroisses existeront en principe, mais non en fait, c'est-à-dire que les circonscriptions actuelles demeureront tant que l'impossibilité de les modifier par l'érection de nouvelles églises durera.

Mais nous espérons bien que cette impossibilité sera vaincue. Il n'y a rien d'impossible pour le zèle de nos prêtres et pour la piété des fidèles. Et si nous tenions tant au principe et à la déclaration du droit, c'est que, sans

cela, le zèle et la piété, sur lesquels nous comptons, étaient paralysés. Après le décret, qui érige en droit de nouvelles paroisses, elles seront bientôt fondées en fait. La bonne volonté aura un libre essor; il y aura un champ déterminé, certain, ouvert par la religion même aux entreprises de la piété.

Le corps municipal, chose remarquable, accordait au projet de la commission mixte un assentiment unanime. Dans une assemblée nombreuse, tirée des entrailles même de la cité, recevant comme nécessairement les impressions de l'opinion publique, aucune volonté ne se montrait rebelle à l'adoption de cette grande mesure. N'est-ce pas la preuve la plus palpable de l'urgence des besoins que le projet avait pour but de satisfaire, et ne pourrait-on pas voir une preuve de l'adhésion du public dans l'assentiment unanime du Conseil municipal?

Il y a d'autres preuves. Depuis plusieurs années que le projet est connu, étudié, discuté, pas une seule voix, à notre connaissance, ne s'est élevée dans la presse pour l'attaquer. Plusieurs se sont fait entendre pour en proclamer la nécessité et l'urgence.

Et si tant d'intérêts lésés, si tant de réclamations, qui ont assailli les portes de nos Conseils, et qui quelquefois nous ont déconcerté par leur insistance, n'ont pas amené plus de bruit, n'ont pas fait retentir les mille échos de la publicité, sans doute, nous le reconnaissons volontiers, on le doit au caractère et à la sagesse des réclamants, mais on le doit aussi au poids de l'opinion publique, qui était tout entier du côté de la mesure et qui étouffait les plaintes ou ne leur permettait pas de se produire au grand jour.

Après toutes ces épreuves, nous sommes enfin arrivé

à l'épreuve dernière, et elle nous a été favorable. Le Conseil d'État a dû donner son avis sur ce projet. Dès qu'on a su que ce corps important en était finalement saisi, tous les efforts intéressés ont redoublé, soit contre le projet en général, soit contre ses diverses parties. Un moment le ciel a été obscurci par toutes les réclamations soulevées. Mais bientôt cette poussière est tombée, et la sagesse du Conseil d'État a admis l'ensemble du projet et s'est borné à attirer l'attention du Gouvernement sur quelques modifications de détails.

Nous sommes arrivé alors devant l'Empereur, et notre confiance dans la haute sagesse de Sa Majesté n'a pas été trompée. L'Empereur a examiné le projet au point de vue de l'utilité publique et de la raison d'État, et il l'a sanctionné, refaisant ainsi, pour les paroisses de Paris, l'organisation qui avait suivi le Concordat, et mettant en harmonie les principes de 1801 avec les progrès et les besoins de 1856.

Qu'il nous soit permis, en finissant, d'exprimer notre reconnaissance au ministère des cultes. Son concours ne nous a jamais fait défaut dans cette importante et difficile affaire. Il a mis au service du diocèse de Paris, pour la réalisation d'une mesure que réclamaient les besoins de la Religion et de la société tout à la fois, un zèle qui nous a profondément touché.

Pasteur de ce grand Diocèse, nous avons dû chercher, pour les ouailles si nombreuses qui nous sont confiées, de plus abondants pâturages. Heureux d'avoir réussi dans un dessein que le pur amour de la gloire de Dieu et du salut des âmes nous a fait entreprendre, nous bénissons le Ciel de le voir accompli. Prêtres et chrétiens fidèles, vous le

bénirez avec nous, et nous adresserons ensemble de vives actions de grâces à tous ceux qui ont secondé ce projet, et particulièrement aux pouvoirs publics, qui ont soutenu les efforts de notre zèle par leur intelligent concours, et leur suprême autorité.

A CES CAUSES,

Notre Conseil entendu,

AVONS ORDONNÉ ET ORDONNONS CE QUI SUIT :

ARTICLE 1er.

Les circonscriptions paroissiales de Paris restent fixées, comme dans le Décret impérial du 22 janvier 1856 qui sanctionne, pour les effets civils, nos propositions à ce sujet.

ARTICLE 2.

Toutefois, nul changement de juridiction n'aura lieu que par des Ordonnances épiscopales, mettant à exécution le Décret impérial du 22 janvier, à mesure que les paroisses nouvelles auront des églises ouvertes au culte.

ARTICLE 3.

Jusque-là, les paroisses anciennes continueront à desservir les portions de territoire qui ont été distraites de leur sein, pour appartenir à d'autres paroisses.

ARTICLE 4.

Un exemplaire du Décret du 22 janvier, et notre pré-

sent Mandement, seront déposés et conservés dans les archives des fabriques.

Et sera ledit Mandement lu au prône de la messe paroissiale, dans toutes les églises et chapelles de notre Diocèse, le premier dimanche de Carême; publié et affiché partout où besoin sera.

Donné à Paris, sous notre seing, le sceau de nos armes, et le contre-seing du Secrétaire général de notre Archevêché, le 30 janvier 1856.

MARIE-DOMINIQUE-AUGUSTE,
Archevêque de Paris.

Par Mandement de Monseigneur l'Archevêque,
E. J. LAGARDE, *Chan. Secrét. Gén.*

DÉCRET

FIXANT LA CIRCONSCRIPTION DES PAROISSES DE LA VILLE DE PARIS.

NAPOLÉON, par la grâce de Dieu et la volonté nationale, empereur des Français,

A tous présents et à venir, SALUT.

Sur le rapport de notre ministre secrétaire d'État au département de l'instruction publique et des cultes;

Vu la proposition faite, de concert, par l'Archevêque de Paris et le Préfet de la Seine, de modifier la circonscription des paroisses de la ville de Paris;

Vu le rapport de la commission mixte nommée par ces autorités, ainsi que celui présenté au nom de la commission municipale sur cet objet;

Vu la délibération du conseil municipal de la ville de Paris, en date du 15 juin 1855;

Vu les diverses délibérations et réclamations adressées par les conseils des fabriques des paroisses intéressées;

Vu le plan figuratif indiquant la nouvelle délimitation;

Vu les articles 61 et 62 de la loi du 18 germinal an x;

Vu le décret du 28 août 1808 sur la circonscription générale des paroisses;

La section de l'intérieur, de l'instruction publique et des cultes de notre Conseil d'État entendue,

AVONS DÉCRÉTÉ et DÉCRÉTONS ce qui suit :

ARTICLE 1er.

Le nombre des paroisses de la ville de Paris est élevé à quarante-sept.

ARTICLE 2.

La circonscription desdites paroisses est réglée ainsi qu'il suit :

1° LA MADELEINE.

Cours-la-Reine.
Allée d'Antin, côté est.
Avenue des Champs-Élysées, côté sud.
Avenue Marigny, côté pair.
Rue des Saussayes, côté pair.
Place de la Ville-l'Évêque, côté est.
Rue d'Astorg, côté pair.
Rue Lavoisier, côté impair.
Rue d'Anjou, côté impair.
Rue Notre-Dame-de-Grâce, côté impair.

Rue de la Madeleine, côté pair.
Rue Neuve-des-Mathurins, côté impair.
Rue de la Chaussée-d'Antin, côté impair.
Rue Louis-le-Grand, côté impair.
Rue du Port-Mahon, côté impair.
Rue Neuve-Saint-Augustin, côté pair.
Rue de la Paix, côté impair.
Rue Neuve-des-Capucines, côté pair.
Boulevard de la Madeleine, deux côtés.
Rue Duphot, n° 25.
Rue Richepanse, côté impair.
Rue Saint-Honoré, jusqu'à la rue Royale, côté pair.
Rue Royale jusqu'à la place de la Concorde, côté impair.
Place de la Concorde, d'un côté, jusqu'au Cours-la-Reine, point de départ.

2° SAINT-LOUIS-D'ANTIN.

Place de l'Europe, côté sud du chemin de fer d'Auteuil, jusqu'à la rue de Londres.
Rue de Londres, côté impair.
Place de Tivoli, côté sud.
Rue de Tivoli, côté impair.
Rue de Clichy, côté impair.
Rue Saint-Lazare, côté impair.
Rue de la Chaussée-d'Antin, côté impair.
Rue Neuve-des-Mathurins, côté pair.
Rue de l'Arcade, côté pair.
Rue Saint-Lazare, côté impair.
Impasse Bony, côté pair.
Chemin de fer d'Auteuil inclus, jusqu'à la place de l'Europe, point de départ.

3° SAINT-PHILIPPE-DU-ROULE.

Avenue Marigny, côté impair.

Rue du Faubourg-Saint-Honoré, côté impair.

Petite rue Verte, côté impair, et de là une ligne passant à droite de la caserne d'infanterie, débouchant de la rue de la Pépinière entre les n°s 77 et 79, et se prolongeant jusqu'à l'avenue Percier.

Avenue Percier, côté ouest.

Avenue de Munich, côté sud.

Avenue de Plaisance, côté ouest.

Rue de Messine, côté sud.

De là, une ligne est tirée à travers le parc de Monceau jusqu'au pavillon de Chartres.

Le mur d'enceinte, depuis le pavillon de Chartres jusqu'à la barrière de l'Étoile.

Avenue des Champs-Élysées, côté pair, jusqu'à l'avenue Marigny, point de départ.

4° SAINT-PIERRE-DE-CHAILLOT.

Allée d'Antin, côté impair.

Avenue des Champs-Élysées jusqu'à la barrière de l'Étoile, côté impair.

De la barrière de l'Étoile jusqu'à la barrière Franklin.

Quai de Billy.

Cours-la-Reine, jusqu'à l'allée d'Antin, point de départ.

5° SAINT-AUGUSTIN.

Rue de Naples, côté ouest.

Place de l'Europe, côté ouest, jusqu'au chemin de fer d'Auteuil.

Chemin de fer d'Auteuil, côté ouest.

Impasse Bony, côté impair.

Rue Saint-Lazare, côté pair.

Rue de l'Arcade, côté impair, jusqu'à la rue Neuve-des-Mathurins.

Rue Neuve-des-Mathurins, côté pair.

Rue de la Madeleine, côté impair.

Rue Notre-Dame-de-Grâce, côté pair.

Rue d'Anjou-Saint-Honoré, côté pair, jusqu'à la rue Lavoisier.

Rue Lavoisier, côté pair.

Rue d'Astorg, côté impair.

Rue de la Ville-l'Évêque, côté pair, depuis la rue d'Astorg jusqu'à la rue des Saussayes.

Rue des Saussayes, côté impair, jusqu'à la place Beauvau.

Place Beauvau, depuis la rue des Saussayes jusqu'à la rue du Faubourg-Saint-Honoré.

Rue du Faubourg-Saint-Honoré, côté pair.

Petite rue Verte, côté pair, et de là une ligne passant à droite de la caserne d'infanterie, débouchant rue de la Pépinière entre les nos 77 et 79, et se prolongeant jusqu'à l'avenue Percier.

Avenue Percier, côté est.

Avenue de Munich, côté nord.

Avenue de Plaisance, côté est.

Rue de Messine, côté nord.

De là, une ligne est tirée à travers le parc de Monceau jusqu'au pavillon de Chartres.

Le mur d'enceinte, depuis le pavillon de Chartres jusqu'à la rue de Naples, point de départ.

6° L'ASSOMPTION.

(SUCCURSALE À ÉRIGER DANS LE QUARTIER SAINT-HONORÉ.)

Place de la Concorde, un côté, jusqu'à la rue Royale.

Rue Royale, côté pair, jusqu'à la rue Saint-Honoré.

Rue Saint-Honoré, côté impair, à partir de la rue Royale.

Rue Richepanse, côté pair.

Rue Duphot, tout le côté pair et jusqu'au n° 23 inclus, pour le côté impair.

Rue de Luxembourg, entière.

Rue Neuve-des-Capucines, côté impair.

Rue de la Paix, côté pair.

Rue Neuve-Saint-Augustin, jusqu'à la rue d'Antin, côté impair.

Rue d'Antin, côté impair,

Rue du Marché-Saint-Honoré, côté impair.

Rue du 29 Juillet, côté impair.

Rue de Rivoli, à partir de la rue du 29 Juillet jusqu'à la place de la Concorde, point de départ.

7° SAINT-ROCH.

Boulevard des Italiens, côté impair.

Rue Richelieu, côté impair.

Rue Neuve-des-Petits-Champs, côté impair.

Rue Neuve-des-Bons-Enfants, côté impair.

Rue des Bons-Enfants, côté impair.

Rue Saint-Honoré, côté pair.

Rue de l'Échelle, côté impair.

Rue de Rivoli, côté pair.

Rue du 29 Juillet, côté pair.

Rue du Marché-Saint-Honoré, côté pair.

Rue d'Antin, côté pair.

Rue Neuve-Saint-Augustin, côté impair.

Rue du Port-Mahon, côté pair.

Rue Louis-le-Grand, côté pair, jusqu'au boulevard des Italiens, point de départ.

8° NOTRE-DAME-DE-LORETTE.

De la barrière Montmartre à la barrière Rochechouart.
Rue Rochechouart, côté impair.
Rue Cadet, côté impair.
Rue de Provence, côté pair.
Rue Saint-Georges, côté pair.
Rue de la Victoire, côté pair.
Rue de la Chaussée-d'Antin, côté pair.
Rue Saint-Lazare, côté impair.
Rue de La Rochefoucauld, côté pair.
Rue Pigale, côté pair, jusqu'à la barrière Montmartre, point de départ.

9° LA TRINITÉ.

Rue de Naples, côté est.
Place de l'Europe, côté est, jusqu'à la rue de Londres.
Rue de Londres, côté pair.
Place Tivoli, côté nord.
Rue de Tivoli, côté pair.
Rue de Clichy, côté pair.
Rue Saint-Lazare, côté pair.
Rue de La Rochefoucauld, côté impair.
Rue Pigale, côté impair.
Place de la barrière Montmartre, côté ouest.
Le mur d'enceinte, depuis la barrière Montmartre jusqu'à la rue de Naples, point de départ.

10° SAINT-ANDRÉ.

Boulevard des Italiens, côté pair.
Boulevard Montmartre, côté pair.
Rue du Faubourg-Montmartre, côté impair.
Rue de Provence, côté impair.

Rue Saint-Georges, côté impair.

Rue de la Victoire, côté impair.

Rue de la Chaussée-d'Antin, côté pair, jusqu'au boulevard des Italiens, point de départ.

11° SAINT-EUSTACHE.

Rue Saint-Denis, à partir de la rue de la Ferronnerie, côté impair.

Rue de la Cossonnerie, côté impair, jusqu'à l'axe de la rue Mondétour.

Rue Mondétour, côté impair.

Rue de la Grande-Truanderie, côté impair.

Rue Verderet, côté impair.

Rue Mauconseil, côté impair.

Rue Française, côté impair.

Rue du Petit-Lion, côté pair.

Rue des Deux-Portes, côté impair.

Rue Saint-Sauveur, côté impair.

Rue Montmartre, côté pair.

Rue des Vieux-Augustins, côté pair.

Rue Coquillière, côté impair.

Rue Baillif, côté pair.

Rue des Bons-Enfants, côté pair.

Rue Saint-Honoré, côté pair.

Rue de la Ferronnerie, côté pair, jusqu'à la rue Saint-Denis, point de départ.

12° NOTRE-DAME-DES-VICTOIRES.

Boulevard Montmartre, côté impair.

Rue Montmartre, côté impair,

Rue des Vieux-Augustins, côté impair.

Rue Coquillière, côté pair.

Rue Baillif, côté impair.

Rue Neuve-des-Bons-Enfants, côté pair.
Rue Neuve-des-Petits-Champs, côté pair.
Rue Richelieu, côté pair, jusqu'au boulevard Montmartre, point de départ.

13° NOTRE-DAME-DE-BONNE-NOUVELLE.

Rue Saint-Sauveur, côté pair, à partir de la rue Montmartre.
Rue Saint-Denis, côté impair.
Boulevard Bonne-Nouvelle, côté impair.
Boulevard Poissonnière, côté impair.
Rue Montmartre, côté pair, jusqu'à la rue Saint-Sauveur, point de départ.

14° SAINT-EUGÈNE.

Boulevard Poissonnière, côté pair, à partir de la rue du Faubourg-Montmartre.
Boulevard Bonne-Nouvelle, côté pair.
Rue du Faubourg-Saint-Denis, côté impair.
Rue de Paradis-Poissonnière, côté impair.
Rue Bleue, côté impair.
Rue Cadet, côté pair.
Rue du Faubourg-Montmartre, côté pair, jusqu'au boulevard Poissonnière, point de départ.

15° SAINT-GERMAIN-L'AUXERROIS.

Place du Châtelet, côté ouest.
Rue Saint-Denis, côté impair.
Rue de la Ferronnerie, côté impair.
Rue Saint-Honoré, côté impair.
Rue de l'Échelle, côté pair.
Rue de Rivoli, côté impair, jusqu'à la place de la Concorde.

Quai des Tuileries, jusqu'à la place de la Concorde.

Quai du Louvre.

Quai de l'École.

Quai de la Mégisserie, jusqu'à la place du Châtelet, point de départ.

16e SAINT-LAURENT.

Boulevard Saint-Denis, côté pair.

Rue du Faubourg-Saint-Martin, côté impair.

Rue des Vinaigriers, côté pair.

Quai Valmy, jusqu'à la barrière de Pantin.

Chemin de ronde, depuis la barrière de Pantin jusqu'à la barrière Saint-Denis.

Rue du Faubourg-Saint-Denis, côté pair, jusqu'au boulevard Saint-Denis, point de départ.

17e SAINT-VINCENT-DE-PAUL.

Rue du Faubourg-Saint-Denis, côté impair, à partir de la rue de Paradis-Poissonnière.

De la barrière Saint-Denis à la barrière Rochechouart.

Rue Rochechouart, côté pair.

Place Cadet, côté est.

Rue Bleue, côté pair.

Rue de Paradis-Poissonnière, côté pair, jusqu'à la rue du Faubourg-Saint-Denis, point de départ.

18e SAINT-JOSEPH.

Quai Jemmapes, à partir de l'angle de la rue d'Angoulême jusqu'à la barrière de Pantin.

Barrière de Pantin, jusqu'à la barrière des Trois-Couronnes.

Rue des Trois-Couronnes, côté impair.

Rue Saint-Maur, côté pair.

Rue des Trois-Bornes, côté impair.

Rue d'Angoulême, côté impair, jusqu'au quai Jemmapes, point de départ.

19e SAINT-MARTIN.

(ÉGLISE ÉRIGÉE DANS LE QUARTIER DU CHATEAU-D'EAU.)

(Décret du 21 janvier 1855.)

Quai Valmy, depuis l'angle de la rue d'Angoulême jusqu'à l'angle de la rue des Vinaigriers.

Rue des Vinaigriers, côté impair.

Rue du Faubourg-Saint-Martin, côté pair, depuis l'angle de la rue des Vinaigriers jusqu'au boulevard.

Rue Saint-Martin, côté pair, depuis l'angle du boulevard jusqu'à la rue Meslay.

Rue Meslay, côté pair.

Rue du Temple, côté impair, depuis l'angle de la rue Meslay jusqu'au boulevard.

Boulevard du Temple, côté pair, à partir de l'angle de la rue du Faubourg-du-Temple jusqu'à la rue d'Angoulême.

Rue d'Angoulême, côté impair, jusqu'au quai Valmy, point de départ.

20e SAINT-NICOLAS-DES-CHAMPS.

Rue Saint-Denis, côté pair, à partir du boulevard.

Rue du Petit-Hurleur, côté pair.

Rue Neuve-Bourg-l'Abbé, côté pair.

Rue Montmorency, côté pair.

Rue du Temple, côté impair.

Rue Phélippeaux, côté impair.

Rue Volta, à partir de l'angle de la rue Phélippeaux jusqu'à la rue Réaumur, côté pair.

Rue Réaumur, côté impair, de l'angle de la rue de Volta jusqu'à l'angle de l'ancien marché Saint-Martin.

Place du Marché-Saint-Martin, un côté.
Rue Montgolfier, côté impair.
Rue du Vert-Bois, côté pair.
Rue Volta, côté impair.
Rue Notre-Dame-de-Nazareth, côté impair.
Rue Saint-Martin, côté impair.
Boulevard Saint-Denis, côté impair, jusqu'à la rue Saint-Denis, point de départ.

21° SAINT-LEU.

Rue Saint-Sauveur, côté impair, à partir de l'angle de la rue Saint-Denis.
Rue des Deux-Portes, côté pair.
Rue du Petit-Lion, côté impair.
Rue Française, côté pair.
Rue Mauconseil, côté pair.
Rue Verderet, côté pair.
Rue de la Grande-Truanderie, côté pair.
Rue Mondétour, côté pair, jusqu'à la rue des Prêcheurs, et de là une ligne droite jusqu'à la rue de la Cossonnerie.
Rue de la Cossonnerie, côté pair, et de là une ligne droite à travers la cour Batave jusqu'au passage de Venise.
Passage de Venise, côté pair.
Rue de Venise, côté pair.
Rue Saint-Martin, côté impair.
Rue Rambuteau, côté pair.
Rue Beaubourg, côté impair.
Rue Montmorency, côté impair.
Rue Neuve-Bourg-l'Abbé, côté impair.
Rue du Petit-Hurleur, côté impair.
Rue Saint-Denis, côté impair, jusqu'à la rue Saint-Sauveur, point de départ.

22° SAINTE-ÉLISABETH.

Rue Meslay, côté impair.

Rue du Temple, côté pair, à partir de l'angle de la rue de Vendôme jusqu'au boulevard.

Boulevard du Temple, côté impair, à partir de la rue du Temple jusqu'à la rue Saintonge.

Rue d'Angoulême, côté pair, à partir du boulevard du Temple jusqu'au quai Valmy.

Quai Valmy, à partir de la rue d'Angoulême jusqu'à la rue de Ménilmontant.

Rue de Ménilmontant, côté impair, jusqu'au boulevard du Temple.

Rue des Filles-du-Calvaire, côté impair.

Rue de Normandie, côté pair.

Rue Charlot, côté impair.

Rue Forez, côté pair.

Place de la Rotonde-du-Temple, excepté la partie comprise entre la rue Beaujolais et la rue Caffarelli.

Rue Caffarelli, côté impair.

Rue de Bretagne, côté pair.

Rue Phélippeaux, côté pair.

Rue Réaumur, côté pair, de l'angle de la rue Volta jusqu'à l'angle de l'ancien marché Saint-Martin.

Place du Marché-Saint-Martin, un côté.

Rue Montgolfier, côté pair.

Rue du Vert-Bois, à partir de la rue Montgolfier jusqu'à la rue Volta, côté pair.

Rue Volta, côté pair.

Rue Notre-Dame-de-Nazareth, côté pair.

Rue Saint-Martin, côté pair, à partir de la rue Notre-Dame-de-Nazareth jusqu'à la rue Meslay, point de départ.

23° SAINT-MERRY.

Place du Châtelet, côté est et côté nord.

Rue Saint-Denis, côté pair, jusqu'à la rue de la Cossonnerie; de là, une ligne droite à travers la cour Batave jusqu'au passage de Venise.

Passage de Venise, côté impair.

Rue de Venise, côté impair.

Rue Saint-Martin, côté pair.

Rue Rambuteau, côté impair.

Rue Beaubourg, côté pair.

Rue Montmorency, côté impair.

Rue du Temple, côté impair.

Place de l'Hôtel-de-Ville, côté nord et côté ouest.

Quai Pelletier.

Quai de Gèvres, jusqu'à la place du Châtelet, point de départ.

24° NOTRE-DAME-DES-BLANCS-MANTEAUX.

Rue de Braque, côté impair, à partir de la rue du Temple; de là, une ligne droite jusqu'à la rue Barbette.

Rue Barbette, côté impair.

Rue des Trois-Pavillons, côté pair.

Rue du Parc-Royal, côté impair.

Rue Culture-Sainte-Catherine, côté impair.

Rue Neuve-Sainte-Catherine, côté pair.

Rue Pavée, côté impair.

Rue du Roi-de-Sicile, côté pair.

Rue Vieille-du-Temple, côté pair.

Rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie, côté pair.

Rue du Temple, côté pair, jusqu'à la rue de Braque, point de départ.

25° SAINT-JEAN-SAINT-FRANÇOIS.

Rue de Bretagne, côté impair, à partir de la rue du Temple.

Rue Caffarelli, côté pair.

Place de la Rotonde, entre la rue Caffarelli et la rue Beaujolais.

Rue Forez, côté impair.

Rue Charlot, côté pair.

Rue de Normandie, côté impair jusqu'à la rue Vieille-du-Temple.

Rue Vieille-du-Temple, côté impair.

Rue Neuve-Saint-François, côté impair.

Rue Saint-Gervais, côté impair.

Rue de Thorigny, côté impair.

Rue des Trois-Pavillons, côté impair.

Rue Barbette, côté pair; de là, une ligne droite jusqu'à la rue de Braque.

Rue de Braque, côté pair.

Rue du Temple, côté pair jusqu'à la rue de Bretagne, point de départ.

26° SAINT-DENIS-DU-SAINT-SACREMENT.

Quai Valmy, jusqu'à la rue de Ménilmontant.

Rue de Ménilmontant, côté pair.

Boulevard des Filles-du-Calvaire, côté impair.

Rue des Filles-du-Calvaire, côté pair.

Rue Vieille-du-Temple, côté pair jusqu'à la rue Neuve-Saint-François.

Rue Neuve-Saint-François, côté pair.

Rue Saint-Gervais, côté pair.

Rue de Thorigny, côté pair.

Rue du Parc-Royal, côté pair.

Rue Culture-Sainte-Catherine, côté pair.

Rue Neuve-Sainte-Catherine, côté pair.

Rue de l'Écharpe, côté pair.

Place Royale, côté nord.

Rue du Pas-de-la-Mule, côté pair.

Boulevard Beaumarchais, côté pair, jusqu'au quai Valmy, point de départ.

27e SAINTE-MARGUERITE.

Boulevard extérieur, à partir de la barrière Saint-André jusqu'à la barrière du Trône.

Rue du Faubourg-Saint-Antoine, côté impair, à partir de la barrière du Trône jusqu'à la place de la Bastille.

Rue de la Roquette, côté pair.

Rue Saint-André, côté pair, jusqu'à la barrière Saint-André, point de départ.

28e SAINT-ANTOINE.

Rue du Faubourg-Saint-Antoine, côté pair, à partir de la Bastille jusqu'à la rue Lenoir.

Rue Lenoir, côté impair.

Le marché Beauveau, côté ouest.

Rue Beauveau, côté impair.

Rue de Charenton, côté pair.

Rue de Rambouillet jusqu'au chemin de fer, côté impair.

Chemin de fer, de la rue Rambouillet jusqu'au boulevard extérieur.

Boulevard extérieur, depuis le chemin de fer jusqu'à la barrière de la Râpée.

Quai de la Râpée, jusqu'au boulevard de la Contrescarpe.

Boulevard de la Contrescarpe, jusqu'à la rue du Faubourg-Saint-Antoine, point de départ.

29e SAINT-AMBROISE.

Quai Jemmapes, à l'angle de la rue d'Angoulême.

Rue d'Angoulême, côté pair.

Rue des Trois-Bornes, côté pair.

Rue Saint-Maur, côté impair.

Rue des Trois-Couronnes, côté pair.

Barrière des Trois-Couronnes, jusqu'à la barrière d'Aulnay.

Rue Saint-André, côté impair.

Rue de la Roquette, côté impair.

Place de la Bastille, partie comprise entre la rue de la Roquette et le quai Jemmapes.

Quai Jemmapes, jusqu'à l'angle de la rue d'Angoulême, point de départ.

30e SAINT-ÉLOI.

(SUCCURSALE A ÉRIGER DANS LE QUARTIER PICPUS, FAUBOURG SAINT-ANTOINE.

Boulevard extérieur, à partir de la barrière du Trône jusqu'à la barrière de Charenton.

De la barrière de Charenton jusqu'à la démarcation établie par le chemin de fer et jusqu'à la rue de Rambouillet, côté pair.

Rue de Rambouillet, côté pair.

Rue de Charenton, côté impair.

Rue Beauveau, côté pair.

Marché Beauveau, côté est.

Rue Lenoir, côté pair.

Rue du Faubourg-Saint-Antoine, côté pair, à partir de la rue Lenoir jusqu'à la barrière du Trône, point de départ.

31e NOTRE-DAME.

Sa circonscription embrasse toute la population comprise dans la Cité, et de plus :

Place du Pont-Saint-Michel, côté est.

Rue de la Huchette, côté pair.

Rue de la Bûcherie, côté pair.

Rue des Grands-Degrés, côté pair.

Quai Montébello, et l'on remonte par le pont de l'Archevêché.

32° SAINT-GERVAIS.

Place de l'Hôtel-de-Ville, côté est (Hôtel-de-Ville).

Rue du Temple, jusqu'à la rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie, côté pair.

Rue Vieille-du-Temple, côté impair.

Rue du Roi-de-Sicile, côté impair.

Rue Pavée, côté impair.

Rue Saint-Antoine, côté impair.

Rue de Fourcy, côté impair.

Rue des Nonaindières, côté impair.

Quai des Ormes, à partir de la rue des Nonaindières.

Quai de la Grève, jusqu'à la place de l'Hôtel-de-Ville, point de départ.

33° SAINT-LOUIS-EN-L'ILE.

Toute l'île Saint-Louis ; plus, le quai Henri IV et le côté sud-ouest du boulevard Morland, jusqu'au pont de Damiette, qui comprennent tout le terrain de l'île Louviers.

34° SAINT-PAUL-SAINT-LOUIS.

Rue des Nonaindières, côté pair.

Rue de Fourcy, côté pair.

Rue Saint-Antoine, côté pair.

Rue Pavée, côté pair.

Rue Neuve-Sainte-Catherine, côté impair.

Rue de l'Écharpe, côté impair.

Place Royale, de la rue de l'Écharpe à la rue du Pas-de-la-Mule.

Rue du Pas-de-la-Mule, côté impair.

Boulevard Beaumarchais, côté impair.

Boulevard Bourdon, côté ouest.

Boulevard Morland, côté nord-est.

Quai des Célestins.

Quai Saint-Paul.

Quai des Ormes, à partir du quai Saint-Paul jusqu'à l'angle de la rue des Nonaindières, point de départ.

35° SAINT-THOMAS-D'AQUIN.

Quai Voltaire.

Rue du Bac, côté impair.

Rue de Sèvres, côté impair.

Place de la Croix-Rouge, la partie comprise entre la rue de Sèvres et la rue de Grenelle-Saint-Germain.

Rue de Grenelle-Saint-Germain, côté impair.

Rue des Saints-Pères, côté pair, jusqu'au quai Voltaire, point de départ.

36° SAINT-FRANÇOIS-XAVIER.

(ÉGLISE DESTINÉE A REMPLACER CELLE DITE DES MISSIONS ÉTRANGÈRES.)

Rue de Varennes, côté impair, à partir de l'angle du boulevard des Invalides.

Rue du Bac, côté pair.

Rue Sainte-Placide, côté pair.

Rue du Cherche-Midi, côté pair.

Rue de Vaugirard, côté pair.

De la barrière de Vaugirard à la barrière de l'École-Militaire.

Avenue de Lowendal, un côté.

Place Vauban, côté sud.

Boulevard des Invalides, côté est, jusqu'à la rue de Varennes, point de départ.

37° SAINT-PIERRE-DU-GROS-CAILLOU.

Rue d'Austerlitz, côté ouest.

Quai d'Orsay.

De la barrière de la Cunette à la barrière de l'École-Militaire.

Avenue de Lowendal, un côté.
Boulevard de La Tour-Maubourg, côté ouest.
Avenue de La Mothe-Piquet, jusqu'à la rue d'Austerlitz, point de départ.

38° SAINTE-CLOTILDE.

(EN REMPLACEMENT DE SAINTE-VALÈRE.)

Quai d'Orçay.
Rue du Bac, côté pair.
Rue de Varennes, côté pair.
Boulevard des Invalides, côté est.
Rue d'Iéna, côté est, jusqu'au quai d'Orsay, point de départ.

39° SAINT-SULPICE.

Rue du Regard, côté impair.
Rue du Cherche-Midi, côté pair.
Rue Sainte-Placide, côté impair.
Rue de Sèvres, côté impair.
Rue du Four, côté impair.
Rue de Buci, côté impair.
Rue Saint-André-des-Arts, côté impair.
Rue de l'Éperon, côté pair.
Rue Serpente, côté impair.
Rue Hautefeuille, côté pair.
Rue de l'École-de-Médecine, côté impair.
Rue de La Harpe, côté pair.
Place Saint-Michel, côté ouest.
Rue d'Enfer, côté pair, jusqu'à l'axe de la rue de l'Abbé-de-l'Épée.
Rue de l'Est, côté pair , jusqu'au carrefour de l'Observatoire.
Rue de l'Ouest, côté impair, jusqu'à la rue de Vaugirard.

Rue de Vaugirard, côté pair, jusqu'à la rue du Regard, point de départ.

40° SAINT-GERMAIN-DES-PRÉS.

Quai Malaquais.
Place de l'Institut.
Place Conti.
Quai Conti.
Rue Dauphine, côté pair.
Rue de Buci, côté pair.
Rue du Four, côté pair.
Rue de Grenelle-Saint-Germain, côté pair.
Rue des Saints-Pères, côté impair, jusqu'au quai Malaquais, point de départ.

41° SAINT-SÉVERIN.

Rue des Écoles, côté pair.
Rue de l'École-de-Médecine, côté pair.
Rue Hautefeuille, côté impair.
Rue Serpente, côté pair.
Rue de l'Éperon, côté impair.
Rue Saint-André-des-Arts, côté pair.
Rue Dauphine, côté impair.
Quai des Augustins.
Place du Pont-Saint-Michel, côté ouest.
Rue de la Huchette, côté impair.
Rue de la Bûcherie, côté impair.
Rue de l'Hôtel-Colbert, côté pair.
Rue Galande, côté impair.
Rue des Anglais, côté pair.
Rue des Noyers, côté impair.
Rue Saint-Jean-de-Beauvais, côté pair, jusqu'à la rue des Écoles, point de départ.

42° NOTRE-DAME-DES-CHAMPS.

(EN REMPLACEMENT DE L'ABBAYE-AUX-BOIS.)

Rue du Regard, côté pair.

Rue du Cherche-Midi, côté impair.

Rue de Vaugirard, côté impair, jusqu'à la barrière de Vaugirard.

De la barrière de Vaugirard à la barrière d'Enfer.

Rue d'Enfer, côté pair.

Avenue de l'Observatoire, côté ouest, jusqu'à la rue de l'Ouest.

Rue de l'Ouest, côté pair, jusqu'à la rue de Vaugirard.

Rue de Vaugirard, côté impair, jusqu'à la rue du Regard, point de départ.

43° SAINT-ÉTIENNE-DU-MONT.

Rue Saint-Thomas, côté impair.

Rue d'Enfer, côté impair.

Place Saint-Michel, côté est.

Rue de La Harpe, côté impair.

Rue des Écoles, côté impair.

Rue Saint-Hilaire, côté impair.

Rue des Carmes, côté impair.

Rue du Clos-Bruneau, côté impair.

Rue Traversine, côté impair.

Rue d'Arras, côté pair.

Rue Clopin, côté impair.

Rue des Fossés-Saint-Victor, côté impair.

Rue des Boulangers, côté impair.

Place Saint-Victor, partie sud.

Rue de Jussieu, côté impair.

Rue Cuvier, côté pair.

Rue Copeau, côté pair.

Rue de la Clef, côté pair.
Rue Triperet, côté pair.
Rue Gracieuse, côté impair.
Rue Neuve-Saint-Médard ou d'Ablon, côté pair.
Rue Mouffetard, côté pair.
Rue du Pot-de-Fer, côté pair.
Rue des Postes, côté impair.
Place de l'Estrapade, côté nord.
Rue des Fossés-Saint-Jacques, côté impair, jusqu'à la rue Saint-Thomas, point de départ.

44° SAINT-NICOLAS-DU-CHARDONNET.

Rue de la Bûcherie, côté impair, à l'angle de la rue de l'Hôtel-Colbert.

Rue des Grands-Degrés, côté impair, jusqu'au quai de la Tournelle.

Quai de la Tournelle.
Quai Saint-Bernard, jusqu'à la rue Cuvier.
Rue Cuvier, côté pair, jusqu'à la rue de Jussieu.
Rue de Jussieu, côté pair, et la place Saint-Victor, côté nord.
Rue des Boulangers, côté pair.
Rue des Fossés-Saint-Victor, côté pair.
Rue Clopin, côté pair.
Rue d'Arras, côté impair.
Rue Traversine, côté pair.
Rue du Clos-Bruneau, côté pair.
Rue des Carmes, côté pair.
Rue Saint-Hilaire, côté pair.
Rue Saint-Jean-de-Beauvais, côté impair.
Rue des Noyers, côté pair.
Rue des Anglais, côté impair.
Rue Galande, côté pair.

Rue de l'Hôtel-Colbert, côté impair, jusqu'à la rue de la Bûcherie, point de départ.

48° SAINT-MÉDARD.

Place Valhubert.

Quai Saint-Bernard.

Rue Cuvier, côté impair.

Rue Copeau, côté impair.

Rue de la Clef, côté impair.

Rue Triperet, côté impair.

Rue Gracieuse, côté pair.

Rue Neuve-Saint-Médard ou d'Ablon, côté impair.

Rue Mouffetard, côté impair.

Rue du Pot-de-Fer, côté impair.

Rue des Postes, côté pair, jusqu'après le collége Rollin, où va s'ouvrir incessamment une rue projetée.

(La limite prendra le côté est de cette rue, et aboutira à l'extrémité et à la jonction des deux rues de l'Arbalète et des Charbonniers.)

Rue des Charbonniers, côté impair.

Rue des Bourguignons, côté impair.

Rue de la Santé, côté impair.

Barrière Saint-Jacques, depuis la rue de la Santé.

Boulevard des Gobelins.

Rue Mouffetard, côté impair, à partir de l'angle du boulevard des Gobelins jusqu'à la rue de la Reine-Blanche.

Rue de la Reine-Blanche, côté pair.

Rue des Fossés-Saint-Marcel, côté pair.

Rue du Cendrier, côté pair.

Rue du Marché-aux-Chevaux, côté pair.

Marché-aux-Chevaux, côté nord.

Boulevard de l'Hôpital, côté ouest, jusqu'à la place Valhubert, point de départ.

46° SAINT-JACQUES-DU-HAUT-PAS.

Rue d'Enfer, côté impair, depuis la barrière jusqu'à l'avenue de l'Observatoire.

Avenue et carrefour de l'Observatoire, côté est.

Rue de l'Est, côté impair.

Rue d'Enfer, côté impair, jusqu'à la rue Saint-Thomas.

Rue Saint-Thomas, côté impair.

Rue des Fossés-Saint-Jacques, côté pair.

Rue des Postes, côté pair, jusqu'au collége Rollin inclusivement.

Rue projetée, côté pair, aboutissant à celles des Charbonniers et de l'Arbalète.

Rue des Charbonniers, côté pair.

Rue des Bourguignons, côté pair.

Rue de la Santé, côté pair.

Boulevard Saint-Jacques, jusqu'à la rue d'Enfer, point de départ.

47° SAINT-MARCEL.

(SUCCURSALE A ÉRIGER DANS LE QUARTIER DE LA SALPÊTRIÈRE.)

Quai d'Austerlitz, jusqu'à la barrière de la Gare.

De la barrière de la Gare jusqu'à la barrière d'Italie.

Rue Mouffetard, côté impair, jusqu'à la rue de la Reine-Blanche.

Rue de la Reine-Blanche, côté impair.

Rue des Fossés-Saint-Marcel, côté impair.

Rue du Cendrier, côté impair.

Rue du Marché-aux-Chevaux, côté impair.

Marché aux Chevaux, côté sud.

Boulevard de l'Hôpital, côté est, jusqu'au quai d'Austerlitz, point de départ.

ARTICLE 3.

Il sera statué successivement sur les translations et distractions des titres résultant de la nouvelle délimitation susénoncée, au fur et à mesure que la situation financière le permettra, et que les édifices destinés à l'exercice du culte seront appropriés à leur destination.

La nouvelle circonscription n'aura d'effet, en ce qui concerne les paroisses à ériger, que lorsqu'elles auront obtenu un titre paroissial. En attendant, les localités qui en dépendent conserveront leur circonscription actuelle.

ARTICLE 4.

Notre ministre secrétaire d'État au département de l'instruction publique et des cultes est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera inséré au *Bulletin des Lois*.

Fait au palais des Tuileries, le 22 janvier 1856.

Signé NAPOLÉON.

PAR L'EMPEREUR :

Le Ministre Secrétaire d'État
au département de l'Instruction publique et des Cultes,
Signé : H. FORTOUL.

COLLATIONNÉ ;

Le Chef du cabinet et des archives,

POUR AMPLIATION :

Le Conseiller d'État
Directeur général de l'Administration des Cultes,

ANNEXE D.

Ordre suivi dans les visites pastorales.

Monseigneur l'Archevêque ne visite ordinairement qu'une seule paroisse par semaine, et consacre trois ou quatre jours à chacune d'elles.

Le dimanche qui précède la visite, on lit à la messe du prône l'Instruction pastorale, en date du 2 février 1849, afin que les fidèles puissent se préparer à recevoir les grâces attachées à la présence de leur premier Pasteur.

LE SAMEDI.

Monseigneur l'Archevêque se rend le soir, à sept heures et demie, à l'église qu'il doit visiter.

Le clergé de la Paroisse et les membres du Conseil de fabrique, auxquels souvent s'adjoignent les chefs des autorités civiles, viennent recevoir le Prélat sur le seuil du temple. Le curé lui présente la croix à baiser, l'encens à bénir, et, après une allocution à laquelle répond le Pontife, on s'avance processionnellement vers l'autel; on chante l'antienne du saint patron de l'église, comme il est marqué au rituel; monseigneur l'Archevêque dit l'Oraison, entonne le *Veni Creator;* et l'hymne achevée, il monte en chaire pour faire connaître aux fidèles la nature, le but de la visite, les fruits de sanctification qu'il en espère pour la Paroisse. La bénédiction du très-Saint-Sacrement termine ce premier exercice.

LE DIMANCHE.

L'Archevêque se rend à l'église dès huit heures du matin pour célébrer la messe de communion, à laquelle, par Indult spécial, est attachée une Indulgence plénière. Avant et après la messe, le Pontife adresse à l'assistance une courte et paternelle exhortation.

Monseigneur assiste ensuite à la grand'messe, et y fait le prône, en expliquant le texte de l'Évangile du jour.

Le temps qui sépare la grand'messe des vêpres est employé à visiter les congrégations, les confréries, les catéchismes de persévérance, les maîtrises d'enfants de chœur, etc., pour leur adresser des paroles d'édification et d'encouragement.

A vêpres, Monseigneur fait le sermon ou y assiste; dans ce dernier cas, il prend toujours la parole pour faire le résumé de l'instruction, en déduire des conséquences pratiques et donner des avis.

A huit heures du soir, il se rend de nouveau à l'église pour présider les réunions d'ouvriers, connues sous le nom d'*Association de Saint-François-Xavier*, quand il y en a d'établies sur la paroisse, et leur adresse une instruction.

Ce même jour, avant ou après vêpres, M. le curé présente à Monseigneur les membres du Conseil de fabrique.

S'il n'y a pas de réunion d'ouvriers, Monseigneur reçoit encore, au presbytère, les messieurs des conférences de Saint-Vincent-de-Paul, les dames de charité, etc.

LE LUNDI.

Monseigneur l'Archevêque célèbre la messe à huit heures. Il a prévenu, dès la veille, les pères et les mères de famille,

les maîtres et maîtresses d'école que le Saint-Sacrifice serait offert, ce jour-là, plus spécialement pour les petits enfants. Le lundi, en effet, les mères et les nourrices, portant leurs enfants dans leurs bras, occupent le centre de l'église. Les enfants des écoles se rangent dans les bas-côtés et les chapelles. Après la messe, Monseigneur monte en chaire pour faire une Instruction analogue à cette touchante solennité. Ensuite, un prêtre, revêtu de l'étole, chante l'Évangile indiqué dans le rituel pour la bénédiction des enfants. Monseigneur l'Archevêque parcourt enfin les rangs des enfants qu'il vient de bénir, et marque au front, du signe de la croix, les plus petits d'entre eux.

Cette cérémonie achevée, il fait l'inspection de l'église et de tous les objets qui servent au culte; il visite les fonts baptismaux, les chapelles, les autels, les confessionnaux; se fait présenter, à la sacristie, les vases sacrés, les linges, les ornements, les registres, etc.

Il reçoit ensuite, au presbytère, les chefs des associations pieuses, les messieurs de Saint-Vincent-de-Paul, les sœurs et les dames de charité, ainsi que les dames qui prennent part aux Œuvres diocésaines, telles que celles des Petits-Séminaires, des Carmes, de Marie-Thérèse, etc., qui n'auraient pas été reçus le dimanche.

Après midi, a lieu la visite des écoles primaires, des ouvroirs, des crèches, des asiles, etc. Le clergé, les inspecteurs des écoles, les maires ou adjoints accompagnent ordinairement le Prélat.

Le soir, à huit heures, on se réunit à l'église, et le Salut du très-Saint-Sacrement termine les exercices de la journée.

LE MARDI.

Monseigneur l'Archevêque se rend le matin, à huit heures, à l'église, comme les jours précédents. Il offre le Saint-Sacrifice pour les morts. Cette messe est précédée et suivie d'une Instruction.

Il reçoit en audience particulière, au presbytère, les messieurs du clergé de la paroisse.

Après midi, commence la visite des ateliers et des pauvres malades, dont la liste a été dressée par M. le curé. Ces visites, ainsi que celles des écoles, se font à pied, à moins que le temps ne le permette pas.

Le soir, à huit heures, avant la bénédiction du Saint-Sacrement qui doit clôturer la visite pastorale, l'Archevêque adresse aux fidèles une dernière Instruction, dans laquelle il résume ordinairement les impressions qu'il a reçues dans tout le cours de la visite, et donne des avis appropriés aux besoins des diverses classes de la population au milieu de laquelle il s'est trouvé pendant ces trois ou quatre jours.

TABLE DES MATIÈRES.

CHAPITRE II.

CHAPITRE III.

CHAPITRE IV.

ANNEXES.

Paris. — Imprimerie de GUSTAVE GRATIOT, 30, rue Mazarine.

PARIS. — IMPRIMERIE DE G. GRATIOT, RUE MAZARINE, 30.

A LA MÊME LIBRAIRIE

Ouvrages du même Auteur :

ŒUVRES DE SAINT DENYS L'ARÉOPAGITE, traduites du grec, précédées d'une introduction où l'on discute l'authenticité de ces livres, et où l'on expose la doctrine qu'ils renferment et l'influence qu'ils ont exercée au moyen âge. 1 vol. in-8.

LES FEMMES DE LA BIBLE, fragments d'une histoire du peuple de Dieu. 2 vol. grand in-8, fig. 4ᵉ édition.

LES SAINTES FEMMES, fragments d'une histoire ecclésiastique. 1 vol. grand in-8, fig.

IMITATION DE JÉSUS-CHRIST, traduction nouvelle, augmentée de Réflexions à la fin de chaque chapitre, approuvée par Mgr l'archevêque de Paris, illustrée de 12 magnifiques dessins d'Overbeck, gravés par les meilleurs artistes, et d'un titre rehaussé en or. 1 vol. gr. in-8.

LA MÊME, 2ᵉ édition corrigée avec soin, et approuvée par Mgr l'archevêque de Paris. 1 vol. in-18.

LA MÊME, 3ᵉ édition, approuvée par NN. SS. l'archevêque de Paris, le cardinal-archevêque de Bourges, l'archevêque d'Aix, les évêques de Dijon, Marseille, Nancy, Orléans et Troyes. 1 vol. in-18 anglais, fig. 1856.

CATÉCHISME ILLUSTRÉ, augmenté de la Messe, des Vêpres, des Complies et d'une Histoire à la fin des chapitres. 1 vol. grand in-18, illustré de gravures sur bois dans le texte, de 24 gravures spéciales au Catéchisme, dessinées par M. l'abbé LAMBERT, et gravées sur acier par Ludi, Rouargue, Kipp, et de 21 magnifiques dessins coloriés en chromo-lithographie, par M. Thurwanger, avec approbation de Mgr l'archevêque de Paris. 1856. — Broché : 10 fr.

LE MÊME, format in-18, avec les mêmes illustrations dans le texte et 17 gravures sur acier. Broché : 5 fr.

LA BIBLE DE ROYAUMONT. Histoire de l'Ancien et du Nouveau Testament, revue, corrigée et augmentée, par un ancien professeur de théologie, et publiée avec l'agrément de Mgr l'archevêque de Paris. 1 superbe vol. très-grand in-8° sur jésus, de près de 600 pages, avec une gravure à chaque page. 1854. — Broché : 20 fr.

Il a été tiré un petit nombre d'exemplaires avec des encadrements à deux couleurs : bistre et vert ; les gravures sont sur fond de Chine. Cette édition est enrichie de 40 gravures sur acier hors du texte.

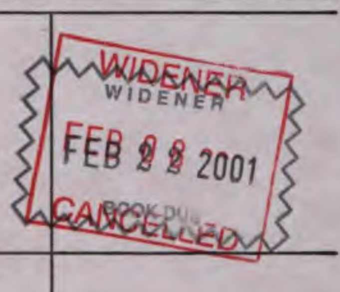
Un splendide vol. in-4, broché : 40 fr.

HEURES DE LA VIE CHRÉTIENNE, Recueil d'instructions et de Prières pour tous les besoins de la vie. 1 beau vol. in-16, encadré en couleur, illustré de belles grav. et d'un titre en chromo. Br. : 10 fr.

LES MÊMES. 1 vol. in-32, avec 4 grav. et un titre en chromo. Br. : 3 fr.

PARIS. — IMPRIMERIE DE [illegible] GRATIOT, RUE MAZARINE, 30.


3 2044 051 112 928


WIDENER
WIDENER
FEB 2 2 2001
CANCELLED

